REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail - Progrès

Ministère du Plan



Rapport Annuel de Mise en Œuvre du PDES 2017-2021

Année 2018

Juin 2019

Table des matières

Liste des tableaux v
Liste des graphiques vii
Liste des annexes viii
Sigles et abréviations ix
RESUME EXECUTIF xiv
INTRODUCTION 1
I. CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE 2
1.1 Environnement économique international 2
1.2 Environnement économique continental et régional 2
1.3 Environnement national 3
1.3.1 Situation économique 3
1.3.2 Situation sociale 4
1.3.3 Situation politique et sécuritaire 4
II. METHODOLOGIE 4
III. SITUATION DU FINANCEMENT 5
3.1. Mobilisation du financement extérieur 5
3.1.1 Partenaires institutionnels 5
3.1.2 Secteur privé 10
3.2. Mobilisation des ressources budgétaires 11
3.3 Exécution des dépenses du budget général de l'Etat 13
3.3.1 Dépenses de personnel 15
3.3.2 Dépenses d'achats de biens et services 15
3.3.3 Subventions et transferts courants 16
3.3.4 Dépenses d'investissements de l'Etat 16
3.3.5 Exécution du Budget par axe du PDES 20
IV. RÉSULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PDES 22
4.1 l'Impact du PDES : le bien-être de la population nigérienne est amélioré 22
4.2 L'effet global 1 : le nigérien est un citoyen favorable au développement socio-économique durable 23
4.2.1. Effet spécifique 1.1 « Les valeurs de progrès social sont renforcées » 23
4.2.1.1 Effet sectoriel 1.1.1 « la cellule familiale est renforcée » 23
4.2.1.2 Effet sectoriel 1.1.2 « les valeurs sociales et culturelles sont promues » 24

4.2.1.3 Effet sectoriel 1.1.3 « les espaces d'échanges et d'éducation citoyens sont promus » 25
4.2.1.4 Effet sectoriel 1.1.4 « Le rôle de la chefferie traditionnelle est renforcé » 26
4.2.2 Effet spécifique 1.2 « L'état démocratique et républicain est fort et solide »..... 26
4.2.2.1 Effet sectoriel 1.2.1 « L'unité nationale est renforcée » 26
4.2.2.2 Effet sectoriel 1.2.2« La démocratie et la culture républicaine sont consolidées » 27
4.3 L'effet global 2 : le niveau du développement social des populations est durablement amélioré. . 27
4.3.1 : Effet spécifique 2.1 « Le niveau du capital humain est significativement rehaussé » 29
4.3.1.1 Effet sectoriel 2.1.1 « Le niveau d'instruction et de formation de la population est amélioré »..... 30
4.3.1.2 Effet sectoriel 2.1.2 « l'état de santé de la population est amélioré » 36
4.3.1.3 Effet sectoriel 2.1.3 « Amélioration de l'état nutritionnel de la population »..... 42
4.3.1.4 Effet sectoriel 2.1.4 « les services d'eau potable sont améliorés » 43
4.3.1.5 Effet sectoriel 2.1.5 « Le système de protection sociale est performant » 45
4.3.1.6 Effet sectoriel 2.1.6 « l'offre de services de sport et de jeunesse est accrue » 47
4.3.2 Effet spécifique 2.2 « la transition démographique est amorcée » 48
4.3.2.1 Effet sectoriel 2.2.1 « la santé de la reproduction et l'assistance à l'accouchement sont promues »..... 50
4.3.2.2 Effet sectoriel 2.2.2 « La scolarisation et la formation de la jeune fille sont promues »..... 52
4.3.2.3 Effet sectoriel 2.2.3 « Les inégalités basées sur le genre sont réduites » 54
4.3.2.4 Effet sectoriel 2.2.4 « les interrelations population et développement sont renforcées » 56
4.4 L'effet global 3 : la croissance économique est forte, soutenue et inclusive..... 56
4.4.1 Effet spécifique 3.1 « le secteur privé est compétitif »..... 62
4.4.1.1 Effet sectoriel 3.1.1 « Les chaines de valeurs des produits miniers, pétroliers et industriels sont développées » 63
4.4.1.2 Effet sectoriel 3.1.2 « Les industries manufacturières et l'agro-industrie sont développées » 65
4.4.1.3 Effet sectoriel 3.1.3 « Les infrastructures économiques de base sont développées » 66
4.4.1.4 Effet sectoriel 3.1.4 « Le secteur tertiaire est compétitif »..... 68
4.4.1.5 Effet sectoriel 3.1.5 « Les capacités des entreprises sont renforcées »..... 70
4.4.1.6 Effet sectoriel 3.1.6 « L'environnement des affaires est attractif »..... 71
4.4.1.7 Effet sectoriel 3.1.7 « L'auto emploi des jeunes est promu »..... 73
4.4.1.8 Effet sectoriel 3.1.8 « Le Niger est intégré dans des espaces économiques et commerciaux intra africains »..... 75
4.4.2 Effet spécifique 3.2 « Le secteur rural est significativement transformé » 76

4.4.2.1 Effet sectoriel 3.2.1 « les productions pluviales et irriguées sont accrues » 77
4.4.2.2 Effet sectoriel 3.2.2 « les systèmes d'élevage sont restaurés » 78
4.4.2.3 Effet sectoriel 3.2.3 « les infrastructures et services ruraux sont développés » 79
4.4.2.4 Effet sectoriel 3.2.4 « L'autonomisation économique des femmes rurales est renforcée » 80
4.4.2.5 Effet sectoriel 3.2.5 « la résilience à l'insécurité alimentaire des plus vulnérables est renforcée » 80
4.4.2.6 Effet sectoriel 3.2.6 « La gouvernance et la coordination du secteur rural sont renforcées » 82
4.4.3 Effet spécifique 3.3 « La gestion du développement est efficace » 83
4.4.3.1 Effet sectoriel 3.3.1 « La gestion de l'économie est efficace » 84
4.4.3.2 Effet sectoriel 3.3.2 « La gestion des finances publiques est efficace » 86
4.4.3.3 Effet sectoriel 3.3.3 « Les services financiers sont développés » 88
4.5 L'effet global 4 : les populations sont bien gouvernées dans un espace sécurisé 90
4.5.1 Effet spécifique 4.1 « L'efficacité et la transparence des institutions sont consolidées » 91
4.5.1.1 Effet sectoriel 4.1.1 « Les services publics de qualité sont délivrés aux populations » 92
4.5.1.2 Effet sectoriel 4.1.2 « l'Etat de droit, de la démocratie et les droits humains sont promus » 93
4.5.1.3 Effet sectoriel 4.1.3 « Les bonnes pratiques administratives sont promues » 95
4.5.1.4 Effet sectoriel 4.1.4 « La gouvernance des collectivités territoriales est renforcée » 96
4.5.1.5 Effet sectoriel 4.1.5 « Le contrôle citoyen de l'action publique est effectif » 97
4.5.2 Effet spécifique 4.2 « La sécurité intérieure du pays et de ses frontières est assurée » 98
4.5.2.1 Effet sectoriel 4.2.1 « Les menaces sécuritaires sont atténuées » 99
4.5.2.2 Effet sectoriel 4.2.2 « Les conflits communautaires sont réduits » 100
4.5.2.3 Effet sectoriel 4.2.3 « le cadre stratégique de la gouvernance sécuritaire est amélioré »102
4.6 Effet global 5 : La gestion de l'environnement est durablement améliorée 102
4.6.1 Effet spécifique 5.1 « les ressources naturelles et la biodiversité sont gérées de manière durable » 103
4.6.1.1 Effet sectoriel 5.1.1 « La gestion durable des terres et des eaux est renforcée » 104
4.6.1.2 Effet sectoriel 5.1.2 « La gestion de la diversité biologique est renforcée » 104
4.6.1.3 Effet sectoriel 5.1.3 « la gestion intégrée des ressources en eaux est renforcée » 105
4.6.2 Effet spécifique 5.2 « le cadre de vie des populations est adapté aux changements climatiques » 106
4.6.2.1 Effet sectoriel 5.2.1 « les services d'hygiène et d'assainissement sont renforcés » 107
4.6.2.2 Effet sectoriel 5.2.2 « les établissements humains sont résilients et durables » 108

4.6.2.3 Effet sectoriel 5.2.3 « les capacités d'adaptation, de résilience et d'atténuation face aux changements climatiques sont renforcées » 109
4.6.2.4 Effet sectoriel 5.2.4 « l'économie verte est développée »..... 110
V. DIFFICULTES RENCONTREES..... 110
VI. PERSPECTIVES 2019..... 112
VII. SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS..... 113
CONCLUSION 116
ANNEXES..... I

Liste des tableaux

Tableau 1 : Montant mobilisé en milliards de F CFA par type de financement et par partenaire institutionnel 6
Tableau 2 : Répartition du financement mobilisé en 2018 par type et nature de financement en milliards de F CFA 7
Tableau 3 : Conditions des engagements conclus au cours de l'année 2018 (en unité de devise) 8
Tableau 4 : Répartition des ressources mobilisées en 2018 auprès des partenaires institutionnels par secteur et/ou domaine en milliards de F CFA 9
Tableau 5 : Evolution des recettes budgétaires hors dons en milliards de F CFA en 2017 et 2018 12
Tableau 6 : Situation d'exécution des dépenses à fin décembre 2018 13
Tableau 7 : Evolution du service effectif de dette publique en milliards de FCFA (principal et intérêt) 14
Tableau 8 : Dépenses de personnel en milliards de F CFA 15
Tableau 9 : Dépenses de fonctionnement en milliards de F CFA 16
Tableau 10 : Dépenses de subventions et transferts en milliards de F CFA 16
Tableau 11 : Dépenses d'investissements en milliards de F CFA 16
Tableau 12 : Exécution du budget par axe 20
Tableau 13 : Exécution par programme 21
Tableau 14 : Evolution des indicateurs d'impact du PDES 22
Tableau 15 : Evolution des indicateurs de l'effet global 2 28
Tableau 16 : Evolution des indicateurs de l'effet spécifique 2.1 29
Tableau 17 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 2.1.1 30
Tableau 18 : Evolution des ratios au niveau primaire 31
Tableau 19 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 2.1.2 36
Tableau 20 : Evolution comparative des cas et décès liés à certaines morbidités au Niger entre 2017 et 2018 39
Tableau 21 : Ratio personnel de santé 40
Tableau 22 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 2.1.3 42
Tableau 23 : Situation des indicateurs de la nutrition 43
Tableau 24 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 2.1.4 44
Tableau 25 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 2.1.5 45
Tableau 26 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 2.1.6 47
Tableau 27 : Participations aux compétitions internationales et médailles remportées 47
Tableau 28 : Evolution des indicateurs de l'effet spécifique 2.2 48
Tableau 29 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 2.2.1 51
Tableau 30 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 53
Tableau 31 : Evolution des indicateurs de l'effet global 3 61
Tableau 32 : Evolution des indicateurs de l'effet spécifique 3.1 62
Tableau 33 : Evolution de l'indicateur de l'effet sectoriel 3.1.1 63
Tableau 34 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 3.1.2 65
Tableau 35 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 3.1.3 66
Tableau 36 : Evolution de l'indicateur de l'effet sectoriel 3.1.4 68
Tableau 37 : Evolution de l'indicateur de l'effet sectoriel 3.1.5 71
Tableau 38 : Evolution de l'indicateur de l'effet sectoriel 3.1.6 71
Tableau 39 : Évolution des indicateurs Doing Business 2018-2019 72

Tableau 40 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 3.1.7 73
Tableau 41 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 3.1.8 76
Tableau 42 : Evolution des indicateurs de l'effet spécifique 3.2 76
Tableau 43 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 3.2.1 77
Tableau 44 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 3.2.2 78
Tableau 45 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 3.2.3 79
Tableau 46 : Evolution de l'indicateur de l'effet sectoriel 3.2.4 80
Tableau 47 : Evolution de l'indicateur de l'effet sectoriel 3.2.5 81
Tableau 48 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 3.2.6 83
Tableau 49 : Evolution des indicateurs de l'effet spécifique 3.3 84
Tableau 50 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 3.3.1 84
Tableau 51 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 3.3.2 86
Tableau 52 : Evolution des critères de convergence de l'UEMOA 88
Tableau 53 : Evolution de l'indicateur de l'effet sectoriel 3.3.3 88
Tableau 54 : Evolution des indicateurs de l'effet global 4 91
Tableau 55 : Evolution des indicateurs de l'effet spécifique 4.1 92
Tableau 56 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 4.1.1 92
Tableau 57 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 4.1.2 93
Tableau 58 : Ratios du personnel de justice par rapport aux normes internationales 93
Tableau 59 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 4.1.3 95
Tableau 60 : Evolution de l'indicateur de l'effet spécifique 4.2 98
Tableau 61 : Evolution des indicateurs d'effet sectoriel 4.2.1 99
Tableau 62 : Evolution de l'indicateur de l'effet sectoriel 4.2.2 100
Tableau 63 : Evolution de l'indicateur de l'effet sectoriel 4.2.3 102
Tableau 64 : Evolution de l'indicateur de l'Effet spécifique 5.1 103
Tableau 65 : Evolution de l'indicateur de l'effet sectoriel 5.1.1 104
Tableau 66 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 5.1.2 104
Tableau 67 : Evolution de l'indicateur de l'effet sectoriel 5.1.3 105
Tableau 68 : Evolution de l'indicateur de l'effet spécifique 5.2 106
Tableau 69 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 5.2.1 107
Tableau 70 : Evolution de l'indicateur de l'effet sectoriel 5.2.2 108

Liste des graphiques

Graphique 1 : Taux d'exécution par portefeuille des PTF sur prêts (%) 17
Graphique 2 : Taux de Consommation des crédits par portefeuille de coopération 18
Graphique 3 : Taux d'exécution par portefeuille des PTF sur ANR (%) 19
Graphique 4 : Evolution des indicateurs d'accès et de couverture au primaire 31
Graphique 5 : Evolution des performances scolaires entre 2011 et 2018 (score sur 100 points) 32
Graphique 6 : Evolution des indicateurs d'accès au cycle de base 2 33
Graphique 7 : Evolution des indicateurs d'accès au cycle moyen 33
Graphique 8 : Evolution des indicateurs de qualité de l'Enseignement Professionnel et Technique 35
Graphique 9 : Evolution des indicateurs du sous-secteur de l'enseignement supérieur 36
Graphique 10 : Evolution des indicateurs des maladies transmissibles et non transmissibles 38
Graphique 11 : Densité du personnel de santé pour 1000 hbts 2018 40
Graphique 12 : Taux de couverture sanitaire 41
Graphique 13 : Taux de couverture en Penta 3 41
Graphique 14 : Taux de rupture de molécules du panier retenu au niveau CSI 42
Graphique 15 : Taux d'utilisation de la contraception 51
Graphique 16 : Taux d'accouchements assistés par région 52
Graphique 17 : Evolution des indicateurs d'achèvement des filles (%) 54
Graphique 18 : Evolution de la production de l'Uranium, Or et Charbon 63
Graphique 19 : Situation de la production des produits pétroliers 64
Graphique 20 : Evolution de la durée (mn) et de la fréquence moyennes des coupures (nombre) / ARSE67
Graphique 21 : Evolution des principaux indicateurs des TIC 68
Graphique 22 : Évolution des infrastructures hôtelières et touristiques créées (2017-2018) 70
Graphique 23 : Évolution du nombre d'entreprises créées de 2016 à 2018 73
Graphique 24 : Répartition des emplois créés par secteur d'activités au 1er semestre 2018 75

Liste des annexes

Annexe 1 : Répartition des ressources mobilisées au 31 décembre 2018, auprès des partenaires institutionnels en milliards de F CFA I
Annexe 2 : Répartition des ressources mobilisées au 31 décembre 2018 auprès des partenaires institutionnels par nature et par type de financement en milliards de F CFA III
Annexe 3 : Répartition des ressources mobilisées au 31 décembre 2018 auprès des partenaires institutionnels par secteur et ou domaine en milliards de F CFA III
Annexe 4 : Projets du secteur privé IV
Annexe 5 : Liste des Requêtes de financement VI
Annexe 6 : Matrice des indicateurs du CMR XV

Sigles et abréviations

AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activité Génératrice de Revenus
AME	Association des Mères Educatrices
AN	Assemblée Nationale
ANFICT	Agence Nationale du Financement des Collectivités Territoriales
ANLTP	Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes
ANSI	Agence Nationale de la Société de l'Information
ANVD	Agence Nationale du Volontariat pour le Développement
APC	Approche Par Compétences
ASP/H	Agro Sylvo Pastoral et Halieutique
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BM	Banque Mondiale
CADHP	Commission Africaine des Droits de l'Homme et du Peuple
CAMOS	Cellule d'Appui à la Mise en Œuvre du PSEF
CC	Cour Constitutionnelle
CCCA	Cadres Communaux de Concertation des Acteurs
CCIN	Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies pour le changement climatique
CDC	Cour des Comptes
CDP	Comité De Paix
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention pour l'Elimination de toutes les formes de violence à l'égard de la femme
CEGIB	Compte d'Exploitation Générale Intégré du Budget
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CENTIF	Cellule Nationale de Traitement de l'Information Financière
CESOC	Conseil Economique, Social et Culturel
CET	Collège d'Enseignement Technique
CFM	Centres de Formation aux Métiers
CFPA	Centre de Formation Professionnelle en Atelier
CNDH	Commission Nationale des Droits Humains
CNDP	Conseil National du Dialogue Politique
CNEDD	Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable
CNULCD	Convention cadre des Nations Unies pour la lutte contre la désertification
COCORAT	Commission Consultative Régionale de l'Administration Territoriale
COGES	Comité de Gestion des Etablissements Scolaires
Cop	Communauté des Parties
COTIPEJ	Comité Technique Interministériel pour la Promotion de l'Entreprenariat des Jeunes

CPI	Cour Pénale Internationale
CPIA	l'Indicateur de la Gouvernance Banque mondiale
CPS	Chimio prévention du Paludisme Saisonnier
CSC	Conseil Supérieur de la Communication
CT	Collectivités Territoriales
CUT	Compte Unique du Trésor
DB	Doing Business
DGAS	Direction Générale de l'Action Sociale
DGB	Direction Générale du Budget
DGD	Direction Générale des Douanes
DGE	Direction Générale de l'Economie
DGE	Direction Grandes Entreprises
DGI	Direction Générale des Impôts
DGPD	Direction Générale de la Programmation du Développement
DGPE	Direction Générale de la Protection de l'Enfant
DGPP	Direction Générale du Plan et de la Prospective
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DL	Direction de la Législation
DPPD	Document de Programmation Pluri annuelle des Dépenses
DTF	Distance à la Frontière
ENAM	Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature
ENFJ	Ecole Nationale de Formation Judiciaire
ENI	Ecole Normale des Instituteurs
EqPM	Equivalent points d'eau moderne
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDAL	Fin de Défécation à l'Air Libre
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FISAN	Fonds d'Intervention pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
FKDEA	Fonds Kowétien pour le Développement Economique Arabe
FMI	Fonds Monétaire International
FMO (Ex ORIO)	Société Néerlandaise de financement du Développement
FSEJ	Faculté des Sciences Economiques et Juridiques
G5	Groupe des 5 pays
GDT	Gestion Durable des Terres
Gouv	Gouvernement
GRH	Gestion des Ressources Humaines
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
Ha	Hectares
HACP	Haute Autorité à la Consolidation de la Paix
HALCIA	Haute Autorité à la Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées

HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO)
i3N	Initiative les Nigériens Nourissent les Nigériens
IDH	Indice de Développement Humain
IFADEM	Initiative Francophone pour la Formation à distance des Maîtres
IFTIC	Institut de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication
IGAT	Inspection Générale de l'Administration Territoriale
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IIG	indice d'inégalité de genre
INS	Institut National de la Statistique
IUT	Institut Universitaire de Technologie
JAP	juges d'application des peines
JMT	Journée Mondiale du Tourisme
Km	Kilomètre
Kml	Kilomètre linéaire
Kv	Kilo Volt
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
MAEC/IA/NE	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur
MAG/EL	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MCC	Millenium Challenge Corporation
MDH	Ministère du Domaine et de l'Habitat
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MF	Ministère des Finances
MFP/RA	Ministère de la Fonction Publique et des Réformes Administratives
MISP/D/AC/R	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses
MJ	Ministère de la Justice
MPF/PE	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
MPO	Ministère de la Population
MT	Ministère des Transports
N.D	Non disponible
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONECS	Office National des Examens et des Concours du Supérieur
ONEP	Office National d'Edition et de Presse
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole
OPJ	Officers de Police Judiciaire
OPVN	Office des Produits Vivriers du Niger
ORTN	Office de Radio et Télévision du Niger
OSC	Organisation de la Société Civile

PAA	Plan d'Actions Annuelles
PAEQ	Projet d'Amélioration de l'Equité et de la Qualité
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANGIRE	Plan d'Actions National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PCDS	Projet de renforcement des Capacités du secteur public pour la Prestation de Services
PCE	Plan Comptable de l'Etat
PCIME	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PDC	Plan de Développement Communal
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PDR	Plan de Développement Régional
PEF	Programme Economique et Financier
PEPERN	Projet d'électrification en milieu rural, péri-urbain et urbain
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PGRF	Programme de Gestion des Réformes des Finances Publiques
PIB	Produit Intérieur Brut
PIDEP	Plan Intégré de Développement Postal
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNDLC	Politique Nationale de Développement Local et Communautaire
PNG	Position Nette du Gouvernement
PNPS	Politique Nationale de Protection Sociale
PNSN	Politique Nationale de la Sécurité Nutritionnelle
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat Public Privé
PRN	Présidence de la République
PROSEHA	Programme Sectoriel Eau Hygiène et Assainissement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTFM	Plateformes Multi Fonctionnelles
PUR	Plan Urbain de Référence
RAS	Stock de Réserve Alimentaire
RCD	Rapport sur la Coopération du Développement
RNNK	Réserve Naturelle Nationale de Kandadji
RSF	Reporters Sans Frontière
RTA	Route Tahoua Arlit
SAFEM	Salon international de l'Artisanat pour la Femme
SAJ	Santé des Adolescents et Jeunes
SANID	salon national d'information et de développement
SDAU	Schéma Directeur, d'Assainissement et d'Urbanisme
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SDS	Stratégie de Développement pour la Sécurité dans les zones Sahélo-Sahariennes
SIGCOM	Système d'Information Géographique des Communes

SIM/RSI	Surveillance Intégrée des Maladies et Riposte
SISIC	Système Informatisé de Suivi des Impôts et de Contribuables
SNFI	Stratégie Nationale de la Finance Inclusive
SNT	Stratégie Nationale des Transports
SONICHAR	Société Nigérienne du Charbon
SORAZ	Société de Raffinerie de Zinder
SP/AQAQSP	SP/AQAQSP
SRAT	Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire
SSN	Système Statistique National
STD	Services Techniques Déconcentrés
SWEDD/AFDD	Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TDR	Test de Diagnostic Rapide
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TMS	Tonne Matière Sèche
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UAM	Université Abdou Moumouni
UBT	Unité du Bétail Tropical
UCESA	Union des Conseils Economiques et sociaux et des institutions similaires d'Afrique
UCESIF	Union des Conseils Economiques et Sociaux et institutions similaires
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	L'Agence des Etats Unis pour le Développement International
VBG	Violence Basée sur le Genre
WAQF	Mot arabe signifiant une donation faite à perpétuité par un particulier à une œuvre d'utilité Publique, pieuse ou charitable, ou à un ou plusieurs individus. C'est un nouveau mode de financement de la BID
ZLECA	Zone de Libre Echange Continentale Africaine

RESUME EXECUTIF

Conformément aux engagements pris par le Gouvernement, un rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 doit être élaboré par le Ministère du Plan, en collaboration avec toutes les parties prenantes du dispositif institutionnel de coordination, de mise en œuvre et de suivi et évaluation. Une feuille de route de mise en œuvre du PDES a été adoptée par le Gouvernement le 9 février 2018. Le présent rapport de mise en œuvre du PDES couvre la période 2018. Il vise à relever les progrès accomplis dans l'atteinte des résultats du PDES et la mise en œuvre des réformes économiques et financières. Ce rapport a permis non seulement de faire une analyse rétrospective de la mise en œuvre du PDES dans les différents secteurs, mais aussi de dégager des perspectives pour l'année 2019. Ainsi, ce rapport de mise en œuvre du PDES a relevé les progrès réalisés particulièrement en matière de planification, de mobilisation des ressources intérieures et extérieures et de croissance économique. Il met en lumière au niveau de chaque axe, programme et sous-programme du PDES, les évolutions observées. Les contraintes de la disponibilité de certaines données ont conduit à la révision du CMR du PDES. D'une manière générale, les résultats de l'année 2018 sont satisfaisants malgré un environnement mondial défavorable, la persistance des menaces sécuritaires et la baisse des cours de matières premières. Cependant, il convient de noter qu'un nombre important de cibles n'ont pas été atteintes. En effet, plus d'engagements et d'efforts sont demandés aux parties prenantes afin que l'année 2018 soit celle de l'implantation effective du Plan de Développement Economique et Social à tous les niveaux.

La situation des indicateurs en 2018, fait ressortir que sur les 120 indicateurs du Cadre de Mesure des Résultats (CMR), 53 indicateurs ont atteint et/ou dépassé leur cible 2018 (44,17%), 29 indicateurs n'ont pas atteint leur cible mais ont dépassé leur valeur de 2017 (24,17%), 6 indicateurs sont restés stables (5%), 20 indicateurs sont restés inférieurs à leur valeur de 2017 (16,67%), 8 indicateurs n'ont pas été renseignés (6,66%) et 4 indicateurs n'ont pas de situation de référence (3,33%).

Les indicateurs d'impact se sont relativement améliorés. Ainsi, s'agissant de l'IDH, il est passé de 0,354 en 2017 à 0,360 en 2018 pour une cible de 0,385. Quant à la proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté, elle est passée de 42,9% en 2017 à 42,1% en 2018[1] pour une cible de 36,5%. De même, l'indice Mo Ibrahim est passé de 50,95 en 2017 à 51,33 en 2018 dépassant ainsi la cible de 51,24.

Au niveau de l'axe 2 « le développement social et la transition démographique », l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle s'est améliorée, passant de 77,70% en 2017 à 75% en 2018 pour une cible de 76%. Quant au taux de croissance démographique, il est resté stable à un niveau de 3,82% pour une cible de 3,43%, soit un écart de 0,39%. *Par ailleurs, l'Espérance de vie à la naissance* serait estimée à 64,6 ans en 2018 pour une cible de 64,34 ans, soit un dépassement de 0,26 an. Comparativement à sa valeur de 2017 qui était de 64,5 ans, cet indicateur a connu une évolution de 0,1 an.

[1] Selon les estimations de l'INS

L*a durée moyenne de scolarisation* est de 2,3 ans en 2018 pour une cible de 2,3 ans, soit 100% de performance.

La Durée attendue de scolarisation (Espérance de vie scolaire), quant à elle est passée de 5,65 ans en 2017 à 5,40 ans en 2018 pour une cible de 6,15 ans, soit une baisse de 0,25 an par rapport à l'année 2017 en lien avec la baisse du TBS au niveau national qui a chuté aussi de 6,3 points de pourcentage en passant de 70,4% à 64,1%.

En ce qui concerne la qualité de l'éducation *au primaire, mesurée par le taux d'achèvement*, elle a baissé en passant de 68,5% en 2017 à 64,4% en 2018. Ce taux a connu également une baisse pour les filles en passant de 66% en 2017 à 52,4% en 2018. Cette baisse du taux d'achèvement est le corolaire de la baisse des indicateurs d'accès et de couverture. Ainsi, en matière d'accès, le taux brut d'admission (TBA) a régressé de 8,4 points de pourcentage pour s'établir à 72,5% en 2018. Cet indicateur observe la même tendance au niveau des filles. Toutefois, le taux de préscolarisation est passé de 7,3% en 2017 à 8,2% en 2018, soit un gain de 0,9 point de pourcentage. Le taux de préscolarisation des filles a évolué suivant la même tendance, avec une parité légèrement en faveur des filles. Le taux brut de scolarisation (TBS) a baissé de 1,3 points de pourcentage pour se situer à 69,1% en 2018. Celui des filles a également baissé de 1,1 points de pourcentage entre 2017 et 2018.

La baisse de ces indicateurs s'explique par la mise à jour et la correction de la base des données StatEduc du Primaire ayant fait régresser les effectifs de 2018 à 2 264 350 au lieu de 2 599 390.

Le taux d'achèvement secondaire cycle de base 2 se situe à 22,20% en 2018 contre 20,30% en 2017. *Le taux d'achèvement des filles au cycle de base 2* a évolué dans le même sens que le taux global en passant de 17% en 2017 à 18,7% alors que la cible était de 19,7%. Cette amélioration du taux d'achèvement, bien qu'en deçà de la cible, est plus marquée chez les filles (1,7) que chez les garçons (1,2). Quant au taux brut de scolarisation (TBS), il s'est amélioré en passant de 31,0% en 2017 à 32,3% en 2018. Le TBS au cycle moyen s'est amélioré également en passant de 5,3% en 2017 à 6,6% en 2018. Cette performance au niveau des cycles base 2 et moyen est liée aux premières opérations réalisées dans le cadre de l'autonomisation économique des femmes et le dividende démographique.

Le taux d'achèvement au cycle moyen a connu une hausse en passant de 6,20% en 2017 à 8,90% en 2018 pour une cible en 2018 de 9,07%, soit 2,50 points de pourcentage. En ce qui concerne le taux de survie des filles, il progresse de 75,8% en 2017 à 92,4% en 2018 contre une cible 78,1%. Enfin, le taux de réussite au baccalauréat passe de 26% en 2017 à 29% en 2018.Cette performance est liée à l'amélioration des indicateurs d'accès et de couverture. En effet, le taux de transition $3^{ème}$-2^{nd} est passé de 40,7% en 2017 à 43,3% en 2018 soit un gain de 2,6 points de pourcentage. Quant au Taux Brut de Scolarisation global (TBS), il a légèrement progressé de 0,8 point de pourcentage.

Le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus est passé de 28,20% en 2017 à 28,60% en 2018 pour une cible de 34,04%. Cette légère augmentation est liée à la progression du nombre d'alphabétisés.

La proportion des apprenants de l'EFPT (formel et non formel) était de 31,26% en 2017. La valeur atteinte en 2018 est de 34,01%, pour une cible en 2018 de 31,98%, soit une augmentation de 2,75 points de pourcentage par rapport à 2017 en lien avec la hausse du nombre d'apprenants.

Par ailleurs, le taux de réussite aux examens du CAP a enregistré un gain de 14,11 points de pourcentage entre 2017-2018, s'établissant à 82,9% pour une cible annuelle de 74%. Quant au taux de réussite au

BEP, il a progressé de 13,07 points de pourcentage même s'il reste légèrement en dessous de la cible annuelle de 69,17%. De même, le taux de réussite au BAC professionnel a progressé sans atteindre sa cible de 60,79%. Par contre, le taux de réussite au BAC technique a régressé de 2,57 points de pourcentage par rapport à l'année 2017.

Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants a atteint 373 en 2018 pour une cible 335 ; soit un dépassement de 38 étudiants pour 100 000 habitants. Comparativement à sa valeur de 2017 de 316, ce nombre a connu une augmentation de 57 étudiants pour 100 000 habitants. Cette performance est en lien avec l'amélioration de la qualité de l'enseignement au niveau secondaire cycle 2 et le renforcement des capacités d'accueil des établissements du niveau supérieur. Par ailleurs, le taux de réussite au BTS d'Etat a connu une progression de 13,75 points de pourcentage pour s'établir à 55,96% en 2018. En revanche, le TBS au supérieur n'a pas connu une évolution significative. Par ailleurs, au cours de la session du CAMES, 78 enseignants chercheurs des universités nationales sur 92 inscrits, ont été promus au grade supérieur, soit un taux de réussite de 84,78%. L'amélioration des indicateurs de l'enseignement supérieur, résulte de la performance en matière des indicateurs d'accès et de qualité enregistrée au cours de l'année 2018. En effet, le nombre d'étudiants est passé de 64.666 en 2017 à 80.125 en 2018, soit une progression de 24%. La proportion d'étudiantes est passée de 35,98% en 2017 à 37% en 2018.

Dans le domaine de la santé, le taux de mortalité maternelle (100 000 naissances vivantes) est passé de 512,6 en 2017 à 505 en 2018, soit une amélioration de 7,6 points. Cependant, la cible de 482,12 de 2018 n'est pas atteinte malgré les efforts consentis dans le secteur. La valeur du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est restée stable à 95 pour mille. La cible 2018 de 107,7 pour mille a été atteinte. Par ailleurs, sur la base des données de routine, la performance dans ce secteur est reflétée par la baisse des mortalités néonatale et obstétricale intra-hospitalières qui sont passées respectivement de 0,94% en 2017 à 0,90% en 2018 pour une cible de 0,52 et 0,42% en 2017 à 0,35% en 2018 pour une cible de 0,21%. Cette performance est induite par l'amélioration de la supervision. Ainsi, le taux de supervision au niveau des CSI se situe à 64,74% en 2018 pour une cible de 45%, le taux de supervision au niveau des DS à 63,93% en 2018 pour une cible de 45%, le taux de supervision au niveau des DRSP à 71,12% en 2018 pour une cible de 45%

En dépit de tous les efforts fournis à ce niveau, le taux de succès thérapeutique de la tuberculose connaît une progression timide passant de 81% en 2017 à 83% en 2018 pour une cible de 85,88%, tandis que le taux d'utilisation des soins curatifs a baissé par rapport à 2017 (54,63% en 2017 à 46,76% en 2018). Cette baisse du taux d'utilisation des soins curatifs, s'explique par un problème de complétude des données en particulier au niveau des cases de santé lié à une rupture des supports et les grèves des contractuels de la santé enregistrés en 2018.

Parmi les éléments explicatifs de l'amélioration des indicateurs stratégiques de la santé, il y'a aussi la couverture en santé qui s'est améliorée, passant de 50,13% en 2017 à 50,63% en 2018 pour une cible de 54,49%. La non-atteinte de cette cible s'expliquerait par le non-respect des pré-plans de couverture sanitaire des structures dans le cadre de la réalisation de nouvelles infrastructures.

En ce qui concerne la nutrition, la prévalence de la malnutrition aiguë globale a très peu diminué et n'a pas atteint la cible 2018. Le taux de la prévalence de la malnutrition chronique est passé de 45,40% en 2017 à 47,80% en 2018. Le taux de la prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer est resté stationnaire à 53% en 2018 pour une cible de 42%. L'insuffisance pondérale s'est également dégradée en passant de 34,6% en 2017 à 37,10% en 2018. Cette dégradation de ces indicateurs, serait

liée au retard dans la mise en œuvre de la politique nationale nutritionnelle, à la faiblesse de la proportion d'enfants malnutris modérés traités qui s'est établie à 40,5 % en 2018 contre 78% en 2017. Cette baisse pourrait s'expliquer par le déficit en suppléments alimentaires, la réorientation des interventions vers les actions de développement et l'insuffisance de financement.

Dans le domaine de l'eau potable, le taux d'accès de la population au service optimal d'eau potable en milieu rural est passé de 1,25% en 2017 à 1, 38% en 2018 pour une cible de 4,26%, soit une progression de 0, 13 point de pourcentage par rapport à 2017 et un écart négatif de 2,88 points de pourcentage par rapport à la cible 2018.

Le taux d'accès de la population au service optimal d'eau potable en milieu urbain est passé de 65,76% en 2017 à 72,90% en 2018 pour une cible de 72,42%, soit une progression de 7,14 points de pourcentage par rapport à 2017 et un écart positif de 0,48 point de pourcentage par rapport à la cible 2018.

Le taux d'accès de la population au service basique d'eau potable en milieu rural est passé de 22,06% en 2017 à 23,48% en 2018 pour une cible de 28,14%, soit une progression de 1,42 point de pourcentage par rapport à 2017 et un écart négatif de 4,66 points de pourcentage par rapport à la cible 2018.

Le taux d'accès de la population au service basique d'eau potable en milieu urbain est passé de 28,90% en 2017 à 22,32% en 2018 pour une cible de 36,83%, soit une progression de 6,59 points de pourcentage par rapport à 2017 et un écart négatif de 14,51 points de pourcentage par rapport à la cible 2018.

L'amélioration de ces indicateurs est liée à la progression enregistrée par les indicateurs suivants : (i) le taux d'accès théorique en milieu rural qui passe de 45,91% en 2017 à 46,31% en 2018, soit 0,4 point de pourcentage, ayant permis de desservir 740.079 personnes supplémentaires; (ii) le taux de couverture géographique qui passe de 70,85% en 2017 à 71,14%, soit 0,29 point de pourcentage ; (iii) le taux de desserte en milieu urbain qui passe de 94,66% en 2017 à 95,22% en 2018, soit 0,56 point de pourcentage, ayant permis de desservir 433.920 personnes supplémentaires.

Par ailleurs, pour des raisons budgétaires l'engagement N°2 relevé lors du dialogue politique ETAT-PTF, à savoir une contribution étatique au secteur à hauteur de 9 %, n'a pas pu être accompli.

En ce qui concerne la protection sociale, le score protection sociale (indice Mo Ibrahim) est établi à 47,33 en 2018 pour une cible de 50,07, soit un écart négatif de 2,74 points. Par ailleurs, le taux de couverture sociale est estimé à 28,75% en 2018 par l'étude sur la revue des dépenses sociales, réalisée en 2018. Ce taux était de 3% en 2011. La contreperformance du score de protection sociale est liée à la lenteur dans la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale adoptée par le Gouvernement. Toutefois, les principaux goulots à savoir la non fonctionnalité des organes techniques et de pilotage, l'absence de définition de socle de protection, sont en train d'être levés, notamment avec la mise en place de nouveaux comités chargés de l'orientation et du suivi de la mise en œuvre de cette politique nationale et l'adoption de la Loi portant principes fondamentaux de la protection sociale au Niger. Par ailleurs, la population couverte par les mutuelles est estimée à 1 279 377 habitants, soit 6% de la population nigérienne.

Dans le domaine de la jeunesse et sport, la proportion des pratiquants de sports de masse s'est établie à 5,53% en 2018 pour une cible de 5,26%, soit une hausse de 0,27 point de pourcentage. Elle enregistre un gain de 1,53 point de pourcentage par rapport à sa valeur de 2017. Le taux des sportifs professionnels a enregistré une valeur de 5,50% en 2018 pour une cible de 5,3%, soit un dépassement de 0,2 point de

pourcentage. Il dépasse sa valeur de 2017 de 1 point de pourcentage. L'augmentation des valeurs de ces deux indicateurs est imputable aux investissements réalisés dans le domaine ayant permis de faire passer le nombre de médailles (or, argent et bronze) remportées de 34 en 2017 à 80 en 2018 dont 21 en Or, 29 en Argent et 30 en bronze.

Dans le domaine de la transition démographique, l'indice synthétique de fécondité est resté stable à 6 enfants par femme entre 2017 et 2018. Comparé à sa cible 2018, l'ISF a connu une amélioration de 0,3 point. Cette performance est due essentiellement à l'utilisation des méthodes contraceptives modernes, à la lutte contre le mariage des enfants et à la scolarisation et au maintien de la jeune fille à l'école.

Ainsi, en matière d'utilisation de la contraception, le taux est passé de 28,59% en 2017 à 32,31% en 2018, pour une cible de 31,2%, soit une progression de 3,72 points de pourcentage. Cette performance est liée à l'action conjuguée de l'Etat et des partenaires par la disponibilité des contraceptifs et consommables, la mise en œuvre des stratégies impliquant les acteurs communautaires (RRI, DBC). Toutes les régions ont connu une progression significative, sauf la région d'Agadez qui a régressé de 3,76 points de pourcentage, en raison de l'apurement des données qui a permis de retirer les fiches des femmes ayant abandonné la PF (Tchiro, Arlit et Agadez) pour ne retenir que celles qui sont actives.

Le taux d'accouchements assistés est passé de 36,31% en 2017 à 39% en 2018, soit une progression de 2,69%. Cette progression est liée aux bonds enregistrés à Niamey (28,06 points de pourcentage), à Diffa (5,95 points), Tahoua (4,93 points) et Tillabéry (2,75 points). Le taux national a été tiré à la baisse par les régions de Dosso (avec une régression de 4,44 points de pourcentage), Agadez (avec une baisse de 0,44 point), Zinder (avec une chute de 1,49 point) en lien avec le départ des agents qualifiés non remplacés. Malgré la progression du taux national, l'objectif de 48,8% n'est pas atteint, aussi bien au niveau national qu'au niveau de l'ensemble des régions, sauf Niamey. Cette contre-performance, pourrait être due aux frais relatifs aux accouchements qui pourraient constituer un frein aux accouchements dans les formations sanitaires.

Par rapport à la scolarisation et la formation de la jeune fille, les indice de parité fille/garçons se sont améliorés au cycle de base 2, cycle moyen, à la formation professionnelle et au supérieur.

Ainsi, l'indice de parité fille/garçons par rapport au TBS base 2 s'est établi à 0,780 en 2018 contre 0,739 en 2017 pour une cible de 0,763. L'indice de parité fille/garçons par rapport au TBS cycle moyen passe de 0,477 en 2017 à 0,504 en 2018 pour une cible de 0,489.

L'amélioration de ces indicateurs s'explique notamment par la sensibilisation des populations dans les zones à forte résistance, le renforcement des appuis aux Associations des Mères Educatrices et aux CGDES/COGES et les appuis apportés aux filles des familles vulnérables.

La proportion des filles inscrites dans les filières industrielles de l'EFPT formel passe de 13,60 en 2017 à 14,92% en 2018 pour une cible de 33,9% en 2018. Cette performance serait liée à l'amélioration de la scolarisation de la jeune fille. Toutefois, cet indice est en baisse au primaire s'est établi à 0,88 en 2018 contre 0,866 en 2017 pour une cible de 0,871.

Au niveau de l'enseignement supérieur, la proportion d'étudiantes est passée de 35,98% en 2017 à 37% en 2018.

Le taux d'achèvement des filles au niveau du cycle moyen est passé de 3,9% en 2017 à 5,8% en 2018, soit une augmentation de 1,9 point de pourcentage. Toutefois, le taux d'achèvement primaire des filles est passé de 66% à 52,4% entre 2017 et 2018, soit une baisse de 13,6 points de pourcentage.

En ce qui concerne l'Indicateur Synthétique de Suivi du Dividende Démographique (I2S2D) est évalué à 0,36 au Niger. L'I2S2D à l'échelle nationale varie de 10% à plus de 60%. Il est à noter aussi une grande variabilité de chaque indicateur entre les régions. Il en ressort que seule la région de Niamey possède un I2S2D supérieur à 50% avec une valeur de 75%. Celle-ci est suivie des régions d'Agadez, de Tillabéry et de Zinder, pour lesquelles l'I2S2D est supérieur à 30%. De tels résultats classent le pays parmi ceux où d'énormes efforts sont à consentir pour toutes les dimensions notamment en termes de capital humain et surtout des réseaux et territoire.

Le Ratio de dépendance démographique est passé de 118,80% en 2017 à 117,33% en 2018 pour une cible de 113,54%, soit un gain de 1,47 point de pourcentage et un écart de 5,26 points de pourcentage. Cette performance est imputable à l'élargissement de la classe moyenne qui est passée de 27,70% en 2017 à 28,10% en 2018

Le taux de la létalité obsétricale intra hospitalière a, quant à lui , baissé en passant de 0,42% en 2017 à 0,35% pour une cible de 0,21% en 2018. Cette progression témoigne de l'amélioration de la prise en charge et de la réduction de la mortalité de 0,07 point de pourcentage. Le taux de mortalité néonatale précoce intra hospitalière est passé de 0,94% en 2017 à 0,90% en 2018 pour une cible de 0,52%.

En termes de qualité, le taux d'achèvement de l'enseignement au cycle de base 2 passe de 12% en 2017 à 19,1% en 2018, soit un bond de 7,1 points de pourcentage, alors que pour le niveau national, il passe de 19,2% à 20%, soit une progression de 0,8 point de pourcentage. Au niveau national, ce taux a évolué de 5,8% en 2017 à 8,3% en 2018, soit un bond de 2,5 points de pourcentage. De même, ce taux, au niveau national, enregistre une baisse de 11,8 points de pourcentage en passant de 68,5% en 2017 à 56,7% en 2018.

En ce qui concerne l'axe 3, accélération de la croissance économique, il faut relever que le cadre macroéconomique est caractérisé par un certain nombre de faits majeurs.

Au niveau du secteur réel, le taux de croissance annuel du PIB réel est passé de 4,9% en 2017 à 6,5% en 2018 pour une cible de 5,20%, soit une augmentation de 1,6 point de pourcentage. Cette performance est le reflet du comportement des secteurs primaire et tertiaire. En effet, le secteur primaire a enregistré une croissance de 7,4% en 2018 contre 5,7% en 2017 due à l'amélioration de la production agricole (+4%) et des cultures de rentes (+11,2%). Le secteur tertiaire a connu, quant à lui, une croissance de 6,6% en 2018 contre 4,4% en 2017. Cette performance est imputable principalement à la bonne progression des services d'administration publique (8,0% en 2018 contre 3,6% en 2017), au sous-secteur commerce (8,4% en 2018 contre 4,3% en 2017) et dans une moindre mesure aux activités de communications (7,3% en 2018 contre 7,1% en 2017).

Le taux d'inflation s'est situé à 2,7% en 2018 contre 2,4% en 2017 respectant ainsi la norme communautaire de 3% fixée par l'UEMOA.

Au plan des finances publiques, le montant mobilisé des ressources est de 665,24 milliards auprès des partenaires institutionnels, contre 627,85 milliards de F CFA en 2017. Le montant cumulé des

financements mobilisés auprès des partenaires institutionnels sur la période de mise en œuvre du PDES (2017-2018) s'élève à 3797,447 milliards FCFA pour les partenaires publics institutionnels, soit un taux de mobilisation des ressources de 59,93%.

S'agissant des financements privés mobilisés, il convient de souligner qu'ils se chiffrent à 3 947,3 milliards de F CFA et se répartissent comme suit : 2.697,50 milliards de F CFA pour le secteur privé extérieur et 1.249,8 milliards de F CFA pour le secteur privé national dont 1.188 milliards de F CFA au titre des investissements prévus par les entreprises agréées au Code des investissements. Ils contribuent à la réalisation de 51 projets d'investissements dont 35 au titre des entreprises agréées au Code des investissements. Le financement du secteur privé extérieur est réalisé principalement sous forme de PPP (2 348 milliards) avec des entreprises turques, saoudiennes, chinoises, françaises, et mauritaniennes.

La bonne performance en matière de mobilisation des ressources du secteur privé reflète l'engagement politique des plus hautes autorités, l'état de préparation des projets, le suivi des annonces de financement, le choix des partenaires et l'attractivité du Niger.

En 2018, les recettes budgétaires dons compris, ont connu une hausse de 26,7%, représentant 16,9% du PIB en liaison avec la hausse à la fois des recettes fiscales (27,1%) induisant un taux de pression fiscale de 15,2% contre 13,1% en 2017 et des dons (34,5%). Cette amélioration de recettes fiscales est la traduction des importantes et nombreuses réformes mises en œuvre avec succès au niveau des régies. Les recettes budgétaires hors dons s'élèvent à 862,4 milliards de F CFA contre 680,3 milliards de F CFA en 2017. Elles dépassent la cible 2018 qui est de 803,3 milliards de F CFA. L'essentiel des ressources budgétaires hors dons provient des recettes fiscales recouvrées par la Direction Générale des Douanes (194,1 milliards de F CFA) et la Direction Générale des Impôts à travers les taxes sur biens et services (354,2 milliards), l'impôt sur les revenus (175,8 milliards et les autres recettes fiscales (41 milliards de F CFA).

Le taux d'exécution des dépenses du budget à fin décembre 2018 s'est établi à 82,36%, dépassant son niveau de 2017 qui est de 72,37%.

Le solde budgétaire de base dons compris se situe à -4,1% en amélioration par rapport à 2017 où il se situe à -5,7%.

Au niveau du secteur extérieur, la part des exportations des biens et services dans le PIB a connu une baisse de 2,5 points de pourcentage entre 2017 et 2018, passant respectivement de 14,8% à 12,3%. La cible de 2018 qui est de 13,6% n'a pas été atteinte. Bien que cette part soit en baisse, les exportations FOB, sont passées de 701,847 milliards de F CFA en 2017 à 718,267 milliards de F CFA en 2018. La diminution de la part des exportations des biens et services dans le PIB est essentiellement imputable à la baisse des exportations de l'uranium et du pétrole. La production des ressources uranifères est passée de 3485 tonnes en 2017 à 2937 tonnes en 2018, la production du pétrole a légèrement baissé en passant de 6,66 millions de barils en 2017 à 6,06 millions de baril en 2018 en lien avec la longue période de maintenance.

La situation monétaire est caractérisée par une diminution de la masse monétaire de 24,2 milliards par rapport à décembre 2017, pour se situer à 1.126,2 milliards de F CFA en 2018. Cette situation est consécutive à la baisse des dépôts en Banque (-2,2%) et à la circulation fiduciaire (-2,0%). La diminution de la circulation de la circulation fiduciaire s'explique principalement par la révision de la méthodologie

d'estimation en lien avec la migration des statistiques monétaires aux nouvelles normes du FMI, ainsi qu'au ralentissement de la production des sociétés minières.

Les principaux indicateurs du CMR de l'axe 3 ont connu les évolutions significatives.

La proportion de la classe moyenne (approche noyau dur) est passée de 27,70% en 2017 à 28,10% en 2018, soit une augmentation de 0,4 point de pourcentage. Elle a dépassé la cible qui est de 27,75% en 2018. Cette performance serait liée à l'augmentation des entreprises créées.

La part de la valeur ajoutée des industries extractives dans le PIB a atteint 5,95% en 2018, pour une cible de 7,28%. Comparativement à sa valeur de référence (6,20% en 2017), elle a connu une chute de 0,8 point de pourcentage. Cela s'explique par une baisse de la production de l'uranium (3485 tonnes en 2017 à 2937 tonnes en 2018) soit 15,72 % de baisse par rapport à 2017, en lien avec la baisse de la demande mondiale, du pétrole (6,66 en 2017 à 6,06 millions de tonnes en 2018) suite à la longue période de maintenance, de l'Or (820 kg en 2017 à 467 kg en 2018) soit 43,08 % de baisse par rapport à 2017 due aux difficultés de gestion de la SML et la faible maitrise des productions artisanales et du charbon (246,6 millions de tonnes à 178,2 millions de tonnes) soit 27,73% par rapport à 2017. Toutefois, il faut relever dans le domaine minier, une amélioration du taux de couverture en cartographie géologique passant de 12% en 2017 à 12,31% pour une prévision de 12,25% en 2018. Quant au taux de couverture en levée géophysique aéroportée (20%), il n'a pas connu de variation entre 2017 et 2018 et reste en dessous de la cible de 22%.

La part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans le PIB a reculé de 0,3 point de pourcentage en passant de 5,70% en 2017 à 5,40% en 2018, pour une cible de 7,93%. La valeur cible n'a pas été atteinte. Cette contre-performance s'explique par les insuffisances en matière de création des nouvelles entreprises industrielles et de l'élargissement des échelles de production des entreprises existantes.

La part de la valeur ajoutée de l'agro-industrie dans le PIB est passée de 6,20% en 2017 à 2,40% en 2018, soit une chute de 3,8 point de pourcentage. Dans le même sens, la part de l'agro-industrie dans l'industrie manufacturière est passée à 53,9 % en 2018 contre 55,24% en 2017, soit une baisse de 2,46 points de pourcentage. Cette contre-performance dans ce domaine s'explique par le retard dans la mise en œuvre du Programme de réhabilitation et renforcement des capacités techniques des industries agroalimentaires du Niger dont l'une des composantes est le projet 3ADI qui est suspendu. Il faut rappeler que le projet 3ADI est financé par l'Etat du Niger à travers un fond d'affection spéciale.

Dans le cadre de la réduction des coûts de facteurs de production, des progrès sont enregistrés dans le domaine de l'électricité. Le taux d'accès à l'électricité est passé de 12,22% en 2017 à 12,93%, en 2018, soit une augmentation de 0,71 point de pourcentage pour une cible de 17,83%. Cette situation s'explique par les efforts entrepris dans le cadre de l'offre et de la production en énergie. Toutefois, la cible n'est pas atteinte.

Pour la proportion de la population utilisant l'électricité comme source d'éclairage, la valeur est passée de 18,50% en 2017 à 16,87% en 2018 soit une régression de 1,63 point de pourcentage par rapport à sa

valeur de référence. Cette contre-performance peut s'expliquer par la fragilité des micros groupes électrogènes en milieu rural et la faible qualité des équipements à énergies renouvelables[2].

Toutefois, il est ressorti une amélioration de la fiabilité et de la stabilité de l'approvisionnement en énergie électrique avec une réduction de 37% du nombre de coupures en 2018. De même, la durée moyenne mensuelle des coupures est passée de 28h16 mn en 2017 à 13h48 mn, soit une diminution de 51%. Ceci est le résultat des efforts liés notamment à la mise en service effective de la centrale 100MW de Gorou Banda et la stabilisation des lignes d'interconnexion par l'installation des compensations au niveau des différents postes Haute Tension (HT) de Niamey et Dosso.

La disponibilité routière qui était de 0,66 km/1000 habitants en 2017 a connu une baisse de 0,03 point en 2018 (0,630). La cible de 0,664 en 2018 n'est pas atteinte. Cette baisse est liée au croit démographique et à l'insuffisance du financement de l'entretien routier.

Le taux de pénétration internet est passé de 19,06% en 2017 à 23,95% en 2018 pour une cible de 22%. Cette performance s'explique par l'amélioration de la proportion des centres communautaires offrant des services diversifiés qui est passée de 36,08% en 2017 à 41,47% en 2018 pour une cible de 41,47% en lien avec la création de neuf (9) centres communautaires offrant des services diversifiés, de deux (2) villages intelligents. Les réalisations dans ce domaine ont contribué à porter le nombre d'abonnés (Fixe et Mobile) qui passe de 7 719 981 en 2017 à 9 461 200 en 2018 dépassant la cible de 9 457 664.

La part de la valeur ajoutée du secteur tertiaire est passée de 35,70 % en 2017 à 38,90% en 2018, soit une augmentation de 3,2 points de pourcentage. Comparée à la cible de 36,27%, il est enregistré une hausse de 2,63 points de pourcentage. Cette performance est imputable principalement à la bonne progression du sous-secteur commerce (8,4% en 2018 contre 4,3% en 2017) et dans une moindre mesure aux activités de communications (7,3% en 2018 contre 7,1% en 2017).

La part des marchés acquis par les PME/PMI dans les marchés publics est passée de 28,93% en 2017 à 18,47% en 2018, soit une diminution de l'ordre de 10,46 points de pourcentage. Cette baisse s'explique non pas par la baisse du nombre de PME/MPI ayant bénéficié de marchés publics mais par la baisse constatée au niveau du chiffre d'affaires de ces PME/PMI.

En matière d'amélioration de l'environnement des affaires, le score de distance de la frontière (DTF) pour l'efficacité de la réglementation est passé de 52,34% en 2017 à 53,72% en 2018, soit une progression de l'ordre de 1,38 point de pourcentage. Comparé à sa valeur de référence, le score enregistre une augmentation nette de 1,28 point de pourcentage. Cette performance est imputable à des performances réalisées dans certains sous indicateurs Doing Business à savoir : l'obtention de permis de construire (+2.11) ; le score au raccordement à l'électricité (+3,65) ; le transfert de propriété (+0,91) et l'exécution des contrats (+5,07). En effet, selon le rapport Doing Business 2019, le Niger occupe la 143ème place sur 190 économies, soit une progression d'un rang comparativement à 2017. De façon spécifique, le Niger occupe la 27ème place au niveau mondial et le 4ème rang sur les 54 économies d'Afrique dans le cadre de la création d'entreprise.

Le taux de survie des entreprises créée par les jeunes, est resté stable à 12% contre une cible de 17%. La part des emplois créés par les entreprises des jeunes est passée de 11% à 12,5% pour une cible de 13%.

[2] L'analyse faite par le Ministère de l'Energie est basée sur la généralité des caractéristiques techniques des types des équipements. La précision ne peut être obtenue que suite à l'organisation d'enquête nationale par l'INS.

Cela résulte de la création de 4 911 entreprises dont 80% par les jeunes L'estimation est faite sur la base de 2 emplois pour chaque entreprise créée dont l'employeur et un employé.

Ces réalisations ont contribué à accroitre les crédits accordés aux jeunes entrepreneurs. C'est pour cela que le taux d'accès des jeunes au crédit a atteint 42% pour une cible de 50%.

Par ailleurs, les données recueillies au 1er semestre de l'année 2008[3] par l'Office National de l'Emploi et de la Formation professionnelle (ONEF), font ressortir qu'au total 62 826 emplois ont été créés dont 86% sont temporaires et 94% relèvent du secteur public. Ces emplois créés dépassent largement la cible de 50.000 emplois par an du Programme de Renaissance Acte II.

Il faut ajouter également que, les emplois décents pour les jeunes dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage sont créés. Ainsi, la part des emplois décents créés pour les jeunes ruraux dans le domaine agricole est restée stable à 0,73% entre 2017 et 2018 pour une cible de 1%.

En ce qui concerne l'intégration économique régionale, le taux d'ouverture de l'économie avec les pays africains est passé de 14,30% en 2017 à 4,23% en 2018 pour une cible de 15,77%. Quant à la part des échanges commerciaux du Niger avec les pays de la CEDEAO, elle est passée de 28,40% en 2017 à 21,2% pour une cible de 23,38% en 2018. Pour la part des échanges commerciaux du Niger avec les pays de l'UEMOA, elle est passée de 12,90% en 2017 à 8,70% pour une cible de 11,16% en 2018.

Tous ces indicateurs n'ont pas atteint leurs cibles, et ont même régressé par rapport à 2017. Cette contreperformance est en lien avec l'environnement économique morose tant au niveau sous régional que régional. Ainsi, le volume des produits exportés par bon d'enlèvement est passé de 146 478,4 tonnes en 2017 à 71 052 tonnes en 2018 (données des comptoirs de Madaoua et Tamaské uniquement).

Le deuxième pilier du Plan de Développement Economique et Social est la transformation du monde rural. Le progrès fait ressortir l'amélioration du taux de croissance annuel du secteur primaire qui est passé de 5,7% en 2017 à 7,4% en 2018, soit une augmentation de 1,7 point de pourcentage. Quant à la part du secteur primaire dans le PIB, elle est passée de 39,7% en 2017 à 43,8% en 2018, soit un bond de 4,1 points de pourcentage. La proportion de la population rurale vivant en dessous du seuil national de pauvreté est passée de 52,40 en 2014 à 49,48% en 2018.

Toutefois, la part de la production irriguée dans la production agricole totale en équivalent céréalier est passée de 9,92% en 2017 à 9,62% en 2018. Il en est de même pour le taux de croissance des productions irriguées (horticulture) qui a chuté, passant de 11,22% en 2017 à 6,87% en 2018.

Mais, le taux de croissance de la production céréalière (mil, sorgho, maïs, riz pluvial et fonio) est passé de 0,72% en 2017 à 4% en 2018. Cela résulte de l'amélioration de la production des principales céréales qui est passée de 6 085 277 tonnes, soit une augmentation de 4% par rapport à celle de 2017. En effet, les productions de mil et de sorgho ont respectivement augmenté de 2% et 8% par rapport à 2017. La production de riz a enregistré également une hausse de 10%. Celle des cultures de rente (niébé, arachide, sésame, voandzou, oseille et gombo) s'est améliorée, en passant de 2 630 014 tonnes en 2017 à 3 325 345 tonnes en 2018.

[3] L'ONEF n'ayant pas pu disposer de ressources nécessaires et à temps, pour la collecte des données du deuxième semestre. Cette collecte est envisagée pour se faire en même temps que pour le premier semestre 2019, sur le budget 2019.

Le taux d'exploitation du cheptel est passé de 18,46% en 2017 à 22,36% en 2018 et notamment les principales productions animales se sont accrues grâce à l'amélioration de l'alimentation et de la santé animale. Cette performance est liée aussi à la hausse du taux d'accroissement du lait qui est passé de 42% en 2017 à 83,47% en 2018 pour une cible de 47%. Ainsi, le taux de couverture sanitaire des bovins est passé de 41% en 2017 à 44% en 2018 pour une cible de 76%, celui des petits ruminants est passé de 52% en 2017 à 71% en 2018 pour une cible de 74%. De même, le taux de couverture des camelins est passé de 21% en 2017 à 32% en 2018 pour une cible de 58%. Par contre, la production brute de viande rouge a régressé passant de 56% (127 966 tonnes) en 2017 à 47% en 2018 pour une cible de 60% et s'est établie à 119 997 tonnes en 2018. Ceci s'explique par : (i) l'augmentation des abattages clandestins dans toutes les agglomérations (Niamey, Maradi, Tahoua, Zinder etc.) ; et (ii) la baisse des poids moyens des carcasses qui régresse de 141 kg en 2017 à 130 kg en 2018 soit une baisse de 7,80% pour les bovins, 13% pour les ovins, 16% pour les caprins et 3,33% pour les camelins, malgré l'augmentation du nombre de tête d'animaux abattus; ce qui veut dire que les animaux sont abattus de plus en plus jeunes.

Par rapport à la production fourragère, un net excédent a été enregistré. Le disponible fourrager est évalué à 30.113.640 Tonnes de Matières Sèches (TMS) pour des besoins globaux théoriques du cheptel résident estimés à 26.811.662 TMS. Ainsi, il se dégage un excédent fourrager global de 12% correspondant à 3.513.090 TMS. Cet excédent cache néanmoins des disparités avec 503.411 ménages touchés.

Toutes ces réalisations ont contribué à atteindre 30 113 640 tonnes de matières sèches pour un besoin de 26 811 662 tonnes de matières sèches. Il se dégage ainsi un excédent fourrager global de 12% correspondant à 3 513 090 tonnes.

Par rapport aux infrastructures et services ruraux, l'indice d'accessibilité rurale est passé de 36,90% en 2017 à 36,20% pour une cible de 37,5% en 2018. La valeur IAR 2018 est provisoire, les enquêtes de terrain ne sont pas encore terminées. Cette valeur sera certainement revue à la hausse). La réalisation enregistrée dans le cadre du désenclavement des zones de production est : 149,15 km de pistes de désenclavement construits.

En ce qui concerne le taux d'électrification en milieu rural, il est passé de 0,76% en 2017 à 0,93% en 2018, soit un accroissement de 0,27 point de pourcentage. Cette faible progression est due à la jeunesse de l'ANPER et le niveau de préparation des projets. Les principales réalisations sont : (i) l'électrification de 126 localités portant à 800 localités électrifiées ; (ii) 3 555 kits individuels aux ménages placés ; (iii) 87 plateformes multifonctionnelles installées et (v) 2270 abonnés hors réseau NIGELEC.

Par ailleurs, la variation annuelle de l'indice des prix des produits locaux a connu une baisse, passant de 4,4% en 2017 à 3,6% en 2018, pour une cible de 7,4%.

En matière d'autonomisation économique des femmes rurales, le taux de participation des femmes à la vie économique s'est établi à 39,83% en 2018, pour une cible de 37,34%, soit un dépassement de 2,49 points de pourcentage. Cette performance résulte de l'environnement socioculturel et économique favorable à l'autonomisation des femmes à travers leur capacitation financière à l'allégement de leurs tâches domestiques et la promotion des activités génératrices des revenus. Ainsi, dans le cadre de l'allégement des tâches domestiques, les réalisations sont les suivantes : (i) 87 plateformes multifonctionnelles installées ; (ii) 60 moulins octroyés ; (iii) 10 batteuses octroyées et (iv) 87 groupements féminins équipés.

Par rapport à la résilience à l'insécurité alimentaire, l'indice de capacité de résilience à l'insécurité alimentaire s'est amélioré en passant de 0,61 en 2017 à 0,69 en 2018 atteignant ainsi la cible de 2018 en lien avec les progrès importants réalisés pour réformer et renforcer les structures nationales en charge de la réduction de la vulnérabilité chronique et conjoncturelle à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Cependant, il faut noter une recrudescence de besoins humanitaires en 2018 en particulier dans les zones dites fragiles, donnant lieu à des incidents sécuritaires localisés ou à des mouvements de population résultant des conflits dans les pays limitrophes du Niger.

Dans le cadre de l'amélioration de la coordination et la gouvernance du secteur, le niveau d'amélioration de la gouvernance sectorielle est resté passable à 0,5. En ce qui concerne, le niveau de pénétration de la gouvernance sectorielle dans les communes, il est passé de 74,90% en 2017 à 78,82% en 2018, dépassant ainsi la cible qui est de 76,60%.

En ce qui concerne la gestion du développement, le taux annuel moyen de l'inflation est passé de 2,4% en 2017 à 2,7% en 2018. Il reste cependant en deçà de la cible de 0,3% et en dessous de la norme communautaire (3%). Cette légère hausse de l'inflation est imputable principalement à la hausse des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées. Le taux d'investissement brut est passé de 33,7% en 2017 à 44,60% en 2018, soit une hausse de 10,9%. Comparativement à la cible 38,47% de 2018, le taux s'est nettement amélioré de 6,13%. L'amélioration est due aux grands travaux structurants en cours dans le cadre de la préparation de l'UA 2019, les projets structurants et les investissements du secteur privé. En effet, le taux d'investissement public est passé de 10,4% en 2017 à 15,1% en 2018. Quant au taux d'investissement privé, il est passé de 23,3% en 2017 à 29,2% en 2018.

Ces progrès résultent du niveau de réalisation de la mobilisation des ressources annoncées à la table ronde qui se situe à fin 2018 à 54,38% pour le montant global dont, 59,93% pour le secteur public et 58,36% pour le secteur privé.

Le taux d'exécution annuelle du budget de l'Etat est passé de 78,55% en 2017 à 82,86% en 2018, soit une hausse de 4,31 points de pourcentage pour une cible de 76,47%. Cette performance est imputable à la mise en œuvre des réformes des finances publiques et à l'amélioration du taux de consommation des crédits d'investissements qui est passé de 70,90% en 2017 à 75% en 2018. Cette performance est induite par l'amélioration du suivi du portefeuille des projets. Toutefois, ce taux n'atteint pas la cible du PDES en 2018 qui est de 90%.

Le taux global annuel d'endettement est passé de 45,40% en 2017 à 48,5% en 2018, soit une hausse de 3,1 points de pourcentage pour une cible de moins de 70%. Cette hausse est due aux nouveaux engagements que l'Etat a pris dans le financement des projets structurants. Malgré sa tendance haussière, il est en dessous de la norme communautaire (inférieur à 70%). Les engagements nouveaux en valeur actualisés en 2018, sont de 208 milliards de F CFA, inférieur au plafond annuel d'endettement qui est de 225 milliards. Par ailleurs, la régulation de la politique d'endettement en cours par le comité interministériel de suivi de cette politique et de négociation des appuis budgétaires présidé par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement est de nature à confirmer la gestion prudentielle de la dette.

Le taux de pression fiscale est passé de 13,11% en 2017 à 15,2% en 2018, soit une hausse substantielle de 2 points de pourcentage. En outre, la cible de 16% n'a pas été atteinte. Cette hausse du taux de pression fiscale est imputable à la mise en œuvre de la nouvelle politique fiscale. Toutefois, la norme

communautaire de 20% n'est pas atteinte. Cela est lié à l'importance du secteur informel (61,3% en 2018).

Le solde budgétaire global (dons compris) en pourcentage du PIB nominal est passé de -5,1% en 2017 à -4,1% en 2018, soit un gain de -1,3 point de pourcentage. Comparativement à la cible -5%, on note une nette amélioration de l'ordre de -0,9 point de pourcentage. Cette évolution est essentiellement imputable à l'amélioration des recettes fiscales et la maîtrise des dépenses publiques.

En 2018, la situation extérieure du Niger a été caractérisée par un solde global déficitaire de 113,5 milliards contre 134,9 milliards en 2017. Il représente 2,2% du PIB, résultant du déficit du solde des transactions courantes et de capital, atténué par l'excédent du compte financier.

En effet, le compte de capital tiré par les décaissements des dons-projets se situe à 344,1 milliards contre 237 milliards en 2017 ; le solde financier est en hausse de 100,9 milliards par rapport à 2017.

En matière de surveillance multilatérale, le Niger a respecté 3 critères de convergence sur les 5. Ainsi, des efforts seront poursuivis pour atteindre les deux autres critères.

Le taux de bancarisation élargi est resté stable à 14,68% en 2018.

Le réseau bancaire nigérien est en pleine expansion. Il est passé de 17 établissements (13 banques et 4 établissements financiers) à 18 (14 banques et 4 établissements financiers). Le système financier décentralisé comprend 37 IMF agréées, en baisse depuis 2010 suite au retrait de plus d'une centaine d'institutions pour non-conformité à la réglementation. 4 demandes d'agrément sont en cours d'inspection. Le nombre de points de services est ressorti à 139 en 2018 contre 166 en 2017, soit une baisse de 16% liée principalement au retrait des agréments de 5 SFD et à la fermeture de points de services particulièrement de ASUSU SA. Le nombre des bénéficiaires directs des prestations des SFD est ressorti à 296 929 contre 312 084 en 2017. Par ailleurs, l'ARSM a élaboré un plan d'assainissement et de consolidation du secteur, et le renforcement des capacités institutionnelles, humaines, techniques et financières de l'ARSM est en cours en vue d'une supervision plus efficace du secteur.

En ce qui concerne l'axe 4 gouvernance, paix et sécurité, l'indice gouvernance, paix et sécurité, se situe à 0,8 en 2018 pour une cible de 0,83. C'est un nouvel indicateur qui a été calculé à partir de l'enquête ERI/ESI 2018, raison pour laquelle il ne dispose pas d'une situation de référence.

L'indicateur de gouvernance BM (CPIA) est resté stable à 3,40 en 2018, contre une cible de 3,63. La non-atteinte de la cible serait liée à l'absence de progrès au niveau du pilier développement social, inclusion et équité avec la persistance des inégalités de genre et le retard dans la mise en œuvre de la politique de la protection sociale.

Par ailleurs, l'indice de perception de la corruption est passé de 33 en 2017 à 34 en 2018, pour une cible de 38. Le Niger a, de ce fait, gagné 1 point, il a perdu 2 rangs dans le classement (114ème place en 2018 contre 112ème en 2017) du fait des efforts relativement plus importants par d'autres pays.

En ce qui concerne, l'administration publique, le taux de réponses aux réclamations des usagers des services publics est passé de 62,3% en 2017 à 70% en 2018 pour une cible de 72%, soit une progression de 7,7 points de pourcentage. Par rapport au ratio d'encadrement administratif, il est passé de 3 agents pour 1000 habitants à 4 agents pour 1000 habitants atteignant ainsi la cible de 2018. L'amélioration de ce ratio s'explique par le recrutement de 475 agents à travers 6 concours directs et 1 378 agents à

travers 26 concours professionnels ainsi que les agents recrutés par certaines ONG et des partenaires placés dans la région de Diffa.

Le taux d'accès aux services judiciaires se situe à 44% en 2018 pour une cible de 43%, soit un dépassement d'un point de pourcentage. Cela s'explique par : (i) l'augmentation de la couverture en infrastructures judiciaires dont le taux passe de 61% en 2017 à 64% en 2018, soit une augmentation de 3 points de pourcentage expliqué, par la hausse des ratios greffiers/magistrat et agents/magistrat qui se situent à respectivement 0,98 greffier et 1,56 agent par magistrat en raison des recrutements effectués. Cependant, ces deux indicateurs restent en deçà des normes internationales.

Par ailleurs, le taux de satisfaction des usagers des services judiciaires est de 72% en 2018 pour une cible de 73%, soit une contreperformance de l'ordre d'un point de pourcentage en lien avec la faible progression de la mise aux normes minimales des maisons d'arrêt dont le pourcentage est passé de 0% en 2017 à 8% en 2018, pour une cible de 50%.

Le degré de respect des droits de l'Homme atteint la valeur de 29,34% pour une cible de 39%, soit une contreperformance de 9,66 points de pourcentage malgré l'amélioration du taux d'occupation des établissements pénitentiaires qui est passé de 102,17% en 2017 à 95,07% en 2018, soit une réduction de 7,1 points de pourcentage.

Le pourcentage de la connaissance des droits de l'homme (63,79%) et l'accroissement du degré de perception de la population sur le respect des droits humains (29,34%) sont accrus. Cependant, le taux d'occupation des établissements pénitentiaires reste relativement élevé dans certains cas comme à Niamey où il est de 321%.

En ce qui concerne l'amélioration des bonnes pratiques administratives, le taux de célérité est passé de 45% en 2017 à 31% en 2018, soit un gain de 14 points de pourcentage. Cette performance est due essentiellement au respect des normes dans le traitement des dossiers, conformément aux dispositions du statut général de la fonction publique et son décret d'application. Aussi, 1 messagerie gouvernementale a-t-elle été mise en place, 71 noms de domaine ont été harmonisés, 57 sites web ont été hébergés et 7 sites web ont été conçus.

Le taux de manquement aux textes administratifs est relatif aux diverses sanctions administratives aux agents de l'Etat régis par le statut général de la fonction publique. Il est passé de 0,2% en 2017 à 0% en 2018. Cette amélioration est due aux réformes entreprises par le Ministère, entre autres la mise en place d'un réseau des Directeurs des Ressources Humaines pour sensibiliser, encadrer et former les agents. A cela, il faut ajouter l'encadrement des inspections générales des services à travers le réseau des Inspecteurs Généraux des Services qui constitue un organe de veille, de sensibilisation et de plaidoyer ; la mise en place d'un comité d'écoute des usagers qui sert à enregistrer et traiter en face à face les plaintes, recours et dénonciations des usagers. Ce face-à-face permet de cerner si les mesures disciplinaires sont fondées ou pas.

Le nombre de comptes ayant été jugés par la Cour des Comptes est passé de 3 en 2017 à 10 en 2018 sur une prévision de 11. En terme de qualité de la gestion des collectivités territoriales, il est relevé qu'à la suite de 27 inspections conduites au niveau des communes, 18 Maires ont été révoqués et 5 conseils municipaux dissous.

Dans le domaine de la sécurité, le taux de satisfaction des populations par rapport à la sécurité se situe à 85,5% en 2018 pour une cible 85,28%, soit un dépassement de 0,22 point de pourcentage. Cela pourrait résulter de réalisations ci-après : 2.173 patrouilles, 463 missions d'ordre et de service d'ordre ainsi que 1.220 missions d'escorte de sécurisation et de protection.

Le score sécurité (Mo Ibrahim) a connu une amélioration entre 2017 et 2018 en passant de 63,95 à 64,08. Cette amélioration découle des efforts consentis en matière de sécurité des personnes et de leurs biens sur toute l'étendue du territoire et au niveau des frontières du pays traduit par l'amélioration de la sécurité nationale et intérieure qui passent respectivement de 64,6% à 64,7% et de 63,3 à 63,43%.

Le score sécurité nationale (Indice Mo Ibrahim) est passé de 64,6 en 2017 à 64,73 en 2018, soit une augmentation de 0,13 point. Relativement à la cible 2018 de 72,26, une contreperformance de l'ordre de 7,53 est relevée.

Pour une valeur de 50,37% en 2017 et une cible de 54% en 2018, la proportion des frontières du territoire bornées est de 50,90%. Par ailleurs, 201 811 opérations ont été menées sur l'ensemble du territoire national. Ces opérations ont été effectuées notamment sur la frontière Est dans le bassin du Lac Tchad, la frontière Nord dans le Djado, la frontière Ouest avec le Mali et la frontière sud-ouest avec le Burkina Faso. Elles ont permis de maintenir une accalmie relative tout le long de l'année et sur l'ensemble du territoire en dépit de quelques attaques perpétrées par les groupes terroristes. Par ailleurs, les différents recrutements au sein des FDS ont permis d'amener leur effectif à 16 000 Hommes en 2018, pour une cible de 16 500.

Par ailleurs, le taux de couverture national en outils d'aménagement du territoire, est passé de 40% en 2017 à 60% en 2018, soit une progression de 20 points de pourcentage. Cependant, la cible 2018 (70%) n'a pas été atteinte. Cette situation, est liée à l'insuffisance des ressources financières.

Tous ces efforts déployés ont permis de maintenir l'accalmie sur le territoire national. A l'occasion des patrouilles, 12 463 personnes ont été interpellées ; 189 cas de vol enregistrés et 15 coupeurs de route ont été arrêtés et des fusils (12 artisanaux, 1M14, 1 PA et 20 fusils à pompe plus 70 chargeurs) saisis.

Le score sécurité individuelle est passé de 63,3 en 2017 à 63,43 en 2018, soit une amélioration de 0,13. Cette amélioration serait liée à l'amélioration du taux de couverture du territoire par la police qui est passé de 67% en 2017 à 71% en 2018. Il s'agit également de 2.173 patrouilles, 463 missions d'ordre et de service d'ordre ainsi que 1.220 missions d'escorte de sécurisation et de protection. Cependant, la cible 2018 n'a pas été réalisée.

La part des dépenses de sécurité dans le budget national est restée stable à 17% en 2018, pour une cible de 13%. Le maintien élevé de cette part est lié à l'élargissement de l'insécurité dans la région Tillabéry et une poursuite de l'insécurité dans la région de Diffa.

Au niveau de l'axe 5, gestion durable de l'environnement, en matière de réhabilitation et restauration des terres dégradées, les réalisations sont : (i) 34 697 ha des terres réhabilitées et restaurées sur une prévision de 213 000 ha, soit un taux d'exécution de 16,29%, (ii) 7 008 ha dunes fixées sur une prévision de 36 500 ha, soit un taux d'exécution de 19,20%.

Le rendement agricole des terres récupérées est passé de 275kg/ha en 2017 à 476 Kg/ha en 2018 pour une prévision de 300 kg/ha. Aussi, le rendement de la biomasse herbacée des terres récupérées est-il passé de 1,5T/ha en 2017 à 1,536T/ha en 2018 pour une cible de 1,515 T/ha.

La proportion des aires humides est de 0,04% pour une cible de 0,5% en 2018. A cet effet, les réalisations ont porté sur : (i) 6 parcs et réserves gérés de manière participative ; (ii) 1 525 ha aménagés et (iii) 44 115 ha des forêts naturelles aménagées sous forme des plans et parcs agro forestiers.

La production piscicole est passée de 36 063 T en 2017 à 34 779 T pour une cible de 30 000 T en 2018. Cela est corroboré par les réalisations suivantes : (i) 27 mares empoissonnées ; (ii) 280 plans d'eau assainis et (iii) 13 632 ha traités contre les plantes envahissantes dont 280 en milieu aquatique, 62 étangs aménagés.

La proportion des aires protégées est passée de 14,75 % en 2017 à 15,25 % en 2018, dépassant ainsi la cible de 15%. A cet effet, les principales réalisations sont : (i) 89 770 ha protégés par la Régénération Naturelle Assistée (RNA), soit 128,24% de réalisation et (ii) 19 239 kml de bandes pare-feu ouverts sur une prévision de 40 000 kml, soit un taux de réalisation de 48,10% ; (iii) l'élaboration des plans d'aménagement sur 66 261 ha, soit un taux de réalisation de 138 % et (iv) 13 632 ha traités contre les plantes envahissantes terrestres. Par ailleurs, (i) 9 147 399 de plants produits (ii) 22 605 ha de plantations forestières réalisés, (iii) 5 000 ha de forêts classées réhabilitées et (iv) 44 115 ha des forêts naturelles aménagés sous forme des plans et parcs agro forestiers.

Quant aux grands mammifères (GIRAFES), leur effectif est passé de 610 en 2017 à 633 pour 670 en 2018 en lien avec : (i) l'ensemencement d'herbacées sur 12 500 ha ; (ii) 8 girafes introduites dans la réserve de Gadabégi ; (iii) les aires protégées de Termit et Tintouma mises sous gestion déléguée.

Le taux d'accès des ménages au service basique d'assainissement en milieu urbain est passé de 19,6% à 39,3% pour une cible de 27,67. Le taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement en milieu urbain est passé de 10,8% à 19,60% pour une cible de 14,83%. Le taux d'accès des ménages au service basique d'assainissement en milieu rural est passé de 3, 4% à 7,30% pour une cible de 8,70%. Le taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement en milieu rural est passé de 0,8% à 1,10% pour une cible de 2,73%. Le taux d'accès des ménages aux équipements de lavage des mains au savon (proxy ODD) est passé de 10% à 26,10% pour une cible de 19,8%.

L'amélioration de ces indicateurs est en lien avec les réalisations dans le domaine de l'assainissement.

Le taux de défécation à l'air libre, s'établit à 70,8% en 2018 pour une cible de 58,4%, soit un écart négatif de 12,4 points de pourcentage. Cette contreperformance s'explique par le retour au stade initial non FDAL de certains villages certifiés due à l'absence de suivi post certification FDAL. Toutefois, 342 villages sont certifiés FDAL en 2018. Le taux de déchets évacués est passé de 2,98% à 5,30% correspondant à la valeur cible.

Ainsi, en matière de gestion des déchets, 345 008 tonnes des Déchets Solides Municipaux (DSM) sont collectées pour uniquement la région d'Agadez.

Par ailleurs, le taux de traitement des eaux usées est passé de 2,90% en 2017 à 4,10% en 2018 pour une cible de 4,10%. Cette performance serait liée aux réalisations dans le domaine de l'hygiène et du développement urbain.

La proportion de la population vivant dans des logements inadéquats (urbain ou rural) est passée de 24,5% en 2017 à 22,58% en 2018 pour une cible de 22,70%. Cette proportion s'est améliorée de 1,92 point de pourcentage par rapport à la situation de référence et a même dépassé la cible de 0,12 point de pourcentage. Cette performance est en lien avec l'amélioration de la couverture des besoins en logements décents, du niveau d'équipement des centres urbains, ainsi que du renforcement de l'urbanisation durable. Ces résultats pourraient s'améliorer avec l'installation de la Banque de l'Habitat du Niger avec le démarrage de ses activités en décembre 2018, l'adoption du décret portant création du Fonds National de l'Habitat pour garantir l'accès au crédit habitat à caractère social.

Cependant, malgré l'effort de révision du CMR, d'importants défis subsistent pour la mise en œuvre du PDES. Il s'agit de :

- la disponibilité des données statistiques ;
- la matérialisation effective de la mise en œuvre du programme de la renaissance culturelle adoptée par le Gouvernement ;
- la fonctionnalité du dispositif de mise en œuvre du PDES, notamment les pôles sectoriels de coordination ;
- la consommation des crédits et principalement les ressources extérieures ;
- l'appui à la conception des politiques publiques et le renforcement du système de programmation et de suivi des investissements ;
- l'accélération de la mise en œuvre de la feuille de route du PDES adoptée par le gouvernement ;
- la poursuite du processus de transfert des compétences dans le cadre de la décentralisation ;
- la mise en œuvre des réformes économiques et financières ;
- la mise en œuvre des réformes sociales et la mobilisation des ressources pour favoriser le dividende démographique et l'autonomisation des femmes ;
- la poursuite du processus de transfert des compétences dans le cadre de la décentralisation ;
- la mise en œuvre de la politique nationale de modernisation de l'Etat.

Sur la base des leçons tirées et des difficultés rencontrées, les suggestions et recommandations suivantes sont formulées, en vue d'améliorer la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PDES 2017-2021 au cours des années à venir :

- Procéder à la modification de l'article concerné du décret portant adoption du code des marchés publics en vue de la suppression de la double revue en matière de passation des marchés ;
- Veiller à l'application effective des mesures de sanctions prévues par le Code des marchés publics, à l'encontre des entreprises et prestataires défaillants, pouvant aller de la mise en demeure, à la résiliation et à l'exclusion temporaire de la commande publique ;
- Doter la Direction du Journal Officiel d'équipements techniques adéquats lui permettant de scanner les accords de financement signés et les publier comme tels dans le JO ;
- Relever le niveau de la dotation budgétaire des lignes « Fonds d'études » et « Etudes de faisabilité » et s'assurer de l'effectivité de leur décaissement, afin de disposer des dossiers de projets bancables ;
- Inscrire les fonds de contrepartie et s'assurer de leur libération ;
- Instituer et généraliser l'évaluation de la performance du personnel clé des projets à travers des contrats de performance ;
- Renforcer les capacités des entreprises et prestataires de services, en vue d'améliorer leurs performances dans le cadre de l'exécution des marchés publics ;
- Organiser régulièrement les revues de performance des programmes et projets ;

- Recourir à des dérogations au code de passation des marchés publics pour la réalisation de projets dans certains secteurs stratégiques ;
- Renforcer le dialogue avec les Partenaires Techniques et Financiers sur leurs procédures d'instruction des projets et de décaissement des ressources ;
- Adopter le CMR révisé en Conseil des Ministres ;
- Accélérer la diversification du secteur industriel et mettre en œuvre un plan d'urgence de restructuration des entreprises concernées.

INTRODUCTION

Dans le cadre de la poursuite du processus de planification et de coordination des actions de développement, comme outil de gestion du développement, les autorités de la 7ème République ont adopté le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 et son Plan d'Actions Prioritaires (PAP) le 29 septembre 2017. Le PDES est assorti d'un cadre logique et d'un Cadre de Mesure de Rendement.

Le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 tire ses fondements de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035 dont il est le premier outil d'opérationnalisation. L'objectif global visé à travers la mise en œuvre de ce premier plan quinquennal est de « ***contribuer à bâtir un pays pacifique, bien gouverné, avec une économie émergente et durable et une société fondée sur des valeurs d'équité et de partage des fruits du progrès*** ».

Le PDES 2017-2021 s'articule autour de cinq axes stratégiques : (i) Axe 1 «Renaissance culturelle» ; (ii) Axe 2 «Développement social et Transition démographique» ; (iii) Axe 3 «Accélération de la croissance économique» ; (iv) Axe 4 «Amélioration de la gouvernance, paix et sécurité» et (v) Axe 5 «Gestion durable de l'environnement».

Afin de mieux coordonner et suivre la mise en œuvre du PDES, un dispositif institutionnel a été mis en place par décret N°2018-105/PRN/MP du 09 février 2018. Ce dispositif prévoit l'élaboration d'un rapport de mise en œuvre du PDES au mois de juin de chaque année sur la base de son guide de suivi évaluation. Ce rapport vise à faire le point des progrès accomplis dans l'atteinte des cibles annuelles des indicateurs du PDES relativement à l'impact et aux effets globaux, spécifiques et sectoriels.

Le rapport 2018 a été élaboré sur la base des données statistiques disponibles de l'Institut National de la Statistique et du CMR révisé qui prend en compte les insuffisances relevées, à savoir : (i) presque tous les indicateurs ne peuvent être renseignés qu'à travers des enquêtes coûteuses ; (ii) les indicateurs de suivi des cibles priorisées des ODD ne sont pas intégrés dans le CMR et (iii) certains indicateurs n'ont ni cible, ni valeur de référence.

Nonobstant les améliorations susmentionnées, certains indicateurs ont dû être renseignés en 2018 à partir d'estimations. La plupart de ces estimations ont été faites par l'INS sur la base des tendances observées relatives à l'évolution des indicateurs concernés. Les valeurs concernées sont accompagnées de la mention (E) dans les tableaux correspondants.

Outre l'introduction, le présent rapport est structuré autour des parties suivantes :

- Contexte de mise en œuvre ;
- Méthodologie ;
- Situation des financements ;

- Résultats de la mise en œuvre du PDES en 2018 ;
- Difficultés rencontrées ;
- Perspectives 2019 ; et
- Suggestions et recommandations.

I. CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE

Cette partie traite de l'environnement économique international, de la situation économique régionale et sous régionale ainsi que celle de l'environnement national.

1.1 Environnement économique international

La croissance économique mondiale s'est ralentie en 2018 pour s'établir à 3,6% contre 4% en 2017. Ce repli s'explique par la montée des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, le durcissement de la politique du crédit en Chine et le resserrement des conditions financières dans les pays avancés. Les tensions commerciales ont entrainé une détérioration de l'état d'esprit sur les marchés financiers, engendrant un durcissement des conditions de financement dans les pays avancés et les économies émergentes.

Dans les pays avancés, le ralentissement de l'activité économique est également due à : (i) l'affaiblissement de la confiance des consommateurs et des chefs d'entreprises, ainsi que de la perturbation de la production d'automobiles en Allemagne du fait de la mise en place de nouvelles normes d'émission ; (ii) la diminution de l'investissement en Italie consécutive au creusement de la dette souveraine et (iii) les incertitudes liées au Brexit. Ces facteurs négatifs sont renforcés par la faible croissance de la productivité du travail et le ralentissement de la hausse de la main d'œuvre à cause du vieillissement de la population entravant l'activité économique de ces pays.

Dans les pays émergents et en développement, le recul de la croissance provient de la détérioration de l'état d'esprit sur les marchés financiers, du resserrement des réglementations nationales en Chine (entrainant une baisse des dépenses de biens d'équipement) ainsi que les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine. Ces tensions commerciales ont pesé sur l'activité économique chinoise et celle des pays importateurs du pétrole à la suite de la hausse des cours pétroliers.

1.2 Environnement économique continental et régional

En Afrique subsaharienne, la croissance économique s'est améliorée de 0,3 point par rapport à son niveau de 2017, passant de 2,7% à 3% en 2018. Cette accélération est liée à la reprise de la croissance économique du Nigéria qui s'est établie à 1,3% en 2018 contre 0,8% en 2017, soit une amélioration de 0,5 points de pourcentage. Ce regain de croissance de l'économie nigériane est imputable au redressement de la production dans le pays et la hausse des prix du pétrole au niveau international.

Au niveau de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la conjoncture économique reste dynamique. L'économie de l'Union a enregistré une croissance de 6,8% en 2018 contre 6,7% en 2017. Cette performance provient principalement du dynamisme des services de télécommunication, du tourisme et de l'hôtellerie ainsi qu'à l'essor des activités de Bâtiments et des Travaux Publics (BTP).

1.3 Environnement national

1.3.1 Situation économique

L'activité économique nationale a enregistré un taux de croissance de 6,5% en 2018 contre 4,9% en 2017. Cette hausse est due, particulièrement, au dynamisme des secteurs primaire et tertiaire qui ont progressé de 7,4% et 6,6% respectivement. Par contre, la croissance du secteur secondaire a connu une décélération, passant de 5,6% en 2017 à 4,6% en 2018, en lien avec le recul des productions du pétrole et de l'uranium et de l'or.

L'inflation s'est établie à 2,7% en légère augmentation par rapport à 2017 où elle se situait à 2,4%. Le taux d'inflation reste néanmoins inférieur à la norme communautaire de l'UEMOA fixée à 3%, grâce notamment aux mesures prises par le Gouvernement pour maitriser la hausse des prix des importations à la suite de l'effondrement de l'unique pont reliant le Niger au Bénin et les ventes de céréales à prix modérés et les distributions gratuites des vivres aux populations vulnérables.

La gestion des finances publiques a été marquée par une amélioration de la mobilisation des recettes et une maitrise des dépenses. En effet, les recettes totales se sont établies à 862,4 milliards de FCFA en 2018 contre 680,8 milliards de FCFA en 2017, soit une augmentation de 26,7%. Cette hausse est imputable à l'accroissement des recettes fiscales de 27,1%. Les dépenses totales se sont élevées à 1 630,90 milliards de FCFA en 2018 contre 1 442,35 milliards en 2017, soit une croissance de 13,06%. Cette augmentation résulte principalement de la forte progression des dépenses d'équipements de 32,9% en lien avec les investissements prévus dans le cadre du PDES 2017-2021. Reflétant ces développements, le déficit global dons compris est ressorti à 4,1% % du PIB en 2018 contre 5,7% en 2017. Toutefois, bien que le déficit se soit amélioré, il demeure supérieur à la norme communautaire de 3% fixée dans le cadre des critères de convergence de l'UEMOA.

L'évolution des échanges extérieurs reste caractérisée par la persistance d'un déficit structurel de la balance des paiements qui s'est établi à 16,2 % du PIB, consécutivement à la détérioration du solde des transactions courantes due à une hausse importante des importations. En effet, le solde du compte courant est passé de -763,8 milliards de FCFA en 2017 à -985,5 milliards de FCFA en 2018, soit une dégradation de 221,7 milliards de FCFA.

La masse monétaire est passée de 1 150,4 milliards de FCFA en 2017 à 1126,2 milliards de FCFA en 2018, soit une baisse de 24,2 milliards de FCFA en valeur absolue, et 2,1% en valeur relative.

Cette évolution est liée principalement à la baisse de la circulation fiduciaire (-2,0%) et des dépôts en Banque (-2,2%). L'encours des crédits à l'économie représente 16,4% du PIB en 2018.

1.3.2 Situation sociale

Malgré les progrès réalisés dans le domaine éducatif et la baisse de l'incidence de la pauvreté de 42,8% en 2017 à 42,1% en 2018, l'Indice du Développement Humain (IDH) reste faible, il est tout de même passé de 0,354 en 2017 à 0,360 en 2018.

1.3.3 Situation politique et sécuritaire

La situation politique en 2018 est marquée par la poursuite des travaux de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et du Comité National du Dialogue Politique (CNDP).

Le contexte sécuritaire reste caractérisé par la persistance des menaces sécuritaires dans le Sahel. Pour faire face à ce défi, la coopération militaire sous régionale et internationale s'est accentuée à travers notamment lla poursuite des actions de la force conjointe (Nigéria, Niger, Tchad et Cameroun), de la force mixte d'intervention du G5 Sahel, de l'opération Barkhane de l'armée française au sahel et avec la MINUSMA, l'EU Capacity Building Mission in Niger (EUCAP Sahel Niger).

II. METHODOLOGIE

La méthodologie adoptée pour l'élaboration du Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) 2018 du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 est basée sur une démarche participative et inclusive. Le processus a démarré par l'élaboration et la validation des termes de référence qui ont défini cinq principales étapes qui sont décrites ci-après.

La première étape a consisté à mettre en place sept (7) équipes de coaching des ministères et institutions, en vue d'accélérer et d'assurer le bon remplissage des outils de collecte de données et l'élaboration des rapports de qualité de ces structures, en tirant les leçons du passé (RMO 2017). Ces équipes sont composées des cadres du Ministère du Plan (toutes les Directions Générales et quelques Directions transversales, en l'occurrence la Direction des Etudes et de la Programmation et la Direction de la Statistique).

La deuxième étape a consisté à adapter les outils contenus dans le Guide de Suivi Evaluation du PDES au contexte d'élaboration du RAMO 2018, à travers des séances de partage et d'enrichissement par les membres des équipes de coaching des ministères et institutions.

La troisième étape a porté sur l'organisation des réunions de partage des outils (fiches de collecte des données et canevas de rédaction du rapport) avec les responsables des ministères et institutions pour un remplissage approprié. Les outils ont été également partagés avec les Cellules de Coordination Régionales (CCR). Auparavant, un atelier de sensibilisation et d'imprégnation du PDES 2017-2021 et la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035 a été organisé à Niamey le 28 Décembre 2018 avec les principaux acteurs régionaux. Il s'agit de tous les Gouverneurs, les Présidents de Conseils Régionaux, les

membres des Cellules de Coordination Régionales (Secrétaires Généraux Adjoints des Gouvernorats, Directeurs Régionaux du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire et Directeurs Régionaux de l'Institut National de la Statistique). En outre, il a été organisé une journée d'information parlementaire, des sessions de partage avec les membres du CESOC, la société civile (CDTN, ROASSEN).

La quatrième étape a consisté à consolider les rapports élaborés par les ministères, institutions et les Cellules de Coordination Régionales, servant d'intrants pour l'élaboration des rapports des Pôles de coordination sectoriels, principaux documents de référence pour la préparation du RAMO.

Le présent rapport a été élaboré par le Ministère du Plan sur la base des différents rapports produits par les ministères et institutions, les Cellules de Coordination Régionales, ainsi que du rapport annuel de performance de l'action gouvernementale 2018 élaboré par la CAPEG et les estimations par l'INS des valeurs atteintes des indicateurs du CMR en 2018.

La cinquième étape a concerné l'élaboration du premier projet du RAMO 2018. A cet effet, une équipe composée de cadres du Ministère du Plan et des Finances a été mise en place. Conformément au Guide de Suivi Evaluation du PDES, le premier projet du RAMO 2018 a été successivement soumis à la revue des pôles de coordination sectoriels et des cellules de coordination régionales. Le produit issu de cette phase a été par la suite soumis à la Task Force des Bailleurs de Fonds, au Comité National de Coordination (CNC), au Comité Etat-Partenaires Techniques et Financiers. Les observations faites à ces différentes étapes ont été integrees dans la version finale adoptée par le a Conseil National d'Orientation le 07 juin 2019.

III. SITUATION DU FINANCEMENT

3.1. Mobilisation du financement extérieur

Les ressources mobilisées au titre du financement extérieur sont constituées du montant total des accords et conventions conclus entre le Niger et ses partenaires institutionnels (bilatéraux et multilatéraux) d'une part et, des opérations réalisées par les secteurs privés national et étranger d'autre part.

3.1.1 Partenaires institutionnels

Le montant total des conventions (prêts et dons) signées en 2018 s'élève à 665,24 milliards. Ces conventions ont été signées avec 15 partenaires dont 6 bilatéraux représentant 16,66 % du montant et 9 multilatéraux pour 83,34 % des ressources mobilisées.

Tableau 1 : Montant mobilisé en milliards de F CFA par type de financement et par partenaire institutionnel

Type de financement	Partenaires	Montant en milliards de F CFA	Part (%)
Bilatéral	AFD	51,03	46,05%
	Inde	19,25	17,37%
	Italie	16,40	14,80%
	KFW	19,78	17,84%
	Luxembourg	3,47	3,13%
	Suisse	0,90	0,81%
	Total Bilatéral	**110,83**	**16,66%**
Multilatéral	BADEA	11,28	2,03%
	BID	37,62	6,78%
	BOAD	47,00	8,48%
	BAD/FAD	62,29	11,24%
	FIDA	1,98	0,36%
	FMI	22,41	4,04%
	IDA	351,22	63,35%
	OFID	7,50	1,35%
	UE	13,12	2,37%
	Total Multilatéral	**554,41**	**83,34%**
Total général		**665,24**	**100,00%**

Source : MP/DGPD

Le montant des conventions signées est constitué de 311,51 milliards d'Aides Non Remboursables (ANR), soit 46,83% et 353,72 milliards d'emprunt, soit 53,17%.

Les engagements auprès des partenaires bilatéraux, d'un montant cumulé de 110,83 milliards sont dominées par ceux de la France qui s'élèvent à 51,03 milliards (46,05%), suivis par ceux de la coopération allemande avec 19,77 milliards de F CFA (17,84%), de la coopération indienne avec 19,25 milliards (17,37%), et de la coopération italienne pour un 16,40 milliards, soit 14,80%. Le reste des engagements est réparti entre la coopération luxembourgeoise pour un montant de 3,47 milliards, soit 3,13% et la coopération Suisse avec 0,90 milliard, soit (0,81%).

Tableau 2 : Répartition du financement mobilisé en 2018 par type et nature de financement en milliards de F CFA

Type de financement	Nature du financement	Montant en milliards de F CFA	Part (%)
Bilatéral	ANR	84,92	76,62%
	Emprunt	25,91	23,38%
	Sous total	**110,83**	**16,66%**
Multilatéral	ANR	226,61	40,87%
	Emprunt	327,81	59,13%
	Sous total	**554,41**	**83,34%**
Total	**ANR**	311,53	**46,83%**
	EMPRUNT	353,72	**53,17%**
Total général		**665,24**	**100%**

Source : MP/DGPD

Les engagements de l'année 2018 des partenaires bilatéraux sont dominés par l'aide non remboursable qui s'élève à 84,92 milliards, soit 76,62% alors que l'emprunt représente 25,91 milliards de FCFA, soit 23,38%. Concernant les engagements des partenaires multilatéraux, ils sont dominés par l'emprunt qui représente 53,17%, soit 353,72 milliards de FCFA, tandis que l'aide non remboursable représente 46,83% du montant, soit 311,53 milliards de FCFA.

La stratégie de mobilisation des ressources pour le financement du PDES a également intégré les engagements pris dans le cadre du programme économique et financier appuyé par le FMI qui prévoit un plafond d'endettement de 225 milliards de F CFA par an. Ce niveau est cohérent avec une gestion prudente de l'endettement du pays et le plan d'endettement du Gouvernement élaboré en 2017.Le niveau de la valeur actuelle cumulée de l'endettement au 31 décembre 2018 est de 208 milliards de F CFA, soit 92,44% du plafond. Le tableau ci-après présente les conditions de financement des engagements conclus en 2018.

Tableau 3 : Conditions des engagements conclus au cours de l'année 2018 (en unité de devise)

CREANCIER	MONTANT EN DEVISE	DATE DE SIGNATURE	DEVISE	TAUX INTERET (%)	DIFFERE (année)	DUREE (année)	COMMISSION D'ENGAG	ELEMENT DON (%)	VALEUR ACTUELLE (en milliards de XOF)	VALEUR ACTUELLE CUMMULEE
1er Trimestre										
FAD	26 000 000	21/03/2018	UC	0,75%	10	40	0,50%	57,88%	8,5	8,5
FAD	27 500 000	21/03/2018	UC	0,75%	10	40	0,50%	57,88%	8,9	17,4
2e Trimestre										
BADEA	20 000 000	20/04/2018	USD	1%	10	30		49%	5	22,4
IDA	15 900 000	04/05/2018	EUR	0,75%	6	38	0,50%	53,26%	4,6	27
BOAD	10 000 000 000	08/05/2018	XOF	3,60%	5	18		12,36%	7,3	34,3
BOAD	5 000 000 000	08/05/2018	XOF	7,15%	3	10		-10,28%	5	39,3
BOAD	12 000 000 000	08/05/2018	XOF	7,15%	3	10		-10,44%	12	51,3
BOAD	10 000 000 000	08/05/2018	XOF	3,60%	5	18		35%	7,8	59,1
AFD	16 000 000	05/06/2018	EUR	1,72%	7	25	0,25%	35%	6,2	65,3
FMI	11 140 903 500	11/06/2018	XOF	0,25%	5	10	-	29,78%	7,6	72,9
BID	5 000 000	24/06/2018	USD	1,5	7	25		37,33%	1,9	74,8
BID	15 000 000	24/06/2018	USD	2,15	3	17		21,97%	8,8	83,6
BID	10 000 000	24/06/2018	USD	0,75	10	30		52,06%	2,9	86,5
IDA	16 400 000	28/06/2018	EUR	0,75%	6	38	0,50%	53,26%	6,1	92,6
3e Trimestre										
IDA	34 400 000	28/09/2018	EUR	0,75%	6	38	0,50%	53,26%	10,5	103,1
IDA	48 000 000	28/09/2018	EUR	0,75%	6	38	0,50%	53,26%	14,7	117,9
BOAD	10 000 000 000	30/07/2018	XOF	3,00%	5	18		17,38%	8,3	126,1
4e Trimestre										
OPEP	15 000 000	12/10/2018	USD	2%	5	20	0	27,21%	6,1	132,2
BID	24 416 000	16/10/2018	EUR	4,17%	4	20	0	35,59%	10,3	142,5
AFD	23 500 000	31/10/2018	EUR	1,12%	5	20	0,25%	35,06%	10	152,5
FAD	10 000 000	30/11/2018	UC	0,75%	10	40	0,50%	57,88%	3,40	155,9

CREANCIER	MONTANT EN DEVISE	DATE DE SIGNATURE	DEVISE	TAUX INTERET (%)	DIFFERE (année)	DUREE (année)	COMMISSION D'ENGAG	ELEMENT DON (%)	VALEUR ACTUELLE (en milliards de XOF)	VALEUR ACTUELLE CUMMULEE
IDA	47 500 000	07/12/2018	EUR	0,75%	6	38	0,50%	53,26%	14,60	170,5
FMI	11 266 210 200	18/12/2018	XOF	0,25%	5	10	-	29,78%	7,90	178,4
IDA	82 800 000	19/12/2018	EUR	0,75%	6	38	0,50%	53,26%	25,40	203,8

Source *: DDP*

Les financements mobilisés auprès des partenaires institutionnels contribuent à la réalisation de 53 projets et programmes d'investissement dans les secteurs prioritaires du PDES. Les principaux secteurs et/ou thématiques bénéficiaires des financements des partenaires institutionnels sont : énergie (38,91%), gouvernance/appui budgétaire (18,97%), éducation et formation professionnelle (8,60%), santé (7,73%), Sécurité et migration (6,90%), agriculture, sécurité alimentaire (6,65%), infrastructures de transport (6,54%), infrastructures administratives (2,89%), économie (1,81%) et genre (0,99%).

Tableau 4 : Répartition des ressources mobilisées en 2018 auprès des partenaires institutionnels par secteur et/ou domaine en milliards de F CFA

Secteurs	Ressources Mobilisées en 2018 (en milliards FCFA)	Proportion (%)
Energie	258,82	38,91%
Gouvernance/appui budgétaire	126,19	18,97%
Education et Formation Professionnelle	57,23	8,60%
Santé	51,43	7,73%
Sécurité/Migration	45,93	6,90%
Agriculture/ Sécurité Alimentaire	44,26	6,65%
Infrastructures de transport	43,5	6,54%
Infrastructures administratives	19,25	2,89%
Economie	12,07	1,81%
Genre	6,56	0,99%
Total général	**665,24**	**100,00%**

Source : MP/DGPD

Le montant cumulé des financements mobilisés auprès des partenaires institutionnels sur les deux premières années de mise en œuvre du PDES (2017-2018) s'élève à 3797,447 milliards FCFA, soit un taux de mobilisation de 59,93% des annonces de financement.

Il est à noter de grandes disparités dans la proportion des ressources extérieures mobilisées par partenaires. A titre illustratif, la Coopération indienne est à 256,67%, le Luxembourg[4] (142,58%), le Danemark (139%), Italie[5] (116%), la coopération Allemande[6] (102,32%), la Belgique (101,69%), l'UEMOA (100%), la Banque Européenne d'Investissements (100%), le Japon (100%), le Pays Bas (100%), les Etats Unis d'Amérique (93,92%), l'Union Européenne[7] (82,95%), la Banque Mondiale (75,2%), la Chine (73,09%), le Système des Nations Unies (61,74%), la BOAD (59,17%), le FIDA (56,71%), la Coopération Française[8] (48,8%), la BID (47,34%), la Suisse (45,85%), le FKDEA (44,44%), la BAD[9] (41,47%), l'OFID (32,54%), le FSD (29,73%), FSA (28,30%), la FAO (20,33%), la BADEA (18,79%), la BIDC (11,50%) et l'Espagne (5,14%).

En plus de ces PTF, des ressources sont mobilisées auprès d'autres partenaires qui n'ont pas fait d'annonces à la Conférence de la Renaissance, notamment le FMI pour un montant de 45,20 milliards de F CFA. Le tableau en annexe 1 présente l'état de mobilisation des ressources par partenaire.

Par ailleurs, quarante-sept (47) requêtes d'un montant total de 1 107,9 milliards de F CFA ont été adressées à des partenaires institutionnels et sont en instruction et des annonces de financement d'un montant 936 millions de dollars ont été faites par les PTF pour la réalisation du PAR 2 du Programme Kandadji, au cours de la table ronde du 30 Novembre 2018 à Abidjan (RCI). Le processus de mobilisation de ces ressources est déjà engagé avec la transmission des premiers dossiers de requête de financement aux PTF. La liste de ces requêtes est jointe en annexe N°5.

En outre, la création du Fonds WAQF, avec l'assistance technique de la Banque Islamique de Développement (BID), constitue une opportunité de mobilisation de ressources pour le financement des secteurs sociaux et les actions de lutte contre la pauvreté. Le projet de loi y relatif est dans le circuit d'adoption.

3.1.2 Secteur privé

S'agissant des financements privés mobilisés, il convient de souligner qu'ils se chiffrent à 3 947,3 milliards de F CFA et se répartissent comme suit : 2.697,50 milliards de F CFA pour le secteur privé extérieur et 1.249,8 milliards de F CFA pour le secteur privé national dont 1.188 milliards de F CFA au titre des investissements prévus par les entreprises agréées au Code des investissements. Ils contribuent à la réalisation de 51 projets d'investissements dont 35 au titre des entreprises agréées au Code des investissements.

[4] Le calcul du ratio prend en compte un projet financé par l'Union Européenne dans le cadre des fonds fiduciaires.
[5] Ce ratio prend en compte un appui budgétaire non annoncé.
[6] Ce pourcentage prend en compte un projet cofinancé par l'Union Européenne dans le cadre des fonds fiduciaires.
[7] Le calcul du ratio ne prend pas en compte les projets mis en œuvre par les autres pays dans le cadre des fonds fiduciaires.
[8] Le ratio prend en compte 3 projets cofinancés par l'Union Européenne.
[9] Ce pourcentage prend en compte un projet cofinancé par l'Union Européenne.

Le financement du secteur privé extérieur est réalisé principalement sous forme de PPP (2 348 milliards) avec des entreprises turques, saoudiennes, chinoises, françaises, et mauritaniennes.

La bonne performance en matière de mobilisation des ressources du secteur privé reflète l'engagement politique des plus hautes autorités, l'état de préparation des projets, le suivi des annonces de financement, le choix des partenaires et l'attractivité du Niger.

Cependant, des contraintes persistent dans le cadre de la mobilisation du secteur privé. Il s'agit :

- des difficultés d'accès au foncier ;
- du retard dans la mise en application de certaines réformes, notamment celles visant la réduction du coût des facteurs ;
- de la rigidité des textes ; et
- de la faiblesse d'un esprit orienté « solutions » dans l'administration.

3.2. Mobilisation des ressources budgétaires

En 2018, les recettes budgétaires, dons compris, ont connu une hausse de 26,7%, représentant 16,9% du PIB. Cette performance s'explique par la hausse des recettes fiscales (27,1%) induisant un taux de pression fiscale de 15,2% contre 13,1% en 2017 et des dons (34,5%). Cette amélioration dans la mobilisation des recettes fiscales est la traduction des importantes et nombreuses réformes mises en œuvre avec succès au niveau des régies. Les recettes budgétaires, hors dons, s'élèvent quant à elles à 862,4 milliards de F CFA contre 680,3 milliards de F CFA en 2017. Elles dépassent la cible 2018 du PDES qui est de 803,3 milliards de F CFA.

L'essentiel des ressources budgétaires hors dons provient des recettes fiscales recouvrées par la Direction Générale des Douanes (194,1 milliards de F CFA) et la Direction Générale des Impôts à travers les taxes sur biens et services (354,2 milliards), l'impôt sur les revenus (175,8 milliards) et les autres recettes fiscales (41 milliards de F CFA).

Les recettes non fiscales et des comptes spéciaux du Trésor ont atteint respectivement 66,8 milliards et 7,9 milliards de F CFA. Elles se sont contractées de 24,8%, en lien avec la baisse du montant des dividendes tirés de la vente des titres d'exploitation au niveau des sociétés minières, pétrolières et des télécoms.

Tableau 5 : Evolution des recettes budgétaires hors dons en milliards de F CFA en 2017 et 2018

Libellés	**Ressources internes mobilisées en 2017 en milliards de F CFA**	**Ressources internes mobilisées en 2018 en milliards de F CFA**	**Ecart en milliards de F CFA**
Commerce international	172,2	194,1	21,9
Biens et services	233,8	354,2	120,4
Revenus	170,8	175,8	5,0
Autres recettes fiscales	24,1	41	16,9
Recettes fiscales pour compte des tiers	18,7	22,5	3,8
Recettes non fiscales	48,4	66,8	18,4
Recettes budgétaires des comptes annexes et comptes spéciaux	12,3	7,9	-4,4
Total	**680,3**	**862,4**	**182,1**

Source : MF, Document de travail de la quatrième revue du Programme Economique et Financier 2017-2020, mai 2019

Le montant des dons mobilisé s'est élevé à 429,0 milliards, soit 8,3% du PIB, contre 319,0 milliards en 2017.

S'agissant des dépenses publiques, elles ont atteint 1 630,70 milliards de F CFA, soit une progression de 13,06% et 29,1% du PIB en 2018. Cette évolution a été portée, par la hausse des dépenses courantes (5,9%) qui ont représenté 13,3% du PIB et des dépenses en capital qui ont connu une augmentation de 30,0% pour se situer à 15,5% du PIB. En valeur absolue, les dépenses courantes et d'équipements, en 2018, se sont respectivement établies à 707,1 milliards de F CFA et 798,2 milliards de F CFA.

Les réalisations cumulées des ressources extérieures à fin décembre 2018 s'élèvent à 579,33 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 78,03% contre 75,45% en 2017. Elles sont en hausse de 8,07% par rapport à 2017, soit une variation absolue de 43,28 milliards de CFA.

Les ressources extérieures représentent 31,69% des ressources budgétaires mobilisées en 2018 contre 36,39% en 2017. Cette évolution reflète les ajustements du cadrage budgétaire convenu avec le FMI.

La situation cumulée au 31 décembre 2018 montre que les ressources extérieures se sont établies à 579,33 milliards pour un objectif de 742,43 milliards, soit une moins-value de 163,10

milliards, imputable aux tirages moins importants que prévus sur les emprunts programmes et projets.

Les composantes des ressources extérieures ont connu les taux de réalisation suivants : (i) 90,16% pour les Dons et legs, soit 397,38 milliards, représentant 68,59% des ressources extérieures ; (ii) 57,25% pour les tirages sur emprunts projets qui ressortent à 120,39 milliards et représentant 20,78% des réalisations des ressources extérieures et (iii) 67,36% pour les emprunts programmes, soit 61,57 milliards, représentant 10,45% des ressources extérieures réalisées.

3.3 Exécution des dépenses du budget général de l'Etat

Le taux d'exécution des dépenses du budget à fin décembre 2018 s'est établi à 82,36%. Les réalisations cumulées à fin décembre 2018 s'élèvent à 1 630,70 milliards, contre 1 442,35 milliards en 2017, soit une progression de 13,06%.

La programmation des dépenses du budget de l'Etat pour l'exercice 2018 est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 6 : Situation d'exécution des dépenses à fin décembre 2018

Catégorie	Crédits Votes	Crédits Libérés	Crédits Consommés	Taux de libération	Taux d'exécution	Taux de consommation
Dette publique	263,61	263,52	211,3	99,97%	80,16%	80,18%
Dépenses de personnel	276,43	276,43	273,5	100,00%	98,94%	98,94%
Achat de biens et services	138,28	138,28	134,9	100,00%	97,56%	97,56%
Subvention et transferts courants	252,89	252,89	212,8	100,00%	84,15%	84,15%
Investissements exécutés par l'Etat :	1 048,76	883,85	798,2	84,28%	72,88%	86,48%
* Projets financements ANR	334,57	290,37	303,3	86,79%	86,50%	99,67%
* Projets financements emprunts	210,27	120,39	135,2	57,25%	54,77%	95,66%
* Financement trésor	503,92	473,09	359,8	93,88%	71,40%	76,05%
TOTAL BUDGET	**1 979,97**	**1 814,97**	**1 630,70**	**91,67%**	**82,36%**	**89,85%**

Source : DGORF/MF

Pour l'année 2018, le total du service de la dette publique est de 545, 99 milliards de FCFA dont 57, 81 milliards de FCFA pour la dette extérieure, soit 10,6% et 487,12 milliards de FCFA pour la dette intérieure, soit 89,4%.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du service payé en 2017 et 2018.

Tableau 7 : Evolution du service effectif de dette publique en milliards de FCFA (principal et intérêt)

RUBRIQUES	Service 2017					Service 2018				
	T1	T2	T3	T4	Total	T1	T2	T3	T4	Total
Dette extérieure	6,12	13,02	10,90	12,80	42,84	13,86	14,83	16,39	12,73	57,81
Multilatérale	4,92	10,64	10,26	10,49	36,31	13,37	12,50	16,01	10,62	52,51
Bilatérale hors club de Paris	1,14	1,98	0,57	2,02	5,71	0,42	2,03	0,31	1,77	4,54
Bilatérale club de Paris	0,06	0,40	0,07	0,29	0,82	0,07	0,30	0,06	0,33	0,76
Dette intérieure	79,55	40,73	58,56	69,17	248,01	119,03	68,93	120,33	179,90	488,18
Concours BCEAO	2,29	2,30	2,29	2,30	9,18	2,30	2,30	2,30	2,30	9,21
Obligation du trésor	29,39	20,91	14,69	8,98	73,97	27,96	22,16	42,81	9,51	102,44
Bon du trésor	47,60	16,20	10,41	15,31	89,52	68,04	43,33	65,53	139,83	316,73
Avances	0,27	0,48	20,14	40,03	60,92	20,72	0,77	-	25,09	46,57
CPPP	0	0,84	0,84	1,16	2,84	-	-	-	2,05	2,05
Titrisation	0	0	10,19	0	10,19	-	0,37	9,69	1,02	11,08
Arriérés (CAADIE)		0	0	1,39	1,39	-	-	-	0,09	0,09
Total	**85,67**	**53,75**	**69,46**	**81,97**	**290,85**	**132,89**	**83,76**	**136,72**	**192,62**	**545,99**

Source DDP 2019

L'encours de la dette publique, rapporté au PIB, est ressorti à 48,5% en 2018 contre 45,4% en 2017. Sa répartition montre une prépondérance de la dette intérieure, dont le service représente 179,9 milliards de FCFA, soit 93,4% du service total du 4e trimestre 2018 (tableau 7). Sur ce service, un montant de 139,83 milliards de FCFA a été dédié au refinancement des bons du Trésor.

Quant au service de la dette extérieure, il ressort à 12,73 milliards de FCFA, soit 6,7% du service total du 4e trimestre 2018.

Par ailleurs, tous les arriérés de paiement au titre des années 2015, 2016 et 2017 d'un montant de 54,3 milliards de F CFA ont été apurés.

Conformément aux objectifs de la stratégie d'endettement à moyen terme, la dette publique resterait viable et reposerait sur les hypothèses d'une poursuite de l'expansion du secteur des

ressources naturelles, se traduisant par une croissance réelle du PIB en moyenne de 7,5% sur la période 2019-2022.

3.3.1 Dépenses de personnel

Les réalisations cumulées des dépenses de personnel à fin décembre 2018 s'élèvent à 273,5 milliards de F CFA contre 269,7 milliards de F CFA en 2017, soit une augmentation en valeur absolue de 3,8 milliards ou de 1,4% en termes relatifs. Ce niveau est inférieur à la cible du Programme Economique et Financier. Le taux d'exécution des dépenses de personnel est de 98,94% en 2018 contre 97,19% en 2017. Le ratio « masse salariale sur recettes fiscales » en 2018 est de 34,7% pour une cible inférieure ou égale à 35% contre 43,5% en 2017. Cette performance est due à l'amélioration de la mobilisation des recettes fiscales.

Tableau 8 : Dépenses de personnel en milliards de F CFA

Désignation	**Dépenses en milliards de F CFA de 2017**	**Dépenses en milliards de F CFA 2018**	**Dépenses cibles en 2018 en milliards de F CFA dans le PEF**
Dépenses de personnel	269 ,70	273,5	276,38

Source : MF, Document de travail de la quatrième revue du Programme Economique et Financier 2017-2020, mai 2019.

3.3.2 Dépenses d'achats de biens et services

Les réalisations cumulées des dépenses d'achats de biens et services à fin décembre 2018 s'élèvent à 134,9 milliards pour des prévisions de 138,28, soit un taux d'exécution de 97,5% contre 77,70% en 2017. Comparativement à 2017, ces réalisations ont connu une progression de 22,9 milliards de F CFA, soit 20,44% en valeur relative, grâce à une amélioration de la mobilisation des ressources.

Tableau 9 : Dépenses de fonctionnement en milliards de F CFA

Désignation	**Dépenses en milliards de F CFA de 2017**	**Dépenses en milliards de F CFA 2018**	**Dépenses cibles en 2018 dans le PEF en milliards de F CFA**
Dépenses de fonctionnement	112	134,90	136

Source : MF, Document de travail de la quatrième revue du Programme Economique et Financier 2017-2020, mai 2019.

3.3.3 Subventions et transferts courants

Les réalisations cumulées des dépenses de Subventions et transferts courants à fin décembre 2018 s'élèvent à 212,8 milliards de F CFA contre des prévisions de 252,89 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 71,46% contre 80,70% en 2017. Sur la période, ces dépenses ont diminué de 2,47 milliards, soit -1,14%, en lien avec les mesures prises par le Gouvernement pour une meilleure maitrise des dépenses de subventions.

Tableau 10 : Dépenses de subventions et transferts en milliards de F CFA

Désignation	**2017 (en milliards de F CFA)**	**2018 (en milliards de F CFA)**	**Dépenses cibles du PEF en milliards de F CFA**
Subventions et transferts	215,3	212,8	232,4

Source : MF, Document de travail de la quatrième revue du Programme Economique et Financier 2017-2020, mai 2019.

3.3.4 Dépenses d'investissements de l'Etat

Le tableau ci-après présente, la situation des dépenses d'investissements par nature.

Tableau 11 : Dépenses d'investissements en milliards de F CFA

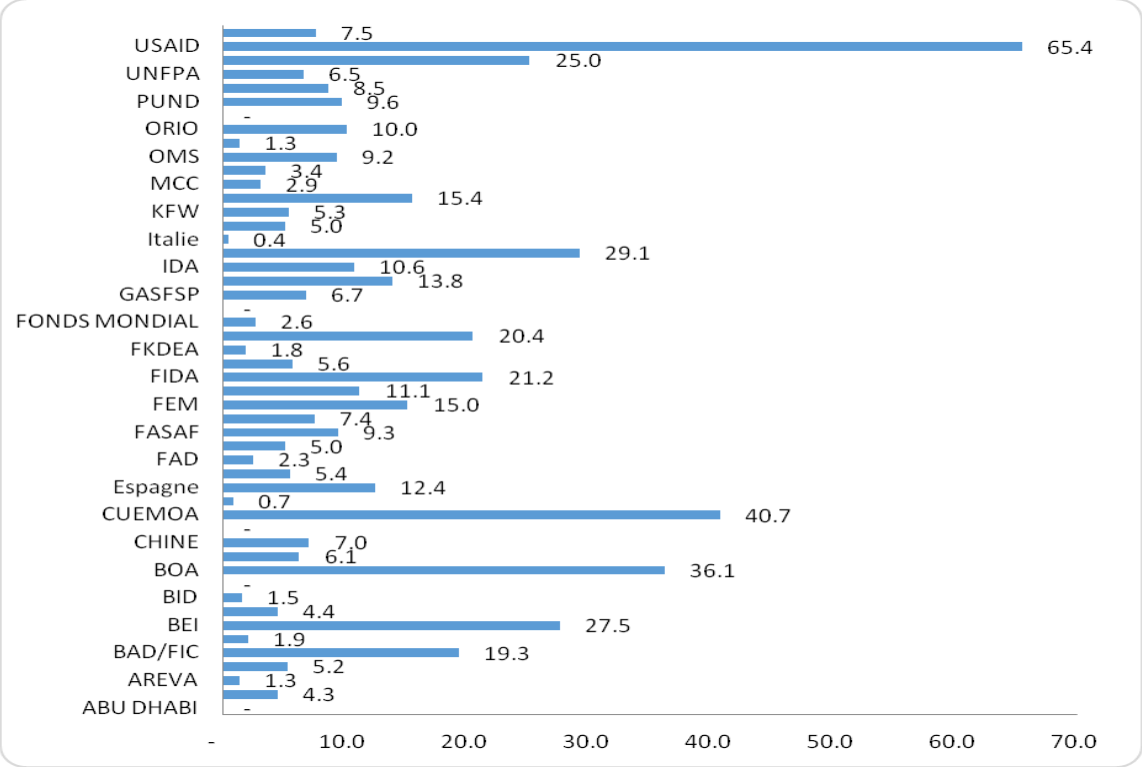
Désignation	**2017**	**2018**
Investissements sur ressources propres	**249,6**	**359,8**
Investissements sur ressources externes	**350,444**	**438,46**
Dons projets	200,972	303,3
Emprunt projets	149,472	135,2
Total	**600,044**	**764,384**

Source : MF/DGB

Les réalisations cumulées des dépenses d'investissements sur financements extérieurs à fin décembre 2018 s'élèvent à 438,5 milliards pour des prévisions de 538,17 milliards, soit un taux d'exécution de 75 % contre 70,90% en 2017. Cette sensible amélioration résulte de la qualité du suivi du portefeuille des projets d'investissement à travers notamment : (i) l'organisation des rencontres biannuelles avec les PTF sur l'exécution des projets à gestion directe, (ii) la collecte des informations financières sur les projets, (iii) l'encadrement et la formation de certains agents de projets sur les procédures de décaissement et de passation de marchés, (iv) les revues annuelles de portefeuilles, et (v) la conduite de missions au siège de certains bailleurs de fonds. L'exécution des dépenses d'investissement pourrait s'améliorer davantage si les délais de mise en vigueur fixés dans la circulaire n° 0050/PM/SGG du 27 avril 2015 déterminant les délais à chaque étape du processus de ratification étaient respectés. Par ailleurs, 10 projets sont en exécution en dehors du Budget d'Investissements, pour un montant total de 52,722 milliards de CFA.

L'analyse du taux d'exécution par type de financement, montre qu'il s'élève respectivement à 84,96% et 57,08% pour les projets financés en dons et en prêts. Ces écarts importants résultent de la nature des activités à réaliser pour ces deux instruments de financement. Les opérations sur les dons financent généralement des activités autres que les investissements qui nécessitent des Dossiers d'Appel d'Offres, la passation des marchés et des capacités d'exécution adéquates des entreprises et prestataires ; des facteurs qui impactent les délais et taux d'exécution

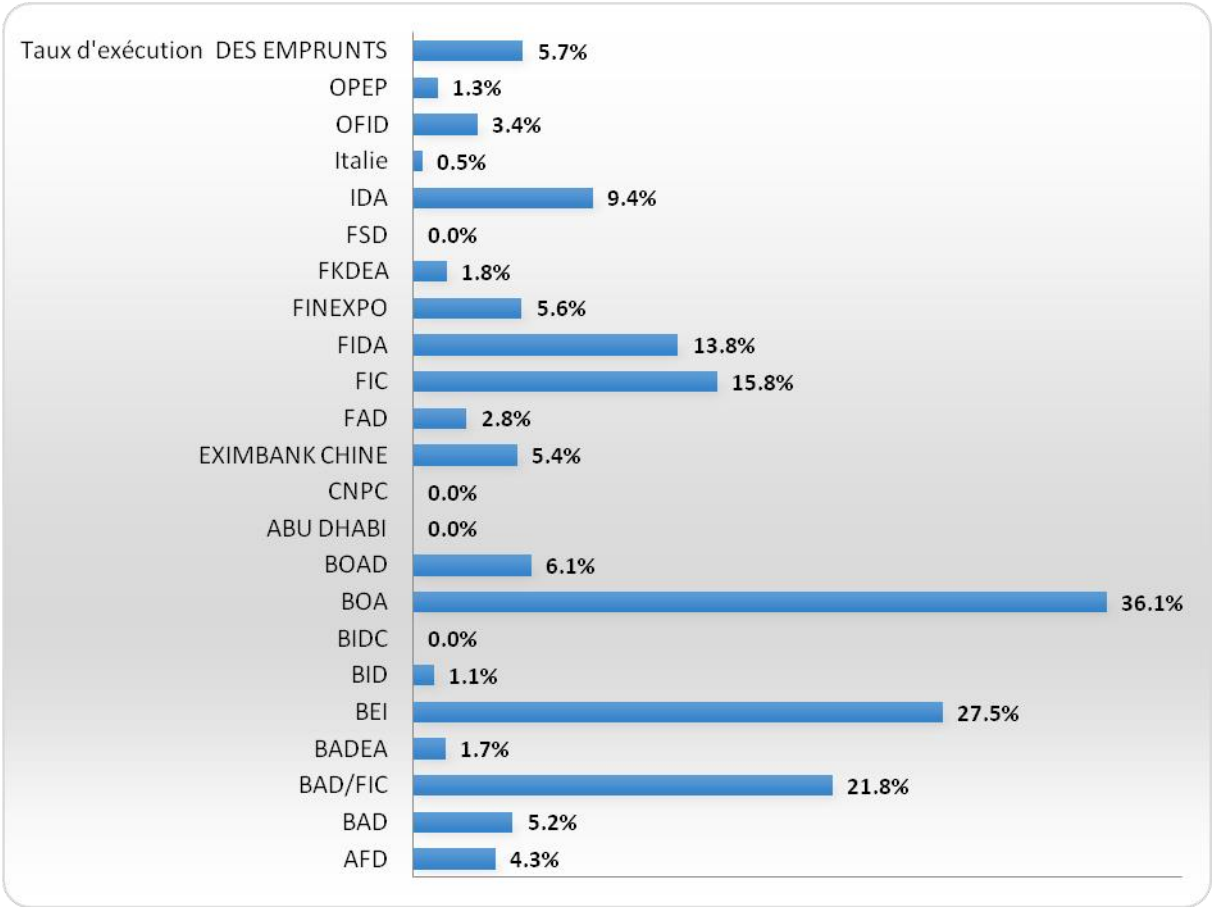
Graphique 1 : Taux d'exécution par portefeuille des PTF sur prêts (%)



Source : MP

Le graphique ci-après, présente le taux d'exécution des portefeuilles des projets par partenaire financés par emprunt :

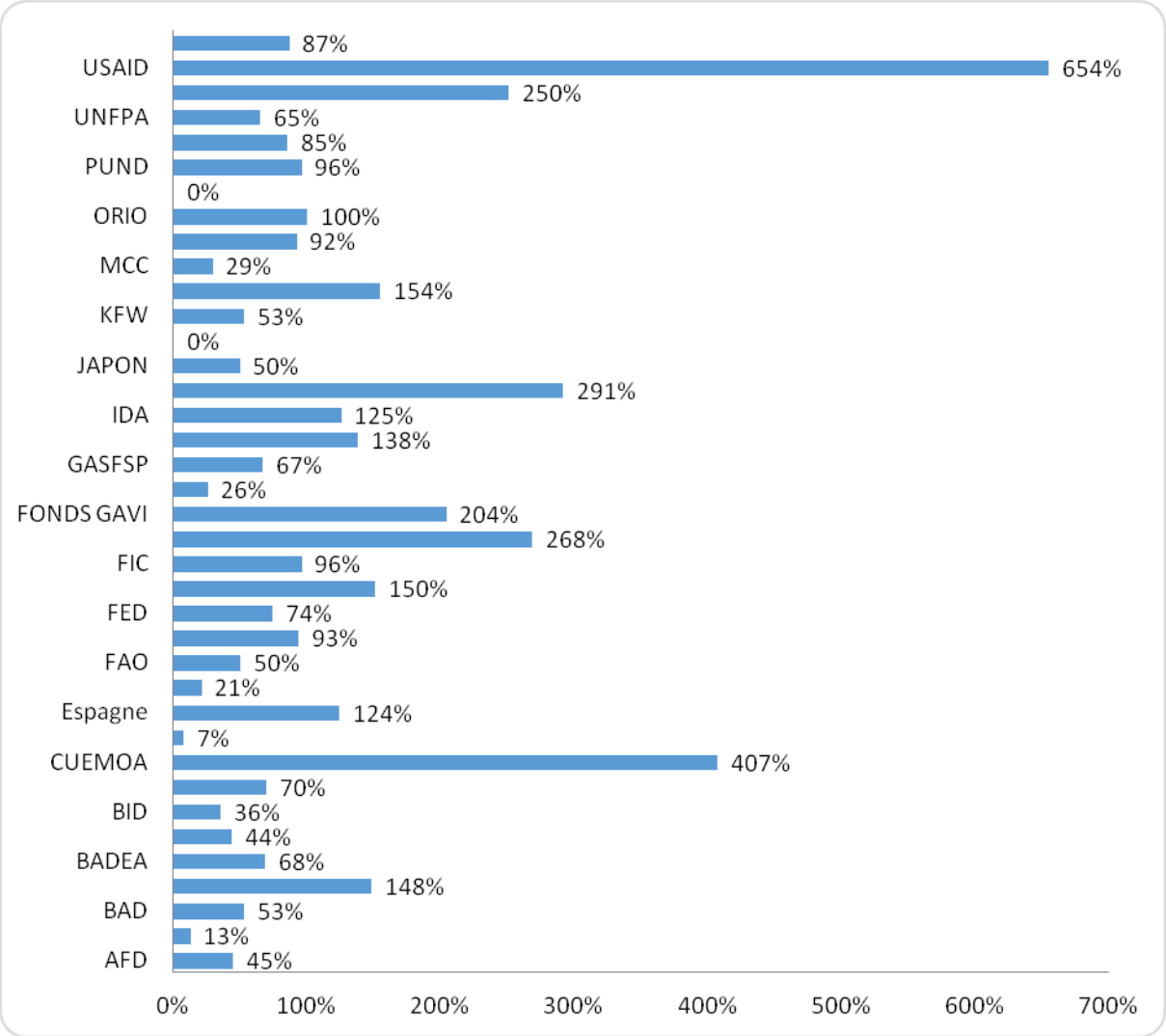
Graphique 2 : Taux de Consommation des crédits par portefeuille de coopération



Le taux d'exécution moyen pour le portefeuille des PTF sur prêts est de 57,1%. Le FIDA, la BOAD, la BEI, la BAD/FIC et le FIC enregistrent des taux d'exécution supérieurs à 100%, alors que la BIDC, ABU DHABI, la CNPC, et le FSD ont des taux d'exécution nuls. Les fonds arabes (BADEA, BID, FKDEA, OPEP), l'AFD, le FAD, l'Italie et l'OFID ont des taux d'exécution inférieurs à 50%. Pour les fonds arabes, le faible taux d'exécution est lié à la lourdeur des procédures de ces partenaires et les retards dans la mise en vigueur des conventions.

En ce qui concerne les projets financés sur aides non remboursables, le graphique ci-après présente la situation par portefeuille.

Graphique 3 : Taux d'exécution par portefeuille des PTF sur ANR (%)



Source : MP

Le taux d'exécution moyen de ce portefeuille, est de 87%, plus élevé que celui des prêts. Dans cette catégorie, les projets financés par la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, le Fonds pour l'Environnement Mondial, l'USAID, le Fonds GAVI, l'UNICEF, le Luxembourg, le Japon, le FIDA, l'IDA/PME, l'IDA et le BAD/FIC enregistrent des taux d'exécution supérieurs à 100%. Par contre, les programmations retenues dans le cadre du Budget d'Investissement sont très souvent en dessous des montants prévus par les PTF du fait, entre autres, de la non concordance entre leur calendrier de programmation et celui de la programmation des investissements.

3.3.5 Exécution du Budget par axe du PDES

Conformément à la méthodologie appliquée dans le cadre de la programmation du Plan d'Actions Prioritaires du PDES, l'analyse de l'exécution du budget prend pour référence la programmation budgétaire au titre de chaque axe qui comprend les inscriptions du titre 5 (investissement exécutées par l'Etat) et 67,31% des inscriptions du titre 4 (subvention et transfert).

Sur la base de la méthodologie susmentionnée, l'axe 2 "Développement social et transition démographique" enregistre le meilleur taux d'exécution budgétaire avec 84,82%, suivi de l'axe 5 "Gestion durable de l'environnement" qui présente un taux de 83,81%, et de l'axe 1 "Renaissance culturelle" avec un taux de 76,00%. Les axes 4 "Gouvernance, paix et sécurité" et 3 "Accélération de la croissance économique" enregistrent les taux d'exécution les plus faibles, respectivement à 53,13% et 55,11%.

Tableau 12 : Exécution du budget par axe

Axes	**LF 2018 en milliards de F CFA**	**Exécution LF 2018 en milliards de F CFA**	**Taux d'exécution**
Axe 1 : Renaissance culturelle	1,18	0,90	76,00%
Axe 2 : Développement social et transition démographique	253,14	214,70	84,82%
Axe 3 : Amélioration de la croissance économique	680,15	361,39	53,13%
Axe 4 : Amélioration de la Gouvernance et de la sécurité	228,39	125,85	55,11%
Axe 5 : Gestion durable de l'environnement	56,11	47,03	83,81%
Total général	**1 218,97**	**749,87**	61,52%

Sources : Données DIF et exécution du BIE

La faiblesse du taux d'exécution de l'axe « l'accélération de la croissance économique » s'explique par le faible niveau d'exécution du programme secteur privé (41%) dû aux retards dans le démarrage d'environ 10 projets et du programme gestion du développement (62%). Les programmes 3 et 11 enregistrent un taux d'exécution similaire de 85%. Ils sont suivis du programme 6 sécurité alimentaire et développement agricole durable (84%), du programme 1 mobilisation sociale pour un changement de comportement (78%), du programme 9

renforcement de la sécurité intérieure et frontalière du pays (73%), du programme 4 et du programme 10 (71% chacun). Les programmes 5, 8 et 2 présentent les taux d'exécution les plus faibles, respectivement à 41% ; 45% et 2%.

Concernant l'axe 4 « Gouvernance, paix et sécurité », son faible taux d'exécution reflète principalement la faible performance du programme « Consolidation de l'efficacité et la transparence des Institutions » qui enregistre un taux de 47,35%, les axes 1, 2, et 5 présentant des taux d'exécution de plus de 75%.

Tableau 13 : Exécution par programme

Axe	Programmes	Crédits votés en milliards de F CFA	Consommation en milliards de F CFA	Taux d'exécution
Axe_1	Programme 1 : Mobilisation sociale pour un changement de comportements	1,152	0,900	78%
	Programme 2 : Consolidation de la culture démocratique	0,033	0,001	2%
Axe_2	Programme 3 : Développement du capital humain	241,640	206,492	85%
	Programme 4 : Transition démographique	11,501	8,210	71%
Axe_3	Programme 5 : Développement du secteur privé	437,291	181,411	41%
	Programme 6 : Sécurité alimentaire et développement agricole durable	134,345	112,324	84%
	Programme 7 : Amélioration de la gestion du développement	108,511	67,653	62%
Axe_4	Programme 8 : Consolidation de l'efficacité et la transparence des Institutions	145,241	65,500	45%
	Programme 9 : Renforcement de la sécurité intérieure et frontalière du pays	83,148	60,354	73%
Axe_5	Programme 10 : Gestion durable des ressources forestières, des eaux et de la diversité biologique	5,125	3,635	71%
	Programme 11 : Amélioration du cadre de vie des populations et changement climatique	50,987	43,395	85%
	Total général	**1 218,973**	**749,875**	**62%**

Source : MP/MF

IV. RÉSULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PDES

Cette partie analyse les progrès réalisés en 2018 dans la mise en œuvre du PDES relativement aux indicateurs d'impact et aux différents niveaux d'effets (globaux, spécifiques et sectoriels) du PDES.

4.1 l'Impact du PDES : le bien-être de la population nigérienne est amélioré

L'impact attendu du PDES est mesuré à travers trois indicateurs : (i) Indice de Développement Humain (IDH), (ii) Indice Mo Ibrahim, et (iii) Proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté.

Tableau 14 : Evolution des indicateurs d'impact du PDES

Impact	**Indicateur**	**Valeur atteinte 2017**	**Cible 2018**	**Valeur atteinte 2018**
Le bien-être de la population nigérienne est amélioré	Indice de Développement Humain (IDH)	0,354[10]	0,385	0,360 (E)
	Indice Mo Ibrahim	50,95[11]	51,24	51,33 (E)
	Proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté	42,9% (E)	36,5%	42,1% (E)

Source : INS

L'IDH est constitué des composantes ci-après : (i) le revenu par habitant, (ii) les durées moyenne et attendue de scolarisation et (iii) l'espérance de vie à la naissance. Sur la base de l'estimation faite par l'INS, l'IDH est passé de 0,354 en 2017 à 0,360 en 2018 contre une cible de 0,385. Cette amélioration de l'IDH s'explique essentiellement par les progrès enregistrés en matière d'espérance de vie à la naissance qui est passée de 64,5 ans en 2017 à une valeur estimée de 64,6 ans en 2018, reflétant les avancées enregistrées dans le domaine de la santé.

Quant à la proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté, elle a connu une légère amélioration de 0,8 point de pourcentage, passant de 42,9% en 2017 à 42,1% en 2018, grâce à l'amélioration de la production agricole.

En matière de gouvernance, l'indice Mo Ibrahim est passé de 50,95 en 2017 à 51,33 en 2018, soit un gain de 0,38 point, dépassant ainsi la cible de 51,24. Cette performance traduit les avancées enregistrées en matière de droits humains et de gouvernance des finances publiques.

[10] Rapport Mondial sur le Développement Humain, PNUD 2018
[11] Rapport Mo Ibrahim, 2018

4.2 L'effet global 1 : le nigérien est un citoyen favorable au développement socio-économique durable

En l'absence de disponibilité des données dans le CMR, l'analyse a essentiellement porté sur les principales réalisations au niveau de chaque effet spécifique et sectoriel. Les effets spécifiques concernés sont : (i) les valeurs de progrès social sont renforcées et (ii) l'état démocratique et républicain est fort et solide.

L'atteinte des résultats attendus a été appuyée par les réformes réalisées en 2018. Il s'agit principalement de la prise des textes suivants: i) Décret portant modalité de la perception et de la rémunération équitable pour copie privée (statut de l'artiste) ; et ii) Décret portant approbation des statuts de la bibliothèque nationale.

4.2.1. Effet spécifique 1.1 « Les valeurs de progrès social sont renforcées »

Cet effet, pour lequel il n'est pas défini d'indicateurs, est induit par les effets sectoriels suivants : (i) la cellule familiale est renforcée ; (ii) les valeurs sociales et culturelles sont promues ; (iii) les espaces d'échanges et d'éducation citoyens sont promus et (iv) le rôle de la chefferie traditionnelle est renforcé.

4.2.1.1 Effet sectoriel 1.1.1 « la cellule familiale est renforcée »

Les principales réalisations pour cet effet sectoriel portent sur le renforcement de l'identité culturelle nationale et la promotion de l'autonomisation de la femme créatrice.

Concernant le renforcement de l'identité culturelle nationale, les principales réalisations sont : (i) 20 projets cinématographiques appuyés en moyens financiers et matériels ; et (ii) 39 professionnels formés, dont 29 sur l'écriture de scénario de films fictions et 10 en techniques de prises de vue. Ces livrables ont contribué d'une part, à renforcer la maîtrise des scénarios de films fictions et la sémiologie de l'image et d'autre part, l'amélioration de la qualité artistique des productions cinématographiques.

Ainsi, des films nigériens ont été récompensés de 5 prix à l'occasion des compétitions internationales (prix du meilleur film documentaire à la 5^{ième} édition du festival « émergence du Togo », 2 prix au festival « Clap Ivoire » à Abidjan, grand prix « Idrissa Ouédraogo » et prix du « FIDADOC Ouaga Film lab »).

Sur le plan musical, les réalisations ont porté sur : (i) 10 albums produits ; (ii) 1 colloque sur la musique traditionnelle en milieu Djerma organisé et (iii) 1 artiste sélectionné parmi les dix (10) meilleurs finalistes du concours « Découverte RFI ».

S'agissant de la promotion de l'autonomisation de la femme créatrice, les réalisations sont : (i) 2 entreprises culturelles sensibilisées (HADYLINE création et les filles du foyer Ibadourhamane) dans le domaine de la mode à Niamey ; et (ii) 9 femmes formées à Zinder sur le module GERME

(Gérer Mieux mon Entreprise). Ceci a permis le renouvellement des licences et la poursuite des activités avec le Ministère de la Renaissance Culturelle, des Arts et de la Modernisation Sociale.

4.2.1.2 Effet sectoriel 1.1.2 « les valeurs sociales et culturelles sont promues »

Les principales réalisations portent sur la meilleure compréhension de la religion, la lutte contre la mendicité dans toutes ses formes, le développement des actions et échanges religieux intra et intercommunautaires, le renforcement des capacités de résilience des jeunes face au radicalisme religieux, la lutte contre l'extrémisme violent et le renforcement de la règlementation en matière de prêche.

Pour assurer une meilleure compréhension de la religion, les réalisations suivantes ont été accomplies: (i) 1 conférence de haut niveau sur l'islam et réformes sociales tenue le 7 Avril 2018 à Niamey ; (ii) 1 table ronde sur les questions de mendicité, solidarité et civisme en islam organisée ; (iii) des repentis de Boko Haram à Goudoumaria formés sur un manuel élaboré, composé de 9 modules[12].

Ces réalisations ont permis d'une part, d'éclairer le public sur le fait que l'islam n'est pas en contradiction avec l'éducation moderne de la jeune fille et d'autre part, d'édifier les populations sur les questions de mendicité, de solidarité et de civisme en islam.

Dans le cadre de la lutte contre la mendicité dans toutes ses formes, une table ronde portant, entre autres, sur la mendicité a été organisée.

Pour développer les actions et échanges religieux intra et intercommunautaires, ces réalisations ont été menées: (i) des comités de dialogue interreligieux mis en place et (ii) 1 réunion du Comité national de Dialogue Inter et Intra Religieux (CDIR) organisée.

Pour renforcer les capacités de résilience des jeunes face au radicalisme religieux, les réalisations suivantes ont été entreprises: (i) 1 forum de la CEDEAO sur le dialogue intra et inter religieux axé particulièrement sur la thématique des jeunes face au radicalisme religieux et (ii) 1 forum national sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme.

Pour lutter contre l'extrémisme violent, les réalisations suivantes ont été accomplies: (i) une séance de sensibilisation organisée dans la région d'Agadez et (ii) 90 autorités régionales et responsables des FDS et 25 cadres de la HACP formés sur l'extrémisme violent. Ces actions ont favorisé une prise de conscience des participants sur les conséquences néfastes de l'extrémisme violent sur l'individu et le développement socioéconomique de la région et du pays.

[12] la foi en islam, les rites et avantages du repenti, la tolérance en islam, le pluralisme et l'acceptation de la diversité et de la différence en islam, le refus de la violence en islam, comprendre le concept de jihad, les missions et rôles des leaders religieux en islam, la citoyenneté et les droits de l'homme en islam.

En outre, les autres réalisations suivantes ont été enregistrées : (i) 1 étude sur les facteurs de radicalisation des jeunes en milieux universitaire, carcéral, urbain et rural réalisée ; (ii) des activités civilo-militaires conjointes et de rassemblements autour du problème de salubrité, la récupération des terres, la plantation d'arbres, les activités sportives, les tribunes citoyennes, les caravanes de paix, les formations conjointes (FDS – Population civile) organisées ; (iii) des audiences foraines et des procès destinés à juger les présumés combattants de Boko Haram organisées à l'issue desquelles, 17 prévenus ont été condamnés en juillet 2018, 21 relaxés et 4 procès renvoyés.

Concernant le renforcement de la règlementation en matière de prêche, un projet de loi règlementant cette activité a été élaboré.

4.2.1.3 Effet sectoriel 1.1.3 « les espaces d'échanges et d'éducation citoyens sont promus »

Les principales réalisations pour l'atteinte de cet effet sectoriel portent sur : (i) le renforcement des espaces d'échanges et de dialogue culturel ; et (ii) le renforcement des espaces d'échanges en matière d'éducation civique et de la citoyenneté.

Pour le renforcement des espaces d'échanges et de dialogue culturel, les réalisations suivantes ont été enregistrées: (i) les éliminatoires dans chacune des 8 régions, dans le cadre des préparatifs de la commémoration du soixantième anniversaire de la proclamation de la République du Niger et de la 40^{ième} édition du Sabre national ; (ii) le championnat du « Sabre national » à Tillabéry du 25 décembre 2018 au 03 janvier 2019, avec la participation de l'ensemble des régions ; (iv) 3 festivals dont celui de l'Aïr du 16 au 18 février 2018 à Iferouāne (région d'Agadez), «Sahel Hip hop» à Agadez et « Bianou » à Agadez, du 1er au 22 Septembre 2018 ; (v) les festivals d'Abala (Tsintsia) et de Téra (Guidiga) dans la région de Tillabéri ; (vi) les festivals « Sukabé » et « Emergence à Niamey respectivement du 30 Août au 05 Septembre 2018 et du 20 au 25 décembre 2018, «Sahel Hip hop» à Niamey, «Rue danse» à Niamey, « Niamey Fashion Week » à Niamey, « TOUKOUNTCHI » à Niamey, « FIFIDHO » à Niamey du 21 au 25 Novembre 2018 ; (vii) 7 festivals à Maradi dont «Tari tariri» à Madarounfa du 26 au 29 Juin 2018 « Fegalma » à MAYAHI, « Paroles de sable » à Maradi en Décembre 2018 ; « Chara fagué » en Novembre 2018 à Dan Issa ; « Hounaro » en Novembre 2018 à Hawan dawaki (Tessaoua) ; « Eggo » en Novembre 2018 à Bermo et « Bundi daji » en Février 2018 à Tibiri Maradi ; (viii) plusieurs autres activités dont le festival «Sadua» à Zinder ; la fête annuelle des « Azna » en Février 2018 à Massalata (Tahoua), « Hottungo » à Bangui (Madaoua) du 8 au 9 Mars 2018 ; un atelier « vacances en peinture » à Niamey du 15 juillet au 15 Août 2018 par la Fondation « Art-Monde », et 19 éléments du patrimoine immatériel ont été inventoriés dans la région de Maradi.

Toutes ces réalisations ont permis d'identifier des talents nationaux, de promouvoir la diversité des expressions culturelles et de raffermir les relations sociales entre les participants des différentes régions et communautés du pays.

Pour renforcer les espaces d'échanges en matière d'éducation civique et de la citoyenneté, 33 cadres d'échanges portant sur le civisme et la citoyenneté, sur le dialogue interculturel ont été créés dans les régions de Tillabéri, Dosso et Zinder. Tous ces espaces d'échanges créés ont permis de renforcer les capacités de communication pour un changement de comportement des jeunes. Toutefois, des activités relatives à la communication autour des espaces citoyens, bien qu'étant programmées dans le PAP, n'ont pas connu d'exécution.

4.2.1.4 Effet sectoriel 1.1.4 « Le rôle de la chefferie traditionnelle est renforcé »

Les principales réalisations au titre de cet effet ont concerné : (i) le renforcement des capacités des chefs traditionnels sur les thématiques véhiculées par la renaissance culturelle (état civil, SCOFI, transition démographique) ; (ii) l'appui aux chefs traditionnels dans l'exercice de leur fonction ; et (iii) le renforcement des capacités des chefs traditionnels en matière de conservation et de sauvegarde du patrimoine culturel.

Pour renforcer les capacités des chefs traditionnels sur les thématiques véhiculées par la renaissance culturelle (état civil, Scolarisation de la jeune Fille), la principale réalisation a porté sur la formation de 85 chefs traditionnels sur cinq 5 thématiques.

Pour appuyer les chefs traditionnels dans l'exercice de leur fonction, les réalisations suivantes ont été menées: (i) 1 formation sur l'ensemble des textes qui régissent la chefferie traditionnelle organisée et (ii) 1 formation sur la collaboration dans le cadre de la gestion sécuritaire dans les départements de Banibangou, Bankilaré, Ouallam et Téra organisée.

Pour renforcer les capacités des chefs traditionnels en matière de conservation et de sauvegarde du patrimoine culturel, 51 palais de groupements et cantons ont été réhabilités dans les 8 régions du pays.

4.2.2 Effet spécifique 1.2 « L'état démocratique et républicain est fort et solide »

Cet effet est apprécié à travers l'atteintes des effets sectoriels suivants : (i) l'unité nationale est renforcée et (ii) la démocratie et la culture républicaine sont renforcées.

4.2.2.1 Effet sectoriel 1.2.1 « L'unité nationale est renforcée »

Il n'est pas défini d'indicateur pour le suivi du progrès de ce résultat. Toutefois, les réalisations ont concerné : (i) le développement de l'expression de la parenté à plaisanterie ; (ii) le développement des mécanismes locaux de règlement pacifique des conflits ; et (vi) la promotion de la coopération et les échanges culturels au plan national, sous régional et international.

Pour le développement de l'expression de la parenté à plaisanterie, des éliminatoires régionaux ont été organisés en mars 2018 dans le cadre du mois de l'expression de la parenté à plaisanterie. Cependant, la célébration du mois, au niveau national, n'a pas eu lieu, faute de moyens financiers.

Concernant le développement des mécanismes locaux de règlement pacifique des conflits, les réalisations suivantes ont été notées : (i) 32 comités de paix mis en place dans 5 régions et (ii) des Brigades ou Cadres de Concertation des Jeunes pour la Prévention et la Gestion des Conflits mis en place dans les 3 Communes de Convergence de la région de Diffa (N'Guelbéli, Goudoumaria et Foulatari). Ces mesures ont permis d'atténuer les conflits entre individus et entre communautés.

En ce qui concerne la promotion de la coopération et des échanges culturels au plan national, sous régional et international, le Niger a participé à 5 rencontres internationales et grands évènements notamment en Chine, à Chicago, et au Maroc.

4.2.2.2 Effet sectoriel 1.2.2« La démocratie et la culture républicaine sont consolidées »

Le CMR du PDES n'a pas défini d'indicateur pour le suivi de cet effet. Toutefois, les réalisations ont concerné : (i) le développement de la culture de l'esprit citoyen et (ii) la moralisation de la vie politique.

Pour cultiver l'esprit citoyen, seuls un module de formation sur la citoyenneté responsable et les supports de communication ont été élaborés.

Le faible niveau de réalisation de cet effet global est lié au non parachèvement de la formulation du document de Programme de Renaissance Culturelle ; ce qui n'a pas permis l'inscription des activités y afférentes dans la loi des finances 2018.

Ainsi, le Budget 2018 du ministère en charge de la renaissance culturelle a été exécuté conformément aux activités couramment réalisées par ledit ministère.

L'adoption du document de Programme de Renaissance Culturelle devrait entrainer la révision de l'Axe 1 « Renaissance culturelle » en vue d'assurer une cohérence entre les actions retenues dans ce programme et celles indiquées dans le PDES.

4.3 L'effet global 2 : le niveau du développement social des populations est durablement amélioré.

Les réformes engagées pour l'atteinte de l'effet global 2 ont porté sur :

- **La nutrition,** à travers le décret N°2018-794 du 15 Novembre 2018 portant adoption de la Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle (PNSN) 2017-2025 et de son plan d'Action 2017-2019.
- **l'élargissement de la couverture de la protection sociale** à travers : (i) l'adoption des textes législatifs relatifs à la protection sociale ; (ii) la création, l'attribution, la composition et le fonctionnement du Comité Interministériel d'Orientation de la Protection Sociale (CIOPS), du Comité Technique National de la Protection Sociale (CTNPS) ; (iii) l'agrément d'exercice à

la Mutuelle de Santé des Magistrats du Niger (MUSAMAN) et (iv) l'agrément d'exercice à la Mutuelle Générale d'Assistance (MGA).

- **la promotion de la femme**, **l'autonomisation des groupes vulnérables** et la **protection de l'enfant,** à travers : (i) la validation du plan d'action de la Politique Nationale du Genre en février 2018 ; (ii) l'adoption du Plan d'action de la Stratégie de l'autonomisation économique de la femme ; (iii) l'élaboration de la Politique Nationale de la Population et (iv) la mise en place du Comité National multisectoriel de coordination de la Protection de l'Enfant ;
- **la promotion de l'insertion socio-économique des jeunes**, par la réalisation de : (i) l'étude d'évaluation de la mise en œuvre de la PNE de 2009-2014 et (ii) la mise en place d'un comité de pilotage du processus de formulation de la nouvelle Politique Nationale de l'Emploi (PNE) du Niger ;
- **l'actualisation et l'adoption** de la Politique Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;
- **l'élaboration de la feuille de route pour la restauration de la qualité de l'enseignement primaire ;**
- **l'amélioration de la qualité de la santé** des populations, à travers la mise en œuvre du financement basé sur les résultats (FBR) dans 4 régions (Tahoua, Maradi, Zinder et Dosso), après la phase pilote dans le district de Boboye.

L'effet global 2 est mesuré à travers trois indicateurs : (i) Incidence de la pauvreté multidimensionnelle, (ii) Taux de croissance démographique et (iii) Indice du Capital Humain.

Tableau 15 : Evolution des indicateurs de l'effet global 2

Effet global 2	**Indicateurs**	**Valeur atteinte 2017**	**Valeur cible 2018**	**Valeur atteinte 2018**
le niveau du développement social des populations est durablement amélioré.	Incidence de la pauvreté multidimensionnelle	77,70%	76%	75%
	Taux de croissance démographique	3,83%	3,43%	3,82% (E)
	Indice du Capital Humain	0,32	0,32	…

Source : INS

L'incidence de la pauvreté multidimensionnelle a reculé, passant de 77,7% en 2017 à 75% en 2018, dépassant ainsi la cible 2018 de 76%. Cette performance serait imputable à l'élargissement de la classe moyenne. En effet, celle-ci est passée de 27,70% en 2017 à 28,10% en 2018, soit une augmentation de 0,4 point de pourcentage. Elle a dépassé sa cible qui est de 27,75% en 2018.

Le taux de croissance démographique est resté quasiment stable, passant de 3,83% en 2017 à 3,82% en 2018 contre une cible de 3,43%. Malgré les efforts fournis en matière de la contraception, de la scolarisation et du maintien de la jeune fille à l'école, cet indicateur n'a pas connu une évolution significative car il a une tendance lourde.

La valeur de l'Indice du Capital Humain pour l'année 2018 n'est pas encore disponible. Elle se situe à 0,32 en 2017.

Deux effets spécifiques, à savoir « le niveau du capital humain est significativement rehaussé » et « la transition démographique est amorcée » concourent à l'atteinte de l'effet global « le développement social des populations est durablement amélioré ». Les progrès accomplis dans l'atteinte de ces effets spécifiques sont présentés dans les sections ci-après.

4.3.1 : Effet spécifique 2.1 « Le niveau du capital humain est significativement rehaussé »

Cet effet spécifique est mesuré à travers les indicateurs suivants : (i) Espérance de vie à la naissance ; (ii) Durée Moyenne de scolarisation et (iii) Durée attendue de scolarisation (Espérance de vie scolaire).

Tableau 16 : Evolution des indicateurs de l'effet spécifique 2.1

Effet spécifique	**Indicateurs**	**Valeur atteinte 2017**	**Valeur cible 2018**	**Valeur atteinte 2018**
Le capital humain est significativement rehaussé	Espérance de vie à la naissance	64,5	64,34	64,6 (E)
	Durée Moyenne de scolarisation	2	2,3	2,3 (E)
	Durée attendue de scolarisation (Espérance de vie scolaire)	5,65	6,15	5,40 (E)

Source : Estimations de l'INS

L'espérance de vie à la naissance serait estimée à 64,6 ans en 2018. Comparativement à sa valeur de 2017 qui était de 64,5, cet indicateur a connu une évolution de 0,1 an. Cette performance s'explique, entre autres, par l'amélioration de la couverture sanitaire (le taux de couverture sanitaire est passé de 50,13% en 2017 à 50,63% en 2018), de la couverture des besoins en logements décents, le renforcement de l'hygiène et de l'assainissement et la réduction de la mortalité dont le taux est passé de 512,6 pour cent mille en 2017 à 505 pour cent mille en 2018, soit une amélioration de 7,6 points.

La durée moyenne de scolarisation est de 2,3 ans en 2018 pour une cible de 2,3 ans, soit une réalisation de 100%. Comparée à sa valeur de référence de 2017, cette durée a connu une hausse de 0,3 point de pourcentage. Cette performance est liée à la réduction des disparités dans l'accès et le maintien de la jeune fille dans le système éducatif.

La durée attendue de scolarisation (Espérance de vie scolaire) est passée de 5,65 ans en 2017 à 5,40 ans en 2018 pour une cible de 6,15 ans, soit une baisse de 0,25 par rapport à l'année 2017. Malgré les efforts fournis, la croissance démographique annihile les résultats attendus de scolarisation.

Six effets sectoriels concourent à l'atteinte de cet effet spécifique : (i) le niveau d'instruction et de formation de la population est amélioré ; (ii) l'état de santé de la population est amélioré ; (iii) l'état nutritionnel de la population est amélioré ; (iv) les services d'eau potable sont améliorés ; (v) le système de protection sociale est performant et (vi) l'offre de services de sport et de jeunesse est accrue.

4.3.1.1 Effet sectoriel 2.1.1 « Le niveau d'instruction et de formation de la population est amélioré »

Cet effet sectoriel est suivi à travers sept (7) indicateurs, à savoir : (i) le taux d'achèvement primaire ; (ii) le taux d'achèvement secondaire base 2 ; (iii) le taux d'achèvement secondaire cycle moyen (lycée) ; (iv) le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus ; (v) les résultats obtenus aux examens harmonisés ; (vi) la proportion des apprenants de l'EFPT (formel et non formel) et (vii) le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants. Les valeurs des différents indicateurs ci-dessous sont en cours de révision pour corriger les données ainsi que leurs références et leurs cibles et prendre en compte les projections démographiques.

Les évolutions de ces indicateurs sont portées dans le tableau suivant :

Tableau 17 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 2.1.1

Effet sectoriel 3	**Indicateurs**	**Valeur atteinte 2017**	**Valeur cible 2018**	**Valeur atteinte 2018**
Le niveau d'instruction et de formation de la population est amélioré	Taux d'achèvement primaire	68,5%	71,3%	64,4%
	Taux d'achèvement secondaire base 2	20,30%	21,73%	22,20%
	Taux d'achèvement secondaire cycle moyen (lycée)	6,20%	9,07%	8,90%
	Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus	28,2%	34,04%	28,60%
	Proportion des apprenants de l'EFPT (formel et non formel)	31,26%	31,98%	34,01%
	Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	316	335	373

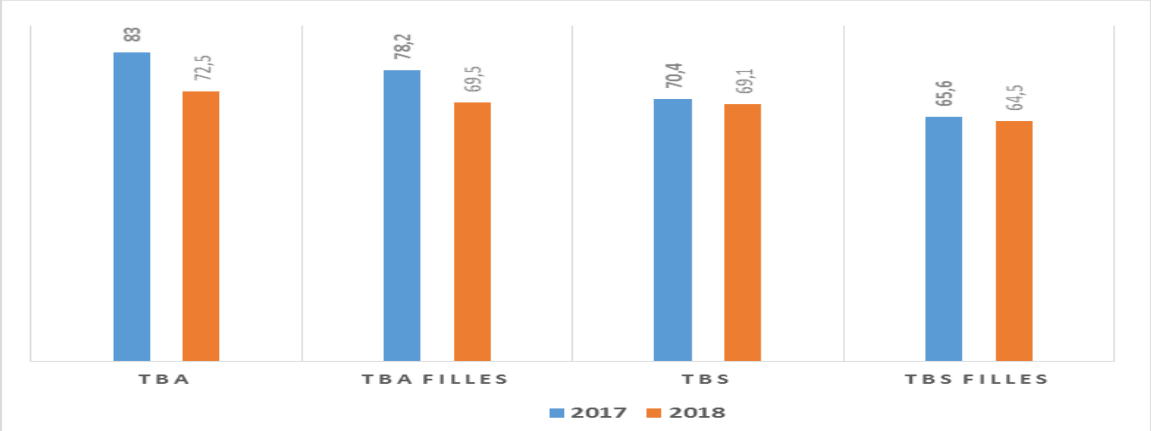
Source : CAMOS/Rapport Evaluation PSEF 2017, et les ministères en charge de l'éducation, 2018.

Le taux d'achèvement du primaire est passé de 68,5% en 2017 à 64,4% en 2018. La même tendance s'observe également pour les filles, dont le taux est passé de 66% en 2017 à 52,4% en 2018.

Cette baisse du taux d'achèvement est le corolaire de la baisse du niveau des indicateurs d'accès et de couverture. Ainsi, en matière d'accès, le taux brut d'admission (TBA) a régressé de 8,4 points de pourcentage pour s'établir à 72,5% en 2018. Cet indicateur observe la même tendance au niveau des filles. Toutefois, le taux de préscolarisation est passé de 7,3% en 2017 à 8,2% en 2018, soit une amélioration de 0,2 point de pourcentage dépassant la cible 2018 qui est de 7,7%. Le taux de préscolarisation des filles a évolué suivant la même tendance, avec une parité légèrement en faveur des filles. Il est passé de 7,4% en 2017 à 8,4% en 2018.

Le taux brut de scolarisation (TBS) a baissé de 1,3 points de pourcentage pour se situer à 69,5% en 2018. Celui des filles a également baissé de 1,1 points de pourcentage entre 2017 et 2018.

Graphique 4 : Evolution des indicateurs d'accès et de couverture au primaire



Source données : *MEP/A/PLN/EC, 2018.*

La baisse de ces indicateurs s'explique par la mise à jour et la correction de la base de données StatEduc du Primaire qui ont entrainé une révision des effectifs de 2018 à 2 264 350 au lieu de 2 599 390.

Bien que les ratios élèves/maitres et élèves/tables bancs au primaire soient améliorés sur la période, la qualité de l'éducation s'est dégradée. Cela traduit une insuffisance d'efficience et d'efficacité au primaire. Cette situation est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 18 : Evolution des ratios au niveau primaire

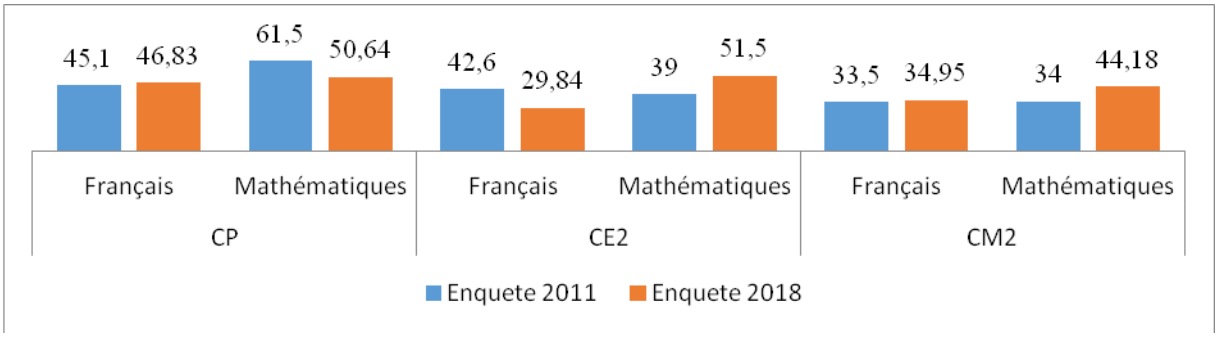
Indicateur	Référence 2017	Niveau atteint 2018	Cible 2018
Elèves/maître au primaire	36	38	45
Elèves/table-banc au primaire	4,6	4,5	3

Source : **MEP/A/PLN/EC**

La légère amélioration décrite par les deux ratios susmentionnés se justifie, entre autres, par le redéploiement du personnel enseignant, la confection et la réhabilitation d'un nombre important de tables-bancs.

En matière de qualité de l'éducation au primaire, les résultats des différents travaux convergent pour souligner le niveau très faible des acquis des élèves du primaire du Niger. La dernière enquête sur l'évaluation des acquis scolaires révèle que le score moyen des élèves est passé de 45 à 46,83 points/100 en français de 2011 à 2018 au CP. Quant aux mathématiques, les scores moyens ont chuté de près de 11 points pour s'établir à 50,64 points/100 en 2018 pour le même niveau scolaire. Pour la classe de CM2, il est noté une amélioration du score moyen tant en français qu'en mathématiques en 2018. Pour le niveau intermédiaire c'est-à-dire le CE2, une baisse des résultats a été constatée en français tandis que les résultats en mathématiques se sont améliorés. Les différentes fluctuations observées indiquent que la qualité de l'éducation demeure un grand défi.

Graphique 5 : Evolution des performances scolaires entre 2011 et 2018 (score sur 100 points)



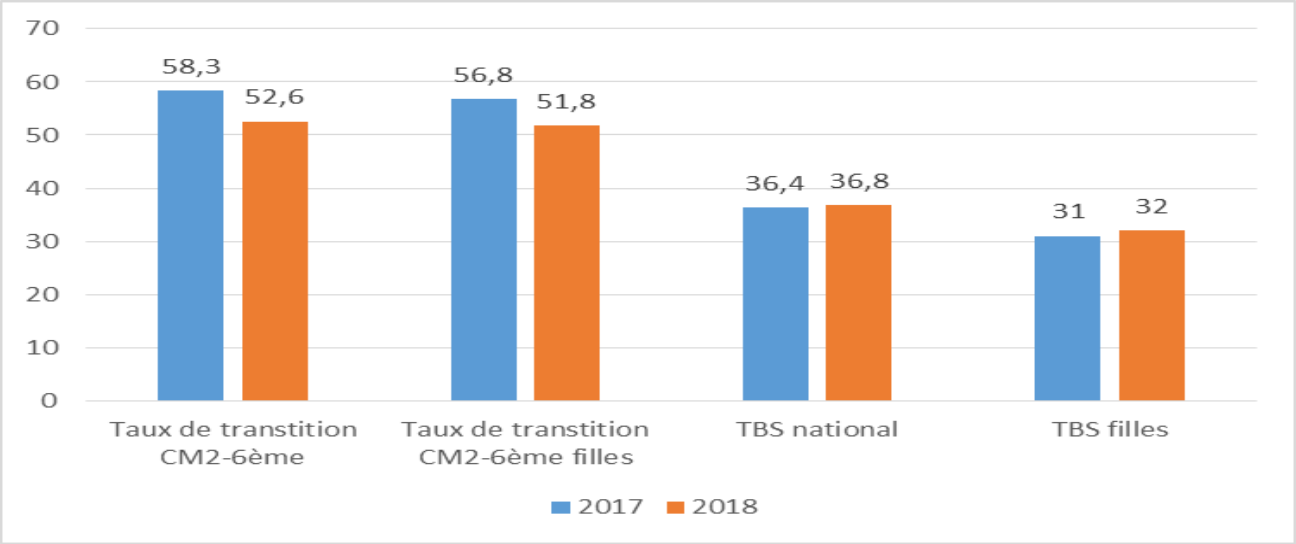
Source de données : MEP//PLN/EC.

Le taux d'achèvement secondaire cycle de base 2 se situe à 22,30% en 2018 contre 20,3% en 2017. Le taux d'achèvement des filles au cycle de base 2 a évolué dans le même sens que le taux global, passant de 17% en 2017 à 18,7% alors que la cible était de 19,7%. Cette amélioration du taux d'achèvement, bien qu'en deçà de la cible, est plus marquée chez les filles (1,9) que chez les garçons (1,2). Cette performance est due à l'amélioration de la survie scoalire ayant passée de 42,50% en 2017 à 49.8% en 2018 contre une clible de 49.3%

Le niveau des indicateurs d'accès au cycle de base 2 a baissé par rapport à 2017. En effet, le taux de transition CM2-6ème a baissé de l'ordre de 5,7 points de pourcentage pour se situer à 52,6% en 2018. La baisse de ce taux serait liée à la rigueur dans l'évaluation des niveaux des élèves du CM2 pour être admis en classe de 6ème.

En matière de couverture, le aux brut de scolarisation (TBS), a augmenté en passant de 36,4% en 2017 à 36,8% en 2018 dépassant même la cible 2021 du PSEF. Celuii des filles enregistre la même tendance.

Graphique 6 : Evolution des indicateurs d'accès au cycle de base 2



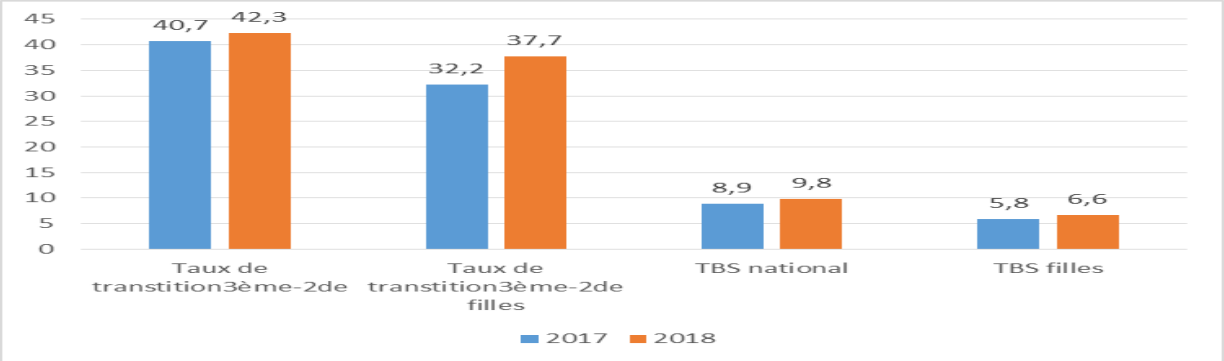
Source de données : *MES, 2018.*

Le taux d'achèvement au cycle moyen est passé de 6,20% en 2017 à 8,90% en 2018 pour une cible de 9,07%, soit une hausse de 2,70 points de pourcentage.
En ce qui concerne le taux de survie des filles, il est passé de de 75,8% en 2017 à 92,4% en 2018 pour une cible 78,1%, soit une progresse de 16,6 points de pourcentage.

Enfin, le taux de réussite au baccalauréat est passé de 26,2% en 2017 à 28 ,7% en 2018, soit une progression de 2,5 points de pourcentage

Cette performance est liée l'amélioration des indicateurs d'accès et de couverture. En effet le taux de transition 3ème-2nd est passé de 40,7% en 2017 à 43,3% en 2018, soit un gain de 2,6 points de pourcentage. Quant au Taux Brut de Scolarisation global (TBS), il a légèrement progressé de 0,8 point de pourcentage en se situnat à 9,2%. Si cette tendance se maintient, la cible de 12% en 2021 serait atteinte.

Graphique 7 : Evolution des indicateurs d'accès au cycle moyen



Source de données : *MES, 2018.*

L'amélioration de l'achèvement pour les filles en base 2 et au cycle moyen est liée à l'augmentation de l'accès et le maintien de la jeune fille à l'école.

Le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus est passé de 28,20% en 2017 à 28,60% en 2018 pour une cible de 34,04%. Cette performance est due à la progression du nombre d'alphabétisés en lien avec les réalisations suivantes : (i) 437 centres d'alphabétisation ouverts pour les structures communautaires et environ 20 000 adultes inscrits ; (ii) 8 ateliers d'alphabétisation fonctionnelle organisés pour une cible de 8 en 2018, soit un taux de réalisation de 100% et (iii) 3.000 adolescents hors système scolaire pris en charge à travers 100 Centres d'Education Alternative des Jeunes.

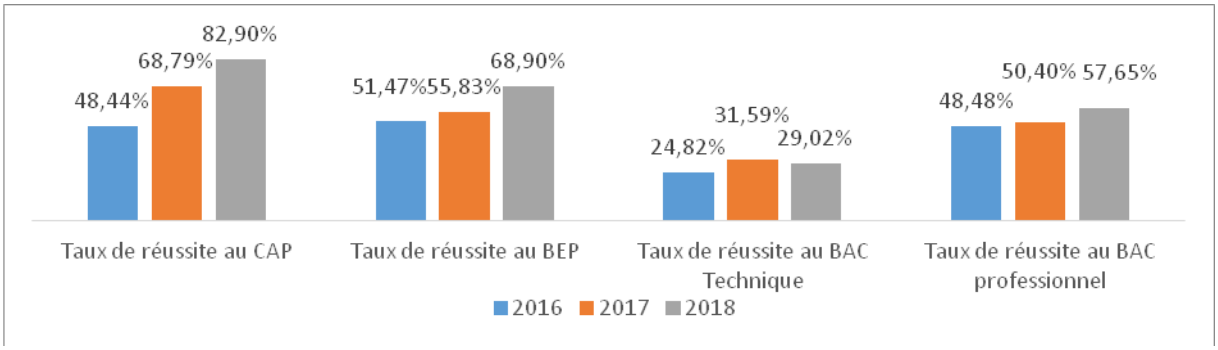
En termes de résultats, le nombre d'alphabétisés est passé de 15 309 adultes en 2017 à 17 652 en 2018, soit une hausse de 2 343 adultes qui serait due à une efficacité de la sensibilisation lors de cette campagne. L'accélération de l'alphabétisation se poursuit à travers l'ouverture des centres d'alphabétisation et une inscription massive des adultes dans les centres ouverts ainsi que la mise en œuvre des mesures de maintien des inscrits jusqu'à la fin de la campagne d'alphabétisation.

Contrairement à l'alphabétisation, le nombre de jeunes enrôlés dans les centres d'éducation non formelle a connu une baisse significative en passant de 21 529 en 2017 à 19 333 en 2018, n'atteignant pas la cible définie dans le PSEF sur la période 2016-2018 qui est de 35 000 jeunes chaque année.

La proportion des apprenants de l'EFPT (formel et non formel) était de 31,26% en 2017. La valeur atteinte en 2018 est de 34,01%, pour une cible en 2018 de 31,98%, soit une augmentation de 2,75 points de pourcentage par rapport à 2017 en lien avec la hausse du nombre d'apprenants.

Par ailleurs, le taux de réussite aux examens du CAP a enregistré un gain de 14,11 points de pourcentage entre 2017-2018, s'établissant à 82,9% pour une cible annuelle de 74%. Quant au taux de réussite au BEP, il a progressé de 13,07 points de pourcentage même s'il reste légèrement en dessous de la cible annuelle de 69,17%. De même, le taux de réussite au BAC professionnel a progressé sans atteindre sa cible de 60,79%. Par contre, le taux de réussite au BAC technique a régressé de 2,57 points de pourcentage par rapport à l'année 2017.

Graphique 8 : Evolution des indicateurs de qualité de l'Enseignement Professionnel et Technique



Source de données : *MEP/T, 2018.*

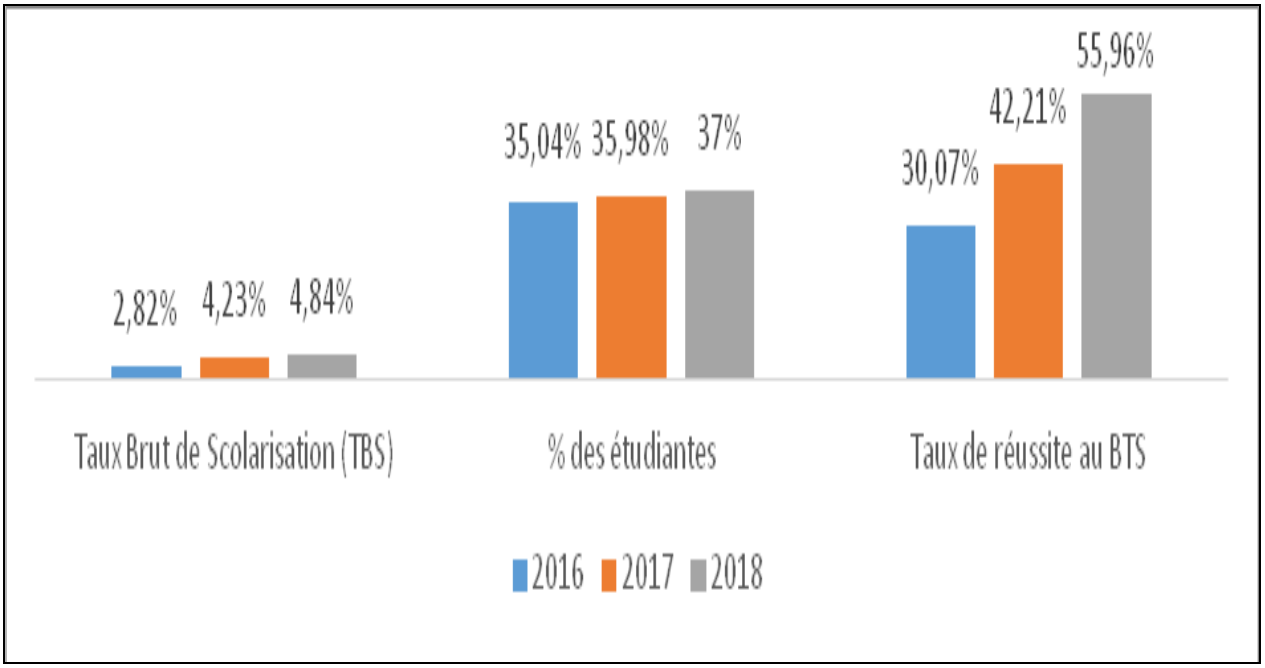
Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants a atteint 373 en 2018 pour une cible de 335 ; soit un dépassement de 38 étudiants pour 100 000 habitants. Comparativement à sa valeur de 2017 de 316, ce nombre a connu une augmentation de 57 étudiants pour 100 000 habitants. Cette performance est en lien avec l'amélioration de la qualité de l'enseignement au niveau secondaire cycle 2 et le renforcement des capacités d'accueil des établissements du niveau supérieur avec 1 amphithéâtre de 250 places à l'UAM construit, quelques infrastructures à la Faculté des Sciences de la Santé de l'UAM, dont un amphithéâtre de 1000 places, un bloc de bureaux du Conseil scientifique, 2 salles de cours de 70 places et 2 salles de cours de 150 places réhabilitées et 1 amphithéâtre de 1000 places à la Faculté des Sciences et Techniques de l'UAM équipé.

Par ailleurs, le taux de réussite au BTS d'Etat a connu une progression de 13,75 points de pourcentage pour s'établir à 55,96% en 2018. En revanche, le TBS au supérieur n'a pas connu une évolution significative. Par ailleurs, au cours de la session du CAMES, 78 enseignants chercheurs des universités nationales sur 92 inscrits, ont été promus au grade supérieur, soit un taux de réussite de 84,78%.

L'amélioration des indicateurs de l'enseignement supérieur, résulte de la performance en matière d'accès et de qualité enregistrée au cours de l'année 2018. En effet, le nombre d'étudiants est passé de 64 666 en 2017 à 80 125 en 2018, soit une progression de 24%. La proportion d'étudiantes est passée de 35,98% en 2017 à 37% en 2018.

Le graphique ci-dessous indique l'évolution des indicateurs du sous-secteur.

Graphique 9 : Evolution des indicateurs du sous-secteur de l'enseignement supérieur



Source de données : *MES/R/I, 2018.*

Les valeurs des différents indicateurs ci-hauts sont en cours de révision pour corriger les données, ainsi que leurs références et leurs cibles.

4.3.1.2 Effet sectoriel 2.1.2 « l'état de santé de la population est amélioré »

Cet effet sectoriel est suivi à travers deux (2) indicateurs, à savoir : le taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Tableau 19 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 2.1.2

Effet sectoriel 4	Indicateurs	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018 (CMR)	Valeur atteinte 2018
l'état de santé de la population est amélioré	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	512,6	482,12	505 (E)
	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000 naissances vivantes)	95, 0	107,7[13]	95[14]

Source : INS (E) : Valeur estimée

[13]Cible définie sur la base d'une situation de référence de 126 pour mille en 2015.
[14] Résultats préliminaires de l'EDSN 2017.

Le taux de mortalité maternelle (100 000 naissances vivantes) est passé de 512,6 en 2017 à 505 en 2018, soit une amélioration de 7,6 points. Cependant, la cible de 482,12 de 2018 n'est pas atteinte malgré les efforts consentis dans le secteur.

Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est resté stable à 95 pour mille. La cible 2018 de 107,7 pour mille a été atteinte.

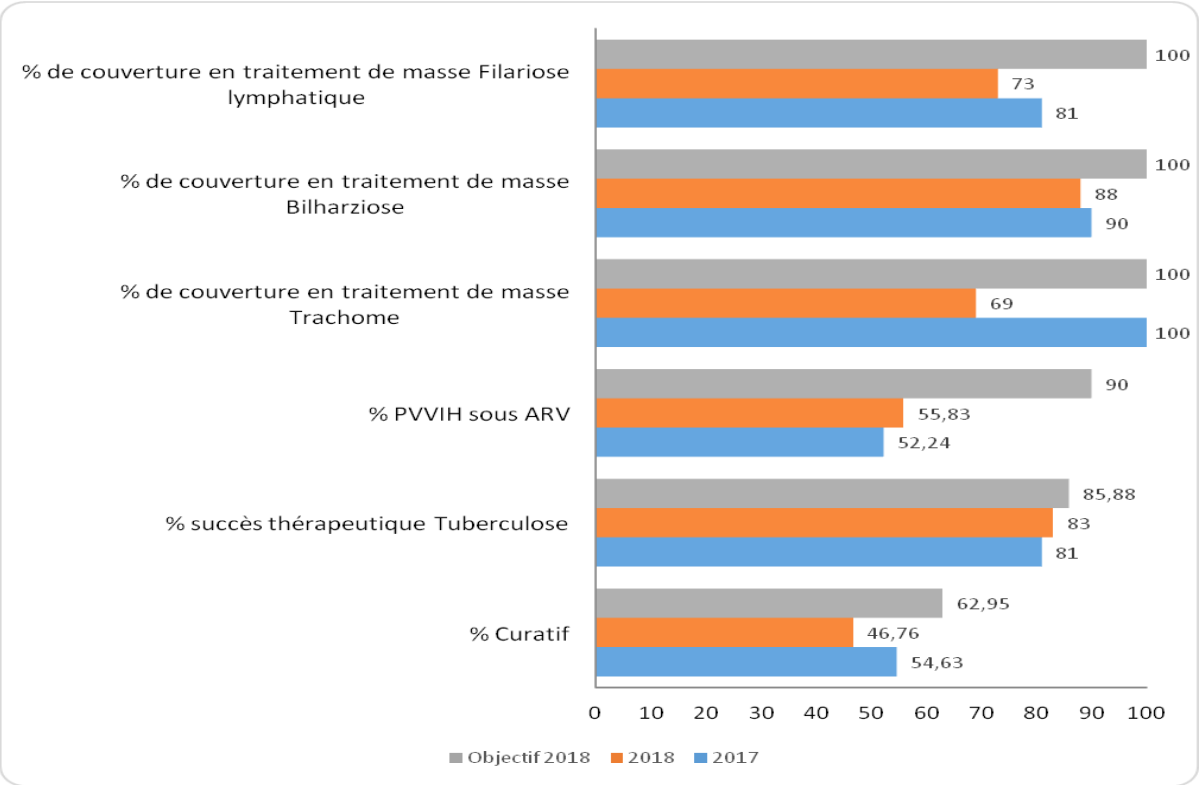
Sur la base des données de routine, la performance dans ce secteur est reflétée par la baisse des mortalités néonatale et obstétricale intra-hospitalières qui sont passées respectivement de 0,94% en 2017 à 0,90% en 2018 pour une cible de 0,52 et 0,42% en 2017 à 0,35% en 2018 pour une cible de 0,21%.

Cette performance est induite par l'amélioration de la supervision dont le taux au niveau des CSI se situe à 64,74% en 2018 pour une cible de 45%, à 63,93% en 2018 pour une cible de 45% au niveau des DS, et à 71,12% en 2018 pour une cible de 45% au niveau des DRSP.

En ce qui concerne la gouvernance et le leadership dans le secteur, le taux de réalisation physique des plans d'actions est passé de 56% à 66% et le taux d'exécution financière est passé de 52% à 60%. Le taux de complétude des rapports du Système National d'Information Sanitaire (SNIS) est passé de 81% en 2017 à 85% en 2018, alors que le taux de la promptitude moyen est passé de 8,3% en 2017 à 9% en 2018. Le niveau observé du taux moyen de promptitude s'explique par l'utilisation de la nouvelle plateforme DHIS2 de gestion de l'information sanitaire que les agents ne se sont pas encore bien appropriés et aussi par la rupture importante des supports de données.

En dépit des efforts fournis par le secteur, le taux de succès thérapeutique de la tuberculose connaît une progression timide passant de 81% en 2016 à 83% en 2017 tandis que le taux d'utilisation des soins curatifs a baissé par rapport à 2017 (54,63% en 2017 à 46,76% en 2018). Cela s'explique par un problème de complétude des données en particulier au niveau des cases de santé, lié à une rupture des supports et les grèves des contractuels de la santé enregistrés en 2018.

Graphique 10 : Evolution des indicateurs des maladies transmissibles et non transmissibles



Sources données *: MSP, 2018.*

Le pourcentage d'adultes atteints d'infection à VIH sous ARV a connu une amélioration, passant de 52,24% en 2017 à 55,83% en 2018. La situation épidémiologique en 2018 a été marquée principalement par une épidémie de choléra qui a touché 14 districts sanitaires (dans 4 régions du pays : Maradi, Tahoua, Zinder et Dosso) et l'éclosion de foyers d'épidémie de rougeole et de méningite dans certaines régions.

En ce qui concerne le Choléra, un total de 3 823 cas a été enregistré dont 78 décès contre 4 cas pour 0 décès en 2017. Une campagne préventive de vaccination contre le choléra (VCO) a été menée dans les Districts en épidémie.

Concernant la rougeole, 5 024 cas suspects ont été enregistrés en 2018 sur le plan national, dont 23 décès, soit un taux de létalité de 0,5%. Ce niveau est nettement supérieur aux cas de rougeole (1 505 cas, 7 décès) enregistrés à la même période en 2017. De ce fait, des ripostes vaccinales ont été menées en 2018 dans les Districts Sanitaires d'Aderbissanat, Madaoua, Malaga, Magaria, Tessaoua, Zinder ville, Mirriah, Niamey 3, Dungass, Diffa et Bosso.

S'agissant de la méningite, seul le district sanitaire de Keita a connu une épidémie. Ainsi, un total de 1 539 cas suspects de méningite, dont 120 décès (létalité 7,8%) a été enregistré sur

l'ensemble du pays. En 2017, la situation avait été moins calme avec 4 051 cas suspects notifiés dont 232 décès au plan national.

Par rapport à la Paralysie Flasque Aigue (PFA), 970 cas pour 0 décès ont été rapportés en 2018, contre 454 cas, pour 0 décès à la même période de 2017. La particularité de l'année 2018 a été la notification de 13 cas de PVDVc (11 cas pour la région de Zinder, 2 cas pour celle de Diffa) dont 1 cas de décès. De ce fait, la surveillance de la poliomyélite a été renforcée. Ainsi, une riposte vaccinale a été organisée localement dans les régions de Zinder, Maradi, Diffa et Agadez.

En ce qui concerne l'hépatite Virale E, 287 cas suspects dont 0 décès ont été rapportés en 2018, contre 2 151 cas, 44 décès pour l'année 2017. Les régions concernées en 2018 sont celles de Diffa, Zinder, Tahoua, Dosso.

Par rapport au paludisme, il a été notifié un total de 2 756 065 cas confirmés dont 3 133 décès en 2018 contre 2 368 288 cas confirmés dont 2 756 décès en 2017. Cette situation pourrait s'expliquer par la mise en œuvre de la chimioprophylaxie saisonnière (prévention contre le paludisme) et la distribution des moustiquaires, une meilleure notification des cas de paludisme et l'amélioration de la fréquentation sanitaire.

Par ailleurs, l'amélioration de la prise en charge et de la gratuité des soins a permis de diminuer considérablement les morbidités et mortalités liées aux diarrhées et pneumonies des enfants de moins de 5 ans.

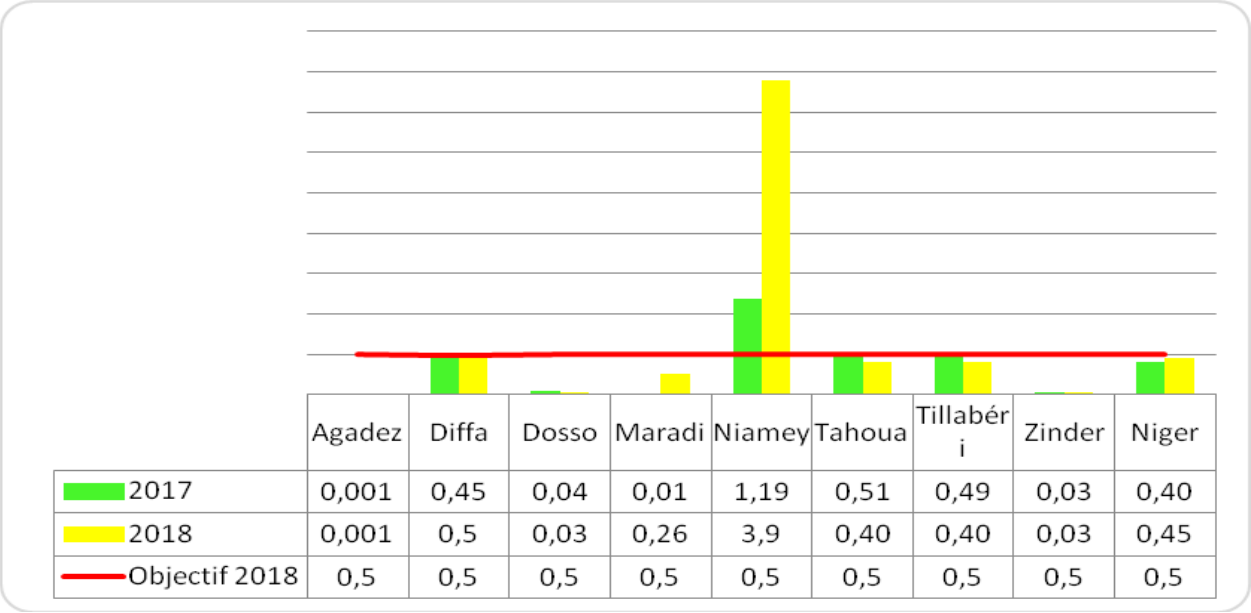
Tableau 20 : Evolution comparative des cas et décès liés à certaines morbidités au Niger entre 2017 et 2018

Maladie	CAS		DECES		TAUX LETALITE (%)	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Choléra	4	3823	0	78	0.0	2.0
Méningite	4 051	1 539	232	120	5.7	7.8
Rougeole	1 505	5 024	7	23	0.5	0.5
Paludisme (enfants et femmes enceintes)	2 756 065	2 368 288	2 756	3 133	0.1	0.1
Pneumonies chez les moins de 5ans	926 280	633 920	1023	298	0.1	0.0
Diarrhées chez les moins de 5ans	928 673	605 169	792	533	0.1	0.1

Source : MSP, 2018.

Par ailleurs, la densité du personnel de santé s'est améliorée.

Graphique 11 : Densité du personnel de santé pour 1000 hbts 2018



	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Niger
2017	0,001	0,45	0,04	0,01	1,19	0,51	0,49	0,03	0,40
2018	0,001	0,5	0,03	0,26	3,9	0,40	0,40	0,03	0,45
Objectif 2018	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5

Source : DS/MSP

La densité du personnel de santé pour 1000/Hbts est passée de 0,4 à 0,45 entre 2017 et 2018 pour une cible de 0,5. La norme de l'OMS est de 0,4 pour 1000 habitants. Cependant, la densité en 2018 cache des disparités régionales. Ainsi, les régions de Niamey, Maradi et Diffa ont particulièrement réalisé des performances, leur densité du personnel de santé passant respectivement de 1,19 à 3,9 ; 0,01 à 0,26 et 0,45 à 0,5 respectivement. Par contre, les régions de Dosso, Tahoua et Tillabéri ont enregistré des contreperformances. Les densites de leur personnel sont passées respectivement de 0,04 à 0,03 ; 0,51 à 0,40 et 0,49 à 0,40. Quant aux régions d'Agadez et de Zinder, cette densité est restée stable.

S'agissant des normes de l'OMS en matière de densité du personnel, le Niger respecte celles relatives au nombre d'infirmiers et de sages-femmes. Par contre, malgré les efforts faits en termes de recrutement de médecins, leur ratio n'atteint pas la norme de l'OMS.

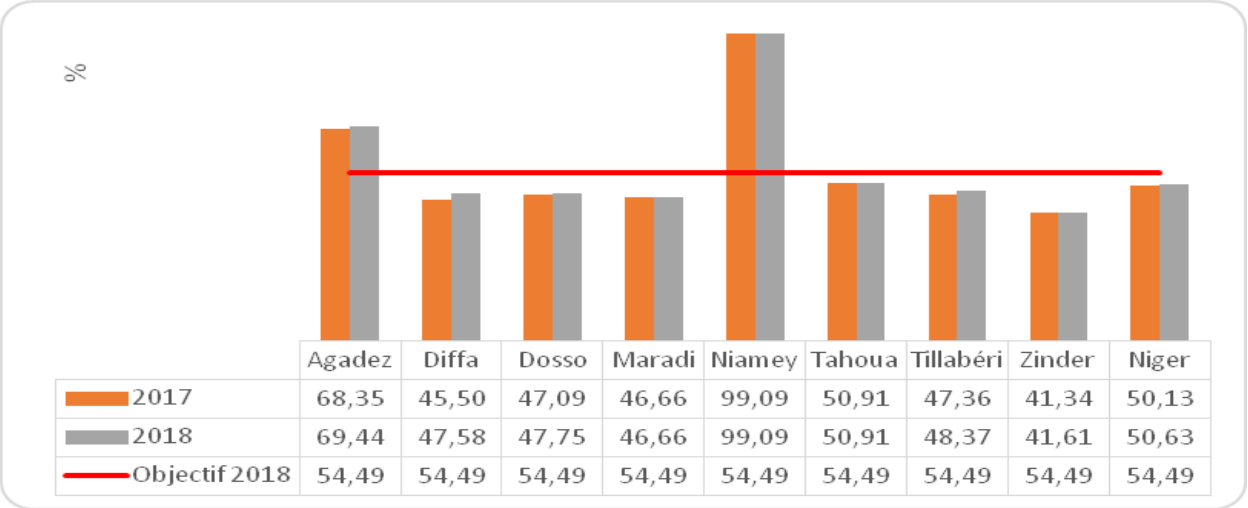
Tableau 21 : Ratio personnel de santé

Corps	**Ratios nationaux**	**Normes OMS**
Médecins	1/32.419 habitants	1/10.000 habitants
Infirmiers	1/3.227 habitants	1/5.000 habitants
Sages-femmes	1/4.046 FAP	1/5.000 FAP

Source : MSP

Parmi les éléments explicatifs de l'amélioration des indicateurs stratégiques de la santé, on peut citer la couverture en santé qui s'est améliorée. Le taux y relatif notamment, la couverture des populations ayant accès à un CSI, est passé de 50,13% en 2017 à 50,63% en 2018 pour une cible de 54,49%. La non-atteinte de cette cible s'explique par le non-respect des pré-plans de couverture sanitaire des structures dans le cadre de la réalisation de nouvelles infrastructures.

Graphique 12 : Taux de couverture sanitaire

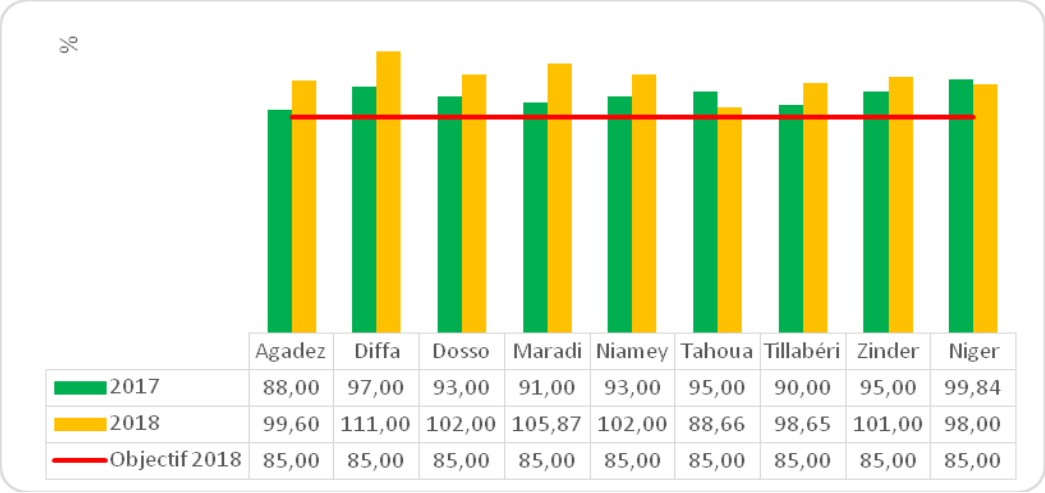


	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Niger
2017	68,35	45,50	47,09	46,66	99,09	50,91	47,36	41,34	50,13
2018	69,44	47,58	47,75	46,66	99,09	50,91	48,37	41,61	50,63
Objectif 2018	54,49	54,49	54,49	54,49	54,49	54,49	54,49	54,49	54,49

Source : *DS/MSP*

En ce qui concerne le taux de couverture en Penta3, il a diminué par rapport à 2017 passant de 99,84% en 2017 à 98% en 2018. Toutefois, la cible annuelle de 85% est atteinte. Ces améliorations pourraient s'expliquer par la disponibilité du vaccin, l'intensification des sorties mobiles avancées, foraines, les cliniques mobiles et le developpement de l'appoche de l'Initiative à Resultats Rapides (IRR).

Graphique 13 : Taux de couverture en Penta 3

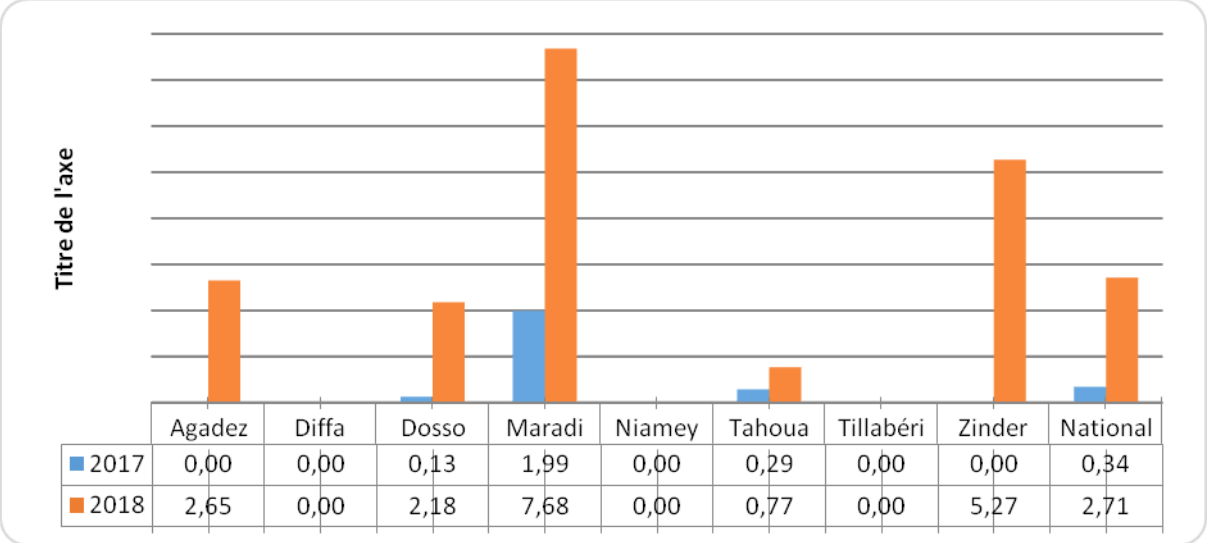


	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Niger
2017	88,00	97,00	93,00	91,00	93,00	95,00	90,00	95,00	99,84
2018	99,60	111,00	102,00	105,87	102,00	88,66	98,65	101,00	98,00
Objectif 2018	85,00	85,00	85,00	85,00	85,00	85,00	85,00	85,00	85,00

Source : DS-MSP

Par ailleurs, le taux de rupture des molécules du panier retenu par niveau CSI, HD et CHR n'a pas atteint sa cible qui est de 1,2% pour chaque niveau. En effet, il varie de 2,71% au niveau des Hôpitaux de district à 0,5% au niveau des CSME. La rupture pourrait être due à la fermeture des comptes des structures occasionnant le non approvisionnement en MEG et le retard dans le remboursement des factures de la gratuité.

Graphique 14 : Taux de rupture de molécules du panier retenu au niveau CSI



Source : DS/MSP

4.3.1.3 Effet sectoriel 2.1.3 « Amélioration de l'état nutritionnel de la population »

L'effet sectoriel « l'état nutritionnel de la population est amélioré » est suivi à travers quatre (4) indicateurs, à savoir : la prévalence de la malnutrition aiguë globale, la prévalence de la malnutrition chronique, la prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer et l'insuffisance pondérale.

Tableau 22 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 2.1.3

Effet sectoriel 5	Indicateurs	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018	Valeur atteinte 2018
Amélioration de l'état nutritionnel de la population	Prévalence de la malnutrition aiguë globale	15,30%	10,98%	15,0%
	Prévalence de la malnutrition chronique	45,40%	35,14%	47,80%
	Prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer	53%	42%	53%
	Insuffisance pondérale	34,60%	19,82%	37,10%

Source : INS (EDSN 2017, Enquête SMART 2018)

La prévalence de la malnutrition aiguë globale a très peu diminué et n'a pas atteint la cible 2018. Le taux de la prévalence de la malnutrition chronique est passé de 45,40% en 2017 à 47,80% en 2018. Le taux de la prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer est de 53% en 2017. L'insuffisance pondérale s'est également dégradée, passant de 34,6% en 2017 à 37,10% en 2018. Cette dégradation des indicateurs, serait liée au retard dans la mise en œuvre de la politique nationale nutritionnelle, à la faiblesse de la proportion d'enfants malnutris modérés traités qui s'est établie à 40,5 % en 2018 contre 78% en 2017. Cette baisse pourrait s'expliquer par le déficit en suppléments alimentaires, la réorientation des interventions vers les actions de développement et l'insuffisance de financement.

Des situations de crises humanitaires localisées ont été notées entrainant des déplacements de population et des besoins d'urgence ayant pu contribuer à des pics de malnutrition aigüe localisés. Toutefois, l'adoption de la Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle et de son Plan d'Action en novembre 2018 doit permettre de renforcer les actions de prévention et les efforts dans le domaine des interventions sensibles à la nutrition dans une large gamme de secteurs contributifs (santé, éducation, hydraulique et assainissement, prévention/gestion des crises, protection sociale, productions agrosylvopastorales et halieutique…). La mise en place des instances multisectorielles de gouvernance de la nutrition devrait faciliter la coordination, la mobilisation des financements et le suivi de la mise en œuvre de la PNSN.

En effet, le pourcentage d'enfants malnutris sévères pris en charge a connu un niveau de couverture satisfaisant (90%) grâce aux efforts consentis dans le domaine. Quant à la proportion d'enfants malnutris modérés traités, elle s'est établie à 40,5 % en 2018 contre 78% en 2017. Cette proportion reste en deçà de la cible attendue de 53,9% et pourrait s'expliquer par le déficit en suppléments alimentaires et par la réorientation des interventions vers les actions de développement.

Tableau 23 : Situation des indicateurs de la nutrition

Indicateurs	**2017**	**2018**	**Objectif 2018**
Taux de dépistage et de prise en charge d'enfants souffrant de Malnutrition Aigüe Sévère (MAS)	106	90	100
Taux de dépistage et de prise en charge d'enfants souffrant de Malnutrition Aigüe Modérée (MAM)	71,4	40,5	100

Source : Direction de la Nutrition/MSP, 2018

4.3.1.4 Effet sectoriel 2.1.4 « les services d'eau potable sont améliorés »

L'effet sectoriel « les services d'eau potable sont améliorés » est suivi à travers quatre (4) indicateurs : (i) Taux d'accès de la population au service optimal d'eau potable en milieu rural ; (ii) Taux d'accès de la population au service optimal d'eau potable en milieu urbain ; (iii) Taux

d'accès de la population au service basique d'eau potable en milieu rural et (iv) Taux d'accès de la population au service basique d'eau potable en milieu urbain.

Tableau 24 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 2.1.4

l'effet sectoriel	*Indicateur*	*Valeur atteinte 2017*	*Cible 2018*	*Valeur atteinte en 2018*
les services d'eau potable sont améliorés	Taux d'accès de la population au service optimal d'eau potable en milieu rural	1,25%	4,26%	1, 38%
	Taux d'accès de la population au service optimal d'eau potable en milieu urbain	65,76%	72,42%	72,90%
	Taux d'accès de la population au service basique d'eau potable en milieu rural	22,06%	28,14%	23,48%
	Taux d'accès de la population au service basique d'eau potable en milieu urbain	28,90%	36,83%	22,32%

Source : MHA/DS

Le taux d'accès de la population au service optimal d'eau potable en milieu rural est passé de 1,25% en 2017 à 1, 38% en 2018 pour une cible de 4,26%, soit une progression de 0, 13 point de pourcentage par rapport à 2017 et un écart négatif de 2,88 points de pourcentage par rapport à la cible 2018.

Le taux d'accès de la population au service optimal d'eau potable en milieu urbain est passé de 65,76% en 2017 à 72,90% en 2018 pour une cible de 72,42%, soit une progression de 7,14 points de pourcentage par rapport à 2017 et un écart positif de 0,48 point de pourcentage par rapport à la cible 2018.

Le taux d'accès de la population au service basique d'eau potable en milieu rural est passé de 22,06% en 2017 à 23,48% en 2018 pour une cible de 28,14%, soit une progression de 1,42 point de pourcentage par rapport à 2017 et un écart négatif de 4,66 points de pourcentage par rapport à la cible 2018.

Le taux d'accès de la population au service basique d'eau potable en milieu urbain est passé de 28,90% en 2017 à 22,32% en 2018 pour une cible de 36,83%, soit une progression de 6,59 points de pourcentage par rapport à 2017 et un écart négatif de 14,51 points de pourcentage par rapport à la cible 2018.

Ces écarts s'expliquent par l'insuffisance des investissements dans le secteur par rapport au poids démographique, en dépit de l'augmentation de l'inscription budgétaire.

La performance du secteur est liée à la progression enregistrée par les indicateurs suivants : (i) le taux d'accès théorique en milieu rural qui est passé de 45,91% en 2017 à 46,31% en 2018, soit

0,4 point de pourcentage, ayant permis de desservir 740.079 personnes supplémentaires; (ii) le taux de couverture géographique qui est passé de 70,85% en 2017 à 71,14%, soit 0,29 point de pourcentage ; (iii) le taux de desserte en milieu urbain qui est passé de 94,66% en 2017 à 95,22% en 2018, soit 0,56 point de pourcentage, ayant permis de desservir 433.920 personnes supplémentaires.

Par ailleurs, en termes de financement, la part du Mécanisme Commun de Financement (MCF) dans le budget alloué au secteur de l'eau s'est améliorée. Cette part est passée de 10,41% en 2017 à 26,23% en 2018, soit 15,82 points de pourcentage, grâce au rehaussement de l'inscription dans la Loi des finances de plus de 16 milliards de F CFA, contre 5,7 milliards en 2017. Les autres PTF hors MCF contribuent à hauteur de 73,77% dans la loi de Finances 2018. L'Etat continue à faire le plaidoyer pour amener tous les bailleurs du secteur à adhérer au mécanisme commun de financement.

Par ailleurs, pour des raisons budgétaires, l'engagement N°2 relevé lors du dialogue politique ETAT-PTF, à savoir une contribution étatique au secteur à hauteur de 9 %, n'a pas pu être accompli.

4.3.1.5 Effet sectoriel 2.1.5 « Le système de protection sociale est performant »

L'effet sectoriel « le système de protection sociale est performant » est suivi à travers deux (2) indicateurs : (i) le score protection sociale (indice Mo Ibrahim) et (ii) le pourcentage (%) de ménages en insécurité alimentaire chronique bénéficiaires de transferts sociaux prévisibles/pluriannuels caractérisés de pauvres.

Tableau 25 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 2.1.5

Effet sectoriel 7	Indicateurs	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018	Valeur atteinte 2018
Le système de protection sociale est performant	Score protection sociale (indice Mo Ibrahim)	49,6	50,07	47,33 (E)
	Pourcentage (%) de ménages en insécurité alimentaire chronique bénéficiaires de transferts sociaux prévisibles/pluriannuels caractérisés de pauvres	61	79,4	----

Source : INS, Estimation sur la base des données du Rapport Mo Ibrahim

Le score protection sociale (indice Mo Ibrahim) s'est établi à 47,33 en 2018 pour une cible de 50,07, soit un écart négatif de 2,74 points. Par ailleurs, le taux de couverture sociale est estimé à 28,75 % en 2018 par l'étude sur la revue des dépenses publiques en protection sociale. La contreperformance en matière de protection sociale est liée à la lenteur dans la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale adoptée par le Gouvernement. Toutefois, les principaux goulots à savoir la non fonctionalité des organes techniques et de pilotage et l'absence de définition de socle de protection sociale, sont en train d'être levés, avec la mise en

place de nouveaux comités chargés de l'orientation et du suivi de la mise en œuvre de cette politique nationale et l'adoption de la loi portant principes fondamentaux de la protection sociale au Niger en Avril 2018.

Concernant le renforcement du socle de protection sociale, les réalisations effectuées, sont : (i) 170 agents formés sur les procédures d'immatriculation et de constitution de demande d'agrément ; (ii) les capacités de 290 acteurs renforcées sur le socle de protection sociale ; (iii) 42 micro plans hebdomadaires élaborés ; (iv) 8 Mutuelles sociales immatriculées (conformément à la réglementation de l'UEMOA) ; (v) 2 registres d'immatriculation (numérique et physique) élaborés ; (vi) 500 revues et dépliants édités et 300 exemplaires du guide de constitution d'agrément et d'immatriculation des mutuelles sociales au Niger édités et diffusés et (vii) 4 missions de plaidoyer et 3 missions d'investigation effectuées.

Toutes ces réalisations ont contribué à une grande adhésion de la population à la mutualité sociale dans le respect des normes sous régionales. Ainsi, 33 structures socioprofessionnelles ont été reçues par l'ANMS contre 15 en 2017, en quête d'information et d'appui pour la création de leurs mutuelles sociales (centrales syndicales ; sociétés d'Etat ; sociétés privées ; chambres des artisans, paysans et collectivités territoriales).

La population couverte par les mutuelles est estimée à 1 279 377 habitants, soit 6% de la population nigérienne.

Dans le domaine du renforcement de l'accès des groupes vulnérables aux services sociaux, les réalisations suivantes sont relevées: (i) un Plan d'actions National de lutte contre le travail des enfants élaboré ; (ii) la liste des travaux dangereux pour les enfants établie ; (iii) la mise en œuvre du projet MAP16 sur le travail des enfants suivie ; (iv) 114 diplômés handicapés recrutés à la fonction publique (en application de l'article 21 de l'ordonnance 93-012 du 2 mars 1993) pour une cible de 117, soit un taux de 97,43% ; (v) 2 337 enfants victimes de violences, abus, exploitations pris en charge en 2018 pour une cible de 1 478, soit un taux de 158,11% . Comparativement à 2017, ce nombre est passé de 2 060 à 2 337 en 2018, soit une hausse de 13,44% ; (vi) 15 712 acteurs sensibilisés et formés sur la protection de l'enfant en 2018 pour une cible de 18 500, soit un taux de 84,92%, (vii) le CEPPP (Centres Sociaux de Prévention, de Promotion et de Protection) de Kantché construit ; (viii) la stratégie de communication pour la prévention de la migration à risque des femmes et des enfants de Kantché élaborée ; (ix) un plan d'action national sur l'albinisme élaboré et (x) 4 journées mondiales relatives à l'albinisme, aux personnes handicapées, aux lépreux, aux personnes âgées et la fête annuelle des aveugles organisées.

Par ailleurs, d' autres réalisations suivantes ont été notées : (i) le suivi de l'installation et du démarrage des activités de 75 jeunes handicapés ; (ii) 40 femmes handicapées en vie associative et gestion dans le cadre de la mise en œuvre formées dont chacun des jeunes a reçu un kit qui lui permet de s'installer à ces propres comptes, (iii) 50 femmes dont certaines en situation de

vulnérabilité formées au centre HOSANA de Maradi et (iv) 108 prises en charge médicale ont été délivrées en faveur de 36 personnes âgées démunies. A ces réalisations, il faut ajouter, environ 1 150 personnes handicapées soutenues et 5.000 personnes âgées et vulnérables ayant reçu des biens divers.

4.3.1.6 Effet sectoriel 2.1.6 « l'offre de services de sport et de jeunesse est accrue »

L'effet sectoriel « l'offre des services de jeunesse et de sport est accrue » est suivi à travers deux (2) indicateurs : (i) la proportion des pratiquants de sports de masse ; et (ii) le taux des sportifs professionnels.

Tableau 26 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 2.1.6

Effet sectoriel 8	Indicateurs	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018	Valeur atteinte 2018
L'offre de services de sport et de jeunesse est accrue	Proportion des pratiquants de sports de masse	4%	5,26%	5,53%
	Taux des sportifs professionnels	4,5%	5,3%	5,50%

Source : MJS/DS

La proportion des pratiquants de sports de masse s'est établie à 5,53% en 2018 pour une cible de 5,26%, soit une hausse de 0,27 point de pourcentage. Elle enregistre un gain de 1,53 point de pourcentage par rapport à sa valeur de 2017.

Le taux des sportifs professionnels, il a enregistré une valeur de 5,50% en 2018 pour une cible de 5,3%, soit un dépassement de 0,2 point de pourcentage. Il dépasse sa valeur de 2017 de 1 point de pourcentage.

L'augmentation des valeurs de ces deux indicateurs est imputable aux investissements réalisés dans le domaine ayant permis de faire passer le nombre de médailles (or, argent et bronze) remportées de 34 en 2017 à 80 en 2018 dont 21 en Or, 29 en Argent et 30 en bronze.

Par ailleurs, les réalisations suivantes sont : (i) 21 tournois organisés ; (ii) 42 participations du Niger aux compétitions Africaines et Internationales et (iii) 16 terrains de sport réhabilités.

Tableau 27 : Participations aux compétitions internationales et médailles remportées

Désignation	**2017**	**2018**
Participation aux compétitions internationales	30	42
Médaille Or	12	21
Médaille Argent	9	30
Médaille Bronze	13	29

Source : MJS

Dans le domaine de la jeunesse, les jeunes sont préparés à s'insérer sur le marché du travail. Le taux d'insertion socioéconomique des jeunes est de 25% en 2017. En 2018, la cible est fixée à 50% ; le taux atteint n'est pas encore déterminé car l'annuaire statistique n'est pas élaboré par faute de ressources.

4.3.2 Effet spécifique 2.2 « la transition démographique est amorcée »

Cet effet est apprécié à travers l'atteinte des indicateurs du tableau ci-après :

Tableau 28 : Evolution des indicateurs de l'effet spécifique 2.2

Effet spécifique	*Indicateurs*	*Valeur atteinte 2017*	*Valeur cible 2018*	*Valeur atteinte 2018*
la transition démographique est amorcée	Indice synthétique de fécondité	*6*	*6,3*	*6*[15]
	L'indice de suivi de l'atteinte du dividende démographique			*0,36*
	Ratio de dépendance démographique	*118,80%*	*113,54%*	*117,33% (E)*

Source : INS

L'indice synthétique de fécondité est resté stable à 6 enfants par femme entre 2017 et 2018. Comparé à sa cible 2018, l'ISF a connu une amélioration de 0,3 point. Cette performance est due essentiellement à l'utilisation des méthodes contraceptives modernes, à la lutte contre le mariage des enfants et à la scolarisation et au maintien de la jeune fille à l'école.

La part des dépenses sociales dans les dépenses publiques : elle était de 30% en 2017 contre la cible fixée pour 2018 de 31%. Toutefois, la valeur atteinte en 2018 n'est pas encore disponible.

L'indice de suivi de l'atteinte du dividende démographique est basé sur 5 dimensions fondamentales : (i) Déficit du cycle de vie ; (ii) Qualité du cadre de vie ; (iii) Dynamique de la pauvreté ; (iv) Capital humain étendu et (v) Réseaux et Territoire.

Ces 5 dimensions ont pour objectif de suivre l'évolution des indicateurs clés, de les comparer à ceux d'autres pays, et d'assurer la comparaison entre les régions du pays. La combinaison de ces indicateurs fournit l'Indicateur Synthétique de Suivi du Dividende Démographique (ISSDD/DDMI).

Présentées sous forme d'indices, les valeurs de ces différents indicateurs varient entre 0 et 1. Plus la valeur observée est proche de 1, plus la situation du pays est favorable dans le domaine visé. La valeur du DDMI observé au Niger et celle des indicateurs spécifiques sont, pour

[15] Résultats préliminaires de l'EDSN 2017.

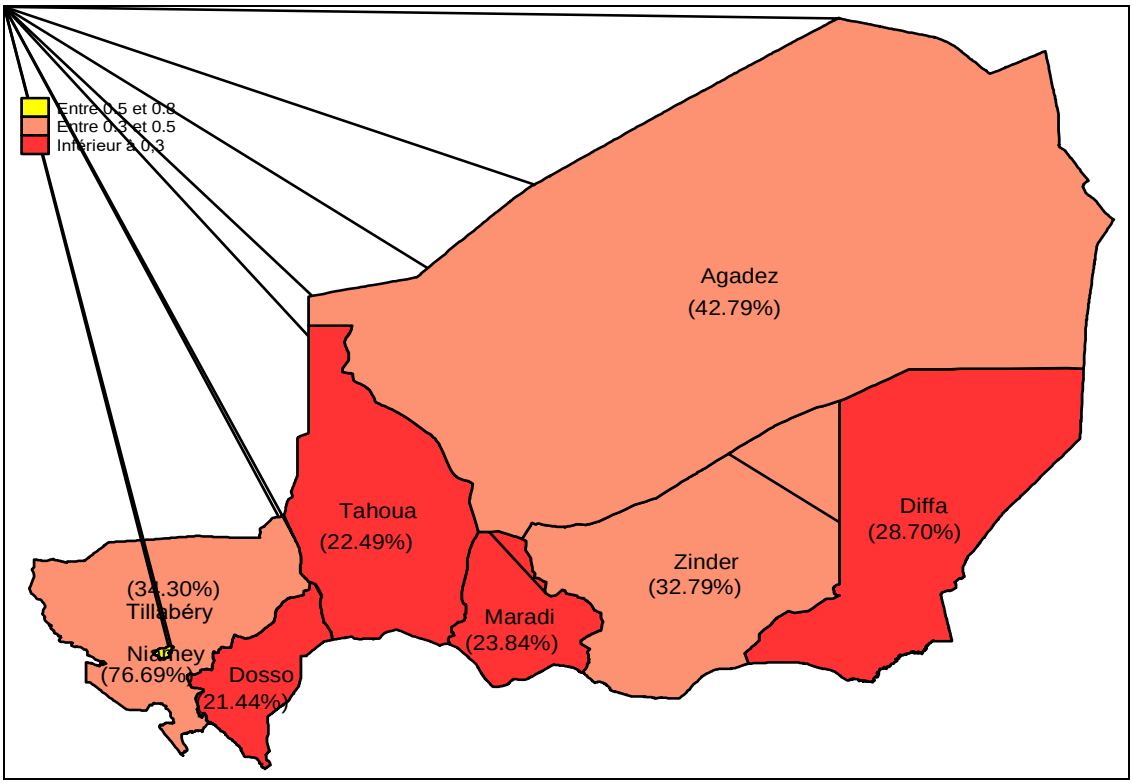
l'essentiel, assez éloignées de l'unité. Avec un niveau atteint de 58%, l'Indicateur de couverture de dépendance économique (ICDE) indique que près de 60% de la consommation des individus, économiquement dépendants, sont couvertes par l'excédent du revenu gagné par les travailleurs. La situation apparaît plus favorable pour l'indicateur de la qualité du cadre de vie (IQCV) qui se situe à 60,5%. Un tel résultat a été obtenu grâce aux performances observées dans les sous-dimensions sécurité (86%) et équilibre travail-vie privée (82%).

Avec l'indice synthétique de sortie de la pauvreté (ISSP), est analysée la propension des ménages à sortir de la pauvreté, à se stabiliser dans la non pauvreté voire à transiter de la pauvreté à la non pauvreté. Les capacités des ménages à se déployer entre ces différents stades de pauvreté sont relativement élevées (54,7%) au Niger. Cette dynamique est à mettre en relation avec le maintien des ménages non pauvres dans leur statut (38,6%) et l'importance relative des ménages pauvres qui restent également dans leur statut (32,2%). La transition de la pauvreté au statut de non pauvreté reste assez faible (16,6%). Ce résultat est aussi lié au niveau de développement humain des populations qui caractérise également leur degré d'employabilité et, donc, leur faculté à s'insérer sur le marché du travail. Avec une valeur de 36,9%, l'indicateur de développement humain élargi (IDHE) traduit de réelles difficultés dans la formation du capital humain dans le pays. Le niveau relativement faible de ce résultat s'explique par le faible niveau d'éducation et le niveau encore élevé de la fécondité dans le pays.

Au plan des infrastructures, le Niger semble bien moins loti. L'indicateur synthétique des réseaux et territoire (ISRT), qui appréhende l'état des structures et des réseaux dans le pays, ne s'établit qu'à 10,2%. Cela se traduit particulièrement par les bas niveaux des indicateurs sous dimensionnels tels que la migration (3,3%) ; l'urbanisation (9,9%) et le flux et capacités financiers (8,7%). La sous dimension infrastructures et services sociaux de base est mieux dotée (38,8%). Le pays gagnerait toutefois à tenir compte des transactions des agences d'intermédiation financière qui relève l'ISRT à 58,3%.

Ces résultats dimensionnels mitigés ont fait que l'Indicateur Synthétique de Suivi du Dividende Démographique (DDMI) ne s'établit qu'à 37% au Niger, ce qui appelle à des actions fortes en vue d'accélérer le processus de capture du dividende démographique.

Le graphique ci-après présente la situation de l'indice au niveau régional.



Source : Ministère de la Population, ONDD

Globalement, l'Indicateur Synthétique de Suivi du Dividende Démographique (I2S2D) est évalué à 0,36 au Niger. L'I2S2D à l'échelle nationale varie de 10% à plus de 60%. Il existe aussi une grande variabilité de chaque indicateur entre les régions. Il en ressort que seule la région de Niamey possède un I2S2D supérieur à 50% avec une valeur de 75%. Celle-ci est suivie des régions d'Agadez, de Tillabéri et de Zinder, pour lesquelles l'I2S2D est supérieur à 30%. De tels résultats classent le pays parmi ceux où d'énormes efforts sont à consentir pour toutes les dimensions notamment en termes de capital humain et surtout des réseaux et territoire.

Le Ratio de dépendance démographique est passé de 118,80% en 2017 à 117,33% en 2018 pour une cible de 113,54%, soit un gain de 1,47 point de pourcentage et un écart de 5,26 points de pourcentage. Cette performance est imputable à l'élargissement de la classe moyenne.

Quatre effets sectoriels concourent à l'atteinte de cet effet spécifique. Il s'agit de : (i) la santé de la reproduction et l'assistance à l'accouchement sont promues ; (ii) la scolarisation et la formation de la jeune fille sont promues ; (iii) les inégalités basées sur le genre sont réduites et (iv) les conditions sont créées pour capturer le dividende démographique.

4.3.2.1 Effet sectoriel 2.2.1 « la santé de la reproduction et l'assistance à l'accouchement sont promues »

Cet effet sectoriel « Promotion de la santé de la reproduction et l'assistance à l'accouchement », est mesuré à travers deux indicateurs : le taux d'utilisation de la contraception et le taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié.

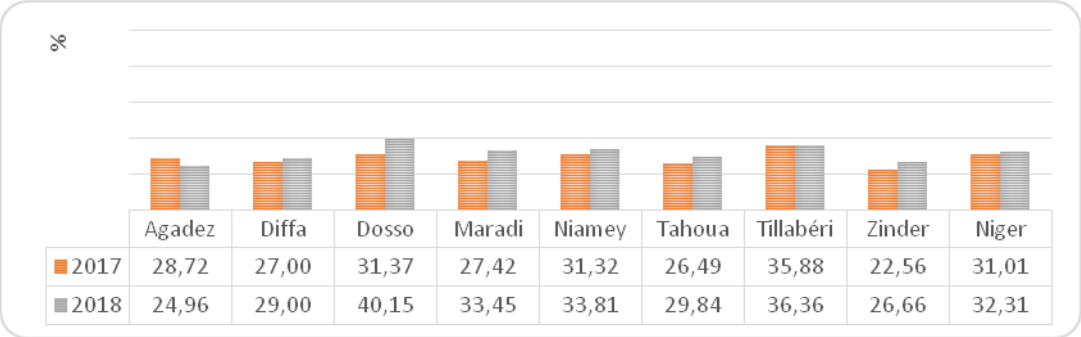
Tableau 29 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 2.2.1

Effet sectoriel	Indicateurs	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018 (CMR)	Valeur atteinte 2018
La santé de la reproduction et l'assistance à l'accouchement sont promues	Taux d'utilisation de la contraception	28,59%	31,2%	32,31%
	Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié	45,80%	48,81%	39%

Source : MSP

En matière d'utilisation de la contraception, le taux est passé de 28,59% en 2017 à 32,31% en 2018, pour une cible de 31,2%, soit une progression de 3,72 points de pourcentage. Cette performance est liée à l'action conjuguée de l'Etat et des partenaires par la disponibilité des contraceptifs et consommables, et la mise en œuvre des stratégies impliquant les acteurs communautaires (RRI, DBC).

Graphique 15 : Taux d'utilisation de la contraception



Source : DS/MSP

Toutes les régions ont connu une progression significative, sauf la région d'Agadez où le taux de contraception a régressé de 3,76 points de pourcentage, l'éloignant davantage de la cible annuelle de 28,04%, en raison de l'apurement des données qui a permis de retirer les fiches des femmes ayant abandonné la PF (Tchiro, Arlit et Agadez) pour ne retenir que celles qui sont actives.

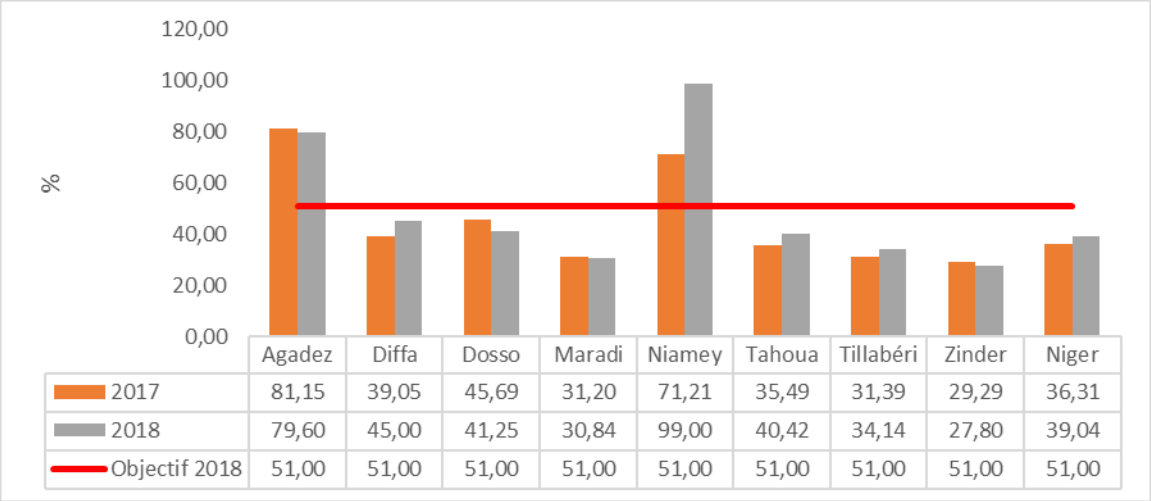
Des efforts particuliers ont été fournis par les régions de Dosso avec 40,15% contre 31,37% en 2017 (soit un bond de 8,78 points de pourcentage) ; Maradi avec 33,45% en 2018 contre 27,42% en 2017 (soit un gain de 6,03 points). La région de Zinder, en dépit des progrès réalisés (avec un gain de 4,1 points de pourcentage) est loin d'atteindre la cible nationale 2018.

Le taux d'accouchements assistés est passé de 36,31% en 2017 à 39%, soit une progression de 2,69% entre 2017 et 2018. Cette progression est liée aux bonds enregistrés à Niamey (28,06 points de pourcentage), à Diffa (5,95 points), Tahoua (4,93 points) et Tillabéry (2,75 points). Le

taux national a été tiré à la baisse par les régions de Dosso (avec une régression de 4,44 points de pourcentage), Agadez (avec une baisse de 0,44 point), Zinder (avec une chute de 1,49 points) en lien avec le départ des agents qualifiés non remplacés. Malgré la progression du taux national, l'objectif de 48,8% n'est pas atteint, aussi bien au niveau national qu'au niveau de l'ensemble des régions, sauf Niamey. Cette contre-performance, pourrait être due aux frais relatifs aux accouchements qui pourraient constituer un frein aux accouchements dans les formations sanitaires.

La situation par région se présente comme suit :

Graphique 16 : Taux d'accouchements assistés par région



	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Niger
2017	81,15	39,05	45,69	31,20	71,21	35,49	31,39	29,29	36,31
2018	79,60	45,00	41,25	30,84	99,00	40,42	34,14	27,80	39,04
Objectif 2018	51,00	51,00	51,00	51,00	51,00	51,00	51,00	51,00	51,00

Source : DS/MSP

Le taux de la létalité obsétricale intra hospitalière a, quant à lui , baissé de 0,42% en 2017 à 0,35% pour une cible de 0,21% en 2018. Cette progression témoigne de l'amélioration de la prise en charge et de la réduction de la mortalité de 0,07 point de pourcentage.

Le taux de mortalité néonatale précoce intra hospitalière s'est également amélioré, passant de 0,94% en 2017 à 0,90% en 2018 pour une cible de 0,52%.

4.3.2.2 Effet sectoriel 2.2.2 « La scolarisation et la formation de la jeune fille sont promues »

L'effet sectoriel « La scolarisation et la formation de la jeune fille sont promues » est mesuré à travers quatre (4) indicateurs : Indice de parité fille garçons par rapport au TBS primaire, Indice de parité fille garçons par rapport au TBS base 2, Indice de parité fille garçons par rapport au TBS cycle moyen et Proportion des filles inscrites dans les filières industrielles de l'EFPT formel.

Tableau 30 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel

Effet sectoriel	Indicateurs	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018	Valeur atteinte 2018
La scolarisation et la formation de la jeune fille sont promues	Indice de parité fille garçons par rapport au TBS primaire	0,866	0,871	0,88
	Indice de parité fille garçons par rapport au TBS base 2	0,739	0,763	0,780
	Indice de parité fille garçons par rapport au TBS cycle moyen	0,477	0,489	0,504
	Proportion des filles inscrites dans les filières industrielles de l'EFPT formel	13,60	33,9%	14,92%

Source : Ministères en charge de l'éducation

L'indice de parité fille/garçons par rapport au TBS primaire s'est établi à 0,88 en 2018 contre 0,866 en 2017 pour une cible de 0,871.

L'indice de parité fille/garçons par rapport au TBS base 2 s'est établi à 0,780 en 2018 contre 0,739 en 2017 pour une cible de 0,763.

L'indice de parité fille/garçons par rapport au TBS cycle moyen passe de 0,477 en 2017 à 0,504 en 2018, dépassant la cible de 0,489.

L'amélioration de ces indicateurs s'explique notamment par la sensibilisation des populations dans les zones à forte résistance, le renforcement des appuis aux Associations des Mères Educatrices et aux CGDES/COGES et les soutiens apportés aux filles des familles vulnérables.

La proportion des filles inscrites dans les filières industrielles de l'EFPT formel est passée de 13,60% en 2017 à 14,92% en 2018, pour une cible de 33,9% en 2018. Cette performance serait liée à l'amélioration de la scolarisation de la jeune fille mais demeure insuffisante au regard des ambitions du PDES.

Bien que l'indice de parité soit en hausse, le taux brut de scolarisation des filles au primaire a connu une baisse de 5,8 points de pourcentage, passant de 65,9% en 2017 à 59,8% en 2018. Le TBS au niveau national a chuté aussi de 6,3 points de pourcentage, passant de 70,4% en 2017 à 64,1% en 2018.

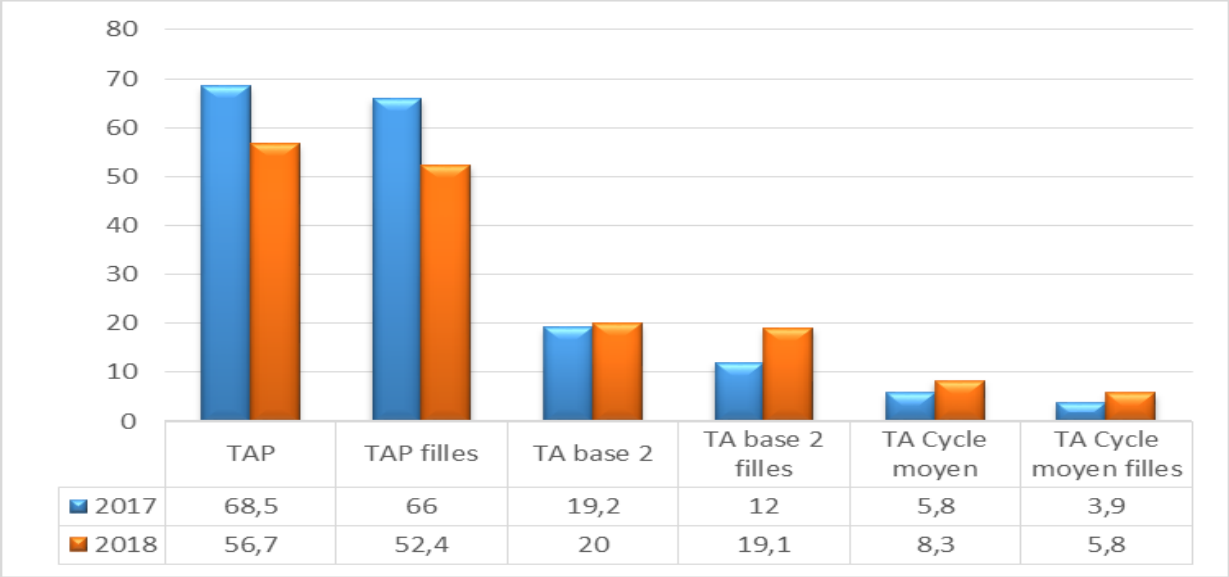
Les TBS en base 2 et au cycle moyen se sont améliorés, passant respectivement de 31% en à 32,3% et de 5,3% à 6,6% entre 2017 et 2018. Cette performance au niveau des cycles base 2 et

moyen traduit les premiers effets des opérations réalisées dans le cadre de l'autonomisation économique des femmes et le dividende démographique.

Au niveau de l'enseignement supérieur, la proportion d'étudiantes est passée de 35,98% en 2017 à 37% en 2018.

En matière d'achèvement, l'évolution des indicateurs est présentée dans le graphique ci-après. Toutefois, les valeurs de ces indicateurs sont en cours de révision.

Graphique 17 : Evolution des indicateurs d'achèvement des filles (%)



	TAP	TAP filles	TA base 2	TA base 2 filles	TA Cycle moyen	TA Cycle moyen filles
2017	68,5	66	19,2	12	5,8	3,9
2018	56,7	52,4	20	19,1	8,3	5,8

Source : MP/DGPP sur la base des données des ministères concernés

Le taux d'achèvement primaire des filles est passé de 66% à 52,4% entre 2017 et 2018, soit une baisse de 13,6 points de pourcentage. Ce taux, enregistre également au niveau national une baisse de 11,8 points de pourcentage en passant de 68,5% en 2017 à 56,7% en 2018.

Le taux d'achèvement de l'enseignement au cycle de base 2 passe de 12% en 2017 à 19,1% en 2018, soit un bond de 7,1 points de pourcentage, alors que pour le niveau national, il passe de 19,2% à 20%, soit une progression de 0,8 point de pourcentage.

Le taux d'achèvement des filles au niveau du cycle moyen est passé de 3,9% en 2017 à 5,8% en 2018, soit une augmentation de 1,9 points de pourcentage. Au niveau national, ce taux a connu un bond de 2,5 points de pourcentage pour s'établir à 8,3% en 2018.

4.3.2.3 Effet sectoriel 2.2.3 « Les inégalités basées sur le genre sont réduites »

Le CMR du PDES n'a pas encore défini d'indicateurs pour mesurer l'effet sectoriel « Les inégalités basées sur le genre sont réduites ». Néanmoins, les donnees disponibles permettent de relever les tendances suivantes.

En matière de lutte contre le mariage précoce, les réalisations suivantes ont été notées: (i) le plan stratégique national pour mettre fin au mariage des enfants a été élaboré ; (ii) 1 rapport d'évaluation du programme de protection de l'enfant à base communautaire est disponible ; (iii) 194 déclarations publiques d'abandon des pratiques néfastes ont été enregistrées pour une cible de 194 en 2018, soit un taux de réalisation de 100% ; (iv) 47 comités communaux de protection de l'enfant sont fonctionnels pour une cible de 266 en 2018, soit un taux de réalisation de 17,67% ; (v) le forum national sur la protection de l'enfant a été organisé et (vi) 4 587 personnes ont été sensibilisées sur la lutte contre le mariage précoce au niveau de 10 campements de Bermo (Projet SWEED), et 15 712 personnes sensibilisées sur les pratiques traditionnelles néfastes dans les villages.

La mise en œuvre des textes portant sur la protection et le maintien de la jeune fille a abouti à une annulation de 61 mariages dont 40 dans la région de Tillabéri et 21 dans la région de Zinder. 114 autres cas de mariage ont été gérés dans la région de Maradi.

Pour autonomiser les femmes et les filles, les activités réalisées sont : (i) la politique nationale genre révisée et mise en œuvre ; (ii) la stratégie nationale d'autonomisation des femmes élaborée ; (iii) le plan d'actions de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) élaboré ; (iv) 68 membres des cellules genre des ministères formés en 2018 pour une cible de 70, soit un taux de réalisation de 97,14% ; (v) 1 centre de prise en charge des violences fonctionnel pour une cible de 5, soit un taux de réalisation de 20%, les autres centres ne sont pas fonctionnels par manque de personnel et de formation. Les centres de Diffa et de Tillabéry sont équipés vu le contexte humanitaire ; (vi) 717 formateurs formés sur diverses thématiques (technico pédagogie, entrepreneuriat, gestion et planification, informatique, genre et santé de la reproduction et sur les 7 filières retenues pour la formation des filles) ; (vii) 853 personnes sensibilisées sur les métiers industriels en vue d'une inscription massive dans ces filières ; (viii) 1 500 filles/femmes ciblées pour la 1ère cohorte recrutée dans les 7 filières retenues; (ix) 30 mentors et responsables de site formés en compétences de vie courantes et 15 alphabétiseurs pour la tenue des centres et (x) 52 conseillers pédagogiques et cadres et 511 enseignant/es du primaire et du secondaire formés sur le genre, les droits humains, les Violences Basées sur le Genre (VBG), et l'Education Sexuelle Complète (ESC).

Par ailleurs, 1.692 jeunes et 792 membres des comités de vigilance ont bénéficié de formation sur les thématiques de la prise en charge communautaire des enfants en difficulté et 22 489 adolescentes ont été formées dans le cadre de la gestion des espaces sûrs de l'initiative « illimin », alors que 259 femmes ont été formées pour renforcer leur compétence en entreprenariat. En outre, les membres des Cellules Genre des ministères sectoriels ont été formés en Genre, Planification et Gestion Axée sur les Résultats.

Concernant les appuis, 3.631 enfants en difficultés ont été pris en charge et 515 moulins et 2.208 kits de biens distribués aux femmes et jeunes filles. Par ailleurs, 600 Nouveaux Espaces Sûrs et Clubs de futurs maris ont été créés.

4.3.2.4 Effet sectoriel 2.2.4 « les interrelations population et développement sont renforcées »

Le CMR n'a pas défini d'indicateur pour cet effet sectoriel. Les principales réalisations enregistrées sont : (i) la politique nationale de population élaborée et validée ; (ii) 10 statisticiens et/ou démographes formés et (iii) la feuille de route pour la capture du DD au Niger élaborée et validée. Par ailleurs, l'Observatoire a produit 5 rapports dimensionnels avec une synthèse prenant en compte l'alignement des piliers du PDES, de la SDDCI et la feuille de route de l'Union Africaine sur la capture du dividende démographique. Huit fiches synoptiques régionales ont été également produites. Chaque fiche intègre les indicateurs généraux, les indicateurs du suivi du dividende démographique (les 5 dimensions à savoir le déficit du cycle de vie, la qualité du cadre de vie, la transition dans la pauvreté, le capital humain étendu et le réseau et territoire).

En matière de renforcement des capacités techniques et opérationnelles, les réalisations sont : (i) 56 experts des ministères formés en matière de collecte, d'analyse et de calcul des indicateurs du dividende démographique ; (ii) 17 spécialistes dont 6 enseignants chercheurs formés sur l'approche National Transfert Account (NTI) ; (iii) 532 leaders religieux formés sur les enjeux liés à la capture du dividende démographique, avec un accent particulier sur le mariage des enfants, la scolarisation et le maintien des filles à l'école et la santé de la reproduction ; (iv) un pool de 36 religieux formateurs issus de 8 régions formés sur les questions de population et développement et (v) 13 secrétaires généraux des ministères formés sur le dividende démographique. Par ailleurs, 85 chefs traditionnels, 565 leaders religieux et membres des associations islamiques et 35 acteurs nationaux ont été formés sur la question de la population et sur le concept du dividende démographique et environ 6 000 personnes ont été sensibilisées sur diverses thématiques en lien avec la population.

Un bâtiment abritant un Espace Plaidoyer de Dividende Démographique a été construit à l'UAM de Niamey.

4.4 L'effet global 3 : la croissance économique est forte, soutenue et inclusive

Pour créer les conditions favorables à l'accélération de la croissance économique, un certain nombre de réformes ont été initiées.

Dans le domaine de la promotion de la qualité des industries, 02 actions de réformes ont été réalisées. Il s'agit de : (i) l'adoption de la Politique Nationale de la Qualité et son décret d'application N°2018-014/PRN/MI du 5 janvier 2018 et (ii) l'adoption de la loi N°2018-88 du 19 décembre 2018 déterminant les infractions et sanctions en matière de métrologie au Niger.

Dans le domaine de renforcement de l'impact des industries extractives sur l'économie locale, le Gouvernement a mis en œuvre le plan d'apurement des arriérés des revenus de 5% provenant des secteurs minier et pétrolier aux communes concernées. Cette mesure a amélioré la contribution des industries extractives dans le développement local.

Dans le domaine pétrolier, les réformes ci-après ont été réalisées à travers l'adoption de plusieurs décrets. Il s'agit de :

- Décret portant approbation de l'avenant n°1 au CPP relatif au bloc Kaffra ;
- Décret portant approbation de l'avenant n°4 au CPP Agadem (l'avenant) ;
- Décret portant attributions de l'Autorisation Exclusive d'Exploitation (AEE) dénommée « Grande AEE » au Contractant du Contrat de Partage de Production relatif au Bloc Agadem ;
- Décret portant renonciation aux AEE pour hydrocarbure portant sur les gisements de Goumeri, Sokor et Agadi ;
- Décret portant renonciation aux AEE pour hydrocarbure dénommée AEE phase II Agadem ;
- Décret portant modalités d'application de la loi n°2017-63 du 14 août 2017, portant code pétrolier.

Dans le domaine de l'énergie, les réformes ont porté sur l'adoption du décret portant approbation du Document de Politique Nationale de l'Electricité (DPNE) et du décret portant approbation de la Stratégie Nationale d'Accès à l'Electricité (SNAE).

Dans le cadre de la création des conditions de développement d'un secteur privé dynamique, les réformes suivantes ont été entreprises : (i) la mise en place et l'opérationnalisation du Comité de contrôle de la qualité des constructions par Arrêté N°0025/MD/H/SG/DGAC du 16 février 2018 modifiant l'Arrêté 009 du 22 janvier 2018 (notamment en son article 4) ; (ii) la mise en place de la commission d'instruction des Permis de Construire, du Comité d'inspection des constructions et du Comité de contrôle de la qualité de la construction par Arrêté N°00106 MDH/SG/DGAC du 17 mai 2017 ; (iii) la mise en place et l'opérationnalisation du Comité d'inspection des constructions dans la Ville de Niamey par Arrêté N°006/PDS/VN/SG/DGSTM du 22 janvier 2018 ; (iv) l'adoption de la Loi N° 2018-25 du 27 avril 2018, fixant les principes fondamentaux de la Construction et de l'Habitation ; (v) la rationalisation du processus du permis de construire à travers la modification du Décret 2017-302 PRN/MD/H du 27 avril 2017 fixant les modalités d'établissement et de délivrance du permis de construire ; (vi) la réduction du coût de raccordement à l'eau d'une PME située à 150 m des conduites d'eau existantes (extension) (Lettre N°0404/SPEN/2018 du 30 mars 2018 et Lettre N°0535/SPEN/DPCE/018 du 30 avril 2018) ; (vii) la fusion de certaines procédures de l'indicateur permis de construire (Arrêté n°23/MDH/SG/DGH/PI du 9 février 2018, portant réduction du nombre de procédures de l'indicateur "octroi de permis de construire" en application du plan d'actions des réformes prioritaires liées au Climat des Affaires "Doing Business (DB) 2019") et (viii) modification de l'Arrêté N°00106 MD/H/SG/DGAC du 17 mai 2017 portant création, attributions, composition et fonctionnement de la Commission d'Instruction des Permis de construire, du Comité d'Inspection des constructions et du Comité de contrôle de la qualité des constructions.

Ces réformes ont permis : (i) la réduction du coût de raccordement ; (ii) la réduction du nombre de procédures de l'indicateur permis de construire (le coût en % de la valeur de la construction est passé de 13,3 en 2017 à 11,6 en 2018 et le nombre de procédures maintenu à 15) ; (iii) la réduction du délai de contrôle des installations électriques intérieures de 13 à 3 jours en moyenne ; (iv) la publication de statistiques sur les transferts de propriété dans la ville de Niamey ; (v) l'accroissement du nombre de contrat de prêts enregistrés dans la base de données du Bureau de l'Information sur le Crédit (BIC) et l'amélioration de la disponibilité de l'information sur le crédit ; (vi) le rapprochement de l'Administration fiscale des contribuables entrainant une réduction du délai de déclaration et de paiement de la TVA (le nombre de jours) ; (vii) la mise en place de procédures de règlement des petits litiges ainsi que leur applicabilité aux affaires commerciales et civiles et la fixation d'un montant seuil pour les petits litiges (5.000.000 FCFA) ; (viii) la limitation du nombre de renvoi judiciaire à deux au maximum et accord du renvoi judiciaire sur la base des circonstances exceptionnelles (Loi N°2018-26 du 27 avril 2018, modifiant et complétant la Loi n°2015-08 du 10 avril 2015, fixant l'organisation, la compétence, la procédure à suivre et le fonctionnement des tribunaux de commerce en République du Niger) ; (ix) la mise en place des procédures de médiation ; (x) la prise de l'arrêté portant création du comité de gestion du FDT et (xi) la mise en application du Règlement portant Code Communautaire de l'Artisanat de l'UEMOA à travers la vulgarisation de ses textes.

Dans le domaine de l'amélioration de la gestion des finances publiques, les réformes réalisées sont : (i) la finalisation du processus de transposition des directives de l'UEMOA relatives aux lois des finances à travers le basculement à partir de l'année 2018 à la gestion sous le mode budget-programme et la budgétisation en Autorisation d'Engagement et Crédits de Paiement, la production régulière du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) et des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) et l'organisation du débat d'orientations budgétaires à l'Assemblée Nationale ; (ii) la finalisation du système de gestion informatisée du budget, le CEGIB (Comptabilité de l'Etat et Gestion Intégrée du Budget) et son interconnexion avec les systèmes des autres régies financières (Trésor) et fiscales (DGI, DGD) ; (iii) la modernisation du cadre de gestion des Partenariats-Publics-Privés (PPP) à travers la révision de la loi et l'adoption d'un décret d'application recentrant le contrôle du processus par le Ministère des Finances et favorisant la mobilisation des PPP sous forme de BOOT ; (iv) l'adoption et l'opérationnalisation au niveau de tous les bureaux de douanes d'un nouveau système de comptabilisation des opérations, le SYDONIA WORLD, qui est conforme aux derniers standards internationaux et l'interconnexion informatisée de tous les bureaux de douane, l'automatisation du système de déclaration en douane par la connexion des bureaux des transitaires et autres déclarants en douane au SYDONIA WORLD et la mise en place d'un programme d'interconnexion de la douane avec celle des pays partenaires (Togo et Bénin) ; (v) l'opérationnalisation de la bancarisation des paiements à la DGI et à la DGD ; (vi) l'adoption du nouveau code général des douanes ; (vii) la mise en place du SIGMAP II pour améliorer les performances du SIGMAP I et jeter les bases pour la progression vers le e-procurement ; (viii) la mise en place d'un Système Informatisé de Suivi des Impôts et des Contribuables (SISIC)

entièrement déployé au niveau de tous les bureaux de Niamey et en cours de déploiement dans les régions et le maillage territorial par le rapprochement de l'administration des contribuables par l'ouverture de nouveaux centres ; (ix) la connexion du Trésor aux systèmes de paiement modernes de la BCEAO (à savoir le Système Interbancaire de Compensation Automatisé (SICA) et le Système de Transfert Automatisé (STAR)) pour lui donner les moyens d'opérer comme une véritable banque et la mise en place effective du Compte Unique du Trésor par la clôture des comptes et le rapatriement effectif des ressources détenues dans les banques commerciales par les Etablissements publics et la centralisation des liquidités détenues au niveau du réseau du Trésor ; (x) la suppression des opérations douanières sans NIF et (xi) le renforcement des contrôles et de suivi des exonérations par la création d'un bureau spécial Exonération.

Au niveau de la gestion des entreprises et établissements publics, les mesures ont porté sur :

- la production d'un rapport sur les entreprises et établissements publics et la gestion des subventions ;
- la publication annuelle de la liste des entreprises et établissements publics ;
- la préparation et la conduite des audits d'un échantillon de 11 entreprises publiques couvrant l'essentiel des secteurs d'activité et du portefeuille de l'Etat ;
- la finalisation du processus de privatisation de la BIA ;
- le renforcement de l'exercice de la tutelle financière incombant au Ministre des Finances sur les entreprises et établissements publics ;
- le renforcement des capacités en matière de suivi et de contrôle de la gestion des entreprises publiques;
- la signature de contrat de performance avec certains établissements (CAIMA, RECA, OPVN).

Dans le cadre de l'inclusion financière et du développement du secteur financier, cette dernière a été renforcée en milieu rural à travers les réformes suivantes : (i) la loi permettant aux entreprises de microfinance d'opérer selon le principe de la banque islamique ; (ii) l'adoption du décret permettant aux professions réglementées au titre de la loi instituant l'Ordre national des experts comptables et comptables agréés facilitant la fourniture des services aux petites et moyennes entreprises et leur accès au crédit bancaire ; (iii) l'adoption du décret d'application de la loi sur le crédit-bail pour améliorer l'accès au financement et celle d'un décret sur le warrantage afin de diversifier les produits financiers et de promouvoir la finance rurale, (iv) la finalisation du processus d'agrément et le lancement des activités de la Banque de l'Habitat du Niger ; (v) l'opérationnalisation du bureau d'information pour le crédit et l'extension de la collecte des données aux grands facturiers que sont les sociétés de production d'eau, d'électricité et de téléphonie en plus des banques ; (vi) la révision de la loi bancaire et celle sur les systèmes financiers décentralisés pour autoriser la pratique de la finance islamique ; (vii) l'adoption d'un décret simplifiant l'accès à la profession d'expert-comptable ; (viii) la révision de la stratégie nationale de finance inclusive pour mieux prendre en compte la transformation du monde rural par l'accès aux nouveaux produits financiers, notamment la

finance digitale, et l'appui au développement de la microfinance et (ix) l'adoption d'une loi instituant un fonds de garantie automobile et de ses décrets d'application, et la mise en place du FISAN.

Dans le domaine du transport, la principale réforme a consisté à l'adoption du décret portant statut du Fonds d'Entretien Routier (FER). Cette réforme a permis la transformation de la Caisse Autonome de Financement de l'Entretien Routier (CAFER) en Fonds d'Entretien Routier de deuxième génération (FER2G). Les textes portant création des autres structures du nouvel dispositif de l'entretien routier (l'AMODER et la CACER) sont actuellement en cours d'élaboration au niveau des Ministères de tutelle respectifs (Ministères de l'Equipement et des Finances).

Dans le domaine des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique, plusieurs textes ont été élaborés pour renforcer le cadre institutionnel et réglementaire, notamment :

- la loi 2018-45 du 12 juillet 2018, portant réglementation des communications électroniques;
- la loi 2018-47 du 12 juillet 2018, portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste ;
- le décret portant modalités de terminaison du trafic international entrant au Niger ;
- l'attribution d'une licence mobile 4G pour l'établissement et l'exploitation de réseaux et services de télécommunications mobiles de 4ème génération, ouverts au public, en République du Niger;
- Le décret N° 2018-736/PRN/MPT/EN du 19 octobre 2018 portant orientations, priorités et financement en matière d'accès/service universel aux services de communications électroniques ;
- Le décret N° 2018-737/PRN/MPT/EN du 19 octobre 2018 portant modalités d'établissement et de contrôle des tarifs des services de communications électroniques ;
- Le décret N° 2018-738/PRN/MPT/EN du 19 octobre 2018 portant conditions générales d'interconnexion et accès ;
- L'arrêté N° 000023/MPT/EN/SG du 24 janvier 2018 portant création d'un comité technique national permanent sur les statistiques du secteur des télécommunications et TIC au Niger ;
- L'arrêté N° 000025/MPT/EN/SG du 26 février 2018 portant création d'une commission ad'hoc chargée de l'ouverture et de l'analyse des dossiers de candidature pour le recrutement du personnel de l'Unité de Coordination du Projet de la Dorsale Transsaharienne à Fibre Optique (UCP/FO) ;
- L'arrêté N° 000038/MPT/EN/SG du 23 avril 2018 portant création, missions, composition et fonctionnement du comité technique chargé de réviser le document de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD) ;

- L'arrêté N° 000034/MPT/EN/SG du 19 mars 2018 portant création, attributions, composition et fonctionnement du comité de pilotage du Projet de la Dorsale Transsaharienne à Fibre Optique (UCP/FO) ;
- L'arrêté N° 000035/MPT/EN//SG du 19 mars 2018 portant création, attributions, composition et fonctionnement du comité de technique du Projet de la Dorsale Transsaharienne à Fibre Optique (UCP/FO) ;
- L'arrêté N° 000039/MPT/EN/SG du 02 mai 2018 portant création d'un comité technique national chargé de préparer les positions de la République du Niger à la Conférence des Plénipotentiaires de l'IUT de 2018 (PP-18) ;
- L'arrêté N° 000040/MPT/EN/SG du 02 mai 2018 portant création d'un comité technique national chargé de la mise en œuvre du règlement de la CEDEAO sur l'itinérance sur les réseaux de communications mobiles ouverts au public à l'intérieur de l'espace CEDEAO ; et
- L'arrêté N° 000043/MPT/EN/SG du 07 mai 2018 portant création du projet de la Dorsale Transsaharienne à Fibre Optique (DTS/FO).

L'effet global « La croissance économique est forte, soutenue et inclusive » est apprécié à travers deux indicateurs : (i) Taux de croissance annuelle moyen du PIB réel et (ii) Proportion de la classe moyenne (approche noyau dur).

Tableau 31 : Evolution des indicateurs de l'effet global 3

Effet global	Indicateur	Valeur atteinte 2017	Cible 2018	Valeur atteinte 2018
La croissance économique est forte, soutenue et inclusive	Taux de croissance annuelle du PIB réel	4,90%	5,20%	6,5%
	Proportion de la classe moyenne (approche noyau dur)	27,70%(E)	27,75%	28,10% (E)

Source : INS

Le taux de croissance annuel du PIB réel est passé de 4,9% en 2017 à 6,5% en 2018, dépassant la cible du PDES de 5,20%. Cette performance est le reflet du dynamisme des secteurs primaire et tertiaire. En effet, le secteur primaire a enregistré une croissance de 7,4% en 2018 contre 5,7% en 2017 due à l'amélioration de la production agricole (+4%) et des cultures de rentes (+11,2%). Le secteur tertiaire a connu, quant à lui, une croissance de 6,6% en 2018 contre 4,4% en 2017, reflétant principalement la bonne progression des services d'administration publique (8,0% en 2018 contre 3,6% en 2017), du sous-secteur commerce (8,4% en 2018 contre 4,3% en 2017) et dans une moindre mesure des activités de communications (7,3% en 2018 contre 7,1% en 2017).

La proportion de la classe moyenne (approche noyau dur) est passée de 27,70% en 2017 à 28,10% en 2018, soit une augmentation de 0,4 point de pourcentage. Elle a dépassé la cible

fixée pour 2018 à 27,75%. Cette performance serait liée à l'augmentation des entreprises créées.

L'effet global « la croissance économique est forte, soutenue et inclusive » est induit par trois effets spécifiques, à savoir : (i) le secteur privé est compétitif, (ii) le secteur rural est durablement transformé ; et (iii) la gestion du développement est efficace.

4.4.1 Effet spécifique 3.1 « le secteur privé est compétitif »

L'effet spécifique « le secteur privé est compétitif » est apprécié à travers deux indicateurs : (i) Score d'opportunité économique ; et (ii) Part des exportations des biens et services dans le PIB.

Tableau 32 : Evolution des indicateurs de l'effet spécifique 3.1

Effet spécifique	Indicateur	Valeur atteinte 2017	Cible 2018	Valeur atteinte 2018
Le secteur privé est compétitif	Score d'opportunité économique (CPIA)	……..	49,84	……..
	Part des exportations des biens et services dans le PIB	14,8	13,6%	12,3%

Source : INS

La part des exportations des biens et services dans le PIB a connu une baisse de 2,5 points de pourcentage entre 2017 et 2018, passant respectivement de 14,8% à 12,3%. La cible de 2018 de 13,6% n'a pas été atteinte. Bien que cette part soit en baisse, les exportations FOB, en valeur nominale, sont passées de 701,847 milliards de F CFA en 2017 à 718,267 milliards de F CFA en 2018.

La diminution de la part des exportations des biens et services dans le PIB est essentiellement imputable à la baisse des exportations de l'uranium et du pétrole. La production des ressources uranifères est passée de 3485 tonnes en 2017 à 2937 tonnes en 2018, alors que la production du pétrole a légèrement baissé, passant de 6,66 millions de barils en 2017 à 6,06 millions de baril en 2018 en lien avec la longue période de maintenance.

L'effet spécifique « le secteur privé est compétitif » est induit par huit effets sectoriels, à savoir : (i) les chaines de valeurs des produits miniers et pétroliers sont développées ; (ii) les industries manufacturières et l'agro-industrie sont développées ; (iii) les infrastructures économiques de base sont développées ; (iv) les services du secteur tertiaire sont développés ; (v) les capacités des entreprises sont renforcées ; (vi) l'environnement des affaires est attractif ; (vii) l'entreprenariat des jeunes est développé ; et (viii) l'intégration régionale et les échanges intra-africains sont renforcés.

4.4.1.1 Effet sectoriel 3.1.1 « Les chaines de valeurs des produits miniers, pétroliers et industriels sont développées »

Cet effet est suivi par l'indicateur suivant : la part de la valeur ajoutée des industries extractives dans le PIB.

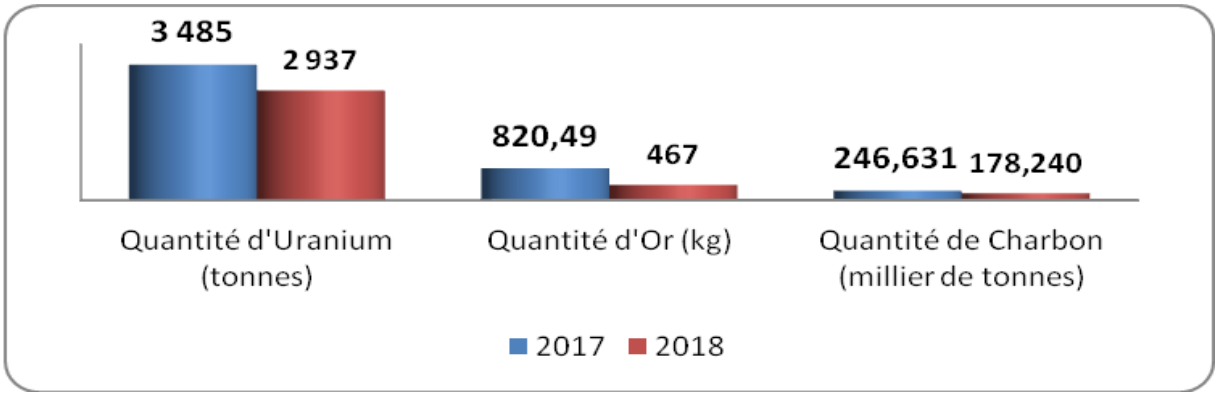
Tableau 33 : Evolution de l'indicateur de l'effet sectoriel 3.1.1

Effet sectoriel	Indicateur	Valeur atteinte 2017	Cible 2018	Valeur atteinte 2018
Les chaînes de valeur des produits miniers, pétroliers et industriels sont développées	Part de la valeur ajoutée des industries extractives dans le PIB	6,20%	7,28%	5,95%

Source : INS

La part de la valeur ajoutée des industries extractives dans le PIB a atteint 5,95% en 2018, pour une cible de 7,28%. Comparativement à sa valeur de référence (6,20% en 2017), elle a connu une chute de 0,8 point de pourcentage. Cette faible performance s'explique par les facteurs suivants : (i) une baisse de la production de l'uranium (3485 tonnes en 2017 à 2937 tonnes en 2018) soit 15,72 % de baisse par rapport à 2017, en lien avec la baisse de la demande mondiale, (ii) réduction de la production pétrolière (6,66 millions de tonnes en 2017 à 6,06 millions de tonnes en 2018) suite à la longue période de maintenance, et de l'Or (820 kg en 2017 à 467 kg en 2018) soit 43,08 % de baisse par rapport à 2017 due aux difficultés de gestion de la SML et (iii) la faible maitrise des productions artisanales et du charbon (246,6 millions de tonnes à 178,2 millions de tonnes) soit une baisse de 27,73% par rapport à 2017.

Graphique 18 : Evolution de la production de l'Uranium, Or et Charbon

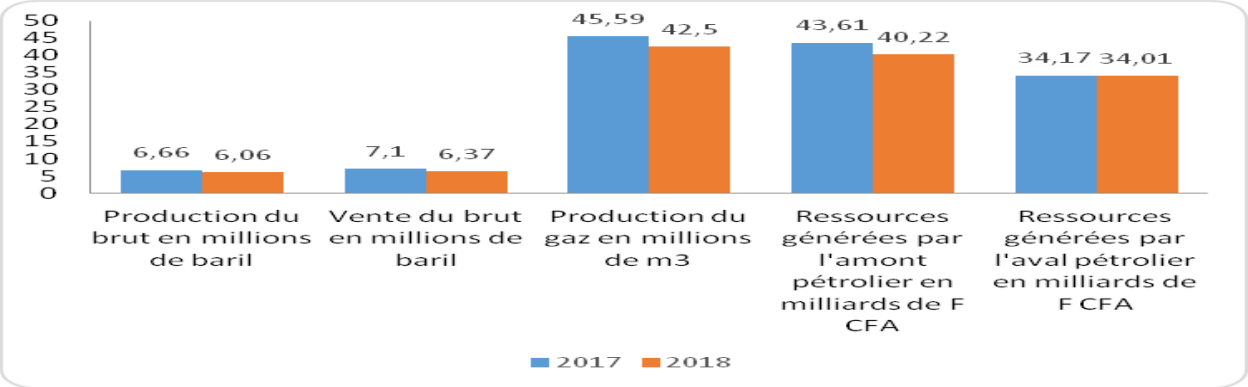


Source : Ministère des mines

Ces tendances s'expliquent par la détérioration des cours mondiaux de l'uranium, les difficultés rencontrées par la principale société d'exploitation de l'or (SML) et le problème de comptabilisation de la production artisanale. Quant au charbon, la baisse de la production est la résultante de la situaton difficile de la SOMAÏR et COMINAK.

En ce qui concerne la production des produits pétroliers, la situation est illustrée dans le graphique ci-après :

Graphique 19 : Situation de la production des produits pétroliers



Source : MPe

Les résultats de l'exploitation pétrolière sont mesurés par le volume de production et les revenus. En moyenne, 16 000 barils/jour de pétrole brut ont été produits sur la période 2017-2018. La production du pétrole a légèrement baissé, passant de 6,66 millions de barils en 2017 à 6,06 millions de barils en 2018 en lien avec la longue période de maintenance. Cependant, il convient de souligner que des efforts sont nécessaires pour accroitre le niveau d'investissements dans la recherche et la promotion pétrolière.

Toutefois, il faut relever dans le domaine minier, une amélioration du taux de couverture en cartographie géologique de 12% en 2017 à 12,31% pour une prévision de 12,25% en 2018. Quant au taux de couverture en levée géophysique aéroportée (20%), il n'a pas connu de variation significative entre 2017 et 2018 et reste inférieur à la cible de 22%.

S'agissant du développement des industries de transformation des minerais, une deuxième industrie de production du ciment est créée dénommée Malbaza Ciment Company SA (MCC) en 2018). Par contre, les 2 autres cimenteries (Kao et Garadawa) prévues ne sont pas encore réalisées. Quant à la création des unités de transformation de minerais (sel, cassitérite, phosphate, cuivre et sable), elle reste au stade de projet.

En ce qui concerne le développement des pôles de croissance industriels pétrochimiques, les réalisations sont : (i) un voyage d'échange d'expériences au Tchad pour la production du Jet A1 effectué et (ii) un accord de principe pour la réalisation de l'étude de faisabilité sur le Jet A1 convenu avec la CNPC-NP.

Ces réalisations ont permis de mieux connaitre le potentiel afin d'accroitre la gamme de produits raffinés de la SORAZ. Toutefois, la diversification souhaitée n'a pas encore démarré. Par conséquent, la cible de nouveaux produits (jet A1 et polypropylène) commercialisables n'est pas atteinte.

4.4.1.2 Effet sectoriel 3.1.2 « Les industries manufacturières et l'agro-industrie sont développées »

Cet effet est suivi par les deux indicateurs suivants : (i) Part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans le PIB ; et (ii) Part de la valeur ajoutée de l'agro-industrie dans le PIB.

Tableau 34 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 3.1.2

Effet sectoriel	Indicateur	Valeur atteinte 2017	Cible 2018	Valeur atteinte 2018
Les industries manufacturières et l'agro-industrie sont développées	Part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans le PIB	5,70%	7,93%	5,40%
	Part de la valeur ajoutée de l'agro-industrie dans le PIB	6,20%	***	2,40%

Source : INS

La part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans le PIB a reculé de 0,3 point de pourcentage, passant de 5,70% en 2017 à 5,40% en 2018, pour une cible de 7,93%. Cette contre-performance s'explique par les insuffisances en matière de création des nouvelles entreprises industrielles et de l'élargissement des échelles de production des entreprises existantes.

Toutefois, la proportion des entreprises industrielles certifiées à au moins une norme ISO est passée de 0,47% en 2017 à 0,6% en 2018 pour une cible de 0,8%. Quant à la proportion d'entreprises industrielles restructurées et mises à niveau, elle reste stable à son niveau de 2017 de 6% contre une cible de 10%. Concernant la proportion d'entreprises accompagnées, le niveau est resté stable à 8% en 2018. En effet, en 2018, aucune entreprise n'a été accompagnée (les ressources financières (50% de la subvention) mises à la disposition du Bureau Restructuration et Mise à Niveau n'ont pas permis de faire un accompagnement). Toutefois, un diagnostic de six (6) entreprises a été réalisé en 2018. Par contre, la suspension du décret organisant les activités de certification des produits importés n'a pas permis d'atteindre le taux de croissance de 20% des produits certifiés sur le marché local qui était de 10% en 2017.

La part de la valeur ajoutée de l'agro-industrie dans le PIB est passée de 6,20% en 2017 à 2,40% en 2018, soit une chute de 3,8 points de pourcentage. La même tendance a été observée pour la part de l'agro-industrie dans l'industrie manufacturière qui est passée à 53,9 % en 2018 contre 55,24% en 2017, soit une baisse de 2,46 points de pourcentage. Cette contre-performance s'explique par le retard dans la mise en œuvre du Programme de réhabilitation et renforcement des capacités techniques des industries agroalimentaires du Niger dont l'une des composantes est le projet 3ADI financé par l'Etat du Niger à travers un fond d'affectation spéciale, qui est suspendu. Au cours de l'exécution du projet, il a été constaté que la loi ne permet pas de transférer des ressources publiques dans un compte logé à l'extérieur. Suite à

des échanges entre le Ministère de l'Industrie et l'ONUDI, il a été décidé de clôturer le projet en considérant la phase exécutée comme phase pilote. Actuellement, les négociations sont en cours avec l'ONUDI pour redémarrer le projet conformément à la réglementation nationale en vigueur.

Néanmoins, concernant le développement de l'agro-industrie, les réalisations suivantes ont été accomplies : (i) un abattoir frigorifique en cours de construction ; et (ii) une usine de production d'aliment bétail a été construite ainsi qu'une unité de production de poulet de chair ; (iii) deux entreprises de laiterie sont agréées au titre du code des investissements ; (iv) la réalisation d'une (1) enquête sur la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques du Niger lors de la tenue du Salon de l'Agriculture en février 2018 ayant fait ressortir la prédominance des femmes dans le secteur et l'absence de synergies des projets financés par les partenaires au développement; (v) la collecte de données pour la mise en place des instruments d'appui au développement des groupements des quatre (4) produits IG (oignon, kilichi, chèvre rousse de Maradi et tchoukou- en Indications Géographiques Protégées) en cours d'enregistrement effectuée du 09/09/2018 au 28/09/2018 et (vi) l'élaboration d'un (1) document de contrôle interne de chaque produit IG et procédure de mise en œuvre.

Par ailleurs, le dossier du projet sucrier à Gaya a été présenté au Sommet de Beijing sur la Coopération sino-africaine (FOCAC 2018) tenu en septembre 2018 et au forum de WUHAN (Chine) en octobre 2018. Des investisseurs chinois ont manifesté leur intérêt à accompagner le Niger dans la réalisation de ce projet. A cet effet, un Mémorandum d'Entente (MOU) est signé avec le BUCG. Actuellement, les négociations sont en cours avec la BAD, en vue de l'intégrer dans le projet à travers un accord cadre. La société BUCG a déposé son offre technique et l'offre financière devrait être déposée incessamment. Ce projet sera discuté à la prochaine Exposition économique et commerciale Sino-Africaine de CHANGSHA.

4.4.1.3 Effet sectoriel 3.1.3 « Les infrastructures économiques de base sont développées »

Cet effet est suivi à travers quatre (4) indicateurs à savoir : (i) le taux national d'accès à l'électricité, (ii) la proportion de la population utilisant l'électricité comme source d'éclairage, (iii) la disponibilité routière (nb km/1000hbts), et (iv) le taux de pénétration Internet.

Tableau 35 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 3.1.3

Effet sectoriel	Indicateur	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018	Valeur atteinte 2018
Les infrastructures économiques de base sont développées	Taux national d'accès à l'électricité	12,22%	17,83%	12,93%
	Proportion de la population utilisant l'électricité comme source d'éclairage	18,50%	***	16,87%
	Disponibilité routière (nb km/1000hbts)	0,66	0,664	0,630
	Taux de pénétration internet	*19,06%*	*22%*	*23,95%*

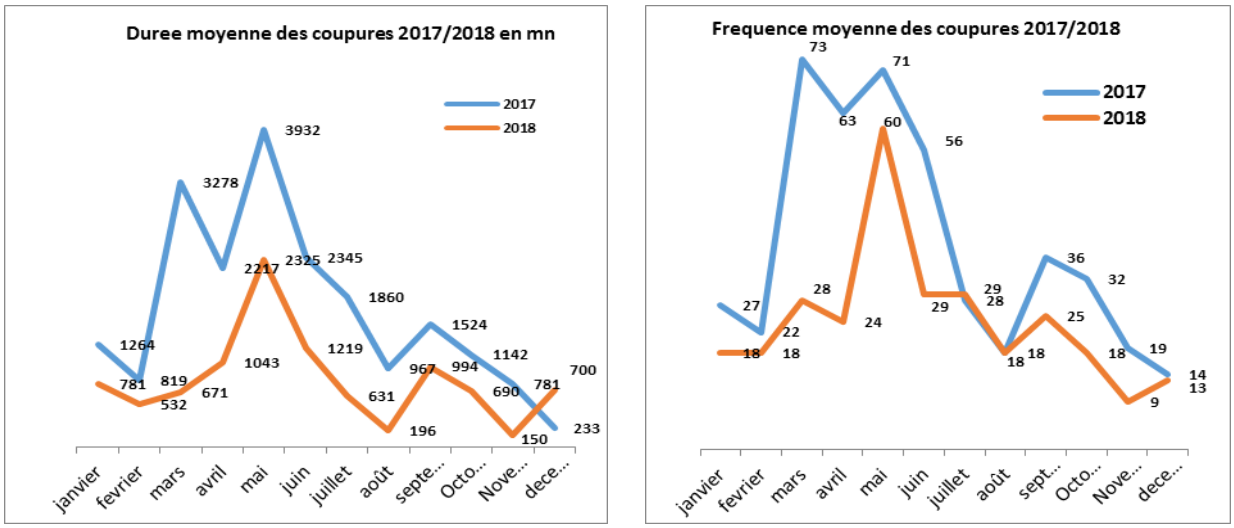
Source : ME, MEq, MPT/EN

Le taux d'accès à l'électricité est passé de 12,22% en 2017 à 12,93%, en 2018, soit une augmentation de 0,71 point de pourcentage pour une cible de 17,83%. Cette légère amélioration s'explique par les efforts entrepris par l'Etat pour renforcer l'offre et la production en énergie. Toutefois, la cible du PDES n'est pas atteinte.

Concernant la proportion de la population utilisant l'électricité comme source d'éclairage, elle est passée de 18,50% en 2017 à 16,87% en 2018, soit une régression de 1,63 points de pourcentage par rapport à sa valeur de référence. Cette contre-performance peut s'expliquer par la fragilité des micros groupes électrogènes en milieu rural et la faible qualité des équipements à énergies renouvelables[16].

Toutefois, on note une amélioration de la fiabilité et de la stabilité de l'approvisionnement en énergie électrique avec une réduction de 37% du nombre de coupures en 2018. De même, la durée moyenne mensuelle des coupures est passée de 28h16 mn en 2017 à 13h48 mn, soit une diminution de 51%. Ceci est le résultat des efforts liés notamment à la mise en service effective de la centrale 100MW de Gorou Banda et la stabilisation des lignes d'interconnexion par l'installation des compensations au niveau des différents postes Haute Tension (HT) de Niamey et Dosso.

Graphique 30 : Evolution de la durée (mn) et de la fréquence moyennes des coupures (nombre) / ARSE



Source : Rapport de l'évaluation de l'action Gouvernementale, CAPEG, 2018.

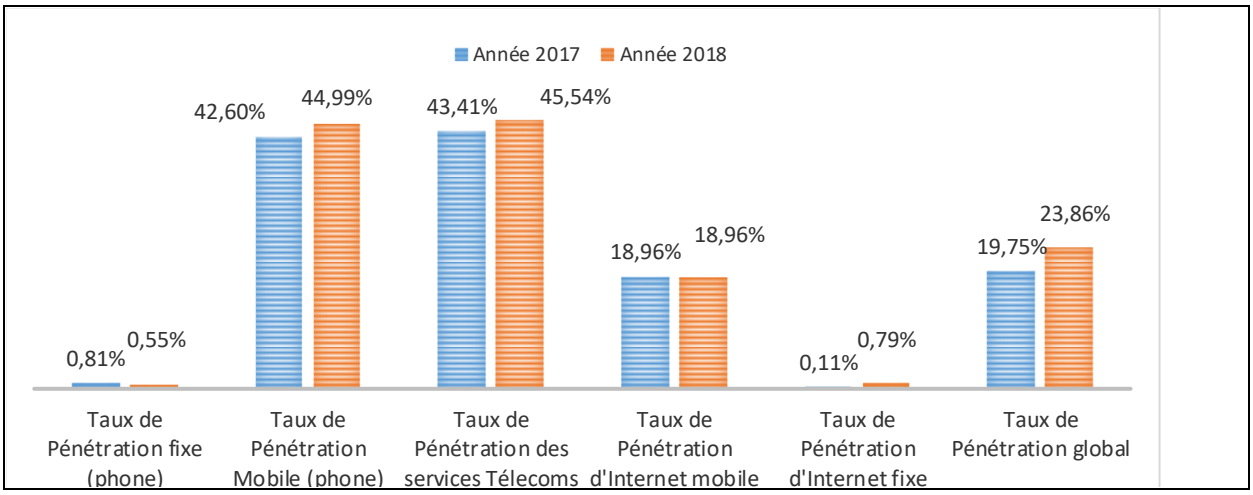
Dans le secteur des transports, la disponibilité routière qui était de 0,66 km/1000 habitants en 2017 a connu une baisse de 0,03 point en 2018 (0,630). La cible de 0,664 pour 2018 n'est pas atteinte. Cette baisse est liée au croit démographique et à l'insuffisance du financement de l'entretien routier.

[16] L'analyse faite par le Ministère de l'Energie est basée sur la généralité des caractéristiques techniques des types des équipements. La précision ne peut être obtenue que suite à l'organisation d'enquête nationale par l'INS.

Dans le domaine des TIC, le taux de pénétration internet est passé de 19,06% en 2017 à 23,95% en 2018 pour une cible de 22%. Cette performance s'explique par l'amélioration de la proportion des centres communautaires offrant des services diversifiés qui est passée de 36,08% en 2017 à 41,47% en 2018 pour une cible de 41,47% en lien avec la création de neuf (9) centres communautaires offrant des services diversifiés, et de deux (2) villages intelligents. Les réalisations dans ce domaine ont contribué à porter le nombre d'abonnés (Fixe et Mobile) de 7 719 981 en 2017 à 9 461 200 en 2018, dépassant la cible de 9 457 664.

Par ailleurs, le taux de couverture des services de télécommunication est passé de 89% à 92,19% en 2018, et celui de pénétration des services de télécommunication de 38,63% en 2017 à 45,54% en 2018.

Graphique 4 : Evolution des principaux indicateurs des TIC



Source : Rapport de l'évaluation de l'action gouvernementale, CAPEG, 2018

4.4.1.4 Effet sectoriel 3.1.4 « Le secteur tertiaire est compétitif »

Cet effet est suivi à travers l'indicateur « Part de la valeur ajoutée du secteur tertiaire ».

Tableau 36 : Evolution de l'indicateur de l'effet sectoriel 3.1.4

Effet sectoriel	Indicateur	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018	Valeur atteinte 2018
Le secteur tertiaire est compétitif	Part de la valeur ajoutée du secteur tertiaire	35,70%	36,27%	38,90%

Source : INS

La part de la valeur ajoutée du secteur tertiaire est passée de 35,70 % en 2017 à 38,90% en 2018, soit une augmentation de 3,2 points de pourcentage. Cette variation représente une hausse de 2,63 points de pourcentage par rapport à la cible de 36,27% elle est. Cette performance est imputable principalement à la bonne progression du sous-secteur commerce

(8,4% en 2018 contre 4,3% en 2017) et dans une moindre mesure aux activités de communications (7,3% en 2018 contre 7,1% en 2017).

Cette performance reflète l'amélioration de la facilitation du transport routier, et de la desserte aérienne. Ainsi, dans le domaine de la facilitation des transports, le Niger a amélioré son score qui passe de 73,7% en 2017 à 80,8% en 2018 (mi-août 2018) en matière de transposition et mise en œuvre des réformes communautaires. Cela contribue à : (i) stimuler le transport des biens et services et le transit et (ii) rendre les biens nigériens compétitifs (la vitesse du trafic s'étant améliorée, les tracasseries routières diminuées, etc.).

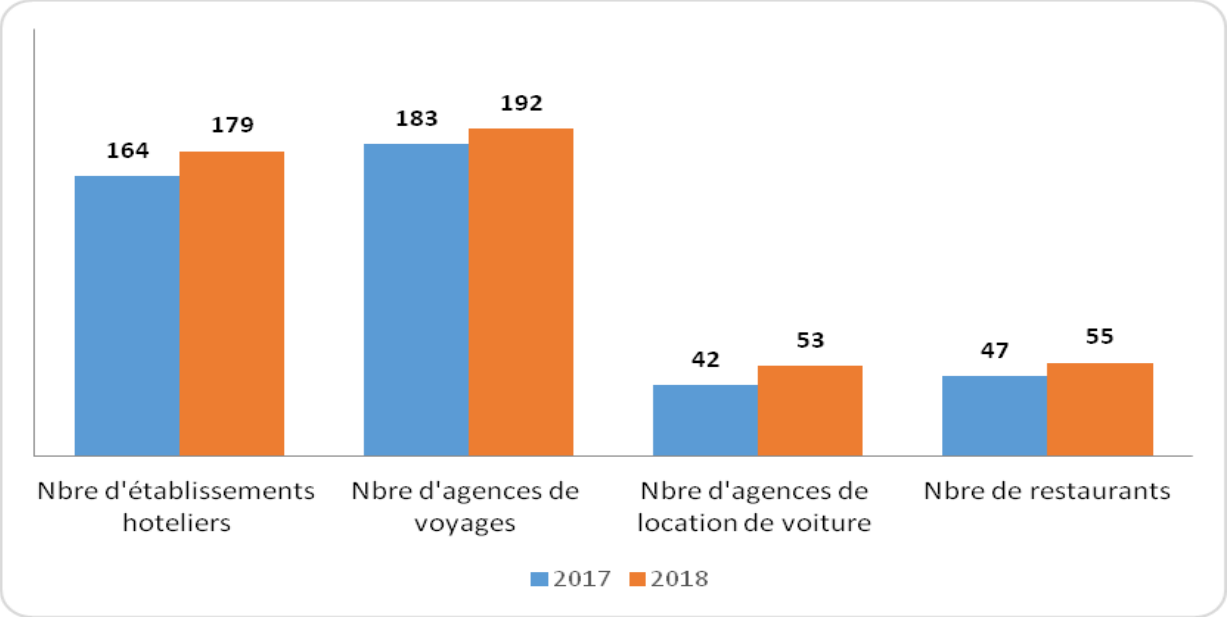
En ce qui concerne le transport aérien, le taux de conformité aux exigences internationales en matière de sécurité de l'aviation civile est passé de 66% en 2017 à 74% en 2018 pour une cible de 84,56%. Quant au taux de capacité de supervision de la sûreté d'aviation civile de l'Aéroport de Niamey, il est passé de 89,2% en 2017 à 90% en 2018.

Ces réalisations ont contribué à l'amélioration des échanges commerciaux avec l'extérieur. Ainsi, le taux de participation aux négociations commerciales a atteint 167% en 2018. Pour ce qui est de la participation aux réunions des comités de négociation et de mise en œuvre des accords et ateliers de fonctionnement des comités techniques de négociation, le taux d'exécution est de 72% en 2018.

S'agissant du développement du tourisme et de l'hôtellerie, les réalisations sont : (i) 1 politique nationale de développement du tourisme élaborée ; (ii) 552 professionnels du tourisme et de l'hôtellerie formés ; (iii) 15 autorisations d'exploitation délivrées dans le cadre de la création d'établissements d'hébergements portant ainsi le nombre d'établissements hôteliers à 179 contre 164 en 2017 ; (iv) 22 agréments délivrés dont 11 pour les agences de location de véhicules (soit un total de 53 en 2018 contre 42 en 2017), 9 pour les agences de voyage et 2 bureaux du tourisme ; (v) 8 agréments délivrés pour la création des restaurants ; (vi) 65 921 984 FCFA de recouvrement et d'accroissement du FDT réalisés ; (vii) la carte touristique du Niger actualisée ; (viii) le rallye fluvial organisé ; (ix) 1 film sur les attraits touristiques du Niger réalisé ; (x) 2 manifestations touristiques organisées (cure Salée et festival de l'Air) ; (xi) les infrastructures de promotion et de visibilité du parc de W réalisées et (xii) 4 participations du Niger à des salons internationaux.

Par ailleurs, le nombre d'infrastructures hôtelières et touristiques s'est accru, comme le montre le graphique ci-après.

Graphique 22 : Évolution des infrastructures hôtelières et touristiques créées (2017-2018)



Source : MT/A, 2018.

Ces réalisations ont contribué à améliorer la qualité des prestations de services touristiques et les recettes touristiques et hôtelières qui sont passées de 165 milliards en 2017 à 169 milliards en 2018.

Dans le domaine de l'artisanat, la production dans les centres et villages artisanaux et la participation aux foires, ont permis la réalisation d'un chiffre d'affaires de 1 080 163 718 FCFAen 2018.

Les autres réalisations dans ce domaine sont : (i) 411 artisans formés en techniques et gestion des artisans dont 280 femmes en techniques commerciales, en maroquinerie, en bijouterie, en cosmétique et en tissage ; (ii) appuis à la participation des artisans à 7 foires dont 2 locales et 5 internationales pour l'acquisition des nouvelles parts de marché et (iii) village artisanal de Diffa réceptionné .

En ce qui concerne la promotion des espaces de croissance, les réalisations effectuées sont les suivantes : (i) 1 document de Stratégie Nationale de Promotion des Pôles Régionaux de Développement (SNPPRD) ainsi que son plan d'action élaborés et (ii) 4 pôles identifiés : pôle agro sylvopastoral et Halieutique, pôle artisanat et tourisme, pôle commerce, et pôle mines et industrie.

4.4.1.5 Effet sectoriel 3.1.5 « Les capacités des entreprises sont renforcées »

L'effet sectoriel « Les capacités des entreprises sont renforcées » est suivi à travers l'indicateur « Part des marchés acquis par les PME/PMI dans les marchés publics ».

Tableau 37 : Evolution de l'indicateur de l'effet sectoriel 3.1.5

Effet sectoriel	Indicateur	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018	Valeur atteinte 2018
Les capacités des entreprises sont renforcées	Part des marchés acquis par les PME/PMI dans les marchés publics[17]	28,93%	30%	18,47%

Source : INS

La part des marchés acquis par les PME/PMI dans les marchés publics est passée de 28,93% en 2017 à 18,47% en 2018, soit une diminution de l'ordre de 10,46 point de pourcentage. Cette baisse s'explique non pas par la baisse du nombre de PME/MPI ayant bénéficié de marchés publics mais plutôt par la baisse constatée au niveau du chiffre d'affaires de ces PME/PMI.

S'agissant du renforcement des capacités techniques et managériales des entreprises, les réalisations sont les suivantes : (i) Le Small Business Act nigérien mis à jour ; (ii) Une Direction chargée de la gestion de la bourse de sous-traitance au niveau de la Maison de l'Entreprise créée ; (iii) 144 prestataires formés sur le fonds à coût partagé ; (iv) 5 médiateurs formés en médiation et négociation et (v) 35 administrateurs formés sur les rôles et responsabilités des membres des Conseils d'administration.

4.4.1.6 Effet sectoriel 3.1.6 « L'environnement des affaires est attractif »

Cet effet est suivi à travers les indicateurs suivants : (i) le score de distance de la frontière (DTF) pour l'efficacité de la réglementation (Doing Business) et (ii) la part des IDE sur le PIB.

Tableau 38 : Evolution de l'indicateur de l'effet sectoriel 3.1.6

Effet sectoriel	Indicateur	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018	Valeur atteinte 2018
L'environnement des affaires est attractif	*Score de distance de la frontière (DTF) pour l'efficacité de la réglementation (Doing Business)*	*52,34*	*52,44*	*53,72*
	Part des IDE dans le PIB	*3,76%*	*3,80%*	*4,47%*

Source: INS, Rapport Doing Business

Le score de distance de la frontière (DTF) pour l'efficacité de la réglementation est passé de 52,34% en 2017 à 53,72% en 2018, soit une progression de l'ordre de 1,38 points de

[17] Il s'agit des PME/PMI dont le chiffre d'affaire est inférieur ou égal à cinq cent millions de F CFA.

pourcentage. Comparé à sa valeur de référence, le score enregistre une augmentation nette de 1,28 points de pourcentage. Cette performance est imputable aux scores réalisés dans les sous indicateurs Doing Business suivants : l'obtention de permis de construire (+2.11) ; raccordement à l'électricité (+3,65) ; le transfert de propriété (+0,91) et l'exécution des contrats (+5,07).

Ainsi, selon le rapport Doing Business 2019, le Niger occupe la 143ème place sur 190 économies, soit une progression d'un rang comparativement à 2017. De façon spécifique, le Niger occupe la 27ème place au niveau mondial et le 4ème rang sur les 54 économies d'Afrique en matière de création d'entreprise.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des indicateurs sur la période 2018-2019.

Tableau 39 : Évolution des indicateurs Doing Business 2018-2019

	2017	***2018***	***Variation***
Création d'entreprise	*24*	*27*	*-3*
Octroi de permis de construire	*164*	*158*	*+6*
Raccordement à l'électricité	*162*	*162*	*0*
Transfert de propriété	*116*	*111*	*+5*
Obtention de prêts	*142*	*144*	*-2*
Protection des investisseurs minoritaires	*146*	*149*	*-3*
Paiement des taxes et impôts	*160*	*161*	*-1*
Commerce transfrontalier	*122*	*124*	*-2*
Exécution des contrats	*137*	*119*	*+18*
Règlement de l'insolvabilité	*112*	*114*	*-2*
Classement général	***144***	***143***	***+1***
Nombre de pays classés	***190***	***190***	

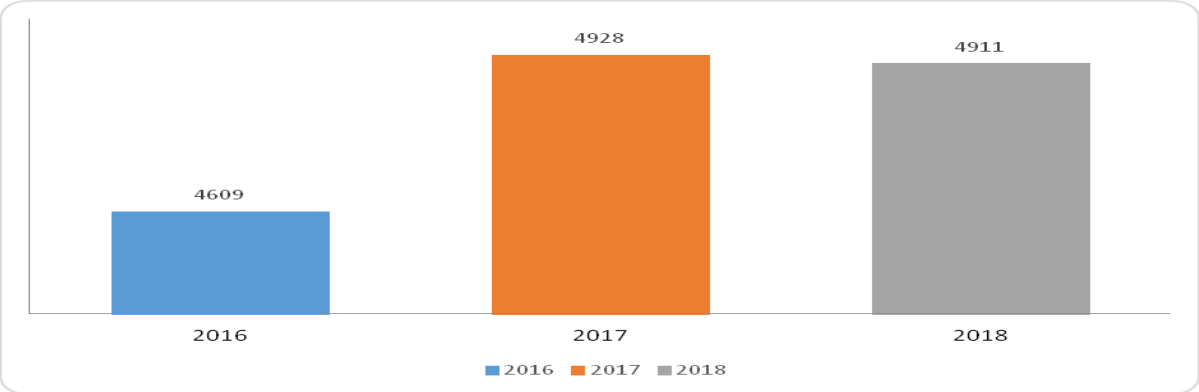
Source : Doing Business 2018, Banque Mondiale.

Plusieurs indicateurs ont évolué positivement : exécution des contrats (+18), octroi de permis de construire (+6) et transfert de propriété (+5). Cependant, le Niger a perdu 3 rangs en matière de création d'entreprise malgré les réformes structurelles réalisées. Toutefois, en dépit de la régression en rang, le score en matière de création d'entreprise a augmenté durant la même période, passant de 93,65 en 2017 à 93,69 en 2018.

L'accroissement des demandes à la formalisation des entreprises est dû à la promotion de partenariats publics-privés dans le développement des services logistiques. En effet, la proportion des entreprises inscrites au RCCM affiliées à la CNSS est passée de 70% en 2017 à 77% en 2018 pour une cible de 100%. Aussi, la proportion des entreprises inscrites au RCCM ayant effectué les formalités de NIF est passée de 84% en 2017 à 94% en 2018 pour une cible de 100%.

Par ailleurs, 4 911 entreprises ont été créées en 2018 sur 4 200 prévues, soit un taux de réalisation de 116,95%.

Graphique 23 : Évolution du nombre d'entreprises créées de 2016 à 2018



Source de données : MC/PSP, 2018

Les réformes conduites par le Gouvernement au cours de l'année 2018 ont permis de consolider l'amélioration du climat des affaires et entrainé un flux d'IDE importants.

La part des IDE dans le PIB s'établit à 4,47% en 2018 pour une cible de 3,80%, soit un dépassement de 0,67 point de pourcentage. Les réformes conduites par le Gouvernement au cours de cette année ont permis de consolider l'effet sectoriel « L'environnement des affaires est attractif». Le taux de progression des IDE est passé de 16,184% en 2017 à 28,629%.

4.4.1.7 Effet sectoriel 3.1.7 « L'auto emploi des jeunes est promu »

Cet effet sectoriel est suivi à travers deux indicateurs : (i) Taux de survie des entreprises créées par les jeunes ; et (ii) Part des emplois créés par les entreprises des jeunes.

Tableau 40 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 3.1.7

Effet sectoriel	Indicateur	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018	Valeur atteinte 2018
L'auto emploi des jeunes est promu	Taux de survie des entreprises créées par les jeunes	12%	17%	12%
	Part des emplois créés par les entreprises des jeunes	11%	13%	12,5%

Source : Ministère de l'Entreprenariat des Jeunes.

Le taux de survie des entreprises est resté stable à 12% contre une cible de 17%. La part des emplois créés par les entreprises des jeunes est passée de 11% à 12,5% comparée a une cible de 13%. Cela résulte de la création de 4 911 entreprises dont 80% par les jeunes. L'estimation est faite sur la base de 2 emplois pour chaque entreprise créée, dont l'employeur et un employé.

Ces réalisations ont contribué à accroitre les crédits accordés aux jeunes entrepreneurs. Le taux d'accès des jeunes au crédit a atteint 42% pour une cible de 50%.

Concernant le renforcement des structures d'accompagnement des jeunes entrepreneurs, les réalisations sont : (i) l'organisation d'un forum à l'occasion de la célébration de la Semaine Mondiale de l'Entrepreneur et (ii) le renforcement des capacités des structures d'Appui-Conseil-d'Accompagnement des jeunes entrepreneurs. Ainsi, la proportion des structures d'accompagnement ayant reçu un appui technique est passé de 3 en 2017 à 6 en 2018 pour une cible de 10.

En matière de renforcement des capacités des jeunes promoteurs et entrepreneurs, les principales réalisations sont : (i) 110 jeunes récompensés des compétitions CPA et de e-takara ; (ii) 3 528 jeunes contre 654 en 2017 formés sur les opportunités de financement ; (iii) 142 jeunes porteurs de projets accompagnés techniquement et financièrement et (iv) une caravane nationale de veille entrepreneuriale ayant touché plus de 10 000 jeunes sur toute l'étendue du territoire organisée. La proportion de jeunes entrepreneurs et promoteurs ayant reçu un appui technique ou financier a atteint 1,5% seulement pour une cible de 5%. Par ailleurs, un forum francophone international « Jeunesse-emplois verts » a été organisé avec la participation de 150 jeunes nigériens et une étude sur les aspirations des jeunes a été réalisée. Elle est accompagnée d'une feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations qui en découlent.

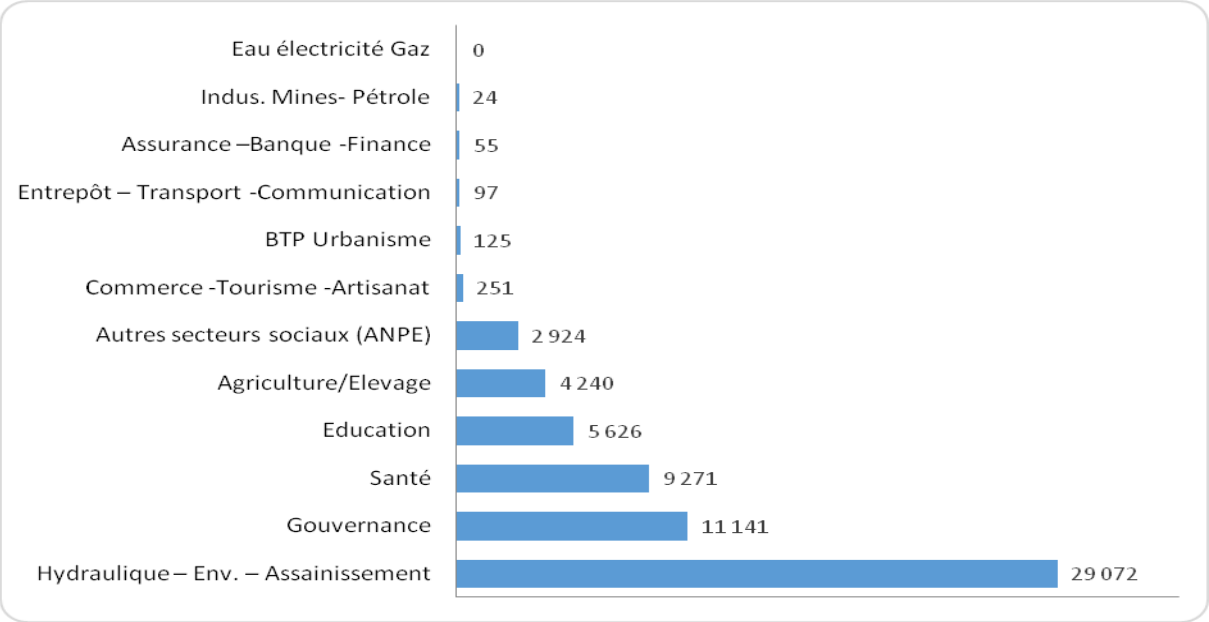
En matière de création d'emplois décents pour les jeunes dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage, les réalisations sont : (i) 2 732 jeunes formés en entrepreneuriat agricole et élaboration des plans d'affaires et (ii) 50 jeunes ruraux formés dans le domaine agricole pour une cible de 50.

Les données recueillies au 1er semestre de l'année 2008[18] par l'Office National de l'Emploi et de la Formation professionnelle (ONEF), font ressortir qu'au total 62 826 emplois ont été créés dont 86% sont temporaires et 94% relèvent du secteur public. Ces emplois créés dépassent largement la cible de 50 000 emplois par an du Programme de Renaissance Acte II.

46% de ces emplois ont été créés dans le secteur **''hydraulique, environnement et assainissement''**, suivi par les secteurs « gouvernance » et « santé » avec respectivement 18% et 15% d'emplois créés. Quant au secteur « eau, électricité, gaz », il n'enregistre aucun emploi créé.

[18] L'ONEF n'ayant pas pu disposer de ressources nécessaires et à temps, pour la collecte des données du deuxième semestre. Cette collecte est envisagée pour se faire en même temps que pour le premier semestre 2019, sur le budget 2019.

Graphique 24 : Répartition des emplois créés par secteur d'activités au 1er semestre 2018



Source: MET/PS (sur la base des données de l'ONEF), octobre 2018.

Par ailleurs, des emplois décents pour les jeunes dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage ont été créés. Ainsi, la part des emplois décents créés pour les jeunes ruraux dans le domaine agricole est restée stable à 0,73% entre 2017 et 2018 pour une cible de 1%.

Par ailleurs, l'identification du Plan d'Action National (P.A.N) d'Investissement dans les Emplois du Secteur Sanitaire et Social et la Croissance Economique est en cours et le Projet Emploi des Jeunes et Inclusion Productive (PEJIP), d'un montant en devise de 30 000 000 de USD a démarré.

4.4.1.8 Effet sectoriel 3.1.8 « Le Niger est intégré dans des espaces économiques et commerciaux intra africains »

L'effet sectoriel « Le Niger est intégré dans des espaces économiques et commerciaux intra africains » est apprécié à travers trois indicateurs : (i) le taux d'ouverture de l'économie avec les pays africains, (ii) la part des échanges commerciaux du Niger avec les pays de la CEDEAO et (iii) la part des échanges commerciaux du Niger avec les pays de l'UEMOA.

Tableau 41 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 3.1.8

Effet sectoriel	Indicateurs	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018	Valeur atteinte 2018
Le Niger est intégré dans des espaces économiques et commerciaux intra africains	Taux d'ouverture de l'économie avec les pays africains	14,30%	15,77%	4,23%
	Part des échanges commerciaux du Niger avec les pays de la CEDEAO	28,40%	23,38%	21,20%
	Part des échanges commerciaux du Niger avec les pays de l'UEMOA	12,90%	11,16%	8,70%

Source : INS

Le taux d'ouverture de l'économie avec les pays africains est passé de 14,30% en 2017 à 4,23% en 2018 pour une cible de 15,77%. Quant à la part des échanges commerciaux du Niger avec les pays de la CEDEAO, elle est passée de 28,40% en 2017 à 21,2% pour une cible de 23,38% en 2018. La part des échanges commerciaux du Niger avec les pays de l'UEMOA, est passée de 12,90% en 2017 à 8,70% pour une cible de 11,16% en 2018.

Tous ces indicateurs n'ont pas atteint leurs cibles, et ont même régressé par rapport à 2017. Cette contreperformance est en lien avec l'environnement économique morose tant au niveau sous régional que régional. Ainsi, le volume des produits exportés par bon d'enlèvement est passé de 146 478,4 tonnes en 2017 à 71 052 tonnes en 2018 (données des comptoirs de Madaoua et Tamaské uniquement).

4.4.2 Effet spécifique 3.2 « Le secteur rural est significativement transformé »

Cet effet est mesuré à travers les indicateurs suivants : (i) le taux de croissance annuel du secteur primaire, (ii) la proportion de la population rurale vivant en dessous du seuil national de pauvreté ; et (iii) la part du secteur primaire dans le PIB.

Tableau 42 : Evolution des indicateurs de l'effet spécifique 3.2

Effet spécifique	Indicateur	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018	Valeur atteinte 2018
Le secteur rural est significativement transformé	Taux de croissance annuel du secteur primaire	5,7%		7,4%
	Proportion de la population rurale vivant en dessous du seuil national de pauvreté	52,40 (2014)		49,48%
	Part du secteur primaire dans le PIB	39,7%		43,8%

Source : INS

Le taux de croissance annuel du secteur primaire est passé de 5,7% en 2017 à 7,4% en 2018, soit une augmentation de 1,7 points de pourcentage. Quant à la part du secteur primaire dans le PIB, elle est passée de 39,7% en 2017 à 43,8% en 2018, soit un bond de 4,1 points de

pourcentage. La performance du secteur primaire a permis de réduire la proportion de la population rurale vivant en dessous du seuil national de pauvreté qui est passée de 52,40% en 2014 à 49,48% en 2018.

Cet effet spécifique est induit par les effets sectoriels suivants : (i) les productions pluviales et irriguées sont accrues ; (ii) les systèmes d'élevages sont promus ; (iii) les infrastructures et services ruraux sont développés ; (iv) les capacités économiques des femmes rurales sont renforcées ; (v) la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des plus fragiles est réduite ; (vi) la gouvernance et la coordination du secteur rural sont améliorées et (vii) les réformes nécessaires sont initiées.

4.4.2.1 Effet sectoriel 3.2.1 « les productions pluviales et irriguées sont accrues »

Cet effet est mesuré par trois indicateurs : (i) la part de la production irriguée dans la production agricole totale en équivalent céréalier ; (ii) le taux de croissance des productions irriguées (horticulture) et (iii) le taux de croissance de la production céréalière (mil, sorgho, maïs, riz pluvial et fonio).

Tableau 43 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 3.2.1

Effet sectoriel	Indicateur	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018	Valeur atteinte 2018
Les productions pluviales et irriguées sont accrues	Part de la production irriguée dans la production agricole totale en équivalent céréalier	9,92%	10%	9,60%
	Taux de croissance des productions irriguées (horticulture)	11,22%	8%	6,87%
	Taux de croissance de la production céréalière (mil, sorgho, maïs, riz pluvial et fonio)	0,72%	3%	4%

Source : DS/MAGEL

La part de la production irriguée dans la production agricole totale en équivalent céréalier est passée de 9,92% en 2017 à 9,62% en 2018. La meme tendance est observée pour le taux de croissance des productions irriguées (horticulture) qui a chuté, passant de 11,22% en 2017 à 6,87% en 2018.

Le taux de croissance de la production céréalière (mil, sorgho, maïs, riz pluvial et fonio) est passé de 0,72% en 2017 à 4% en 2018. Cela résulte de l'amélioration de la production des principales céréales qui est passée à 6 085 277 tonnes, soit une augmentation de 4% par

rapport à celle de 2017. En effet, les productions de mil et de sorgho ont respectivement augmenté de 2% et 8% par rapport à 2017. La production de riz a enregistré également une hausse de 19%. Celle des cultures de rente (niébé, arachide, sésame, voandzou, oseille et gombo) s'est améliorée, passant de 2.618.422 tonnes en 2017 à 3 325 345 tonnes en 2018.

Cette performance s'explique en grande partie par la poursuite de la mise en œuvre de l'Initiative 3N notamment avec le placement d'intrants et matériels agricoles ainsi que le renforcement des capacités des producteurs (7 355,5 tonnes de semences pluviales améliorées toutes espèces et variétés confondues, 20 971 tonnes d'engrais, 715,67 tonnes de semences de cultures irriguées, 55 138 000 boutures de manioc et 2 661 kits de matériels à traction animale, 47255 litres de pesticides et 239136 sachets de fongicides, renforcement des capacités de 31084 producteurs et agents d'encadrement dont 8820 femmes) mais aussi avec un accroissement de la mobilisation des ressources en eau (volume additionnel d'eau de 9 510 000 m^3) et des superficies irriguées (182 916,5 ha mises en valeur soit 88,2% de la cible 2018) contre 158.977,26 ha dont 36.700 ha de décrue en 2017. Cela porte le cumul d'eau mobilisée à 54 570 000 m^3 en 2018, soit 68% de la cible 2020.

4.4.2.2 Effet sectoriel 3.2.2 « les systèmes d'élevage sont restaurés »

Cet effet est mesuré à travers les 2 indicateurs suivants : (i) la réduction du pourcentage des sols nus en zone pastorale, et (ii) le taux d'exploitation du cheptel.

Tableau 44 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 3.2.2

Effet sectoriel	Indicateur	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018	Valeur atteinte 2018
Les systèmes d'élevage sont restaurés	Réduction du pourcentage des sols nus en zone pastorale	39%	37,96%	37,96%
	Taux d'exploitation du cheptel	18,46%	22,36%	22,36%

Source : DGPIA/MAGEL

Le taux d'exploitation du cheptel est passé de 18,46% en 2017 à 22,36% en 2018 et notamment les principales productions animales se sont accrues grâce à l'amélioration de l'alimentation et de la santé animale. Cette performance est liée aussi à la hausse du taux d'accroissement du lait qui est passé de 42% en 2017 à 83,47% en 2018 pour une cible de 47%. Ainsi, le taux de couverture sanitaire des bovins est passé de 41% en 2017 à 44,3% en 2018 pour une cible de 76%, celui des petits ruminants est passé de 52% en 2017 à 71,2% en 2018 pour une cible de 74%. De même, le taux de couverture des camelins est passé de 21% en 2017 à 32,5% en 2018

pour une cible de 58%. Par contre, la production brute de viande rouge a régressé passant de 56% (127 966 tonnes) en 2017 à 47% (119 997 tonnes) en 2018, inferieure à la cible de 60%. Ceci s'explique par : (i) l'augmentation des abattages clandestins dans toutes les agglomérations (Niamey, Maradi, Tahoua, Zinder etc.) et (ii) la baisse des poids moyens des carcasses qui régresse de 141 kg en 2017 à 130 kg en 2018 soit une baisse de 7,80% pour les bovins, 13% pour les ovins, 16% pour les caprins et 3,33% pour les camelins, malgré l'augmentation du nombre de tête d'animaux abattus; ce qui veut dire que les animaux sont abattus de plus en plus jeunes.

Par rapport à la production fourragère, un net excédent a été enregistré. Le disponible fourrager est évalué à 30 113 640 Tonnes de Matières Sèches (TMS) pour des besoins globaux théoriques du cheptel résident estimés à 26 811 662 TMS, soit un excédent fourrager global de 12% correspondant à 3 513 090 TMS. Cet excédent cache néanmoins des disparités avec 503411 ménages touchés.

4.4.2.3 Effet sectoriel 3.2.3 « les infrastructures et services ruraux sont développés »

Le tableau ci-après présente la situation des indicateurs de mesures de cet effet sectoriel :

Tableau 45 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 3.2.3

Effet sectoriel	Indicateur	Valeur atteinte 2017	Valeur cible en 2018	Valeur atteinte en 2018
les infrastructures et services ruraux sont développés	Indice d'accessibilité rurale	36,90%	37,80%	36,20%
	Taux d'électrification en milieu rural	0,76%	2,11%	0,93%

Source : INS

L'indice d'accessibilité rurale est passé de 36,90% en 2017 à 36,20% pour une cible de 37,5% en 2018. La valeur IAR 2018 est provisoire, les enquêtes de terrain n'étant pas encore terminées. Cette valeur sera certainement revue à la hausse. En rapport avec l'objectif de désenclavement des zones de production, 149,15 km de pistes ont été construits.

En ce qui concerne le taux d'électrification en milieu rural, il est passé de 0,76% en 2017 à 0,93% en 2018, soit un accroissement de 0,27 point de pourcentage. Cette faible progression est due à la jeunesse de l'ANPER et au niveau de préparation des projets. Les principales réalisations sont : (i) l'électrification de 126 localités portant le total à 800 localités électrifiées ; (ii) 3 555 kits individuels aux ménages placés ; (iii) 87 plateformes multifonctionnelles installées et (v) 2270 abonnés hors réseau NIGELEC.

Par ailleurs, la variation annuelle de l'indice des prix des produits locaux a connu une baisse, passant de 4,4% en 2017 à 3,6% en 2018, pour une cible de 7,4%.

Concernant le développement des marchés ruraux, les principales réalisations sont : (i) 3 centres de collecte de cuirs et peaux réhabilités ; (ii) un centre de collecte de cuirs et peaux réhabilité à Maradi ; (iii) une tannerie traditionnelle réhabilitée et équipée à Tahoua ; (iv) un centre de tri de cuirs et peaux construit à la tannerie moderne de Maradi ; (v) une tannerie traditionnelle construite à Agadez et à Zinder ; (vi) une coopérative de 30 artisans handicapés équipée en matériel de travail et (vii) les circuits de commercialisation des produits agricoles, le suivi de l'approvisionnement régulier et la surveillance des marchés renforcés.

4.4.2.4 Effet sectoriel 3.2.4 « L'autonomisation économique des femmes rurales est renforcée »

Cet effet est suivi à travers le taux de participation des femmes à la vie économique.

Tableau 46 : Evolution de l'indicateur de l'effet sectoriel 3.2.4

Effet sectoriel	Indicateur	Valeur atteinte 2017	Valeur cible en 2018	Valeur atteinte en 2018
L'autonomisation économique des femmes rurales est renforcée	Taux de participation des femmes à la vie économique	36,90%	37,34%	39,83

Source : INS

Cet effet sectoriel est suivi à travers le taux de participation des femmes à la vie économique qui s'est établi à 39,83% en 2018, légèrement supérieur a la cible du PDES de 37,34%, soit un dépassement de 2,49 points de pourcentage. Cette performance résulte de l'environnement socioculturel et économique favorable à l'autonomisation des femmes à travers leur capacitation financière, à l'allégement de leurs tâches domestiques et la promotion des activités génératrices des revenus.

Ainsi, dans le cadre de l'allégement des tâches domestiques, les réalisations suivantes ont été menées : (i) 15 plateformes multifonctionnelles installées ; (ii) 60 moulins octroyés ; (iii) 10 batteuses octroyées et (iv) 87 groupements féminins équipés.

En ce qui concerne la promotion des activités génératrices des revenus au profit des femmes, les réalisations sont les suivantes : (i) 54 607 adolescentes formées en capacitation financière ; (ii) 2 953 groupements féminins appuyés en AGR et (iii) 1 800 matériels de production mis à la disposition des femmes.

4.4.2.5 Effet sectoriel 3.2.5 « la résilience à l'insécurité alimentaire des plus vulnérables est renforcée »

Cet effet sectoriel est apprécié à travers l'indice de capacité de résilience à l'insécurité alimentaire.

Tableau 47 : Evolution de l'indicateur de l'effet sectoriel 3.2.5

Effet sectoriel	Indicateurs	Valeur atteinte en 2017	Valeur Cible en 2018	Valeur atteinte en 2018
la résilience à l'insécurité alimentaire des plus vulnérables est renforcée	Indice de capacité de résilience à l'insécurité alimentaire	0,61	0,69	0,69

Source : INS

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, cet indice s'est amélioré, passant de 0,61 en 2017 à 0,69 en 2018 et permet ainsi d'atteindre la cible du PDES. Cette performance traduit les progrès importants réalisés pour réformer et renforcer les structures nationales en charge de la réduction de la vulnérabilité chronique et conjoncturelle à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Par ailleurs, les mécanismes de concertation, et de planification et suivi conjoints entre le DNPGCA, les Ministères sectoriels et les PTF fonctionnent et se bonifient progressivement (analyse de la vulnérabilité, élaboration du Plan de Soutien, suivi régulier de sa mise en œuvre, revue après action…). En outre, le pays s'est doté d'une politique de l'action humanitaire et d'une stratégie de réduction des risques de catastrophes.

Cependant, on note une recrudescence de besoins humanitaires en 2018 en particulier dans les zones dites fragiles, donnant lieu à des incidents sécuritaires localisés ou à des mouvements de population résultant des conflits dans les pays limitrophes du Niger.

Pour faire face à ce défi, le Gouvernement a mis en place une instance de haut-niveau et une instance technique pour opérationnaliser le Nexus Urgence-Développement qui doit permettre d'améliorer l'anticipation et la réponse aux crises et besoins aigus tout en renforçant les investissements structurants et durables dans les zones fragiles à travers la mise en œuvre des politiques sectorielles et des programmes du PDES.

Ainsi, le nombre de ménages en insécurité alimentaire chronique bénéficiaires de transferts sociaux prévisibles/ pluriannuels s'élève à 68 234 en 2018, pour une prévision de 68 254 ménages, soit un taux de réalisation de 99,97%. Ces réalisations ont permis de toucher 143 500 ménages pour les distributions gratuites ciblées et 35 000 ménages pour les opérations de cash for work et Food for Work.

Le stock national de sécurité est de 48 522 tonnes de céréales en 2018, pour une prévision de 42 500 tonnes, soit un taux de réalisation de 114,17%. Les principaux appuis aux populations vulnérables ont porté sur (i) la vente à prix modéré de 77.919 tonnes de céréales, (ii) la distribution gratuite ciblée de 73.081 tonnes de céréales et 4,57 milliards de F CFA en cash et (iii) l'assistance aux réfugiés, déplacés et victimes d'intempéries à hauteur de 1,67 milliards de

FCFA. Les opérations de cash transfert inconditionnel ont permis de mettre 8.490.661.004 de FCFA à la disposition d'autres ménages vulnérables.

Dans le cadre de la réponse aux autres crises et catastrophes, les mesures suivantes ont mises en œuvre : (i) 939 tonnes de vivres, 7 490 kits NFI, 3974 bâches et 5,56 tonnes de sucres distribués aux populations vulnérables ; (ii) un avant-projet de la Politique Nationale de l'Action Humanitaire et de la gestion des catastrophes élaboré ; (iii) un plan de communication et de sensibilisation pour la gestion des inondations élaboré et (iv) 62 formateurs et 56 experts formés en préparation au relèvement et sur l'évaluation des besoins des relèvements post catastrophes.

En matière de renforcement des mécanismes d'anticipation et de coordination des réponses aux crises et catastrophes, les réalisations sont les suivantes : (i) une analyse consensuelle de la vulnérabilité conjoncturelle issue des divers outils de suivi du SAP (suivi permanent, enquête annuelle de vulnérabilité, suivi par les SCAP RU, outils HEA, suivi des sites sentinelles ; (ii) un plan de soutien annuel adopté en février 2018 permettant la planification conjointe et l'alignement des contributions des partenaires humanitaires au plan du Gouvernement ; (iii) un projet « Renforcement du dispositif d'alerte précoce et de réponse rapide » lancé dans les régions de Diffa, Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder ; (iv) 5 bulletins de communication élaborés et diffusés ; (v) une revue après-action réalisée permettant de consolider les réalisations du Gouvernement et de ses partenaires dans la mise en œuvre du Plan de Soutien et (vi) 2 instances mises en place au niveau central pour renforcer la concertation et les synergies entre acteurs humanitaires et de développement sous l'égide du Gouvernement dans le cadre de l'opérationnalisation du Nexus Urgence Développement. Ces réalisations ont contribué à renforcer les mécanismes d'anticipation et de coordination des réponses aux crises et catastrophes.

4.4.2.6 Effet sectoriel 3.2.6 « La gouvernance et la coordination du secteur rural sont renforcées »

L'effet sectoriel « La gouvernance et la coordination du secteur rural sont renforcées » est suivi à travers : (i) Niveau d'amélioration de la gouvernance sectorielle due aux réformes et (ii) Niveau de pénétration de la gouvernance sectorielle dans les communes (%).

Tableau 48 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 3.2.6

Effet sectoriel	Indicateurs	Valeur atteinte 2017	Valeur Cible en 2018	Valeur atteinte en 2018
La gouvernance et la coordination du secteur rural sont renforcées	Niveau d'amélioration de la gouvernance sectorielle due aux réformes[19]	Passable	0,5	0,5
	Niveau de pénétration de la gouvernance sectorielle dans les communes (%)[20]	74,90%	76,86%	78,82%

Source : HCI3N

Le niveau d'amélioration de la gouvernance sectorielle est resté passable à 0,5. Concernant le niveau de pénétration de la gouvernance sectorielle dans les communes, il est passé de 74,90% en 2017 à 78,82% en 2018, dépassant ainsi la cible de 76,60%. Cette performance résulte des réalisations suivantes : (i) 28 instances de gouvernance et de coordination créées ; (ii) 116 instances fonctionnelles (au niveau national, départemental et communal) ; (iii) 4 études réalisées ; et (iv) 4 nouveaux projets/programmes élaborés.

Dans le cadre de l'amélioration des mécanismes de mise en œuvre de l'Initiative 3N, les réalisations sont les suivantes : (i) 118 projets/programmes achevés et/ou en cours contribuant à la mise en œuvre de l'Initiative 3N ; (ii) 288,37 milliards de FCFA mobilisés, dont 36% Etat et 64% PTF ayant permis d'enregistrer un taux de mobilisation des ressources de 83% en 2018 pour une prévision de 100% ; (iii) 4 études réalisées ; (iv) 4 nouveaux projets/programmes élaborés et (v) une revue sectorielle et une revue des dépenses publiques du secteur réalisées.

Pour assurer la communication sociale et le renforcement des capacités, les réalisations suivantes ont été faites : (i) une stratégie de communication en cours d'élaboration et (ii) 20 institutions de mise en œuvre de l'Initiative 3N appuyées.

4.4.3 Effet spécifique 3.3 « La gestion du développement est efficace »

Cet effet spécifique est mesuré à travers 4 indicateurs à savoir : (i) Score moyen gestion économique (CPIA) ; (ii) Score gestion publique (Mo Ibrahim) ; (iii) Indice de répartition de revenu (IG) et (iv) Score moyen des politiques structurelles (CPIA).

[19] Le niveau d'amélioration de la gouvernance du aux reformes est resté passable de 2016 à 2018 d'où le score de 5/10.

[20] Le niveau de pénétration de la gouvernance sectorielle dans les communes (%) est calculé en fonction des d'instances de gouvernance et de coordination fonctionnelles.

Tableau 49 : Evolution des indicateurs de l'effet spécifique 3.3

Effet spécifique	Indicateur	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018	Valeur atteinte 2018
La gestion du développement est efficace	Score moyen gestion économique (CPIA)	3,70	3,81	…….
	Score gestion publique (Mo Ibrahim)	44,1	46,6	44,2 (E)
	Indice de répartition des revenus (Indice de Gini)	0,385	0.293	0,325
	Score moyen des politiques structurelles (CPIA)	3,30	3,4	……

Source : Estimations INS

Le score gestion publique (Mo Ibrahim) est passé de 44,1 en 2017 à 44,2 en 2018 pour une cible de 46,6. L'indice de répartition des revenus (Indice de Gini) s'est amélioré, passant de 0,385 en 2017 à 0,325 en 2018 pour une cible de 0,293.

Même si ces 2 indicateurs n'ont pas atteint leurs cibles, ils ont enregistré une amélioration. Ceci est en lien d'une part, avec l'assainissement des finances publiques et d'autre part, avec l'extension de la classe moyenne.

Cet effet spécifique est induit par les trois (3) effets sectoriels suivants : (i) La gestion de l'économie est efficace ; (ii) La gestion des finances publiques est efficace ; et (iii) les services financiers sont développés.

4.4.3.1 Effet sectoriel 3.3.1 « La gestion de l'économie est efficace »

Cet effet est suivi à travers deux (2) indicateurs suivants : le taux annuel moyen de l'inflation et le taux d'investissement brut.

Tableau 50 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 3.3.1

Effet sectoriel	Indicateur	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018	Valeur atteinte 2018
La gestion de l'économie est efficace	Taux annuel moyen de l'inflation	2,4	1,9%	2,7%
	Taux d'investissement brut	33,70%	38,47%	44,60%

Source : INS

Le taux annuel moyen de l'inflation est passé de 2,4% en 2017 à 2,7% en 2018. Il reste cependant en deçà de la cible de 0,3% et en dessous de la norme communautaire (3%). Cette légère hausse de l'inflation est imputable principalement à l'augmentation des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées.

Le taux d'investissement brut est passé de 33,7% en 2017 à 44,60% en 2018, soit une hausse de 10,9%. Comparativement à la cible 38,47% de 2018, le taux s'est nettement amélioré de 6,13 points de pourcentage. L'amélioration est due aux grands travaux structurants en cours dans le cadre de la préparation de l'UA 2019, et aux projets structurants et les investissements du secteur privé. En effet, le taux d'investissement public est passé de 10,4% en 2017 à 15,1% en 2018. Quant au taux d'investissement privé, il est passé de 23,3% en 2017 à 29,2% en 2018.

Ces progrès résultent du niveau de réalisation de la mobilisation des ressources annoncées à la table ronde qui se situe à fin 2018 à 54,38% pour le montant global dont, 59,93% pour le secteur public et 58,36% pour le secteur privé.

En ce qui concerne la consommation des crédits d'investissement, le taux y relatif est passé de 70,90% en 2017 à 75% en 2018, soit un bond de 4,1 points de pourcentage. En dépit de cette amélioration, ce taux est en deçà de la cible de 90%.

L'amélioration de la consommation des crédits est liée à celle de la coordination de l'aide publique au développement et du suivi et évaluation, avec notamment les réalisations suivantes : (i) la tenue des revues conjointes sectorielles et (ii) l'organisation des revues de portefeuille et l'élaboration du rapport sur la coopération au développement. Ceci a contribué à l'amélioration du système de suivi de l'aide au développement malgré les insuffisances relevées dans le fonctionnement de la PGA. La disponibilité et l'accès à l'information sur le développement ont été améliorés. Près de 900 documents ont été traités et rendus disponibles au niveau du CIDES, qui a reçu 955 utilisateurs en 2018. De même, en plus du RMO du PDES, le rapport National de Revue Volontaire du Niger sur la mise en œuvre des ODD a été élaboré et présenté au Forum Politique de Haut Niveau.

Par ailleurs, sept (7) pôles de coordination sectoriels d'outils de pilotage ont été créés, dotés d'outils de pilotage composés d'une feuille de route et d'un cadre de mesure de résultats (CMR). Cependant, il y a lieu de souligner certaines insuffisances dans le suivi opérationnel du PDES. En effet, les rapports trimestriels consolidés sur le processus n'ont pas été produits, ce qui n'a pas permis la tenue des réunions des organes du dispositif. Toutefois, la mise en œuvre du PDES a permis l'élaboration des politiques sectorielles. C'est ainsi que 12 politiques sectorielles ont été élaborés, portant sur l'artisanat, le tourisme, l'industrie, les mines, l'énergie, l'urbanisme, l'action humanitaire, les sciences et technologies, les migrations, la population et les frontières.

Au titre du renforcement de la coordination du Système Statistique National (SSN), les réalisations sont : (i) 4 réunions de coordination INS/Directions des Statiques Sectorielles tenues ; (ii) 3 produits (Enquête Prévision et Estimation des Récoltes (EPER), annuaires statistiques des Ministères en charges de l'enseignement primaire et secondaire, Enquête Couverture Vaccinale du Ministère de la Santé) ont fait l'objet d'application du Cadre d'Assurance Qualité des Statistiques Publiques Officielles (CNAQ/SP) et (iii) 50 cadres du SSN formés sur la démarche qualité.

Ces réalisations ont contribué au bon pilotage du Système Statistique National et au renforcement de la qualité de la production statistique même si certaines insuffisances ont été relevées au niveau des données de l'EDSN 2017.

4.4.3.2 Effet sectoriel 3.3.2 « La gestion des finances publiques est efficace »

Cet effet est suivi à travers quatre indicateurs : (i) le taux d'exécution annuelle du budget de l'Etat, (ii) le taux global annuel d'endettement, (iii) le taux de pression fiscale et (iv) le solde budgétaire global (don compris) en pourcentage du PIB nominal.

Tableau 51 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 3.3.2

Effet sectoriel	Indicateur	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018	Valeur atteinte 2018
La gestion des finances publiques est efficace	Taux d'exécution annuelle du budget de l'Etat	78,55%	76,47%[21]	82,86%
	Taux global annuel d'endettement	45,40%	≤70%	48,5%
	Taux de pression fiscale	13,11%	16%	15,2%
	Solde budgétaire global (don compris) en pourcentage du PIB nominal	-5,4	-5%	-4,1%

Source : MF

Le taux d'exécution annuelle du budget de l'Etat est passé de 78,55% en 2017 à 82,86% en 2018, soit une hausse de 4,31 points de pourcentage pour une cible de 76,47%. Cette performance est imputable à la mise en œuvre des réformes des finances publiques et à l'amélioration du taux de consommation des crédits d'investissements qui est passé de 70,90% en 2017 à 75% en 2018. Elle est également induite par l'amélioration du suivi du portefeuille des projets. Toutefois, ce taux n'atteint pas la cible du PDES en 2018 qui est de 90%.

[21] La sous-estimation de la valeur cible résulte de l'annualisation des cibles PDES.

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre des réformes, les réalisations sont : (i) le cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA mis en œuvre ; (ii) la mobilisation et le contrôle des ressources internes et externes renforcés ; (iii) la gestion des dépenses publiques maitrisée et rationnalisée ; (iv) la transparence des dépenses publiques renforcée ; (v) le budget programme élaboré et (vi) le contrôle à postériori renforcé. Ainsi, toutes ces réformes ont fortement contribué à améliorer la gestion des finances publiques. Le taux d'exécution du PRGFP 4 a atteint 71,2% en 2018, supérieur à la valeur de 64,4% atteinte en 2017 mais inférieure à la cible de 100%.

Par ailleurs, dans le cadre du contrôle de l'exécution du budget, les réalisations sont les suivantes : (i) 4 rapports de contrôle non juridictionnel des entreprises publiques sur les 10 prévues élaborés ; (ii) 5 rapports de contrôle non juridictionnel des administrations publiques réalisés ; (iii) 1 contrôle de conformité de la loi de règlement effectué ; (iv) 2 contrôles juridictionnels des comptes de l'Etat sur les 8 prévus réalisés ; (v) 1 loi de règlement élaborée dans le délai ; (vi) 1 rapport d'exécution de budget élaboré ; (vii) 4 rapports trimestriels réalisés et (viii) 1 rapport d'exécution du budget élaboré.

Le taux global annuel d'endettement est passé de 45,40% en 2017 à 48,5% en 2018, soit une hausse de 3,1 points de pourcentage pour une cible de moins de 70%. Cette hausse est due aux nouveaux engagements que l'Etat a pris dans le financement des projets structurants. Malgré sa tendance haussière, le taux d'endettement est inférieur à la norme communautaire (inférieur à 70%). Les engagements nouveaux en valeur actualisés en 2018, sont de 208 milliards de F CFA, inférieur au plafond annuel d'endettement de 225 milliards. Par ailleurs, la régulation de la politique d'endettement en cours par le comité interministériel de suivi de cette politique et de négociation des appuis budgétaires présidé par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement est de nature à confirmer la gestion prudentielle de la dette.

Le taux de pression fiscale est passé de 13,11% en 2017 à 15,2% en 2018, soit une hausse substantielle de 2 points de pourcentage. Toutefois, la cible de 16% n'a pas été atteinte. Cette hausse du taux de pression fiscale est imputable à la mise en œuvre de la nouvelle politique fiscale. Toutefois, la norme communautaire de 20% n'est pas atteinte. Cela illustre l'importance du secteur informel (61,3% en 2018).

Le solde budgétaire global (don compris) en pourcentage du PIB nominal est passé de -5,1% en 2017 à -4,1% en 2018, soit un gain de -1 points de pourcentage.
Comparativement à la cible -5%, on note une nette amélioration de l'ordre de -0,9 point de pourcentage. Cette évolution est essentiellement imputable à une réduction des arriérés des gestions antérieures de 53,4 milliards de FCFA et la maitrise du déficit budgétaire en lien avec l'amélioration des recettes fiscales et la maîtrise des dépenses publiques.

En 2018, la situation extérieure du Niger a été caractérisée par un solde global déficitaire de 113,5 milliards de F CFA contre 134,9 milliards de F CFA en 2017. Il représente 2,2% du PIB,

résultant du déficit du solde des transactions courantes et de capital, atténué par l'excédent du compte financier.

En effet, le compte de capital tiré par les décaissements des dons-projets se situe à 344,1 milliards de F CFA contre 237 milliards de F CFA en 2017 ; le solde financier est en hausse de 100,9 milliards de F CFA par rapport à 2017.

En matière de surveillance multilatérale, le Niger a respecté 3 critères de convergence sur les 5. Ainsi, des efforts seront poursuivis pour atteindre les deux autres critères.

Tableau 52 : Evolution des critères de convergence de l'UEMOA

Critères de convergence de la zone UEMOA		**Années**			**Statut**
		2016	**2017**	***2018***	
Critères de premier (1er) rang :		Norme souhaitée			
Ratio du solde budgétaire global avec dons (en % du PIB)	>=-3%	-6,1%	-5,7%	-4,1%	Non
Taux d'inflation en moyenne annuelle (variation en moyenne annuelle de l'indice harmonisé des prix à la consommation base 2014)	<=3%	0,2%	2,4%	2,7%	Oui
Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure / PIB	<=70%	45,4%	45,4%	48,5%	Oui
Critères de second (2nd) rang : Norme souhaitée					
Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales	<=35%	43,7%	43,5%	34,7%	Oui
Taux de pression fiscale (= Recettes fiscales / PIB)	>=20%	13,6%	13,1%	15,2%	Non

Source : *Comité technique chargé du cadrage macroéconomique et budgétaire des lois de finances, avril 2019 et Document de la 4ème revue du PEF.*

4.4.3.3 Effet sectoriel 3.3.3 « Les services financiers sont développés »

Cet effet est suivi à travers le taux de bancarisation élargi.

Tableau 53 : Evolution de l'indicateur de l'effet sectoriel 3.3.3

Effet sectoriel	Indicateur	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018	Valeur atteinte 2018
Les services financiers sont développés	Taux de bancarisation élargi	14,68%	19,1%	14,68%

Source : MF

Le taux de bancarisation élargi est resté stable à 14,68% en 2018.

Deux indicateurs mesurent l'accès aux services financiers. Il s'agit du taux global de pénétration démographique des services financiers[22] (Tsf) qui se situe à 22,58 en 2017 et du taux global de pénétration géographique des services financiers (Tsf)[23] qui est de 17,24 en 2017.

En matière d'utilisation des services financiers, le taux de bancarisation élargi est resté stable à 14,68% en 2018. Il est la somme du taux de bancarisation strict (TBS) qui est de 4,06% en 2017 et du taux d'utilisation des services de microfinance (TUSM) qui est de 10,62% en 2017.

En corrigeant la multibancarité, le taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF)[24]est de 15,45% en 2017.

En matière de l'accroissement de l'offre des services financiers, les réalisations sont : (i) un établissement financier et une banque de l'habitat créés ; (ii) la stratégie nationale de la finance inclusive appuyée d'un montant de 1,5 milliards de francs CFA pour une prévision de 4 milliards de francs F CFA et (iii) le dispositif de soutien au financement des PME/PMI mis en place.

En ce qui concerne la qualité des services financiers, des missions de supervisions des banques et des IMF sont effectuées.

Le réseau bancaire nigérien est en pleine expansion. Il est passé de 17 établissements (13 banques et 4 établissements financiers) à 18 (14 banques et 4 établissements financiers).

S'agissant des IMF, le montant des dépôts collectés s'est accru de 5%, passant de 21,9 milliards de F CFA en 2017 à 22,9 milliards de F CFA en 2018, lié essentiellement à l'augmentation des dépôts reçus par 3 IMF. Toutefois, s'agissant de l'encours des crédits des SFD, il est ressorti à 34,66 milliards de F CFA en 2018 contre 35,40 milliards de F CFA en 2017, soit une baisse de 2%. L'encours des crédits représente 4,4% de l'encours des prêts des banques nigériennes. Les crédits en souffrance ressortent à 5,08 milliards de F CFA en 2018 contre 5,19 milliards de F CFA en 2017. Quant aux SFD en difficulté, trois sont sous administrations provisoires, 3 en liquidation judiciaire et 1 en liquidation sous la loi des SFD.

Le système financier décentralisé comprend 37 IMF agréées, en baisse depuis 2010 suite au retrait de plus d'une centaine d'institutions. 4 demandes d'agrément sont en cours d'inspection. Le nombre de points de services est ressorti à 139 en 2018 contre 166 en 2017, soit une baisse de 16% liée principalement au retrait des agréments de 5 SFD et à la fermeture de points de

[22] (Nombre total de points de services financiers/population adulte)*10.000
[23] (Nombre total de points de services financiers/superficie totale)*1.000 km2
[24] Base comptes de ME actifs, corrigés de la multibancarité = taux de bancarisation élargi + taux d'utilisation des services de monnaie électronique, base comptes actifs, corrigés de la multibancarité) (= Nombre total de personnes physiques titulaires de comptes dans les institutions de microfinance / population adulte) (= Nombre de personnes physiques titulaires de comptes de dépôt ou de crédit dans les banques, les services postaux, les caisses d'épargne et le Trésor / population adulte)

services particulièrement de ASUSU SA. Le nombre des bénéficiaires directs des prestations des SFD est ressorti à 296 929 contre 312 084 en 2017.

Par ailleurs, l'ARSM a élaboré un plan d'assainissement et de consolidation du secteur, et le renforcement de ses capacités institutionnelles, humaines, techniques et financières est en cours en vue d'une supervision plus efficace du secteur.

4.5 L'effet global 4 : les populations sont bien gouvernées dans un espace sécurisé

En termes de réformes, plusieurs importants textes législatifs sont adoptés :

- La loi n°2018-07 du 30 mars 2018 modifiant et complétant la loi n°2015-08 du 10 avril 2015 fixant l'organisation, la compétence, la procédure à suivre et le fonctionnement des Tribunaux de Commerce en République du Niger ;
- La loi n°2018-08 du 30 mars 2018 relative aux procédures de règlement des petits litiges en matière commerciale et civile en République du Niger ;
- La loi n°2018-26 du 27 avril 2018 modifiant et complétant la loi n°2015-08 du 10 avril 2015 fixant l'organisation, la compétence, la procédure à suivre et le fonctionnement des Tribunaux de Commerce en République du Niger ;
- La loi n°2018-24 du 27 avril 2018 portant statut des Mandataires Judiciaires en République du Niger ;
- La loi n°2018-27 du 27 avril 2018 modifiant et complétant la loi n° 2018-08 du 30 mars 2018 relative aux procédures de règlement des petits litiges en matière commerciale et civile en République du Niger ;
- La loi n°2018-35 du 24 mai, portant statut des notaires ;
- La loi n°2018-36 du 24 mai 2018, portant statut de la magistrature ;
- La loi n°2018-37 du 1er juin 2018 fixant l'organisation et compétence des juridictions en République du Niger ;
- La loi n°2018-43 du 22 juin 2018 modifiant la loi n° 2000-006 du 07 juin 2000, réglementant la profession d'agent d'affaires ;
- La loi modifiant et complétant la loi n° 61-27 du 15 juillet 1961, portant institution du Code Pénal dont l'objectif est de créer le cadre juridique permettant la réhabilitation et la réinsertion des « repentis » dans le tissu économique et social (soumise au contrôle de constitutionnalité avant promulgation) ;
- La loi sur le Conseil Supérieur de la Communication ;
- La loi portant statut et financement des radios et télévisions communautaires et associatives ;
- la loi déterminant le statut des médias d'Etat ;
- La loi portant régime de la presse électronique ;
- La loi portant création de l'Agence Nigérienne de Diffusion ;

- La loi sur la communication audiovisuelle pour tenir compte des nouvelles exigences communautaires liées à l'avènement de la télévision numérique terrestre (TNT) et le décret sur la publicité par voie de presse révisée ;
- des textes sur la modernisation de la Protection Civile et deux décrets adoptés.

L'effet global 4 est mesuré par trois indicateurs, à savoir : (i) le Score sécurité (Mo Ibrahim), (ii) l'Indice gouvernance paix et sécurité ; et (iii) l'Indicateur de la Gouvernance Banque mondiale (CPIA).

Tableau 54 : Evolution des indicateurs de l'effet global 4

Effet global	Indicateurs	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018	Valeur atteinte 2018
Les populations sont bien gouvernées dans un espace sécurisé	Indice gouvernance paix et sécurité		0,83	0,8
	Indicateur de la Gouvernance Banque Mondiale (CPIA)	3,4	3,63	3,40 (E)

Source : Estimation INS

L'indice gouvernance, paix et sécurité, se situe à 0,8 en 2018 pour une cible de 0,83. C'est un nouvel indicateur qui a été calculé à partir de l'enquête ERI/ESI 2018, raison pour laquelle il ne dispose pas d'une situation de référence.

L'indicateur de gouvernance BM (CPIA) est resté stable à 3,40 en 2018, contre une cible de 3,63. La non-atteinte de la cible serait liée à l'absence de progrès au niveau du pilier développement social, inclusion et équité avec la persistance des inégalités de genre et le retard dans la mise en œuvre de la politique de la protection sociale. La qualité des politiques et des institutions est relativement bonne au Niger avec une note supérieure à la moyenne des pays IDA de l'Afrique subsaharienne. En effet, selon le rapport de la Banque Mondiale sur l'Evaluation des politiques et institutions nationales, le Niger a enregistré la note de 3,4 sur 6. Le pays a ses meilleures performances au niveau des critères liés à la politique monétaire et des changes et à l'équité dans l'utilisation des ressources publiques avec une note de 4 sur 6. La moyenne globale des pays IDA d'Afrique Subsaharienne est de 3,1.

La réalisation de l'effet global 4 est induite par le concours de deux effets spécifiques qui sont : (i) l'efficacité et la transparence des institutions sont consolidées et (ii) la sécurité intérieure du pays et de ses frontières est assurée.

4.5.1 Effet spécifique 4.1 « L'efficacité et la transparence des institutions sont consolidées »

Cet effet spécifique est apprécié à travers deux indicateurs à savoir : (i) l'indice de perception de la corruption et (ii) le score des gestions et institutions du secteur public (CPIA).

Tableau 55 : Evolution des indicateurs de l'effet spécifique 4.1

Effet spécifique	Indicateurs	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018	Valeur atteinte 2018
L'efficacité et la transparence des institutions sont consolidées	Indice de perception de la corruption	33	38	34
	Score des gestions et institutions du secteur public (CPIA)	3,1	3,19	…….

Source : Transparency International, BM

L'indice de perception de la corruption est passé de 33 en 2017 à 34 en 2018, pour une cible de 38. Le Niger a, de ce fait, gagné 1 point, mais a perdu 2 rangs dans le classement (114ème place en 2018 contre 112ème en 2017) du fait des efforts relativement plus importants par d'autres pays.

Trois effets sectoriels permettront la réalisation de cet effet spécifique, à savoir : (i) les services publics de qualité sont délivrés aux populations ; (ii) la gouvernance des collectivités territoriales est renforcée ; (iii) les bonnes pratiques administratives sont promues et (iv) l'état de droit, de la démocratie et des droits humains est promu.

4.5.1.1 Effet sectoriel 4.1.1 « Les services publics de qualité sont délivrés aux populations »

Cet effet est suivi à travers le taux de réponses aux réclamations des usagers des services publics et le ratio d'encadrement administratif (nombre d'agents civils de la fonction publique pour cent habitants).

Tableau 56 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 4.1.1

Effet sectoriel	Indicateurs	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018	Valeur atteinte 2018
Les services publics de qualité sont délivrés aux populations	Taux de réponses aux réclamations des usagers des services publics	62,3%	72%	70%
	le ratio d'encadrement administratif (pour 1000 habitants)	3	4	4

*Source : DS/MFP/*RA

Le premier indicateur est passé de 62,3% en 2017 à 70% en 2018 pour une cible de 72%, soit une progression de 7,7 points de pourcentage. En ce qui concerne le ratio d'encadrement administratif, il est passé de 3 agents pour 1000 habitants à 4 agents pour 1000 habitants atteignant ainsi la cible de 2018. L'amélioration de ce ratio s'explique par le recrutement de 343

agents à travers 6 concours directs et 26 concours professionnels, ainsi que le recrutement d'agents par certaines ONG et des partenaires placés dans la région de Diffa.

Par ailleurs, en matière de modernisation de l'Etat, divers outils de travail ont été développés. Il s'agit principalement de (i) 5 procédures administratives au profit de la DGI, (ii) des recueils de document-type pour l'administration centrale et pour les collectivités territoriales, (iii) des fiches de fonction pour les secrétaires généraux et les directeurs de cabinet des ministères et (iv) la mise à jour du guide de processus dynamique de modernisation des services publics.

4.5.1.2 Effet sectoriel 4.1.2 « l'Etat de droit, de la démocratie et les droits humains sont promus »

Cet effet est mesuré à travers les indicateurs suivants : le taux d'accès aux services judiciaires, le taux de satisfaction des usagers des services judiciaires et le degré de respect des droits de l'Homme. Leurs évolutions se présentent dans le tableau suivant :

Tableau 57 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 4.1.2

Effet sectoriel	Indicateurs	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018	Valeur atteinte 2018
l'Etat de droit, de la démocratie et les droits humains sont promus	Taux d'accès aux services judiciaires	40%	43%	44%
	Taux de satisfaction des usagers des services judiciaires	72%	73%	72%

Sources : DS/MJ

Le taux d'accès aux services judiciaires se situe à 44% en 2018 pour une cible de 43%, soit un dépassement d'un point de pourcentage. Cela s'explique par : (i) l'augmentation de la couverture en infrastructures judiciaires dont le taux est passé de 61% en 2017 à 64% en 2018, soit une augmentation de 3 points de pourcentage, qui s'explique par la hausse des ratios greffier/magistrat et agent/magistrat qui se situent à respectivement 0,98 greffiers et 1,56 agents par magistrat en raison des recrutements effectués. Cependant, ces deux indicateurs restent en deçà des normes internationales comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 58 : Ratios du personnel de justice par rapport aux normes internationales

Indicateurs	Normes internationales	Ratios en 2016	Ratios en 2017	Ratios en 2018 (p)

Greffiers/magistrat	2 pour 1	0,92 pour 1	0,92 pour 1	0,98 pour 1
Agents/magistrat	3 pour 1	1,45 pour 1	1,45 pour 1	1,56 pour 1
Magistrats/habitants	1/20 000	1/49 539	1/51 499	1/54 072

Source : DS-Ministère de la justice, 2018.

Pour ce qui est du ratio magistrat/habitants, il s'est dégradé en 2018, passant de 1 magistrat pour 51 499 habitants en 2017 à 1 magistrat pour 54 072 habitants. Cela est dû notamment à l'évolution démographique croissante, aux départs à la retraite ainsi qu'à l'absence de nouvelle promotion de magistrats entre 2015 et 2017.

Par ailleurs, 244 personnes ont bénéficié de l'assistance des défenseurs commis d'office (DCO) auprès des TGI pour l'année judiciaire 2017-2018 (4ème trimestre 2017 à fin 3ème trimestre 2018) et 1.160 personnes ont bénéficié de l'assistance judiciaire offerte par les avocats professionnels au cours des 3 premiers trimestres. Quant à l'assistance juridique, elle est assurée par 29 juristes Volontaires des Nations Unies (VNU) qui sont mis à la disposition des maisons d'arrêt, des Tribunaux d'Instance et de Grande Instance. Au total 7.053 détenus ont bénéficié d'au moins une permanence au cours des 3 premiers trimestres, ce qui a conduit notamment à obtenir 1.808 demandes d'audience et à introduire 1.173 demandes de liberté provisoire dont 533 ont abouti.

Par ailleurs, le taux de satisfaction des usagers des services judiciaires est de 72% en 2018 pour une cible de 73%, soit une contreperformance de l'ordre d'un point de pourcentage en lien avec la faible progression de la mise aux normes minimales des maisons d'arrêt dont le pourcentage est passé de 0% en 2017 à 8% en 2018, pour une cible de 50%.

Par ailleurs, le taux d'occupation des établissements pénitentiaires s'est amélioré. Il est passé de 102,17% en 2017 à 95,07% en 2018, soit une réduction de 7,1 points de pourcentage. Cependant, le taux d'occupation des établissements pénitentiaires reste relativement élevé dans certains cas comme à Niamey où il est de 321%. Quant à la population carcérale, elle est passée de 10.018 détenus (4.310 condamnés et 5.708 prévenus) en 2017 à 9.512 (3.669 condamnés et 5.843 prévenus) en fin décembre 2018, soit une baisse d'environ 5%. Cependant, la proportion des prévenus par rapport aux condamnés a augmenté en passant de 56,98% en décembre 2017 à 61,43% en fin décembre 2018.

Le pourcentage de la connaissance des droits de l'homme se situe à 63,79% En matière de promotion des droits humains, le Niger s'est conformé aux organes des traités à travers la production des rapports périodiques. C'est ainsi que le rapport initial du Niger sur la mise en œuvre de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a été adopté afin de rattraper le retard dans la soumission dudit rapport. A cela, il faut ajouter la présentation de 4 rapports aux différents organes des traités à savoir: (i) le rapport initial du Niger portant sur le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; (ii) le 2ème rapport périodique du Niger sur la mise en œuvre de la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et (iii) les 2 rapports du Niger sur les mesures prises pour

mettre en œuvre les dispositions de la convention relative aux droits de l'enfant et son protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie mettant en scène des enfants. Par ailleurs, le Niger a accueilli la conférence régionale sur l'impunité, l'accès à la justice et les droits de l'homme en Afrique de l'ouest et au Sahel.

En matière de la liberté de la presse, les principales réalisation sont : (i) le bâtiment de l'ONEP réhabilité ; (ii) l'ONEP doté d'un véhicule 4x4 ; (iii) 22 lots de matériels et équipements pour les studios de communication acquis et (iv) radios clubs dotés de 16 enregistreurs Ces réalisations physiques visent à améliorer le système de production et de distribution de l'information et la suppression des zones d'ombre pour la radio et la télévision nationales conformément à la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement (DPG).

4.5.1.3 Effet sectoriel 4.1.3 « Les bonnes pratiques administratives sont promues »

Cet effet sectoriel est suivi à travers deux indicateurs, à savoir : (i) la proportion des dossiers n'ayant pas été traités à temps (taux de célérité) ; et (ii) le taux de manquement aux textes administratifs.

Tableau 59 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 4.1.3

Effet sectoriel	Indicateur	Valeur atteinte en 2017(%)	Cible 2018 (%)	Valeur atteinte en 2018 (%)
Les bonnes pratiques administratives sont promues	Taux de célérité	45	31	31
	Taux de manquement aux textes administratifs	0,2	0	0

Source : DS/MFP/RA

Le taux de célérité est passé de 45% en 2017 à 31% en 2018, soit un gain de 14 points de pourcentage. Cette performance est due essentiellement au respect des normes dans le traitement des dossiers, conformément aux dispositions du statut général de la fonction publique et son décret d'application. Aussi, 1 messagerie gouvernementale a été mise en place, 71 noms de domaine ont été harmonisés, 57 sites web ont été hébergés et 7 sites web ont été conçus.

Le taux de manquement aux textes administratifs est relatif aux diverses sanctions administratives aux agents de l'Etat régis par le statut général de la fonction publique. Il est passé de 0,2% en 2017 à 0% en 2018. Cette amélioration est due aux réformes entreprises par le Ministère, entre autres, la mise en place d'un réseau des Directeurs des Ressources Humaines pour sensibiliser, encadrer et former les agents. A cela, il faut ajouter l'encadrement des inspections générales des services à travers le réseau des Inspecteurs Généraux des Services qui

constitue un organe de veille, de sensibilisation et de plaidoyer ; la mise en place d'un comité d'écoute des usagers qui sert à enregistrer et traiter en face à face les plaintes, recours et dénonciations des usagers. Ce face-à-face permet de cerner si les mesures disciplinaires sont fondées ou pas.

Dans le cadre de la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, les réalisations sont : (i) des Magistrats et autres acteurs formés sur les contrats de partenariat public privé ; (ii) des panneaux sur la sensibilisation sur la pratique légale de la migration et la lutte contre la corruption implantés ; (iii) 689 cadres du Ministère de la justice, du pôle judiciaire spécialisé en matière d'économie et finance de la cour de cassation et de la police judiciaire formés ; (iv) un partenariat avec les radios communautaires pour la couverture des activités et la diffusion des spots sur la sensibilisation des populations frontalières sur la libre circulation des personnes et des biens et la lutte contre la corruption dans l'espace CEDEAO développé ; (v) la campagne de vulgarisation de la stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption dans les régions de Dosso, Maradi et Tahoua lancée ; (vi) des journalistes, membres de l'association des journalistes anti-corruption (ANJAC) formés ; (vii) 3 ateliers de formation organisés à Makolondi, Gaya et Konni sur la lutte contre la corruption au niveau des frontières ; (viii) un atelier de sensibilisation sur la promotion de la migration légale et la lutte contre la corruption aux frontières organisé ; (ix) 157 notices d'instruction et 458 comptes rendus d'audience en matières correctionnelle et criminelle reçues et traitées ; (x) un audit des Systèmes d'information, Politiques/standards et procédures réalisé ; (xi) des formateurs en code informatique (Africa Code Week) disponibles ; (xii) des études thématiques sur la corruption réalisées ; et (xiii) des investigations réalisées sur plusieurs affaires (fraudes dans les examens et concours favoritisme, corruption et concussion dans les marchés publics ; le favoritisme, corruption et concussion par les agents publics ; détournements des deniers publics ; fraudes dans les opérations fiscales et douanières).

Toutes ces réalisations ont permis au Niger de gagner 1 point en termes de score. Toutefois, il perd 2 rangs dans le classement du fait des efforts relativement plus importants fournis par d'autres pays.

Aussi, les efforts fournis par la HALCIA ont permis de recouvrer un montant de 3 762 532 280 francs CFA dans le cadre de la mobilisation des ressources internes de l'Etat.

4.5.1.4 Effet sectoriel 4.1.4 « La gouvernance des collectivités territoriales est renforcée »

Un seul indicateur permet d'apprécier cet effet sectoriel, à savoir : le pourcentage des collectivités qui ont déposé leurs comptes de gestion dans les délais.

Toutefois, cet indicateur n'est pas renseigné par manque des données disponibles. Néanmoins, le nombre de comptes ayant été jugés par la Cour des Comptes est passé de 3 en 2017 à 10 en 2018 sur une prévision de 11.

En terme de qualité de la gestion des collectivités territoriales, 18 maires ont été révoqués et 5 conseils municipaux dissous suite à la conduite de 27 inspections au niveau des communes.

S'agissant de la modernisation du système de l'état civil, les principales réalisations sont : (i) 1 055 acteurs de l'état civil formés ; (ii) 6 000 904 actes de naissance, 65907 actes de mariage et 45 680 actes de décès délivrés dans le cadre des audiences foraines et (iii) 3 619 villages mobilisés pour l'établissement des actes d'état civil.

Le taux de couverture de naissances en 2017 est de 52,33%. Compte tenu des efforts qui sont faits en 2018 par l'Etat et ses partenaires, ce taux connaitra une évolution en attendant l'exploitation de volets statistiques de l'année 2018 par l'INS.

Dans le cadre du renforcement de la Gouvernance locale, les réalisations sont : (i) 27 inspections conduites au niveau des communes ayant occasionné la révocation de 18 maires et la dissolution de 5 conseils municipaux ; (ii) 101 dossiers de micro-projets financés par l'ANFICT ; (iii) 184 micro-projets cofinancés par l'ANFICT et d'autres partenaires financiers et (iv) 3,77 milliards de F CFA dont 1,327 milliards de F CFA sur le fonds d'appui à la décentralisation et 1,75 milliards de F CFA sur le fonds de péréquation répartis par l'ANFICT au profit des collectivités territoriales pour le financement de divers dossiers de projets.

Dans le cadre de l'effectivité du transfert de compétences et de ressources, on note : (i) 56 086 enseignants contractuels pris en charge par les municipalités ; et (ii) 100 inspections communales créées et dotées en 300 motos, en accompagnement au processus de transfert des compétences et des ressources.

4.5.1.5 Effet sectoriel 4.1.5 « Le contrôle citoyen de l'action publique est effectif »

Cet effet est suivi à travers deux indicateurs: (i) le pourcentage des collectivités territoriales élaborant des budgets citoyens (participatifs) et (ii) le taux de saisine des Institutions.

Les deux indicateurs ne disposent pas de situation de référence ni de cible.

Néanmoins, on note que des réalisations ont été menées, notamment en matière de renforcement de la responsabilité et la reddition des comptes et du contrôle de l'action publique par les citoyens.

Pour le renforcement de la responsabilité et la reddition des comptes, les principales réalisations au niveau de l'Assemblée Nationale sont : (i) 92 lois adoptées dont 41 pendant la 1ère session ordinaire , 6 pendant la 1ère session extraordinaire et 45 pendant la 2ème session ordinaire; (ii) un débat d'orientation budgétaire organisé ; (iii) 72 cas de contrôle de l'action Gouvernementale dont 9 questions écrites, 6 questions orales, 50 questions d'actualité et 7 interpellations ; (iv) 12 journées d'informations parlementaires organisées ; (v) 1 bâtiment

administratif construit ; (vi) 1 salle de sport construite et (vi) des mobiliers de service, matériels de transport et informatique acquis.

Les autres réalisations concernent la Cour des Comptes. Il s'agit principalement de : (i) 1 siège construit ; (ii) 13 cadres formés ; (iii) 3 voyages d'études et d'imprégnation réalisés ; (iv) 2 experts recrutés ; (v) 13 réunions thématiques et statutaires tenues ; (vi) 1 convention de partenariat signée ; (vii) 7 arrêts définitifs de comptes des collectivités territoriales sur les 15 prévus ; (viii) 10 rapports de contrôle non juridictionnel des collectivités territoriales sur 11 prévus élaborés ; (ix) 2 rapports d'audit des projets élaborés ; (x) 10 rapports de contrôle des comptes des partis politiques élaborés ; (xi) 55 rapports de contrôle des déclaration des biens produits ; (xii) 4 rapports d'audit coopératif élaborés ; (xiii) 1 rapport général publié ; (xiv) 44 recommandations suivies et (xv) 1 stratégie de communication élaborée.

Concernant le renforcement du contrôle de l'action publique par les citoyens, les principales réalisations sont : (i) la base de données sur les ONG/AD opérationnelle ; (ii) le bilan d'interventions 2018 des ONG/AD publié et (iii) 552 Protocoles d'Accord-type (PAT) signés en sur un effectif total de 2.895 ONG/AD reconnues contre 299 sur un effectif total 2 735 ONG/AD en 2017.

Ainsi, 2.347 ONG/AD exercent leurs activités sans PAT. Par ailleurs, le nombre d'ONG et associations de développement est passé de de 2 735 ONG/AD agréées en 2017 à 2.895 en 2018, soit 160 nouvellement agréées. 719 ONG/AD sur 2.895 ont déposé leurs rapports annuels d'activités, soit 26% contre 653 en 2017soit un taux de 24%, en lègère amélioration. Cela signifie que les efforts réalisés pour amener les ONG/AD à satisfaire à cette obligation légale et morale doivent être intensifiés et diversifiés.

4.5.2 Effet spécifique 4.2 « La sécurité intérieure du pays et de ses frontières est assurée »

Cet effet est apprécié à travers : (i) le taux de satisfaction des populations par rapport à la sécurité et (ii) le score sécurité (Mo Ibrahim).

Tableau 60 : Evolution de l'indicateur de l'effet spécifique 4.2

Effet spécifique	Indicateurs	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018	Valeur atteinte 2018
La sécurité intérieure du pays et de ses frontières est assurée	Taux de satisfaction des populations par rapport à la sécurité	80,80%	85,28%	85,50%
	Score sécurité (Mo Ibrahim)	63,95	63,82	64,08

Source : INS

Le taux de satisfaction des populations par rapport à la sécurité se situe à 85,5% en 2018 pour une cible 85,28%, soit un dépassement de 0,22 point de pourcentage. Cela pourrait résulter de

réalisations ci-après : 2 173 patrouilles, 463 missions d'ordre et de service d'ordre ainsi que 1 220 missions d'escorte de sécurisation et de protection conduites.

Le score sécurité (Mo Ibrahim) a connu une amélioration entre 2017 et 2018, passant de 63,95 à 64,08 même si la cible de 63,82 n'a pas été réalisée. Cette amélioration découle des efforts consentis en matière de sécurité des personnes et de leurs biens sur toute l'étendue du territoire et au niveau des frontières du pays. Cela se traduit par l'amélioration de la sécurité nationale et intérieure dont les scores passent respectivement de 64,6% à 64,7% et de 63,3 à 63,43%.

Trois effets sectoriels permettront la réalisation de cet effet spécifique, à savoir : (i) les menaces sécuritaires sont atténuées, (ii) le cadre stratégique de la gouvernance sécuritaire est amélioré et (iii) les conflits communautaires sont réduits.

4.5.2.1 Effet sectoriel 4.2.1 « Les menaces sécuritaires sont atténuées »

Cet effet est suivi à travers deux indicateurs qui sont : (i) le score sécurité nationale (Indice Mo Ibrahim) ; et (ii) la proportion des frontières du territoire bornées (en distance kilométrique).

Tableau 61 : Evolution des indicateurs d'effet sectoriel 4.2.1

Effet sectoriel	Indicateurs	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018	Valeur atteinte 2018
Les menaces sécuritaires sont atténuées	Score sécurité nationale (Indice Mo Ibrahim)	64,6	72,26	64,73 (E)
	Proportion des frontières du territoire bornées (en distance kilométrique)	50,37%	54%	50,90%

Sources : MI/SP/DA/CR et INS

Le score sécurité nationale (Indice Mo Ibrahim) est passé de 64,6 en 2017 à 64,73 en 2018, soit une augmentation de 0,13 point. Toutefois, la cible 2018 n'est pas atteinte.

La proportion des frontières du territoire bornées est de 50,90% en 2018 contre 50,37% en 2017 pour une cible de 54%. Par ailleurs, 201 811 opérations ont été menées sur l'ensemble du territoire national. Ces opérations ont été effectuées notamment sur la frontière Est dans le bassin du Lac Tchad, la frontière Nord dans le Djado, la frontière Ouest avec le Mali et la frontière sud-ouest avec le Burkina Faso. Elles ont permis de maintenir une accalmie relative tout le long de l'année et sur l'ensemble du territoire en dépit de quelques attaques perpétrées par les groupes terroristes. Par ailleurs, les différents recrutements au sein des FDS ont permis d'amener leur effectif à 16 000 hommes en 2018, pour une cible de 16 500.

Par ailleurs, le taux de couverture national en outils d'aménagement du territoire, est passé de 40% en 2017 à 60% en 2018, soit une progression de 20 points de pourcentage. Cependant, la

cible 2018 (70%) n'a pas été atteinte. Cette situation est liée à l'insuffisance des ressources financières.

Tous ces efforts déployés ont permis de maintenir l'accalmie sur le territoire national. A l'occasion des patrouilles, 12 463 personnes ont été interpellées ; 189 cas de vol enregistrés et 15 coupeurs de route ont été arrêtés et des fusils (12 artisanaux, 1M14, 1 PA et 20 fusils à pompe plus 70 chargeurs) saisis.

4.5.2.2 Effet sectoriel 4.2.2 « Les conflits communautaires sont réduits »

Cet effet sectoriel est apprécié à travers le score sécurité individuelle (Indice Mo Ibrahim).

Tableau 62 : Evolution de l'indicateur de l'effet sectoriel 4.2.2

Effet sectoriel	Indicateur	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018	Valeur atteinte 2018
Les conflits communautaires sont réduits	Score sécurité individuelle (Indice Mo Ibrahim)	63,3	61,04	63,43 (E)

Source : Estimation sur la base des rapports Mo Ibrahim

Le score sécurité individuelle est passé de 63,3 en 2017 à 63,43 en 2018, soit une amélioration de 0,13. Cette amélioration serait liée à l'amélioration du taux de couverture du territoire par la police qui est passé de 67% en 2017 à 71% en 2018 due au renforcement en effectif et aux infrastructures construites.

Par ailleurs, en matière de développement des mécanismes de prévention et de gestion des conflits, les réalisations sont : (i) 30 jeunes femmes appuyées pour soutenir leurs activités génératrices de revenus ; (ii) 2 110 Tonnes de Matières Sèches régénérées dans le cadre de la régénération des espèces comme la biomasse ; (iii) 498 ha de parcours pastoraux dégradés restaurés; (iv) la mise en place d'un cadre de coordination des acteurs intervenant dans le domaine de la Consolidation de la Paix ; (v) une réunion de coordination organisée ; (vi) 8 000 ha de pâturage restaurés et ou protégés ; (vii) 12 volontaires formés en plomberie et entretien des panneaux solaires des stations de pompages d'eau et des réseaux de distribution d'eau ; (viii) 49 ha de terres dégradées récupérées ; (ix) 100 km de bandes pare-feu réhabilités ; (x) 6 bornes fontaines mis en place ; (xi) 8 abreuvoirs placés ; (xii) 5 comités locaux de gestion des points d'eau mis en place ; (xiii) 2 ateliers sur l'amélioration des questions sécuritaires tenus ; (xiv) une rencontre transfrontalière peul, Djerma (coté Niger) et touareg Daousak (coté Mali) organisée ; (xv) 126 réunions de cadre de concertation à Tillia, Tassara, et à Abala organisées et (xvi) 711 kms de bandes pare-feu réalisés pour la sécurisation des espaces pastoraux.

S'agissant du renforcement des mécanismes existants de règlement des conflits communautaires, les principales réalisations sont : (i) 2 activités civilo-militaires organisées ; (ii)

un guide d'élaboration de stratégie communale de sécurité communautaire et de cohésion sociale conçue ; (iii) un plan stratégique actualisé et aligné au PDES ; (iv) une rencontre transfrontalière organisée ; (v) 4 fora pour renforcer les capacités de la chefferie traditionnelles, des jeunes, des femmes et des leaders communautaires sur la sécurité des biens et des personnes organisés ; (vi) 2 600 acteurs (FDS, jeunes, femmes leaders d'opinion, refugiés) formés ; (vii) 108 associations à caractère religieux identifiées ; (viii) une session du comité national du dialogue intra et interreligieux organisée ; (ix) des plans d'actions de 7 Comités de Dialogue intra et interreligieux (CDIR) régionaux mis en œuvre ; (x) 2 études dans le cadre de l'appui des initiatives pour la Consolidation de la Paix (CdP/DANIDA) réalisées ; (xi) un séminaire gouvernemental réalisé ; (xii) 9 assistants techniques, 8 jeunes professionnels, un Responsable Administratif et Financier (RAF) recrutés et (xiii) 30 cadres formés sur le code rural.

Malgré tous ces efforts, la nécessité de renforcer davantage les capacités des mécanismes existants de règlement des conflits communautaires demeure pour leur dynamisation et leur opérationnalité dans les actions de gestion des conflits.

Concernant le renforcement des capacités des acteurs en charge de la prévention, la gestion des conflits ruraux et la sécurisation des ressources foncières, les principales réalisations sont : (i) l'approche « Police de proximité » vulgarisée ; (ii) 30 personnes formées sur l'extrémisme violent et (iii) 30 comités de paix dotés de téléphones flottes.

Pour ce qui est du développement des actions d'insertion socio- économique des jeunes, les résultats sont les suivants : (i) Appui aux femmes avec les activités génératrices de revenus, confection de demi-lunes, banquettes sylvo-pastorales, restaurations de parcours dégradés ; (ii) 371 acteurs de la migration reconvertis ; (iii) 500 jeunes ciblés et formés dans 16 filières et sous filières ; (iv) 6 Centres de Formation Professionnelle dotés en équipement; (v) 4 CFM rehabilités ; (vi) Profilage , ciblage et formation en entreprenariat et en vie associative de 781 personnes ; (vii) 500 jeunes dotés en kits d'autonomisation ; (viii) 4 projets communautaires opérationnalisés ; (ix) 59 jeunes placés en apprentissage ; (x) 47 acteurs formés en Formation des formateurs ; (xi) 400 comptes d'épargnes ouverts pour les jeunes ; (xii) 842 personnes formées sur la citoyenneté, le leadership, la prévention de l'extrémisme violent et la vie associative ; (xiii) 47 personnes formées en techniques de communication ; (xiv) 1 260 jeunes formés sur le leadership, la citoyenneté, la paix et les techniques de communication ; (xv) 4 142 jeunes sensibilisés sur la paix et la sécurité ; (xvi) 164 cadres de dialogues intergénérationnels mis en place ; (xvii) 5 Panels audio des jeunes pour vulgarisation des résolutions des Nations Unies sur la consolidation de la paix avec des jeunes et des femmes organisés ; (xviii) une stratégie de participation des jeunes aux instances de prise de décision et son plan de plaidoyer élaborés ; (xix) une étude sur les déterminants sociaux de la radicalisation des jeunes au Niger réalisée ; (xx) 28 réseaux locaux et nationaux de jeunes appuyés dont 10 nationaux ; (xxi) une étude sur les réseaux communautaires pour servir de levier aux actions de consolidation de la paix réalisée ; (xxii) 916 femmes issues des groupements féminins appuyées en moyens

d'existence et (xxiii) 44 FDS formés sur les résolutions des Nations Unies sur la consolidation de la paix avec des jeunes et des femmes.

Pour ce qui est de la réalisation des actions de développement pour la sécurité, 3 études de faisabilité sont réalisées dont une étude sur la géolocalisation des infrastructures dans les régions de Diffa, Tillabéri et Tahoua, une étude sur l'analyse des dynamiques socio-économiques dans les zones abritant les réfugiés, les déplacés et les populations d'accueil , une étude diagnostique sur le dispositif de coordination, planification, suivi-évaluation des actions de développement au niveau départemental et régional dans les zones d'intervention du Projet d'Appui aux Réfugiés et aux Communautés d'Accueil (PARCA).

4.5.2.3 Effet sectoriel 4.2.3 « le cadre stratégique de la gouvernance sécuritaire est amélioré »

Cet effet est apprécié à travers la part des dépenses de sécurité dans le budget national.

Tableau 63 : Evolution de l'indicateur de l'effet sectoriel 4.2.3

Effet sectoriel	Indicateur	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018	Valeur atteinte 2018
le cadre stratégique de la gouvernance sécuritaire est amélioré	Part des dépenses de sécurité dans le budget national	17,0%	13%	17%

Source : MF

La part des dépenses de sécurité dans le budget national est restée stable à 17% en 2018, pour une cible de 13%. Cette proportion élevée est liée à l'élargissement de l'insécurité dans la région Tillabéry et la poursuite de l'insécurité dans la région de Diffa.

4.6 Effet global 5 : La gestion de l'environnement est durablement améliorée

Pour l'atteinte de cet effet, plusieurs réformes importantes ont été entreprises.

Dans le domaine de développent urbain, diverses réformes (lois, décrets et arrêtés) ont été adoptées :

- la loi n°2018-25 du 27 avril 2018, fixant les principes fondamentaux de la Construction et de l'Habitation ;
- l'arrêté n°10/MDH/SG/DGAC du 22 janvier 2018, mettant en place la Commission d'instruction des dossiers de demande de permis de construire et du Comité d'inspection des constructions relevant de l'Etat, créé par le décret n°2017-302/PRN/MDH du 27 avril 2017, fixant les modalités d'établissement et de délivrance du permis de construire ;

- l'arrêté n°23/MDH/SG/DGH/PI du 09 février 2018, portant réduction du nombre de procédures de l'indicateur « octroi de permis de construire » en application du Plan d'actions des réformes prioritaires liées « Doing Business ;
- l'adoption de la loi n°2018-28 du 14 mai 2018 portant sur les principes fondamentaux de l'Evaluation Environnementale et le décret n°2018-191/PRN/ME/DD du 16 mars 2018 portant sur les modalités d'application de la loi n°2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger.

Dans le domaine d'amélioration de la qualité de délivrance du service de l'eau potable, la réforme a porté sur la révision du guide des services publics de l'eau potable et le manuel d'opérationnalisation du suivi et évaluation.

Cet effet global est induit par deux effets spécifiques : (i) les ressources naturelles et la biodiversité sont gérées de manière durable et (ii) le cadre de vie des populations est adapté aux changements climatiques.

En matière de réhabilitation et restauration des terres dégradées, les réalisations sont : (i) 34 697 ha des terres réhabilitées et restaurées sur une prévision de 213 000 ha, soit un taux d'exécution de 16,29%, et (ii) 7 008 ha dunes fixées sur une prévision de 36 500 ha, soit un taux d'exécution de 19,20%.

4.6.1 Effet spécifique 5.1 « les ressources naturelles et la biodiversité sont gérées de manière durable »

Pour cet effet spécifique, l'indicateur de mesure est la productivité des sols récupérés.

Tableau 64 : Evolution de l'indicateur de l'Effet spécifique 5.1

Effet spécifique	Indicateurs	Valeur atteinte 2017	Valeur cible en 2018	Valeur atteinte en 2018
Les ressources naturelles et la biodiversité sont gérées de manière durable	productivité des sols récupérés	275 kg/ha	300 kg/ha	476kg/ha

Source : MESUDD

Le rendement agricole des terres récupérées est passé de 275kg/ha en 2017 à 476 Kg/ha en 2018 pour une prévision de 300 kg/ha. Aussi, le rendement de la biomasse herbacée des terres récupérées est passé de 1,5T/ha en 2017 à 1,536T/ha en 2018 pour une cible de 1,515 T/ha.

Cet effet spécifique est induit par trois effets sectoriels : (i) les terres et les eaux sont gérées de manière durable ; (ii) la biodiversité est durablement gérée et (iii) la gestion intégrée des ressources en eau est renforcée.

4.6.1.1 Effet sectoriel 5.1.1 « La gestion durable des terres et des eaux est renforcée »

Cet effet est mesuré par la proportion des zones humides aménagées.

Tableau 65 : Evolution de l'indicateur de l'effet sectoriel 5.1.1

Effet sectoriel	Indicateurs	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018	Valeur atteinte 2018
les terres et les eaux sont gérées de manière durable	Proportion des zones humides aménagées	----	0, 5%	0,04%

Source : MESUDD

La proportion des aires humides est de 0,04%, légèrement inférieure à la cible de 0,5% en 2018. A cet effet, les réalisations ont porté sur : (i) 6 parcs et réserves gérés de manière participative ; (ii) 1 525 ha aménagés ; et (iii) 44 115 ha des forêts naturelles aménagées sous forme des plans et parcs agro forestiers.

La résilience des communautés rurales a également été renforcée par la mise en œuvre d'activités à haute intensité de main d'œuvre. En effet, 27.684 emplois temporaires ont été créés (21.456 en 2017) au profit des populations rurales dans le cadre d'interventions opérées sous-forme de cash for work. La rétribution de la main d'œuvre locale dans ce cadre est estimée à environ 10 milliards en 2018. En effet, les communautés ont été fixées et leur résilience accrue à travers la génération de revenus.

4.6.1.2 Effet sectoriel 5.1.2 « La gestion de la diversité biologique est renforcée »

Cet effet est mesuré à travers trois indicateurs: (i) la production piscicole ; (ii) la proportion des aires protégées et (iii) le nombre des grands mammifères (GIRAFES).

Tableau 66 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 5.1.2

Effet sectoriel	Indicateurs	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018	Valeur atteinte 2018
La gestion de la diversité biologique est renforcée	Production piscicole	36 063 T	30 000 T	34 779 T
	Proportion des aires protégées	14,75 %	15%	15,25 %
	Nombre des grands mammifères (GIRAFES)	610	670	633

Source : MESUDD

La production piscicole est passée de 36 063 T en 2017 à 34 779 T pour une cible de 30 000 T en 2018. Cette tendance est corroborée par les réalisations suivantes : (i) 27 mares empoissonnées; (ii) 280 plans d'eau assainis et (iii) 13 632 ha traités contre les plantes envahissantes dont 280 en milieu aquatique, et 62 étangs aménagés.

De même, la production de poissons a contribué à l'amélioration de l'état nutritionnel des populations avec une part représentative dans le PIB du secteur primaire. En effet, la part de la pêche dans le PIB primaire était de 3,6% en 2017 (soit 67,3 milliards) et se maintiendrait en 2018 selon les projections du cadrage macroéconomique.

La proportion des aires protégées est passée de 14,75 % en 2017 à 15,25 % en 2018, dépassant ainsi la cible de 15%. A cet effet, les principales réalisations sont : (i) 89 770 ha protégés par la Régénération Naturelle Assistée (RNA), soit 128,24% de réalisation ; (ii) 19 239 kml de bandes pare-feu ouverts sur une prévision de 40 000 kml, soit un taux de réalisation de 48,10% ; (iii) l'élaboration des plans d'aménagement sur 66 261 ha, soit un taux de réalisation de 138 % et (iv) 13 632 ha traités contre les plantes envahissantes terrestres.

Par ailleurs, les autres réalisations sont : (i) 9 147 399 de plants produits ; (ii) 22 605 ha de plantations forestières réalisés ; (iii) 5 000 ha de forêts classées réhabilitées et (iv) 44 115 ha des forêts naturelles aménagés sous forme des plans et parcs agro forestiers.

Quant aux grands mammifères (GIRAFES), leur effectif est passé de 610 en 2017 à 633 en 2018 pour 670 en 2018 en lien avec : (i) l'ensemencement d'herbacées sur 12 500 ha ; (ii) l'introduction de 8 girafes dans la réserve de Gadabégi et (iii) la mise sous gestion déléguée des aires protégées de Termit et Tintouma.

4.6.1.3 Effet sectoriel 5.1.3 « la gestion intégrée des ressources en eaux est renforcée »

Cet effet est suivi à travers l'indicateur « Proportion des sous bassins disposant d'organes opérationnels ».

Tableau 67 : Evolution de l'indicateur de l'effet sectoriel 5.1.3

Effet sectoriel	Indicateur	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018	Valeur atteinte 2018
la gestion intégrée des ressources en eaux est renforcée	Proportion des sous bassins disposant d'organes opérationnels	0	21,30%	0

Source : MHA

Les principales réalisations dans le cadre de la mise en œuvre du PANGIRE Niger (Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau) sont :

- Des suivis quantitatifs et qualitatifs des ressources en eau des nappes phréatiques pour l'évaluation des potentiels hydriques pour l'irrigation, l'élevage et les autres usages effectués. Cette activité s'est poursuivie en 2018 sur 5 des 15 sous bassins prioritaires retenus dans le document PANGIRE. Ce sont les sous bassins des Dallols Maouri et Bosso (Région de Dosso), Basse vallée de la Tarka (Région de Tahoua), Goulbi'N Maradi (Région de Maradi) et Korama (Région de Zinder). Les données et les rapports annuels de suivi de 2016, 2017 et 2018 sont disponibles ;
- La mise en place des organes GIRE au niveau des sous bassins, a démarré en fin 2018 et doit permettre de créer, d'installer et d'accompagner les organes GIRE au niveau des 3 premiers sous bassins, à savoir Dallol Maouri (Région de Dosso), Goulbi'N Maradi (Région de Maradi) et Korama (Région de Zinder). Le processus de recrutement d'un prestataire privé est en cours ;
- Les quatre (4) Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour les sous-bassins de Korama dans la Région de Zinder, Goulbi'N Maradi dans la Région de Maradi, Basse vallée de la Tarka dans la Région de Tahoua et Dallol Maouri dans la Région de Dosso sont élaborés, validés et finalisés.
- En termes de planification, 6 plans locaux eau et assainissement ont été élaborés, le Manuel d'opérationnalisation du dispositif de suivi et évaluation du Programme Sectoriel (PROSEHA 2016-2030) validé et le Guide de Service public de l'eau révisé. Le renforcement des capacités internes a quant à lui porté sur la formation de 323 agents sur diverses thématiques.

4.6.2 Effet spécifique 5.2 « le cadre de vie des populations est adapté aux changements climatiques »

Cet effet est mesuré à travers le pourcentage des populations ayant un cadre de vie décent.

Tableau 68 : Evolution de l'indicateur de l'effet spécifique 5.2

Effet spécifique	Indicateur	Valeur atteinte 2017/Référence	Valeur cible en 2018	Valeur atteinte en 2018
Le cadre de vie des populations est adéquat	Pourcentage des populations ayant un cadre de vie décent	16%	17,28%	……

Source : INS

L'information par rapport au *pourcentage des populations ayant un cadre de vie décent* n'est pas disponible.

Toutefois, l'effet spécifique « le cadre de vie des populations est adapté aux changements climatiques » est induit par les effets sectoriels suivants : (i) les services d'hygiène et

d'assainissement sont renforcés, (ii) les établissements humains sont résilients et durables, (iii) les capacités d'adaptation, de résilience et d'atténuation face aux changements climatiques sont renforcées, et (iv) l'économie verte est développée.

4.6.2.1 Effet sectoriel 5.2.1 « les services d'hygiène et d'assainissement sont renforcés »

Cet effet est suivi à travers sept indicateurs : (i) Taux d'accès des ménages au service basique d'assainissement en milieu urbain ; (ii) Taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement en milieu urbain ; (iii) Taux d'accès des ménages au service basique d'assainissement en milieu rural ; (iv) Taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement en milieu rural ; (v) Taux de défécation à l'air libre, (vi) Taux d'accès des ménages aux équipements de lavage des mains au savon (proxy ODD) et (vii) Taux de déchets évacués.

Tableau 69 : Evolution des indicateurs de l'effet sectoriel 5.2.1

Effet sectoriel	Indicateurs	Valeur atteinte 2017	Valeur cible en 2018	Valeur atteinte en 2018
Les services d'hygiène et de l'assainissement sont renforcés	Taux d'accès des ménages au service basique d'assainissement en milieu urbain	18,6% (2015)	27,67%	39,3%
	Taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement en milieu urbain	10,8% (2015)	14,83%	19,60%
	Taux d'accès des ménages au service basique d'assainissement en milieu rural	3, 4% (2015)	8,70%	7,30%
	Taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement en milieu rural	0,8%	2,73%	1,10%
	Taux de défécation à l'air libre	68,7%	58,4%	70,8%
	Taux d'accès des ménages aux équipements de lavage des mains au savon (proxy ODD)	10%	19,8%	26,10%
	Taux de déchets évacués	2,98%	5,30%	5,30%
	Taux de traitement des eaux usées	2,90%	4,1%	4,1%

Source : MHA/DS

Le taux d'accès des ménages au service basique d'assainissement en milieu urbain est passé de 19,6% à 39,3% pour une cible de 27,67. Le taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement en milieu urbain est passé de 10,8% à 19,60% pour une cible de 14,83%. Le taux d'accès des ménages au service basique d'assainissement en milieu rural est passé de 3, 4% à 7,30% pour une cible de 8,70%. Le taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement en milieu rural est passé de 0,8% à 1,10% pour une cible de 2,73%. Le taux d'accès des ménages aux équipements de lavage des mains au savon (proxy ODD) est passé de 10% à 26,10% pour une cible de 19,8%.

L'amélioration de ces indicateurs est en lien avec les réalisations dans le domaine de l'assainissement.

Le taux de défécation à l'air libre, s'établit à 70,8% en 2018 pour une cible de 58,4%, soit un écart négatif de 12,4 point de pourcentage. Cette contreperformance s'explique par le retour au stade initial non FDAL de certains villages certifiés dû à l'absence de suivi post certification FDAL. En termes de réalisations, 618 latrines familiales et 930 latrines publiques ont été construites. Toutefois, 342 villages ATPC ont été certifiés ''fin de défécation à l'air libre''. A cela, il faut ajouter que 615 villages ont bénéficié de la vulgarisation de l'approche ''Assainissement Total Piloté par la Communauté'' (ATPC). Aussi, 616 kits de lavage des mains ont été mis à disposition essentiellement en milieux scolaires. En milieu rural, la population totale touchée dans le cadre de la vulgarisation de l'ATPC est estimée à plus de 465.000 personnes dont 5.562 personnes ayant bénéficié d'un accès basique aux latrines en 2018. De plus, 232.000 scolaires ont bénéficié d'un accès de base.

Le taux de déchets évacués est passé de 2,98 à 5,30% correspondant à la valeur cible.

Ainsi, en matière de gestion des déchets, 345 008 tonnes des Déchets Solides Municipaux (DSM) sont collectées pour uniquement la région d'Agadez. De plus, 222 millions ont été rétribués aux populations locales de la région d'Agadez sous forme de cash for work dans le cadre de la collecte de déchets solides municipaux.

Par ailleurs, le taux de traitement des eaux usées est passé de 2,90% en 2017 à 4,10% en 2018 pour une cible de 4,10%. Cette performance serait liée aux réalisations dans le domaine de l'hygiène et du développement urbain.

4.6.2.2 Effet sectoriel 5.2.2 « les établissements humains sont résilients et durables »

Cet effet est mesuré à travers un seul indicateur : la proportion de la population vivant dans des logements inadéquats (urbain et rural).

Tableau 70 : Evolution de l'indicateur de l'effet sectoriel 5.2.2

Effet sectoriel	Indicateur	Valeur atteinte 2017	Valeur cible 2018	Valeur atteinte 2018
les établissements humains sont résilients et durables	Proportion de la population vivant dans des logements inadéquats (urbain ou rural)	24,5%	22,58%	22,70% (E)

Source : MD/H

La *proportion de la population vivant dans des logements inadéquats (urbain ou rural)* est passée de 24,5% en 2017 à 22,58% en 2018 pour une cible de 22,70%. Cette proportion s'est améliorée de 1,92 points de pourcentage par rapport à la situation de référence et a dépassé la

cible de 0,12 point de pourcentage. Cette performance est en lien avec l'amélioration de la couverture des besoins en logements décents, du niveau d'équipement des centres urbains, ainsi que du renforcement de l'urbanisation durable. Ces résultats pourraient s'améliorer avec l'installation de la Banque de l'Habitat du Niger et le démarrage de ses activités en décembre 2018, et l'adoption du décret portant création du Fonds National de l'Habitat pour garantir l'accès au crédit habitat à caractère social.

L'amélioration de la couverture des besoins en logements décents a été portee par les principales réalisations suivantes : (i) 23 lotissements réalisés sur une prévision de 50, soit un taux d'exécution de 46% ; (ii) 134 logements créés au profit des Forces de Défense et de Sécurité, (iii) 3 conventions élaborées totalisant 6 650 logements sociaux en PPP ; (iv) des études de faisabilité relatives à une première tranche de 2 000 logements sociaux réalisées ; (v) la banque de l'habitat mise en place et opérationnalisée et (vi) un fonds de l'habitat créé.

L'amélioration du niveau d'équipement des centres urbains a été soutenue par les réalisations suivantes: (i) 5 bâtiments et édifices publics construits sur une prévision de 40, soit un taux de réalisation de 12,5% ; (ii) 16 bâtiments et édifices publics réhabilités sur une prévision de 169, soit un taux de réalisation de 9,47% ; (iii) un centre urbain aménagé sur une prévision d'un seul, soit un taux de réalisation de 100% ; (iv) 5 nouveaux bâtiments administratifs dont la case présidentielle, la maison de la culture et plusieurs villas rentrant dans le cadre de l'exécution du ''Programme Zinder Saboua'' construits ; (v) 2 palais des chefs traditionnels réhabilités et (vi) 2 bâtiments incarnant un symbole historique et/ou culturel réhabilités sur une prévision de 25, soit un taux de réalisation de 8%.

Il faut souligner que la réhabilitation de 2 quartiers sous-intégrés de Niamey (Gamkallé et Saga) en cours depuis plusieurs années connait un arrêt faute d'un site de recasement consensuel et définitif.

S'agissant des réalisations dans le cadre du renforcement de l'urbanisation durable, les principales sont les suivantes : (i) 12 textes législatifs et réglementaires élaborés sur une prévision de 10, soit un taux d'exécution de 120% ; (ii) 300 mappes cadastrales mises à jour et numérisées à Niamey ; (iii) 13 documents de planification urbaine élaborés dont 2 Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et 11 Plans Urbains de Référence (PUR) sur une prévision de 13, soit un taux d'exécution de 100% ; (iv) 100 plans d'assemblage à l'échelle 1/5000^{e} établis ; (v) 54 000 aspects techniques, juridiques et fiscaux du cadastre informatisés et (vi) 10 bornes de nivellement posées.

4.6.2.3 Effet sectoriel 5.2.3 « les capacités d'adaptation, de résilience et d'atténuation face aux changements climatiques sont renforcées »

Le CMR n'a pas prévu des indicateurs pour cet effet sectoriel. Toutefois, les réalisations suivantes été effectuées : i) une technologie de gestion environnementale et d'amélioration du cadre de vie développée (aucune prévision) ; ii) 5 000 foyers améliorés confectionnés (pas de

prévision) ; iii) 60 personnes formées sur l'outil d'évaluation de la vulnérabilité dans les communes ; iv) l'étude sur les indicateurs de vulnérabilité effectuée ; v) le Plan National d'Adaptation (PNA) élaboré et vi) la quatrième communication nationale élaborée. En ce qui concerne la planification**,** les réalisations ont porté sur : (i) le Programme National de la Gestion Durable des Terres (PNGDT) au Niger élaboré et (ii) le Programme Pays à soumettre au Fonds vert Climat (FVC) élaboré. S'agissant des questions liées au changement climatique, le pays a élaboré, dans le cadre de la Commission Climat pour le Sahel, des documents rentrant dans le cadre des missions à lui confiées. Il s'agit (i) du Plan d'Investissement Climat de la Région du Sahel PIC-RC/2018-2030 et son programme prioritaire et (ii) du Plan de Suivi et Evaluation du PIC-RC. De plus, le dispositif institutionnel la mise en œuvre du PIC-RC a été mis en place. Dans le cadre des activités de la Commission Climat, Niamey a accueilli la rencontre de haut niveau des Ministres de la Commission Climat pour la région du Sahel et la Conférence Internationale sur la Désertification et l'Economie Verte (CIDEV).

4.6.2.4 Effet sectoriel 5.2.4 « l'économie verte est développée »

Le CMR n'a pas prévu d'indicateurs pour cet effet.

S'agissant de la promotion de l'emploi vert, 27 684 emplois verts sont créés. Pour la promotion des énergies renouvelables, les réalisations portent sur la sensibilisation des femmes à l'utilisation des foyers améliorés à énergies renouvelables dans les régions de Tillabéry, Zinder, Maradi.

En matière du développement de l'écotourisme, les réalisations sont : (i) 12 poteaux électriques installés pour l'éclairage au solaire du village de la Tapoa et de l'hôtel ; (ii) un panneau d'information générale confectionné ; (iii) des miradors réhabilités ; (iv) un forage d'alimentation en eau potable de l'hôtel et le village de la Tapoa équipé ; (v) des brochures et cartes du parc conçues et imprimées et (vi) des guides touristiques du parc formés.

V. DIFFICULTES RENCONTREES

Les principales difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi-évaluation du PDES 2017-2021 au cours de l'année 2018, s'articulent autour de :

- la lenteur dans la mobilisation des fonds inscrits au titre du budget national ;
- l'insuffisance des capacités des principaux acteurs d'exécution du budget relativement à l'approche budget-programme ;
- la lenteur dans les chaines d'exécution des dépenses publiques ;
- l'insuffisance des capacités des acteurs dans le montage des projets sur la base des nouvelles fiches élaborées ;
- la non-opérationnalisation des cellules techniques des pôles de coordination sectoriels ;

- la double revue (contrôle a priori des services compétents de l'Administration publique et des partenaires au développement) en matière de passation des marchés ;
- le faible leadership des Ministères sectoriels sur les unités de coordination des projets ;
- la faible capitalisation des données sur les programmations et les réalisations de certains partenaires (ONG et Associations) intervenant dans le secteur ;
- l'insuffisance de données statistiques en quantité et en qualité dans certains secteurs ;
- la faible vulgarisation du PDES 2017-2021 surtout au niveau régional ;
- la non vulgarisation et la faible internalisation du Guide de suivi-évaluation ;
- les capacités techniques et financières limitées des entreprises et des prestataires nationaux à fournir des biens et services de qualité dans les délais contractuels ;
- l'insuffisance de dossiers de projets bancables ;
- le non-respect de certains délais fixés dans la circulaire n° 0050/PM/SGG du 27 avril 2015 déterminant les délais à chaque étape du processus de ratification ;
- la faible performance de certaines unités de gestion des projets ;
- les insuffisances relevées dans le CMR initial du PDES.

De manière spécifique, les difficultés sont :

En matière de gouvernance :

- le manque de suivi des textes adoptés par l'Assemblée Nationale pour s'assurer de leur application ;
- l'insuffisance de suivi des résultats de contrôle de l'action gouvernementale par l'Assemblée Nationale ;
- le retard dans la signature de convention collective des organes de presse ;

Relativement à la coordination des actions de développement :

- le retard dans la stabilisation des CMR des pôles de coordination sectoriels et du PDES ;
- l'insuffisance des moyens financiers affectés au suivi-évaluation (collecte des données, supervisions et évaluations) ;
- la non transmission à temps des preuves de réalisation des réformes ;
- le retard dans l'interconnexion entre le CEGIB et la DGPD au Ministère du Plan ;
- la non fonctionnalité effective des pôles de coordination.

En matière de gestion durable de l'environnement :

- l'insuffisance de synergies entre la multitude d'acteurs intervenant dans le secteur de l'environnement, particulièrement dans la gestion durable des terres et des eaux (GDTE) ;

- le faible niveau de financement des actions de Gestion des Ressources Naturelles (GRN) particulièrement dans le domaine de la récupération des terres où le taux de réalisation est toujours inférieur à 20% ces dernières années ;
- la faible allocation des ressources financières sur budget propre de l'Etat pour la restauration des terres.

Concernant le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement :

- Une vulgarisation insuffisante des documents de référence ;
- La faiblesse du financement face aux défis à relever ;
- Les insuffisances des capacités du secteur privé.

VI. PERSPECTIVES 2019

Du point de vue du cadre macroéconomique :

La croissance économique devrait être vigoureuse en 2019. Elle atteindrait 6,5% soutenue par la forte pluviométrie bien repartie dans l'espace et l'Initiative 3N, le démarrage de plusieurs grands projets et par les investissements essentiellement privés liés à la tenue du sommet de l'Union Africaine (UA), divers projets relevant de l'extension de l'aéroport de Niamey et la construction de nouveaux hôtels dans la capitale.

L'inflation devrait être contenue dans les limites du critère de convergence de l'UEMOA (≤ 3%), grâce à la politique monétaire de la BCEAO et l'action de l'Etat en matière des ventes des céréales à prix modérés pour soulager les population pauvres. L'inflation devrait avoisiner 2% en 2019.

Le déficit de la balance des transactions courantes se détériorait en 2019 sous l'effet des importations liées à la réalisation des grands projets (Sommet de l'Union africaine).

Les Autorités nigériennes poursuivront l'assainissement des finances publiques en renforçant la mobilisation des recettes budgétaires (surtout les recettes internes) et la rationalisation des dépenses publiques qui permettraient de ramener le déficit global avec dons à 4,5% du PIB en 2019. L'objectif du Gouvernement, est dans ce cadre d'atteindre le critère de convergence de l'UEMOA (solde budgétaire global avec dons≤ - 3%).

Du point de vue socio-politique et sécuritaire :

Au cours de l'année 2019, les secteurs sociaux de base seront davantage renforcés pour assurer aux nigériens une éducation de qualité pour tous, des prestations des soins et services de santé, l'accès à l'eau potable et un cadre de vie adéquat, etc.

Ainsi, la situation souhaitée en 2019 se présente comme suit : (i) l'espérance de vie à la naissance devrait se situer à 62,3 ans ; (ii) le revenu national brut par habitant à 1 636,8$ en PPA ; (iii) la Durée Moyenne de Scolarisation (DMS) à 2,6 ans et (iv) la Durée Attendue de Scolarisation (DAS) à 6,9 ans. Cela permettra d'atteindre un niveau d'IDH de 0,421 en 2019.

Les efforts dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires seront renforcés, afin d'améliorer les scores et le classement Doing Business du Niger.

Par ailleurs, des efforts seront encore déployés, notamment en matière de travaux de recherche, de réformes institutionnelles, d'infrastructures et de renforcement des capacités opérationnelles des FDS dans le but d'assurer la sécurité des personnes et de leurs biens sur toute l'étendue du territoire.

Dans le domaine de la renaissance culturelle, une harmonisation des actions retenues dans l'axe 1 et celles du programme de renaissance adopté par le gouvernement est nécessaire pour une meilleure mise en œuvre du PDES.

Dans le domaine de l'hydraulique et de l'assainissement, il est envisagé la réalisation de 2 562 nouveaux éqPEM dont 2 259 villageois et 303 pastoraux, la réhabilitation de 289 éqPEM en milieu villageois et 46 éqPEM pastoraux, la construction de 1769 édicules publics (143 dans les formations sanitaires, 1121 dans les établissements scolaires, 505 dans les lieux publics), 232 latrines familiales et le déclenchement de l'approche ATPC. Pour la gouvernance du secteur, il est prévu la réalisation de 107 plans locaux eau et assainissement (PLEA) et l'organisation de 16 sessions de commissions régionales eau et assainissement. Il est prévu également la tenue de 10 réunions de coordination avec les PTF et les ONG et l'appui des collectivités territoriales pour qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle de maître d'ouvrage.

S'agissant du domaine de la connaissance, du suivi et de la protection des ressources en eau, il est programmé de réaliser 53 nouveaux piézomètres, 33 nouvelles stations hydrométriques et 59 missions de suivi des ressources en eau.

VII. SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

Sur la base des leçons tirées et des difficultés rencontrées, les suggestions et recommandations suivantes sont formulées, en vue d'améliorer la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PDES 2017-2021 au cours des années à venir :

- Procéder à la modification de l'article concerné du décret portant adoption du code des marchés publics en vue de la suppression de la double revue en matière de passation des marchés ;
- Veiller à l'application effective des mesures de sanctions prévues par le Code des marchés publics, à l'encontre des entreprises et prestataires défaillants, pouvant aller de

la mise en demeure, à la résiliation et à l'exclusion temporaire de la commande publique ;

- Doter la Direction du Journal Officiel d'équipements techniques adéquats lui permettant de scanner les accords de financement signés et les publier comme tels dans le JO ;
- Relever le niveau de la dotation budgétaire des lignes « Fonds d'études » et « Etudes de faisabilité » et s'assurer de l'effectivité de leur décaissement, afin de disposer des dossiers de projets bancables ;
- Inscrire les fonds de contrepartie et s'assurer de leur libération ;
- Instituer et généraliser l'évaluation de la performance du personnel clé des projets à travers des contrats de performance ;
- Renforcer les capacités des entreprises et prestataires de services, en vue d'améliorer leurs performances dans le cadre de l'exécution des marchés publics ;
- Organiser régulièrement les revues de performance des programmes et projets ;
- Recourir à des dérogations au code de passation des marchés publics pour la réalisation de projets dans certains secteurs stratégiques ;
- Renforcer le dialogue avec les Partenaires Techniques et Financiers sur leurs procédures d'instruction des projets et de décaissement des ressources ;
- Adopter le CMR révisé en Conseil des Ministres ;
- Accélérer la diversification du secteur industriel et mettre en œuvre un plan d'urgence de restructuration des entreprises concernées.

A l'endroit du Ministère du Plan :

- Poursuivre le processus de vulgarisation du PDES 2017-2021 à tous les niveaux, pour une meilleure appropriation de ce document de référence par tous les acteurs ;
- Accélérer la mise en place effective et le renforcement des capacités des Cellules Techniques des Pôles de Coordination Sectoriels, afin d'assurer leur opérationnalité ;
- Accélérer la mise en place du système national intégré de suivi-évaluation (SysNISE) en intégrant les acquis de la PGA ;
- Renforcer les capacités des acteurs dans le montage des dossiers de projets/programmes ;
- Capitaliser toutes les données relatives à la programmation et aux réalisations des actions de développement conduites par tous les acteurs (structures étatiques, ONG et Associations de développement, secteur privé, collectivités territoriales, …) ;
- Assurer le contrôle qualité des rapports et des données (par l'INS) ;
- Renforcer les analyses dans une dynamique prospective.

A l'endroit du Ministère des Finances :

- Prendre toutes les dispositions permettant d'accélérer l'exécution des dépenses publiques ;
- Alléger le processus de passation des marchés publics ;
- Accélérer la mobilisation des fonds inscrits au titre du budget national ;

Renforcer les allocations budgétaires (ressources propres de l'Etat) dans tous les secteurs clés et particulièrement en matière de Gestion des Ressources Naturelles (restauration des terres).

A l'endroit des Ministères du Plan et des Finances :

- Renforcer les capacités programmatiques et de suivi-évaluation des acteurs chargés de la préparation et de l'exécution des budgets, relativement à l'approche budget-programme ;
- Prendre les dispositions nécessaires pour raccourcir les délais de mise en vigueur des accords (ratifications des accords de financement) ;
- Améliorer le contrôle a priori des services compétents de l'Administration publique et des partenaires au développement, en matière de passation des marchés ;
- Allouer des ressources (humaines, matérielles et financières) nécessaires au suivi et à l'évaluation des actions de développement ;
- Harmoniser les outils de collecte des données statistiques, pour faciliter la production par les ministères sectoriels et institutions ;
- Accélérer l'interconnexion entre le CEGIB et la DGPD du Ministère du Plan.

A l'endroit des Ministères Techniques Sectoriels et Institutions :

- Produire dans les délais requis les données statistiques sectorielles en quantité et en qualité ;
- Prendre toutes les dispositions utiles pour renforcer le leadership des ministères sectoriels sur les unités de coordination des projets et programmes de développement ;
- Respecter les canevas d'outils de collecte d'information au moment du renseignement sur la mise en œuvre des actions ;
- Renforcer la synergie entre la multitude d'acteurs intervenant dans le secteur de l'environnement, particulièrement dans la gestion durable des terres et des eaux (GDTE) ;
- Transmettre à temps opportun les preuves de réalisation des réformes ;
- Accélérer la vulgarisation des documents de référence (Guide ATPC, Feuille de route, …) ;
- Renforcer les capacités du secteur privé local (sensibilisation, marketing social, constructions adaptées) ;
- Créer un mécanisme de suivi permanant des travaux réalisés par l'Assemblée Nationale notamment les recommandations formulées.

CONCLUSION

Le deuxième rapport de mise en œuvre du PDES 2017-2021, est élaboré sur la base des cadres de mesure des résultats des pôles sectoriels de coordination. Il a permis de faire le bilan des efforts accomplis dans la mise en œuvre des différentes feuilles de route et de disposer des réalisations et des effets immédiats qui y découlent.

Le rapport a relevé les progrès réalisés particulièrement dans la mobilisation des ressources, l'exécution des dépenses du budget de l'Etat et les secteurs sociaux.

Les investissements réalisés ont permis l'exécution de la majorité des programmes et sous-programmes prévus dans le PDES.

Au niveau sectoriel, des évolutions positives sont observées dans les indicateurs des secteurs du climat des affaires, de la création d'emplois, de l'agriculture, de l'élevage, de la gouvernance, de l'éducation (secondaire, enseignement supérieur et formation professionnelle), du sport, de la santé, de la gouvernance, de la sécurité, de l'accès à l'eau potable, de l'accès à l'énergie et des infrastructures routières et de communication.

En définitive, il ressort du présent rapport que les efforts entrepris en 2018, les réformes et les réalisations dans les différents secteurs mis en œuvre du PDES, ont permis l'amélioration des conditions de vie, impulsée par la poursuite de la croissance économique et le renforcement de l'accès aux services économiques et sociaux.

Cependant, malgré l'effort de révision du CMR, d'importants défis subsistent pour la mise en œuvre du PDES. Ces défis portent essentiellement sur :

- la disponibilité des données statistiques ;
- la matérialisation effective de la mise en œuvre du programme de la renaissance culturelle adoptée par le Gouvernement ;
- la fonctionnalité du dispositif de mise en œuvre du PDES, notamment les pôles sectoriels de coordination ;
- la consommation des crédits et principalement les ressources extérieures ;
- l'appui à la conception des politiques publiques et le renforcement du système de programmation et de suivi des investissements ;
- l'accélération de la mise en œuvre de la feuille de route du PDES adoptée par le gouvernement ;
- la poursuite du processus de transfert des compétences dans le cadre de la décentralisation ;
- la mise en œuvre des réformes économiques et financières ;
- la mise en œuvre des réformes sociales et la mobilisation des ressources pour favoriser le dividende démographique et l'autonomisation des femmes ;

- la poursuite du processus de transfert des compétences dans le cadre de la décentralisation ;
- la mise en œuvre de la politique nationale de modernisation de l'Etat.

ANNEXES

Annexe 1 : Répartition des ressources mobilisées au 31 décembre 2018, auprès des partenaires institutionnels en milliards de F CFA

Bailleurs de Fonds	**Engagements au titre du portefeuille actif et annonce de contribution (nouvelles ressources en FCFA)**	**Total Mobilisation en FCFA**	**Taux de Mobilisation (%)**
Inde/EXIMBANK Inde	12 286 598 000	31 536 598 000	256,67%
Luxembourg	49 196 775 000	70 143 084 182	142,58%
Danemark	44 090 909 091	61 301 192 551	139,03%
Italie	27 646 849 124	32 119 358 215	116,18%
Coopération allemande	106 324 666 455	108 788 145 050	102,32%
Belgique	38 762 884 428	39 418 841 428	101,69%
UEMOA	4 171 718 182	4 171 718 182	100,00%
BEI	12 522 815 455	12 522 815 455	100,00%
FINEXPO (Belgique)	6 022 877 909	6 022 877 909	100,00%
EXIMBANK Chine	45 000 000 000	45 000 000 000	100,00%
CNPC (Chine)	90 729 000 000	90 729 000 000	100,00%
Japon	4 987 500 000	4 987 500 000	100,00%
FMO (Ex ORIO) (Pays-Bas)	13 035 654 564	13 035 654 564	100,00%
MCC	218 512 000 000	218 512 000 000	100,00%
Fonds d'Abu Dhabi	15 000 000 000	15 000 000 000	100,00%
USAID	74 000 000 000	65 000 000 000	87,84%
UE	649 993 754 545	539 191 536 240	82,95%
IDA	1 250 000 000 000	939 977 512 400	75,20%
SNU (UNDAF)	304 576 584 636	188 055 869 636	61,74%
BOAD	404 772 727 273	239 500 000 000	59,17%

Bailleurs de Fonds	Engagements au titre du portefeuille actif et annonce de contribution (nouvelles ressources en FCFA)	Total Mobilisation en FCFA	Taux de Mobilisation (%)
FIDA	84 930 909 000	48 163 149 700	56,71%
Coopération bilatérale Française + AFD	238 529 818 182	116 396 198 162	48,80%
BID	660 000 000 000	312 615 846 112	47,37%
Suisse	50 909 090 909	23 340 800 000	45,85%
FKDEA	67 500 000 000	30 000 000 000	44,44%
BAD	797 200 000 000	330 625 398 589	41,47%
OFID	63 000 000 000	20 500 000 000	32,54%
FSD	117 000 000 000	34 780 000 000	29,73%
FSA	134 909 090 909	38 181 818 182	28,30%
FAO	25 000 000 000	5 082 500 000	20,33%
Chine	182 455 863 636	35 156 363 636	19,27%
BADEA	225 000 000 000	42 275 000 000	18,79%
BIDC	100 000 000 000	11 500 000 000	11,50%
Espagne	27 430 929 091	1 409 782 784	5,14%
BSIC (CEN SAD)	90 641 330 909	-	0,00%
Principauté de Monaco	596 324 545	-	0,00%
SIACE (BID)	100 000 000 000	-	0,00%
FMI	-	45 207 530 000	
Canada	-	-	
Turquie	-	-	
TOTAL SECTEUR PUBLIC	**6 336 736 671 843**	**3 797 447 560 978**	**59,93%**

Annexe 2 : Répartition des ressources mobilisées au 31 décembre 2018 auprès des partenaires institutionnels par nature et par type de financement en milliards de F CFA

Catégorie Bailleurs	Engagements du portefeuille actif	2017	2018	Total général
Bilatéral	-	246,02	110,83	404,24
ANR	-	213,96	84,92	328,40
Emprunt	-	32,06	25,91	75,84
Multilatéral	-	381,83	554,41	1 008,87
ANR	-	256,12	226,61	497,13
Emprunt	-	125,71	327,81	511,74
Total général	**2 504,35**	**627,85**	**665,24**	**3 797,44**

Annexe 3 : Répartition des ressources mobilisées au 31 décembre 2018 auprès des partenaires institutionnels par secteur et ou domaine en milliards de F CFA

Secteurs	Engagements des portefeuilles actifs	2017	2018	Total général
Agriculture/ Sécurité Alimentaire		92,25	44,26	136,52
Communication		28,62	-	28,62
Economie		-	12,07	12,07
Education/Formation Professionnelle		55,31	57,23	112,54
Energie		72,67	258,82	331,49
Genre		-	6,56	6,56
Gouvernance		277,25	126,19	403,44
Hydraulique		63,29	-	63,29
Infrastructures de transport		15,00	43,50	58,50
Infrastructures administratives		-	19,25	19,25
Santé		19,78	51,43	71,21
Sécurité		3,68	45,93	49,61
Total Général	**2 504,35**	**627,85**	**665,24**	**3 797,44**

Annexe 4 : Projets du secteur privé

Projets	Montants en FCFA	Type de financement	Pays
Secteur privé extérieur			
Université Suisse de Genève	17 000 000 000	Privé	Suisse
Modernisation de l'aéroport international de Niamey	100 000 000 000	PPP	Turquie
Accroissement du volume de trafic Niger Télécom	65 000 000 000	PPP	Arabie saoudite
Nouvelle Cimenterie de Gradawa	150 000 000 000	Privé	Nigéria
Centrale solaire de 30 MW à Gorou Banda	35 000 000 000	PPP	Multi-pays
Centrale thermique à partir du brut à Zinder	40 000 000 000	PPP	Mauritanie
Pipeline Export	2 000 000 000 000	PPP	Chine
Abattoir frigorifique	35 000 000 000	PPP	France
Lignes de garanties et de financement (SONIBANK et Atlantique Banque)	22 000 000 000	Privé	Arabie Saoudite, Côte d'Ivoire, USA
Hôtelleries	273 500 000 000	Privé	Multi-pays
Secteur privé national			
Unité de fabrication de pâte alimentaire SPIGA Niger	8 500 000 000		
Usine de production d'aliment bétail	17000 000 000		
Unité de production de poulet de chair	2 000 000 000		
Usine de fabrication d'emballage et d'habillement	3000 000 000		
Société Malbaza Cement Compagny	7 830 000 000		
Entreprises agrées au code des investissements			

Projets	Montants en FCFA	Type de financement	Pays
Sté. La Laitière du Niger TABAKADI-SARL	872 974 048		
Sté. ADALTCHI GAZ-SA	801 314 949		
Sté. Boulangerie Patisserie ‹‹BIN DAWWOOD››	92 770 748		
Sté Boulangerie AFMAD Plateau	92 770 748		
Sté. Boulangerie Kassai	101 436 040		
Sté. Bels ECLATS	444 598 999		
Sté.Boulangerie SONEF	288 024 607		
Sté UNIS-Niger	804 303 852		
Sté TANAT GAZ-SARL	217 196 624		
Sté Boulabgerie-Parisserie DAN GARA ET FILS	86 404 612		
Sté La Laitière du Sahel	402 390 334		
Sté Général TRADING-SGT	271 364 349		
Sté SECOP-SARL	847 705 437		
Sté SONAP-SARL	1 559 773 740		
Sté NIYYA DA KOKARI	765 437 000		
Sté NIMAPLAST	760 747 952		
Entreprise ENIPROL	557 224 910		
BELVIE BEVERAGES	865 244 456		
ETS M, H, D, A (Boulangerie Baguette magique)	1 938 048 000		
Sté GazPro	1 576 156 277		
Sté RAWDA	269 695 964		
Total 2018	**3,41445E+12**		

Annexe 5 : Liste des Requêtes de financement

Date	Requête	Secteur	Coût	PTF
30/04/2018	Proposition de financement de l'IDA pour le programme de l'Afrique de l'Ouest identité unique pour l'intégration et l'inclusion régionale, en utilisant l'approche programmatique en phases multiples	**ENERGIE**	**317.1** Millions de Dollars	EximBank, Inde
17/05/2018	Requête de financement du centre de Dispatching de Niamey		20.000.000 Euro	AFD
11/12/2018	Requête de financement du Programme de promotion de foyers améliorés		6 474 000 000 FCFA	BOAD
17/08/2018	Requête de Financement d'un programme de Gouvernance du Secteur Extractive pour le développement (GOLD) au Niger	**Mines, Industrie et Commerce**	70.000.000 USD	DO, Banque Mondiale, Bamako Mali
28/08/2018	Requête de Financement d'un Projet de Gouvernance et de Développement Local pour améliorer l'accès aux services		1.500.000 USD	DO, Banque Mondiale, Bamako Mali

Date	Requête	Secteur	Coût	PTF
	Publics (PGDL-Niger)			
10/09/2018	Requête d'appui à l'organisation de la compétition nationale du numérique e-TAKARA		350.000.000 FCFA	BM, Niger
11/06/2018	Requête de financement des travaux de construction et de réhabilitation de 1000 km de routes rurales et la mise en place de comités d'entretien à travers le pays	**DESENCLAVEMENT**	60.000.000.000 FCFA	BAD, Niamey
13/09/2018	Requête de financement supplémentaire pour le projet d'appui au développement de l'enseignement et de la formation professionnelle et technique (PADEFPT)	**Education et formation**	4.407.391.299 FCFA	BAD, Niger
30/03/2018	Financement du programme de formation des cadres de l'administration nigérienne		???	BADEA, Khartoum, Soudan
20/03/2018	Requête de Financement du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) du	**Développement communautaire**	1.350.192.766 FCFA	BADEA, KHARTOUM, SOUDAN

Date	Requête	Secteur	Coût	PTF
	Niger			
19/09/2018	Requête de financement des termes de référence relatifs à la correction et à la validation des Tables annuelles des matières du Journal Officiel (J.O.)		13.500.000 FCFA	PNUD, Niger
10/05/2018	Requête de financement pour l'achèvement des travaux du projet d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural dans les régions de Dosso et Tillabéry (A/EPA)	**Hydraulique**	1.078.114.442 FCFA	Coopération Luxembourgeoise au Niger
22/06/2018	Requête de financement relative à l'étude de faisabilité de l'adduction, des ouvrages de stockage et du renforcement du réseau de distribution de la première tranche de 100 000 m^3 par jour de la troisième Usine de traitement d'eau potable de la ville de Niamey		131.191.400 FCFA	AFD, Niamey

Date	Requête	Secteur	Coût	PTF
16/03/2018	Requête de financement de la 1re Tranche de 100 000 m^3 par jour de la troisième Usine de traitement d'eau potable de la ville de Niamey		127.198.000.000 FCFA	MAE/C/IA pour l'Ambassade des Pays Bas
10/05/2018	Requête de financement pour l'élargissement du projet d'appui à l'initiative pour l'irrigation au Sahel composante Niger (PARIIS-Niger)	**Développement rural**	10.000.000 Euros	Coopération Espagnol BTC/AECID au Niger
13/06/2018	Requête relative au financement du projet de renforcement de la sécurité alimentaire par les cultures irriguées dans les régions de Dosso et Tillabéry (PRESACI)		24.723.000.000 FCFA	BADEA, Khartoum, Soudan
01/03/2018	Requête de financement du Programme d'accélération aux services d'eau et d'assainissement gérés en toute sécurité en milieu rural	**Hydraulique**	115.500.000.000 FCFA	BM, Niger
16/03/2018	Requête de financement de projets d'infrastructures	**Hydraulique**	910.598.185 USD	FSD, Ryad-Arabie Saoudite

Date	Requête	Secteur	Coût	PTF
	routières et hydrauliques			
23/01/2018	Requête pour le financement d'un projet en appui à la mise en place des villages intelligents au Niger	**RURAL, HYDRAULIQUE, ALIMENTAIRE**	80.000.000 USD	DO, Banque Mondiale, Bamako Mali
06/07/2018	Requête de financement du projet intégré de modernisation de l'agriculture et de l'élevage au Niger pour la transformation du monde rural (PIMELAN-NE)	Développement rural	200.000.000 USD	BM, Niger
06/08/2018	Requête de financement du gap résiduel relatif à l'achat des produits phytosanitaires		1.499.100.000	BAD, Abidjan-RCI
15/08/2018	Requête de financement du projet de développement de la résilience aux changements climatiques dans le bassin du Niger (Perec)		45.000.000 USD	BM, Niger
13/04/2018	Financement de 4ème édition SAHEL-Niger		5.000.000	AFD au Niger

Date	Requête	Secteur	Coût	PTF
10/04/2018	Requête de financement d'un projet d'hydraulique rural dans les régions de Maradi et Tahoua	Hydraulique	15.000.000.000 FCFA	EximBank, Bombey-Inde
10/04/2018	Requête de financement d'un projet d'alimentation en eau potable en milieu rural dans la région de Tahoua		23.000.000.000 FCFA	MAE/C/IA/NE aux Autorités Italiennes
18/05/2018	Requête de financement rétroactif de l'avance de démarrage relative au marché des travaux de génie civil du barrage de Kandadji		150.897.000.000 FCFA	BAD, Abidjan-RCI
27/09/2018	Requête de financement pour le programme redressement Tillabéry		8.000.000 Euro	AFD
	Requête de financement du programme intégré de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger	Développement rural	15.000.000 USD	Fonds de OPEP
	Requête de financement du programme intégré de renforcement de la résilience à	Développement rural	90.000.000 USD	FIDA

Date	Requête	Secteur	Coût	PTF
	l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger			
23/11/2018	Requête de financement du Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (PROSEHA 2016-2030)	Hydraulique		
nov-18	Requête de financement du Programme Intégré de Renforcement de la résilience à l'insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Niger	Développement rural	15 000 000 000	OFID
09/01/2019	Financement du projet d'aménagement et de réhabilitation de 44 km de voirie urbaine à Niamey	Développement urbain	32 367 668 233 FCFA	BOAD
16/01/2019	Financement pour le programme de financement des risques et des catastrophes en Afrique (ADRiFi) au Niger	Développement rural	3 000 000 UC	BAD
21/01/2019	Financement coopération Chinoise	GOUVERNANCE	35 500 000 000 FCFA	COOPERATION CHINOISE

Date	Requête	Secteur	Coût	PTF
25/01/2019	Financement d'une deuxième phase du projet d'appui à la mobilisation des ressources internes et à l'amélioration de la Gouvernance Economique et Financière (PAMOGEF)	Gouvernance	7 096 000 000	BAD
06/02/2019	Appui pour l'Elaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) du Niger	Développement communautaire	150 000 000 FCFA	BADEA
	Financement complémentaire pour la construction d'un centre international de conférences à Niamey	Commerce	6 000 000 000 FCFA	BOAD
15/01/2019	Appui technique et financier pour la réalisation d'un lever géophysique aéroporté du territoire du Niger	MINE, INDUSTRIE ARTISANAT ET COMMERCE	1380 000 000 YUAN RMB	
18/01/2019	Financement du programme chaines de valeur et structuration de l'économie alimentaire locale autour de la maison du paysan	Développement rural	137 327 771 320 FCFA	BID

Date	Requête	Secteur	Coût	PTF
24/01/2019	Financement pour le projet de réhabilitation de la retenue d'eau du seuil de Goudel à Niamey	Hydraulique	8 600 000 EURO	ROYAUME DE BELGIQUE
24/01/2019	Financement pour le projet d'accélération aux services d'eau et d'assainissement en milieu rural dans la région de Tahoua	Hydraulique	7 255 957 000	AFD
24/01/2019	Financement du projet de promotion de la culture du palmier dattier et de la commercialisation des dattes au Niger	Développement rural	12 049 250 USD	BID
19/02/2019	Financement pour la construction des bâtiments d'habitation et des aménagements hydroagricoles du plan d'Action de Réinstallation des populations de la deuxième vague (PAR2A) du Programme Kandadji	Développement rural	27 300 000 000 FCFA	BOAD
19/02/2019	Financement du Plan d'Action d'Urgence pour la gestion de la Chenille Légionnaire d'Automne	DEVELOPPEMENT RURAL ET SECURITE ALIMENTAIRE	1 000 000 USD	BAD

Annexe 6 : Matrice des indicateurs du CMR

La matrice ci-après contient l'évolution des indicateurs (valeurs de référence, valeurs cibles et valeurs atteintes), ainsi que les observations et les recommandations faites par indicateur.

Indicateurs de résultats	Valeur atteinte 2017	**Cibles 2018**	**Valeur atteinte 2018**	**Observations**
Indice de développement humain (IDH)	0,354	0,385	0,36	
Indice Mo Ibrahim	50,95	51,24	51,33	
Proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté	42,90%	36,50%	42,10%	
Incidence de la pauvreté multidimensionnelle	77,70%	76%	75%	
Taux de croissance démographique	3,83%	3,43%	3,82%	
Indice du capital humain	0,32	0,32		
Taux de croissance annuelle moyen du PIB réel	4,90%	5,20%	6,50%	
Proportion de la classe moyenne (approche noyau dur)	27,70%(E)	27,75%	28,10% (E)	
Score sécurité (Mo Ibrahim)	63,95	63,82	64,08	
Indice gouvernance paix et sécurité		0,83	0,8	
Indicateur de la Gouvernance Banque Mondiale (CPIA)	3,4	3,63	3,4	
Score de participation (Mo Ibrahim)	58,3	58	58,43	
Score état de droit (Mo Ibrahim)	51,5	54,72	51,63	
Score redevabilité (Mo Ibrahim)	38,3	34,1	38,4	
Espérance de vie à la naissance	64,5		64,6	
Durée Moyenne de scolarisation	2	2,3	2,3	
Durée attendue de scolarisation (Espérance de vie scolaire)	5,65	6,15	5,4	
Taux de natalité (pour mille naissances)	45,5	42,93	42,075	

Indicateurs de résultats	Valeur atteinte 2017	**Cibles 2018**	**Valeur atteinte 2018**	**Observations**
Part des exportations des biens et services dans le PIB	14,8	13,60%	12,30%	
Taux de croissance annuel moyen du PIB secteur primaire	5,70%	5,50%	7,40%	
Score moyen gestion économique (CPIA)	3,7	3,81		
Score gestion publique (Mo Ibrahim)	44,1	46,6	44,2	
Indice de répartition des revenus (indice de Gini)	0,385	0,293	0,325	
Score moyen des politiques structurelles (CPIA)	3,3	3,4		
Indice de perception de la corruption	33	38	34	
Score des gestions et institutions du secteur public (CPIA)	3,1	3,19		
Taux de satisfaction des populations par rapport à la sécurité	80,80%	85,28%	85,50%	
Score sécurité (Mo Ibrahim)	63,95	63,82	64,08	
Pourcentage des populations ayant un cadre de vie décent	16%	17,28%		
Proportion des divorces prononcés par la justice par rapport au nombre de plaintes enregistrées		36,22%	35,58%	
Proportion des mineurs en conflit avec la loi (Pour 100 000 mineurs)	41,3	36,34	33,8	
Nombre de PV de répudiation constatés par la justice	1837	1822,11	2778	
Score participation à la vie politique (Mo Ibrahim)		57,99	60,33	
Taux d'achèvement primaire	68,50%	64,40%	64,30%	

Indicateurs de résultats	Valeur atteinte 2017	**Cibles 2018**	**Valeur atteinte 2018**	**Observations**
Taux d'achèvement secondaire base 2	19,20%	21,73%	20,00%	
Taux d'achèvement secondaire cycle moyen (lycée)	6,20%	9,07%	8,90%	
Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus	28,20%	34,04%	28,60%	
Proportion des apprenants de l'EFPT (formel et non formel)	31,26%	31,98%	34,01%	
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	316	335	373	
Taux de mortalité maternelle (100 000 naissances vivantes)	512,6	482,12	505	
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	95.0	107,7	95	
Prévalence de la malnutrition aiguë globale	15,30%	10,98%	15,00%	
Prévalence de la malnutrition chronique	45,40%	35,14%	47,80%	
Prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer	53%	42%	53%	
Insuffisance Pondérale	34,60%	19,82%	37,10%	
Taux d'accès de la population au service optimal d'eau potable en milieu rural	1,25%	4,26%	1,38%	
Taux d'accès de la population au service optimal d'eau potable en milieu urbain	65,76%	72,42%	72,90%	
Taux d'accès de la population au service basique d'eau potable en milieu rural	22,06%	28,14%	23,48%	
Taux d'accès de la population au service basique d'eau potable en milieu urbain*	28,90%	36,83%	22,32%	
Score protection sociale (indice Mo Ibrahim)	49,6	50,07	47,33	

Indicateurs de résultats	Valeur atteinte 2017	Cibles 2018	Valeur atteinte 2018	Observations
Pourcentage de ménages en insécurité alimentaire chronique bénéficiaires de transferts sociaux prévisibles/pluriannuels caractérisés de pauvres	61%	79,40%		
Proportion des pratiquants de sports de masse	4%	5,26%	5,53%	
Taux des sportifs professionnels	4,50%	5,30%	5,50%	
Taux d'utilisation de la contraception	28,59%	31,20%	32,31%	
Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié	36,10%	48,81%	39%	
Indice de parité fille /garçons par rapport au TBS primaire	0,866	0,871	0,88	
Indice de parité fille/ garçons par rapport au TBS base 2	0,739	0,763	0,78	
Indice de parité fille/ garçons par rapport au TBS cycle moyen	0,477	0,489	0,504	
Proportion des filles inscrites dans les filières industrielles de l'EFPT formel	13,6	33,90%	14,92%	
Indice synthétique de fécondité	6	6,3	6	
Part des dépenses sociales dans les dépenses publiques	30%	31%		
Ratio de dépendance démographique	118,80%	113,54%	117,33%	
Part de la valeur ajoutée des industries extractives dans le PIB	6,20%	7,28%	5,95%	
Part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans le PIB	5,70%	7,93%	5,40%	
Part de la valeur ajoutée de l'agro-industrie dans le PIB	6,20%	3,58%	2,40%	

Indicateurs de résultats	Valeur atteinte 2017	**Cibles 2018**	**Valeur atteinte 2018**	**Observations**
Taux national d'accès à l'électricité	12,22%	17,83%	12,93%	
Proportion de la population utilisant l'électricité comme source d'éclairage	18,50%		16,87%	
Disponibilité routière (nbr km/1000hbts)	0,66	0,664	0,63	
Taux de pénétration internet	19,06%	22%	23,95%	
Part de la valeur ajoutée du secteur tertiaire	35,70%	36,27%	38,90%	
Score de distance de la frontière (DTF) pour l'efficacité de la réglementation (Doing Business)	52,34	52,44	53,72	
Part des IDE sur le PIB	3,76%	3,80%	4,47%	
Taux de survie des entreprises créés par les jeunes	12%	17%	12%	
Part des emplois crées par les entreprises des jeunes	11%	13%	12,50%	
Taux d'ouverture de l'économie avec les pays africains	14,30%	15,77%	4,23%	
Part des échanges commerciaux du Niger avec les pays de la CEDEAO	28,40%	23,38%	21,20%	
Part des échanges commerciaux du Niger avec les pays de l'UEMOA	12,90%	11,16%	8,70%	
Indice d'accessibilité rurale (%)	36,90%	37,80%	36,20%	
Taux d'électrification en milieu rural	0,76%	2,11%	0,93%	
Part de la production irriguée dans la production agricole totale en équivalent céréalier	9,92%	10,00%	9,63%	
Taux de croissance des productions irriguées (horticulture)	11,22%	8,00%	6,87%	

Indicateurs de résultats	Valeur atteinte 2017	**Cibles 2018**	**Valeur atteinte 2018**	**Observations**
Taux de croissance de la production céréalière (mil, sorgho, maïs, riz pluvial et fonio)	0,72%	3,00%	4%	
Réduction du pourcentage des sols nus en zone pastorale	39%	37,96%	37,96%	
Taux d'exploitation du cheptel	18,46%	22,36%	22,36%	
Participation des femmes à la vie économique	36,90%	37,34%	39,83%	
Indice de capacité de résilience à l'insécurité alimentaire	0,61	0,69	0,69	
Niveau d'amélioration de la gouvernance sectorielle due aux réformes	-----	0,5	0,5	
Niveau de pénétration de la gouvernance sectorielle dans les communes (%)	74,90%	76,86%	78,82%	
Taux d'exécution annuelle du budget de l'Etat	78,55%	76,47%	82,86%	
Taux global annuel d'endettement	45,40%	Inférieur à 70%	48,50%	
Taux de pression fiscale	13,11%	16%	15,20%	
Solde budgétaire global (don compris) en pourcentage du PIB nominal	-5,10%	-5%	-4,10%	
Taux annuel moyen de l'inflation	2,40%	1,90%	2,70%	
Taux d'investissement brut	33,70%	38,47%	44,60%	
Taux de bancarisation élargi	14,68%	19,10%	14,68	
Taux de réponses aux réclamations des usagers des services publics	62,30%	72%	70%	
Ratio d'encadrement administratif (nombre d'agent civil de la fonction publique pour cent habitants)	3,6	4,2	4	

Indicateurs de résultats	Valeur atteinte 2017	**Cibles 2018**	**Valeur atteinte 2018**	**Observations**
Pourcentage des collectivités qui ont déposé leurs comptes de gestion dans les délais	20%	38%	ND	
Taux d'accès aux services judiciaires	40%	43%	44%	
Taux de satisfaction des usagers des services judiciaires	72%	73%	72,00%	
Part des dépenses de sécurité dans le budget national	17%	13%	17%	
Score sécurité nationale (Indice Mo Ibrahim)	64,6	72,26	64,73	
Proportion des frontières du territoire bornées (en distance kilométrique)	50,37%	54%	50,90%	
Score sécurité individuelle (Indice Mo Ibrahim)	63,3	61,04	63,43	
productivité des sols récupérés	275 kg/ha	300 kg	476kg/ha	
Superficie des terres agro-sylvo-pastorale récupérées	33 217ha	213 000 ha	34 697 ha	
Proportion des zones humides aménagées		0, 5%	0,04%	
Evolution de la production piscicole	36 063 T	30 000 T	34 779 T	
Proportion des aires protégées	14,75%	15%	15,25%	
Evolution des grands mammifères (GIRAFES)	610	670	633	
Proportion des sous bassins disposant d'organes opérationnels	0	21,30%	0	
Taux d'accès des ménages au service basique d'assainissement en milieu urbain	19,6% (2015)	27,67%	39,30%	

Indicateurs de résultats	Valeur atteinte 2017	**Cibles 2018**	**Valeur atteinte 2018**	**Observations**
Taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement en milieu urbain	10,8% (2015)	14,83%	19,60%	
Taux d'accès des ménages au service basique d'assainissement en milieu rural	3,4% (2015)	8,70%	7,30%	
Taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement en milieu rural	0,8% (2015)	2,73%	1,10%	
Taux de défécation à l'air libre	68,70%	58,40%	70,80%	
Taux d'accès des ménages aux équipements de lavage des mains au savon (proxy ODD)	10%	19,80%	26,10%	
Taux de traitement des eaux usées	2,90%	4,10%	4,10%	
Taux de déchets évacués	2,98%	5,30%	5,30%	
Proportion de la population vivant dans des logements inadéquats (urbain ou rural)	24,5% (2016)	22,58%	22,70%	